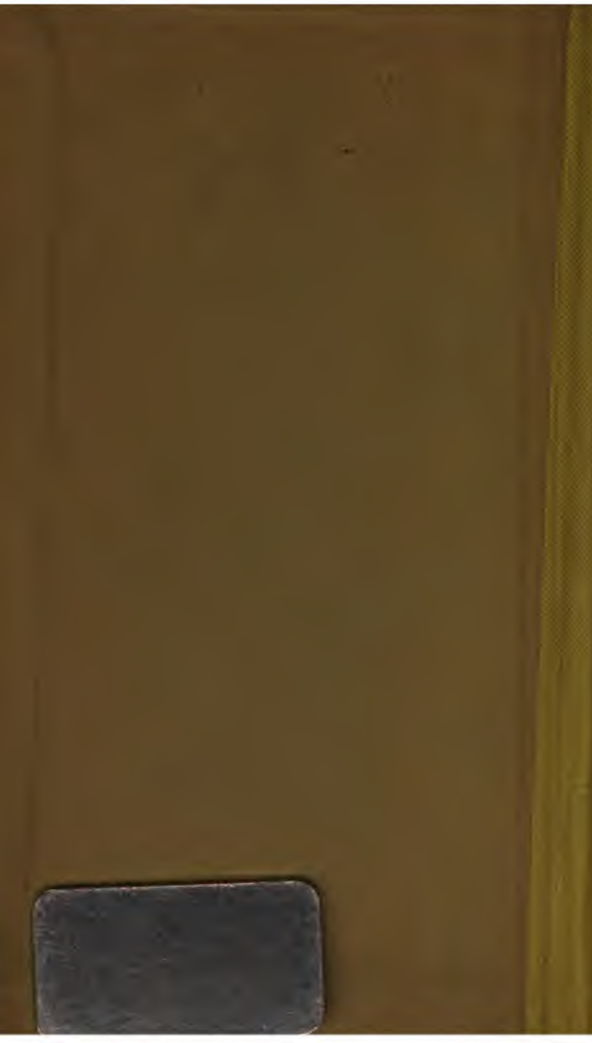
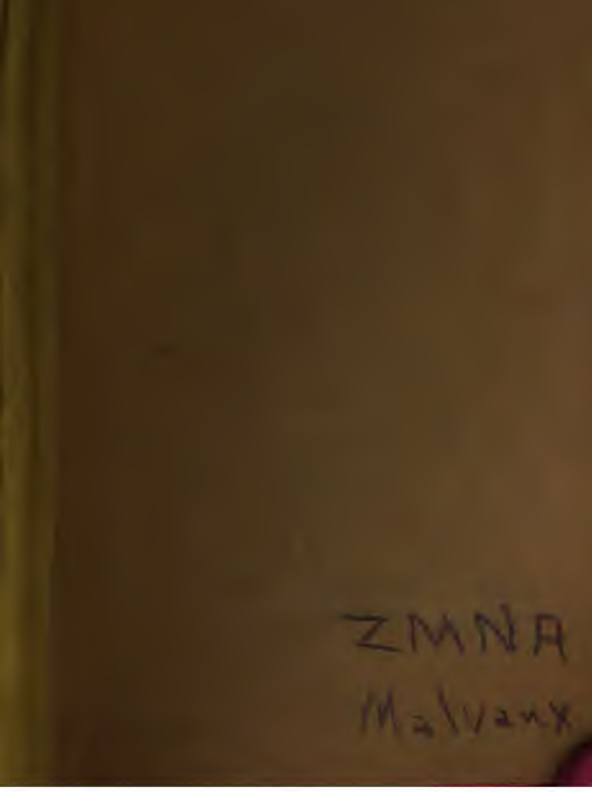




L'EUROPE ECCLÉSIASTIQUE,

OU

ETAT DU CLERGE;

CONTENANT,

I. L'Eglise Universelle; la Cour de Rome; les Archevêques & Evêques des États Catholiques; les Ordres Religieux; les Universités de l'Europe.

II. Le Clergé de France; les Evêques; les Vicaires gén. les Dignitaires des Cathédrales; le Gouvernement temporel du Clergé; les Abbés Commendataires; les Chapitres Nobles; les Collégiales; le Clergé Régulier; les Universités.

III. Le Clergé de Paris, le Séculier, le Régulier; les Chapitres; les Paroisses; les Monastères; la Faculté de Théologie, tous ses Docteurs; celle des Arts.

IV. La Chapelle du Roi; ses Dignités; la Chronologie de ses principaux Officiers; les Prédicateurs du Roi; les Maisons Royales.

Avec toutes les notions d'Histoire, de Chronologie & de Géographie qui concernent chaque objet.

Ecce divisiones Sacerdotum & Levitarum, in omne ministerium Domûs Domini, assistunt tibi. *Paralip. lib. 1. cap. 28.*

Prix 48 sols, en feuilles.

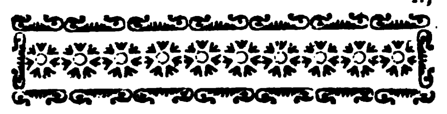


A PARIS,

Chez DUCHESNE, Libraire, rue Saint Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



AVERTISSEMENT.

Ce Recueil a deux objets : premierement de développer les différentes parties du Gouvernement de l'Eglise ; l'origine & la nature, les fonctions & les prérogatives des dignités Ecclésiastiques : la fondation & les antiquités, les droits & les priviléges des principaux établissemens qui ont rapport à la Religion.

Secondement de donner l'état & le dénombrement des titulaires actuels, & de mettre par-là le Clergé à portée de connoître ses principaux membres d'un bout du Royaume à l'autre, & tous les Prélats dispersés dans les différentes parties de l'Eglise.

On a balancé pendant quelque tems sur la forme que l'on donneroit à cette édition. Si on y avoit réuni tous les objets qu'on s'étoit proposé d'abord, & si on leur avoit donné toute l'étendue qu'ils paroissoient exiger, l'ouvrage eût été trop considérable. Nous avons préféré pour cette premiere fois une forme plus commode. Il a donc fallu choisir & abréger.

Malgré cette réduction il nous restoit encore assez de matiere pour occuper plusieurs volumes : on a cherché un arrangement qui pût diminuer l'étendue de l'ouvrage sans endommager les détails ; & qui leur donnât au con-

traire plus de netteté & de précision. A la faveur des tables, divisées par colonnes, ce vaste dénombrement se trouve renfermé dans l'espace que l'on voit. Mais ce qui abrege ainsi notre Recueil en a beaucoup prolongé l'impression.

Tout le mérite de ces sortes d'ouvrages, consiste dans le choix & la distribution des matiéres : nous n'avons rien négligé pour le procurer à celui-ci. Voici l'ordre que nous observons.

Ce Recueil est divisé en quatre parties :
La I. pour l'Eglise Universelle.
La II. pour celle de France.
La III. pour le Clergé de la Capitale.
La IV. pour celui de la Cour.

Le détail augmente à mesure que les objets sont plus voisins de nous, qu'ils interessent d'avantage ; c'est-à-dire, qu'il est plus circonstancié dans la seconde Partie que dans la premiere ; dans la troisiéme & la quatriéme, que dans la seconde.

Un Diocèse est à peu près, par rapport à la France, ce que l'Eglise d'un état particulier est par rapport à toute l'Europe. Une Paroisse, un Monastère, un Collége, sont, par rapport à Paris, ce qu'un Diocèse, ce qu'une Société Religieuse, ce qu'une Université sont par rapport à la France. Voilà, si l'on peut ainsi parler, comme le modéle & la mesure des proportions que nous avons observées.

En augmentant le détail dans la troisiéme & la quatriéme Partie, nous n'avons pas seu-

sement travaillé pour la Capitale; mais pour les Provinces, qui prennent autant d'intérêt qu'elle-même à ce qui la concerne, & à ce qui regarde la Cour.

Dans la premiere Partie nous n'envisageons que les objets les plus considérables: comme l'état de la Cour de Rome; les principales dignités du S. Siége; les Congrégations de Cardinaux pour le dogme & la discipline: le gouvernement des Eglises Catholiques; leurs Diocèses; leurs Evêques: les Ordres Religieux répandus dans l'Eglise; leur établissement; leur régle; leur gouvernement; leurs Supérieurs généraux; &c. Il est vrai que la plûpart des noms étrangers, dont est remplie cette premiere Partie & que nous sçavons à peine prononcer, ne doivent pas beaucoup intéresser pris chacun en particulier. On a cru qu'il n'en seroit pas de même de leur collection, & que le public ne seroit pas fâché de voir passer en revue tous les Evêques du monde Catholique, de sçavoir leur âge & leur promotion, l'antiquité & le revenu de leur Evêché.

Dans la seconde Partie, qui appartient au Clergé de France, nous ne nous bornons point aux dignités du premier ordre: nous y avons rassemblé toute l'élite du second; les coopérateurs des Evêques dans le gouvernement des Diocèses, les Vicaires généraux, les Dignitaires des Cathédrales, les Officiaux, &c. le temporel du Clergé, les assemblées générales, les Chambres Souveraines Ecclésiastiques, les Abbés Commendataires,

les Chapitres Nobles, les premieres dignités des Collégiales, les dignités seculiéres possédées par des personnes Ecclésiastiques, les Universités du Royaume, leurs premiers Officiers.

La troisiéme Partie entre dans le détail de toutes les Eglises & de tous les Monastères que renferme la Capitale, & généralement de tous les établissemens qui ont rapport à la Religion : la Faculté de Théologie de Paris en est un des articles les plus considerables. La reputation dont cette sçavante Ecole jouit dans le Royaume & dans toute l'Europe, nous a fait croire qu'on verroit avec plaisir le dénombrement de tous ses Docteurs.

On rend compte dans la quatriéme Partie des dignités, des charges & des offices dont la Chapelle du Roi est composée. Le peu d'objets qu'on avoit à y traiter a laissé assez d'espace pour y inserer la chronologie des principaux Officiers Ecclésiast. de la Cour : on y a ajouté un état des Prédicateurs qui ont prêché devant Sa Majesté depuis 1700. Nous avons saisi cette occasion de rassembler les noms des Prédicateurs distingués qui ont paru depuis le commencement du siécle.

Voyez dans la Table qui suit cet avertissement un plan plus circonstantié de l'Ouvrage.

On auroit bien desiré pouvoir donner une notion exacte des revenus de tous les bénéfices dont on a parlé. Ce seroit peut-être le meilleur moyen de faire tomber la prévention qui exagere d'une maniére si outrée les richesses du Clergé. Il a fallu nous borner au revenu

des Evêchés & des Abbayes, selon l'ancienne estimation des biens Ecclésiastiques. Il est arrivé depuis cette évaluation une multitude de changemens dans le temporel de l'Eglise : des Bénéfices se sont détériorés, d'autres se sont améliorés : les uns ont acquis, d'autres ont perdu ou aliéné. La valeur & la forme des monnoyes ont essuyé des variations considérables.

Quant à la totalité des biens Ecclésiastiques écoutons le témoignage d'un Auteur qui ne peut être suspect de partialité. " On se fait, ,, dit l'Auteur du Siecle de Louis XIV, des ,, idées vagues & des préjugés sur tout, on ,, dit que l'Eglise possede le tiers du Royaume, ,, comme on dit au hasard qu'il y a un mil- ,, lion d'habitans dans Paris..... Ceux qui ,, ont examiné cette matiére avec des yeux ,, aussi severes qu'attentifs, n'ont pu por- ,, ter les revenus de toute l'Eglise Galli- ,, cane Séculiére & Reguliére au-delà de ,, 80 millions : ce n'est pas une somme exor- ,, bitante pour l'entretien de 90 mille per- ,, sonnes Religieuses, & environ 160 mille ,, personnes Ecclésiastiques que l'on comptoit ,, en 1700. La somme répartie sur chaque ,, tête donne environ 300 l. à chacun. Il y a ,, des Moines conventuels qui ne coutent pas ,, 200 l. par an à leur Monastére. ,, Si nous citons ce passage, ce n'est pas que nous en adoptions toutes les supputations. Il est assez vraisemblable qu'elles sont encore exagérées.

Il ne nous reste plus qu'à rendre compte des Auteurs que nous avons consultés.

L'Introduction au Droit Ecclésiastique, par M. Fleury ; la Discipline de l'Eglise, par le P. Thomassin, & l'Abregé des Mémoires du Clergé nous ont fourni tout ce qui a rapport au droit Ecclésiastique.

L'*Italia Sacra ;* le *Gallia Christiana* ; l'Etat de la France, redigé par M. de Boulainvilliers, & la nouvelle Géographie de D. Vaissette sont nos guides & nos garands pour ce qui concerne les Archevêchés, les Evêchés & les autres Bénéfices.

L'Histoire de Paris par D. Félibien, & D. Lobineau ; la Description de cette Ville par Piganiol nous ont donné l'historique de la troisiéme Partie : celui de la quatrieme est tiré des Antiquités de la Chapelle du Roi, par Peyrat, & de l'Histoire de la même Chapelle, par l'Abbé Archon.

Les Dictionnaires nous ont encore été d'un grand secours : Moreri pour les faits : la Martiniere pour les lieux : Trevoux & l'Encyclopédie pour les choses.

On sera peut-être surpris que pour un aussi petit ouvrage, nous ayons été puiser à tant de sources : mais pour deméler une date, un nom, un fait ; il ne falloit pas moins de recherches que pour trouver un détail plus ample, où ce nom, où ce fait se trouvoient eux-mêmes enveloppés ?

A l'égard des mémoires & des listes qu'il a fallu rassembler, rien n'est entré dans notre ouvrage sans être muni de la signature d'une personne digne de foi. Le Recueil intitulé *Notizie*, imprimé à Rome, nous a beaucoup servi pour le Clergé étranger ; nous en avons

auſſi extrait l'année & le lieu de la naiſſance des Evêques François.

Malgré toutes nos précautions nous avons tout lieu de craindre qu'il ne ſe ſoit gliſſé dans cet Ouvrage un grand nombre de fautes: c'eſt le ſort des Recueils de cette nature. L'Etat de la France rédigé par M. de Boullainvilliers en eſt lui-même rempli, quoiqu'il ait été compoſé par ordre du Gouvernement pour l'éducation d'un Prince, & ſur des mémoires fournis par les Intendans des provinces.

Nous craignons ſur-tout pour les noms propres. Les mémoires qu'on a bien voulu nous envoyer n'étoient pas toujours écrits auſſi liſiblement qu'il auroit été néceſſaire. Il en eſt pluſieurs que nous avons eu la plus grande peine à déchifrer: encore a-t-il pu nous arriver quelquefois de prendre une lettre, une ſyllabe pour une autre. Au reſte ſi nous n'oſons garantir abſolument l'exactitude de notre ouvrage à cet égard, nous pouvons aſſurer le public que nous reſpectons trop les noms qui décorent ce Recueil, pour n'avoir pas apporté l'attention la plus ſcrupuleuſe à ne les pas laiſſer défigurer.

Il a pu nous échaper des fautes plus conſidérables dans les notions & dans l'hiſtorique: on a ſuivi les guides les plus ſurs; mais ils ne ſont pas infaillibles. Quand on les a trouvés en contradiction, on a préferé le ſuffrage du plus renommé ou du plus moderne. Comme nous ne prétendons pas donner ici un ouvrage d'érudition; nous n'avons pas

TABLE

TABLE
ET PLAN DE L'OUVRAGE.

ERRATA.

Cet Errata annonce un grand nombre de fautes; mais plus nous en avouons, plus nous en corrigeons. Il nous en est sans doute encore échappé d'autres dont nous ne nous sommes point apperçus. Depuis la composition des Recueils que nous avons consultés, des usages peuvent avoir changé, & nous n'avons pas toujours été à portée d'en être instruits.

Nous n'osons garantir absolument tous les noms contenus dans la III. & IV. Partie, plusieurs Titulaires ont changé pendant le cours de l'impression; quelques noms sont omis, d'autres peuvent être défigurés, n'ayant pas toujours été fournis avec toute l'exactitude possible.

Page 113. à l'art. des Récolets, *lisez*, que leur gouvernement est uni avec celui des Cordeliers, & qu'ils ont le même Général.

P. 122. à l'article des Jésuites, *lisez*, que les Supérieurs provinciaux ne nomment que les Supérieurs des Séminaires & des résidences : c'est le Général qui nomme ceux des Maisons Professes, des Noviciats & des Colléges. Pour le mettre à portée de connoître les qualités de tous les Religieux de son Ordre, les Provinciaux lui écrivent tous les mois, les autres Supérieurs tous les trois mois. Tous les trois ans on lui envoye de chaque Province un Catalogue où on lui rend compte du caractére, des talens & des dispositions de chaque Religieux.

P. 136. à l'art. des Ursulines, *lisez*, que la Maison de Paris est la premiere où l'on ait exigé des vœux solemnels, & où l'Ordre soit devenu un véritable Ordre Religieux. Leur premier Institut établi en Italie en 1537. leur laissoit la liberté

de vivre chez leurs parens: elles commencere-
à vivre en communauté en 1596. dans le Com
Venaissin. On en appella quelques-unes à Pa
en 1604. Mad. de Sainte-Beuve leur fonda, u
Maison; elle exigea d'elles, avec la permissio
de Paul V. en 1612. des vœux solemnels. Elle
ont près de 100. Maisons dans le Royaume. C
Ordre a pénétré jusques dans le Canada. Il y
encore quelques Maisons d'Ursulines qui ne fo
que des vœux simples, selon leur premier Insti
tut, comme celles de Ste. Rufine, à Rome.

P. 219. à l'art. du Gouvern. temporel du Clergé *ajoutez*, au Receveur général, & aux Receveur Diocésains, les Receveurs Provinciaux des Décimes.

P. xxvij. *dans les changemens*, *ôtez* l'Abbaye d Pleineselve du nombre des Abbayes vacantes.

P. 6. & 7. *effacez*, M. Mongin, Chan. Prêtre d N. D. & M. Pajot, Doyen des Chan. hon. mort l'un & l'autre en 1757. *ajoutez* aux Chan. *in minoribus*, M. l'Abbé de Lostanges.

P. 12. à l'art. du Sémin. S. Nicolas, *substituez* M. Nomel à M. Tachard, mort cette année.

P. 24. à l'art. de la Ste. Chapelle de Vincennes, *substituez* M. de la Roche S. André à M. Arrault, mort la même année.

P. 33. à l'art. de S. Eustache, *lisez*, que le Patronage de la Cure appartenoit ci-devant au Chapitre de S. Germain-l'Auxerrois; que depuis la réunion de cette Collégiale au Chap. de N. D. les Patronages ont passé à l'Archev. de Paris.

P. 38. à l'art. de S. Nicolas des Champs, *lisez*, que les Religieux de S. Martin n'usent plus depuis quelques années du droit qu'ils avoient d'aller officier dans cette Eglise à certaines Fêtes.

P. sou-Chancelier de l'Université, *substituez*, M. Sepher à M. Hamel.

ERRATA.

P. 3 *ligne* 15, *effacez* les Ordres Relig. & Milit.
P. 30 *l.* 7, 1745, *l.* 1645. *P.* 33 *l.* 1, 1743, *l.* 1753.
Ibid. l. 36, *effacez* 1675.
P. 33. *& alibi*, Boulonois, *l.* Bolonois.
P. 34 *l.* 20, 3787, *l.* 1707.
P. 38. *l.* 3 Meravi, *l.* Merani.
P. 52 *l.* 12, *αρχοs*, *l.* *αρχοs*.
P. 54 *l.* 8, Trojet, *l.* Trojer.
P. 57 *l.* 14, l'Archevêque de Pise, *l.* l'Archevêché.
Ibid. l. 24. Pothi, *l.* Polhi.
P. 62. *l.* 31. Gentite, *lisez*, Gentile.
P. 58 *l.* 8, Spawo, *l.* Spawr.
P. 59 *l.* 3, douziéme, *l.* XVe.
P. 63 *l.* 27, 1634, *l.* 1734.
P. 65. *l.* 14. Gaporiti, *lisez*, Saporiti.
P. 66 *l.* 16, 1553, *l.* 1753.
P. 67 *l.* 11, Brignon, *l.* Breignou.
P. 68 *l.* 18, Boucauld, *l.* Bocauld. *Ibid. l.* 30, 1643, *l.* 1743.
Ibid. *καιvοs*, *lisez*, *κοῖνοs*.
P. *ibid. l. dern.* la Perouze, *l.* de Peyrouse.
P. 75 *l.* 9 *&* 10, *mettez* Vienne *avant* Neustad.
P. 76 *l.* 32, d'Onco, *l.* d'Ocon.
P. 82 *l.* 3, de Mexique, *l.* du Mexique.
P. 101 *l.* 26, bieri, *l.* Albieri.
P. 168 *l.* 7, des Haies, de Cry, *c'est le même nom.*
P. 170. *l.* 26. de Malavet, *l.* de Malaret.
P. 171. *l.* 23, *& alib.* Biandos, *l.* Biaudos.
P. 177. *l.* 26. Augustin, *ajoutez*, Bernardin.
P. 179 *l.* 24, Labaudi, *l.* Rabaudi.
P. 181 *l.* 21, dénombrement, *l.* démembrement.
P. 182 *l.* 9. le Biliais, *l.* la Biliais.
P. 190. *l.* 18. Marcheriot, *l.* Macheriot.
P. 193 *l.* 19, 2400 fl. *l.* 2500 fl.
P. 196 *l.* 20 & 21, Provence, *l.* Province.

xxiv bis.

P. 203 *l.* 5, 25 Mai 1732, *l.* 18 Mai 1749.
Ib. l. 10, 5. Chant. 5. Doyens, *l.* S. Chant. S. Doy
P. 205 *l.* 5, 1727, *l.* 1722.
Ibid. l. 16, Villot, *l.* Willot.
P. 207 *l.* 4, Daunois, *l.* Daunis.
Ibid. l. 14, 50000. *l.* 17000.
P. 211 *l.* 19, Perfonats, *ajoût.* Archidiaconés.
Ibid. l. 6, Préchentre, *l.* Préchantre.
Ibid. l. 20, de Gatufe, *l.* de Gatinois.
P. 212 *l.* 8 & *alibi*, Hondoul, *l.* Hodoul.
Ibid. l. 24. de Varfan, *l.* de Vaffan.
Ibid. l. 30, Préchantre, *l.* Premier Chanoine-né.
P. 213 *l.* 2, IV. fiécle, *l.* XIV. fiécle.
P. 214 *l.* 18, de Cairot, *l.* de Cairol.
Ibid. l. 21. Mermoutier, *l.* Marmoutier.
P. 215 *l.* 13, 120, *l.* 70.
P. 218 *l.* 13, de Prieves, *l.* de Breves.
Ibid. l. 17. Penichon, *l.* Perichon.
P. 223 & *alibi*, de Gadague, *l.* de Gadagne.
P. 242. Sauvemai, *l.* Sauvemajeur.
P. 244 *l.* 13, Chifrevart, *l.* Chifrevaft.
P. 246 *l.* 35 & 36, Beaulien, *l.* Beaulieu.
P. 249 *l.* 11, Toul, *l.* Boulogne.
Ibid. l. 28, Marcé, *l.* Macé.
P. 251 *l.* 2, Nan, *l.* Nau.
P. 259 *l.* 7, en Autriche, *l.* dans les Etats d'Autr.

P. 5 *l.* 11, 1746, *l.* 1745.
P. 8 *l.* 1, 1734, *l.* 1732.
P. 73 *l.* 9, 1733, *l.* 1633.
P. 91 *l.* 21, de la même Regle, *l.* de la R. de S. Aug.
P. 97 *l.* 1, Supérieur, M. *l.* Supérieure, Madame.
P. 109 *transferez la l.* 19 *à la p.* 110, *l.* 13.
P. 150 *l.* 14, 1693, *l.* 1593.
P. 151 *l.* 12, 1332, *l.* 1632. *Ibid. l.* 27, 1557, *l.* 1657. *l.* 1657.
P. 165 *l.* 22, 1563, *l.* 1663. *Ibid. l.* 25, 1570, *l.* 1670.
P. 169 *l.* 25, le P. Ron, *l.* le P. Eon.

Changement

CHANGEMENS arrivés depuis l'impression: on met seulement les plus considérables.

Le Cardinal de TRAUTSON Archev. de Vienne en Autriche, mort le 10 Mars 1757. âgé de 53 ans. Il avoit été créé Cardinal l'année précédente à la nomination de l'Impératrice Reine.

Le Cardinal LERCARI, Cardinal-Prêtre du titre de S. Pierre-ès-Liens, mort à Rome le 23 Mars 1757. âgé de 81 ans. Il avoit été créé Cardinal en 1726. par Benoît XIII.

Le Cardinal de la ROCHEFOUCAULT, Card. Prêtre du titre de Sainte Agnès-hors-les-murs, mort à Paris le 29 Avril 1757, âgé de 56 ans. Voyez ses titres & ses dignités dans la seconde Partie à l'article des Diocèses.

Il vaque à present onze places dans le Sacré-Collége.

Le Cardinal SAGRIPANTI, *Romain*, est nommé Préfet de la Congrégation du Concile, sur la démission du Cardinal SPINELLI.

Mre. de VAY, Doyen des Auditeurs de Rote, mort à Rome le 16 Janvier 1757. Il étoit Auditeur de ce Tribunal pour la Toscane depuis 1733.

AMBASSADEUR de France auprès du S. Siége, M. l'Evêque de LAON. Il succede à M. le Comte de Stainville.

Evêques Morts, MM.

L'Archevêque de Gran ou de Strigonie, *Czazki*, Primat de Hongrie.

Le Baron de BUZECK, Evêque & Abbé de *Fulde*, en Allemagne, Archichancelier de l'Impératrice Reine, Primat de Germanie; élu en 1737 Abbé

de l'Abbaye de Fulde, qui fut érigée en Evêché en 1752, mort le 4 Décembre 1756.

Le Comte de STADION, Evêque & Prince de *Bamberg*, nommé en 1753, mort le 6 Mars 1757, âgé de 77 ans.

L'Evêque de TERUEL, en Espagne, *Baroja.*

L'Evêque de TORTOSE, en Espagne, *Comacho de Maduegnon.*

L'Evêque de PULATY, en Albanie, *Torriani.*

L'Archevêque de BURGOS, en Espagne, *Guillen*, mort dans le mois d'Avril, âgé de 71 ans.

L'Archev. de LEOPOL, en Pologne, *Wizecki.*

L'Evêque de MALTE, *de Bussan.*

L'Evêque de COUTANCE, Leonor *Goyon de Matignon*, mort le 3 Avril, âgé de 80 ans.

L'Archevêque de BOURGES, le Cardinal de la *Rochefoucault*, Voyez ci-dessus.

L'Ancien Evêque d'ORLEANS, *de Paris*, mort à Orléans le 4 Juin, âgé de 77 ans.

Nouveaux Evêques, MM.

Archevêque d'AVIGNON, *Manzy*, transferé de Cavaillon.

Evêque de CAVAILLON dans le Comtat, Pierre-Joseph *Artaud*, né dans le Diocèse d'Apt en Provence, ancien Curé de S. Mery à Paris. Sacré à Rome, le 3 Avril 1757. dans l'Eglise de S. Ignace, par le Cardinal Doria. Sa Sainteté l'a mis au rang des Evêques assistans du Thrône Apostolique.

Evêque de PULATI en Albanie, *Gianchi.*

Ev. de NOVARRE, suffragant de Milan, *Rectori*, sacré à Rome le 16 Janvier.

Ev. de MONTEPULCIANO, sacré à Rome dans le mois de Janvier.

Ev. de BORGO-SAN-SEPULCHRO, sacré à Rome le même mois.

Ev. de FELTRI, sacré le 3 Avril.

Ev. de LERIDA, en Espagne, *Pedrejon.*

Archevêque de LEOPOL, en Pologne, *Dembowski*, ci-devant Evêque de Kaminieck.

Ev. de SARZANE, en Italie, *Lomellini*, Génois, Général des Clercs Réguliers Mineurs.

Ev. de COUTANCE, *du Quesnoy*, ancien Vicaire-Général de cet Evêché, né dans le même Diocèse en 17..

Evêque de SENE'S, *de Woheles*, ancien Vicaire général de l'Archevêché d'Arles.

Abbés Morts, MM.

Abbé de Lessay, l'Ev. de Coutance, *de Matignon.*

Abbé de Cluny, le Card. de la *Rochefoucault.*

Abbé d'Aisnay, *idem.*

Abbé de Beaulieu, *idem.*

Abbé de S. Vandrille, *idem.*

Abbé de S. Acheuil, *de Brantes*, Vicaire général d'Amiens.

Abbé de S. Loup de Troyes, *Pajot de Dampierre*, Doyen des Chan. Honor. de l'Eglise de Paris.

Abbé de S. Eloy Fontaine, *Kransinski*, ci-devant premier Aumônier de la Reine de Pologne, Duchesse de Lorraine, mort à Dantzick.

Abbé de S. Jean, Diocèse d'Amiens, l'ancien Ev. d'Orléans.

Abbé de Beaulieu, *Frison*, Chan. de Reims.

Abbayes données.

Ab. de S. Quentin en l'Isle, le Prince de *Salm.*

Ab. de Lessay, *de la Ville*, Premier Commis des affaires étrangeres, ci-devant Ministre de France en Hollande.

Ab. de Noaillé, *de la Ville Miremont.*
Ab. de S. Eloy Fontaine, *Tudert*, Conseiller de Grand'Chambre au Parlement de Paris.
Ab. de Livri, *de Malherbe*, Chan. de Paris.
Ab. de S. Acheüil, *Girard*, Premier Aumônier de Madame Infante Duchesse de Parme.
Ab. d'Aisnay, le Cardinal DE TENCIN.
Ab. de Beaulieu, l'Arch. de Narbonne.
Ab. de S. Arnoul de Metz, *de Stainville.*
Ab. de S. Loup de Troyes, *de Radonviliers.*

Grand Aumônier de France.

S.E.M. le CARD. DE TAVANNES, ci-devant Grand Aumônier de la Reine.

Grand Aumônier de la Reine.

M. l'Ev. de LAON, désigné Cardinal.

Premier Aumônier du Roi.

M. l'Abbé Comte DE BOUILLE', Doyen de l'Eglise de Lyon, ci-devant Maître l'Oratoire de S. M.

M. L'EVESQUE DE DIGNE (*de Jarente*) vient d'être chargé par le Roi du département concernant la nomination aux Bénéfices.

Il faut ajoûter aux nouveaux Evêques.

Arch. de Vienne en Autr. *Migazzi*, Ev. de Weitzen.
Ev. de Bamberg, *Seintzeim*, Ev. de Wurtzbourg.
Ev. de Plata au Perou d'*Arbiza*, Ev. de Truxillo.
Ev. de Truxillo, d'*Agramont*, E. de Buenos-Ayres.
Ev. de Buenos-Ayres, *D. Jos. Ant. Basureo.*
Ev. d'Arath, & suff. de Strasbourg, *du Vernin.*

Abbayes Vacantes au mois de Juin 1757.

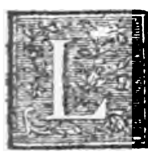
Crespin, *Camb.*	15000	Cluny, *Macon.*	50000
Pleineselve, *Bord.*	20000	S. Vandrille, *R.*	40000
S. Eloy, *Noyon.*	14000	S. Jean, *Amiens.*	16000
Falaise, *Sées.*	2300	Beaulieu, *Tours.*	2800



L'EUROPE ECCLÉSIASTIQUE.

PREMIERE PARTIE.

L'EGLISE UNIVERSELLE.



LE CLERGÉ comprend tous les Miniſtres conſacrés au ſervice de la Religion, & au gouvernement de l'Egliſe, depuis la ſimple Tonſure cléricale juſqu'à la Prélature.

On appelle Clergé régulier les différens Ordres Religieux. Le titre de Clercs ne leur fut accordé que dans le IV. ſiécle.

L'étymologie de Clergé vient de κληρος, *ſort, partage*, parce qu'en effet Dieu eſt le partage

de ses Ministres, & qu'ils sont réciproquement le partage de Dieu. On apperçoit l'origine de cette expression dès l'ancien Testament, où la Tribu de Levi est appellée de ce nom. Saint Pierre dans ses Epîtres, fait usage du même mot dans le même sens : *neque ut dominantes in Cleris*. Quelques Etymologistes modernes lui ont voulu trouver une autre origine dans le vieux mot françois *Clergie*, qui signifie *science, littérature*, parce que dans les premiers siécles de notre nation les gens d'Eglise étoient les seuls savans, les seuls lettrés ; mais il est évident qu'ils ont pris le dérivé pour la racine, & que *Clergie* vient lui-même de Clergé, qui est beaucoup plus ancien.

C'est au seul Clergé séculier qu'appartient le gouvernement de l'Eglise & l'exercice des fonctions qui en dépendent : les Réguliers n'y ont part qu'en qualité de Ministres auxiliaires.

La subordination qui regne parmi les différens membres du Clergé se nomme Hiérarchie (ἱερὸς, *sacré*, ἀρχὴ, *dignité*).

L'Evangile distingue trois Ordres, celui des Evêques, le souverain Pontife à leur tête ; celui des simples Prêtres, & celui des Diacres. Le collége des Apôtres présidé par S. Pierre, les soixante-dix Disciples choisis par Jesus-Christ, les sept Diacres élus par les Apôtres, & la forme du premier gouvernement de l'Eglise nous marquent bien expressément la distinction de ces trois Ordres & leur subordination.

On a dans la suite ajouté à cette Hiérar-

chie l'ordre des Soûdiacres & ceux d'Acolyte, de Lecteur, d'Exorcifte, & de Portier. De ces quatre Ordres qu'on appelle vulgairement les Mineurs, pour les diftinguer des ordres Sacrés, les Grecs n'admettent que celui de Lecteur.

A mefure que l'Eglife s'eft étendue, elle a été obligée d'ajouter de nouveaux degrés à fa Hiérarchie; de-là l'origine des Cardinaux, des Patriarches, des Primats, des Archevêques ou Métropolitains, dont nous allons placer des notions à la tête des Articles fuivans. Nous expoferons de même, chacune à fon rang, celles qui concernent le Clergé régulier & les Ordres Religieux & Militaires.

Nous diviferons cette Partie en huit Chapitres: nous rendrons compte,

Dans le premier de l'Eglife Romaine ou de la Cour de Rome.

Dans le fecond du gouvernement de toutes les Eglifes catholiques.

Dans le troifiéme des ordres Monaftiques.

Dans le quatriéme des ordres Mendians.

Dans le cinquiéme des Chanoines réguliers.

Dans le fixiéme des Clercs réguliers.

Dans le feptiéme des autres Ordres Religieux foit d'hommes, foit de filles.

Nous ajouterons au Supérieur Général de chaque Ordre le Cardinal Protecteur.

CHAPITRE PREMIER.

L'ÉGLISE ROMAINE.

CETTE EGLISE est depuis l'origine du Christianisme, la mere & la maîtresse de toutes les Eglises Catholiques, le fondement de la Foi & le centre de l'unité; titres qui lui sont confirmés par la tradition la plus constante & la plus unanime de tous les Peres.

Nous distribuerons ce Chapitre en six Articles.

Le premier pour le Pape.

Le second pour les Cardinaux. Nous y parlerons aussi des Conclaves & des Consistoires.

Le troisiéme pour les dignités du S. Siége.

Le quatriéme pour les principales Congrégations.

Le cinquiéme pour le Tribunal des Auditeurs de Rote.

Le sixiéme pour les Nonces, les Légats, & les Vice-Légats.



ART. I. *Le Souverain Pontife*.

LE CHEF de l'Eglise Romaine, qui est en même tems celui de l'Eglise Universelle, se nomme souverain Pontife, très-saint Pere, Vicaire de Jesus-Christ, & plus ordinairement N. S. P. le Pape, en latin *Papa*. L'étymologie de ce nom le rend très-respectable ; c'est un abregé de *Pater Patrum*, Pere des Peres, Pasteur des Pasteurs, & dans un certain sens Evêque des Evêques ; ce qui faisoit dire à M. Bossuet devant une assemblée des Evêques de France, (Sermon de l'Unité) « Pasteurs à l'égard des peuples, nous sommes brebis à l'égard de Pierre ». Le titre de Pape se donnoit autrefois à tous les Evêques, comme le fait connoître l'inscription de plusieurs Lettres dans S. Jérôme, S. Augustin, &c. On leur donnoit aussi les titres de votre *Sainteté*, de votre *Béatitude*, comme nous les donnons aujourd'hui au souverain Pontife. Ces titres & le nom de *Pape* ont commencé dans le XI. siécle à ne se donner qu'au seul Evêque de Rome : Grégoire VII. en fit une loi.

Les attributs de cette dignité sont la thiare, les clefs & la triple croix. L'attribut des clefs est aussi ancien que l'Evangile. On sçait les termes de la promesse que J. C. fit à S. Pierre : *Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux*. La thiare ou la triple couron-

ne n'étoit d'abord qu'un simple bonnet ; on y a successivement ajouté trois couronnes. La triple croix désigne la supériorité du Pape sur les Patriarches, qui n'ont qu'une croix double.

Il faut d'abord distinguer, dans la personne du Pape, le Prince temporel d'avec le spirituel. Par les victoires & la libéralité de nos anciens Rois, il possede en titre de souveraineté toute cette contrée de l'Italie, dont Rome est la capitale ; il a même des droits sur le Royaume de Naples, qui lui doit foi & hommage & un certain tribut.

On peut encore envisager sous plusieurs faces son autorité spirituelle : il est 1. Simple Evêque de Rome. 2. Métropolitain d'un certain nombre de suffragans. 3. Patriarche d'Occident. 4. Enfin il est le Chef de toute l'Eglise, & c'est à ce dernier objet que nous nous fixons.

En cette qualité il a des droits absolument essentiels à son autorité, il a des concessions de la part des Princes ou des Eglises particulieres. Il a de simples prétentions que le zèle indiscret de quelques Ultramontains a portées quelquefois un peu loin. Nous passerons celles-ci sous silence. Nous parlerons dans l'Article du Clergé de France des arrangemens particuliers de nos Rois & de notre Clergé avec le S. Siége. A l'égard de ses droits essentiels, nous ne pouvons les définir plus exactement que par les propres termes de la célebre Déclaration du Clergé de France, en 1681. qui porte : *Que le souverain Pontife est le Chef de l'Eglise, le centre de l'unité ; qu'il jouit d'une primau-*

té d'autorité & de jurisdiction qui lui a été conférée par J. C. lui-même dans la personne de S. Pierre. La même Déclaration ajoute : *In quæstionibus fidei præcipuas esse ipsius partes ejusque decreta ad omnes & singulas Ecclesias pertinere.* Nous renvoyons l'élection & le couronnement des Papes à l'article des Cardinaux.

CHRONOLOGIE DES PAPES.

S. PIERRE *Galiléen*, premier Apôtre.

Nommé Chef de l'Église par J. C. l'an	33
Établit son siége à Antioche l'an	36
Le transfére à Rome l'an	42
Meurt Martyr le 29 Juin	67

PONTIFES *élûs par le Clergé & le Peuple Romain.*

S. Lin, Martyr.	*Toscan*	78
S. Clet, M.	*Romain*	91
S. Clément, M.	*Romain*	102
S. Anaclet, M.	*Athénien*	110
S. Evariste, M.	*Grec*	119
S. Alexandre I. M.	*Romain*	130
S. Xiste I. M.	*Romain*	141
S. Telesphore, M.	*Grec*	152
S. Hygin, M.	*Athénien*	156
S. Pie I. M.	*d'Aquilée*	165

S. Anicet, M.	*Syrien*	173
S. Soter, M.	*de Fundi*	177
S. Eleuter.	*Grec*	192
S. Victor, M.	*Africain*	201
S. Zéphirin.	*Romain*	219
S. Calixte I. M.	*Romain*	224
S. Urbain I. M.	*Romain*	231
S. Pontien, M.	*Romain*	235
S. Anthere, M.	*Grec*	236
S. Fabien, M.	*Romain*	250
S. Corneille, M.	*Romain*	253
S. Luce I. M.	*Romain*	255
S. Etienne I. M.	*Romain*	257
S. Sixte II. M.	*Grec*	258
S. Denis.	*Grec*	270
S. Felix I. M.	*Romain*	275
S. Eutychien, M.	*Toſcan*	283
S. Marcellin, M.	*Romain*	304
S. Marcel, M.	*Romain*	309
S. Euſebe.	*Grec*	311
S. Melchiaire.	*Africain*	313
S. Sylveſtre.	*Romain*	335
S. Marc.	*Romain*	336
S. Jules I.	*Romain*	352
Libere.	*Romain*	367
S. Damaſe I.	*Eſpagnol*	384
S. Sirice.	*Romain*	398
S. Anaſtaſe I.	*Romain*	402
S. Innocent II.	*d'Albano*	417
S. Zoſime.	*Grec*	418
S. Boniface I.	*Romain*	423
S. Celeſtin I.	*Romain*	432
S. Sixte III.	*Romain*	444
S. Léon le Gr. D.	*Toſcan*	461
S. Hilaire.	*de Sardaigne*	467
S. Simplice.	*de Tivoli*	483
S. Félix II.	*Romain*	492

S. Gelafe I.	*Africain*	49
S. Anaftafe II.	*Romain*	49
S. Symmaque	*de Sardaigne*	51
S. Hormifdas,	*Romain*	52
S. Jean I.	*Tofcan*	52

PONTIFES ***nommés ou confirmés par la Puiffance féculiere.***

S. Félix III.	*Samnite*	53
Boniface II.	*Goth*	53
Jean II.	*Romain*	53
S. Agapit.	*Romain*	53
Sylvere,	*de Campanie*	53
S. Vigile,	*Romain*	55
S. Pélage I.	*Romain*	56
S. Jean III.	*Romain*	57
S. Benoît I.	*Romain*	57
Pélage II.	*Rômain*	59
S. Grégoire le G. D.	*Romain*	60
Sabinien I.	*Tofcan*	60
Boniface III.	*Romain*	60
S. Boniface IV.	*Mars*	61
Deus-dedit,	*Romain*	61
S. Boniface V.	*Napolitain*	62
Honorius I.	*de Campanie.*	63
Severin,	*Romain*	64
Jean IV.	*Dalmate*	64
Théodore,	*de Jérufalem*	64
S. Martin I.	*Tofcan*	65
S. Eugene I.	*Romain*	65
S. Vitalien,	*de Campanie*	67

A v.

Adeodat	Romain	677
Donus	Romain	679
S. Agathon,	Sicilien	682
S. Léon II.	Sicilien	684
Benoît II.	Romain	685
Jean V.	Syrien	687
Conon,	Sicilien	688
Serge I.	Sicilien	701
Jean VI.	Grec	705
Jean VII.	Grec	707
Sisinnius,	Syrien	708
Constantin I,	Syrien	715
Grégoire II.	Romain	731
Grégoire III.	Syrien	741
S. Zacharie	Grec	752
Etienne II.	Romain	757
Paul I.	Romain	767

Le Clergé & le Peuple Romain rentrent en possession de leur droit d'élire les Papes.

Etienne III.	Sicilien	772
Adrien I.	Romain	795
S. Léon III.	Romain	816
Etienne IV.	Romain	817
S. Pascal I.	Romain	824
Eugene II.	Romain	827
Valentin,	Romain	827
Grégoire IV.	Romain	844
Serge II.	Romain	847
S. Léon IV.	Romain	855
Benoît III.	Romain	858
S. Nicolas le Grand,	Romain	867
Adrien II.	Romain	872

Jean VIII.	Romain	[illegible]
Martin II.	[illegible]	[illegible]
Adrien III.	Romain	[illegible]
Etienne V.	Romain	[illegible]
Formose,	de Porto	[illegible]
Etienne VI.	Romain	[illegible]
Romain I.		[illegible]
Théodore II.	Romain	[illegible]
Jean IX.	de Tivoli	[illegible]
Benoit IV.	Romain	[illegible]
Léon V.	d'Ardée	[illegible]
Christophe,	Romain	[illegible]
Serge III.		[illegible]
Anastase III.	Romain	[illegible]
Landon,	Sabin	[illegible]
Jean X.	de Ravenne	[illegible]
Léon VI.	Romain	[illegible]
Etienne VII.	Romain	[illegible]
Jean XI.		[illegible]
Léon VII.	Romain	[illegible]
Etienne VIII.	Allemand	[illegible]
Martin III.	Romain	[illegible]
Agapit II.	Romain	[illegible]
Jean XII.	Romain	[illegible]
Léon VII.	Romain	[illegible]
Jean XIII.	Romain	[illegible]
Benoit VI.	Romain	[illegible]
Donus II.		[illegible]
Benoit VII.	Romain	[illegible]
Jean XIV.	de Pavie	[illegible]
Jean XV.		[illegible]
Jean XVI.	Romain	[illegible]
Grégoire V.	Nev. de l'Emper. Othon	[illegible]
Sylvestre II.	François	[illegible]
Jean XVII.	Romain	[illegible]
Jean XVIII.	Romain	[illegible]

Serge IV.	*Romain*	1012
Benoît VIII.	*de Frescati*	1024
Jean XIX.	*de Frescati*	1033
Benoît IX.	*de Frescati*	1045
Grégoire VI.	*Romain*	1046
Clément II.	*Saxon*	1047
Damase II.	*Bavarois*	1048
Léon IX.	*Allemand*	1054
Victor II.	*Allemand*	1057
Etienne IX.	*Lorrain*	1058
Benoît X.	*de Vélétri*	1059
Nicolas II.	*François*	1061
Aléxandre II.	*Milanois*	1073
Grégoire VII.	*Toscan*	1085
Victor III.		1087
Urbain II.	*François*	1099
Pascal II.	*Toscan*	1118
Gelase II.	*de Gaëte*	1119
Calixte II.	*François*	1124
Honorius II.	*Boulonois*	1130

PONTIFES *élûs par les seuls* CARDINAUX. *C'est à cette époque que l'on commence à connoître le nom de famille des Papes nous le placerons dans la 3e. colonne.*

Innocent II.	*Romain*		1143
Célestin II.	*Toscan*	Gui	1144
Luce II.	*Boulonnois*	Gerard	1145
Eugene III.	*Pisan*		1150
Anastase IV.	*Romain*	Conrad	1154
Adrien IV.	*Anglois*	Brekspeare	1159
Alexandre II.	*Siennois*	Rolland	1181
Luce III.	*Lucquois*	Ubald	1185
Urbain III.	*Milanois*	Crivelli	1187

Grégoire VIII.	*de Bénévent.*	Albert.	1187
Clément III.	*Romain.*		1191
Céleſtin III.	*Romain.*		1198
Innocent III.	*d'Anagni.*	Segni.	1216
Honorius III.	*Romain.*	Savelli.	1227
Grégoire IX.	*d'Anagni.*	Segni.	1241
Céleſtin IV.	*Milanois.*		1241
Innocent IV.	*Génois.*	Fieſco.	1254
Alexandre IV.	*d'Anagni.*	Segni.	1261
Urbain IV.	*François.*	Pantaleon.	1264
Clément IV.	*François.*	Foucauld.	1268
Grégoire X.	*Plaiſantin.*	Viſconti.	1276
Innocent V.	*de Savoye.*	Tarantaiſe.	1276
Adrien V.	*Génois.*	Ottobon.	1276
Jean XXI.	*Portugais.*		1277
Nicolas III.	*Romain.*	Orſini.	1280
Martin IV.	*François.*	Montpincé.	1285
Honorius IV.	*Romain.*	Savelli.	1287
Nicolas IV.	*d'Aſcoli.*	d'Aſcoli.	1292
Céleſtin V.	*Napolitain.*	Moron.	1294
Boniface VIII.	*d'Anagni.*	Cajétan.	1303
Benoît XI.	*Tréviſan.*	Boccaſſini.	1304
Clément V.	*François.*	de Gouth.	1314
Jean XXII.	*François.*	d'Euſe.	1334
Benoît XII.	*François*	Fournier	1342
Clément VI.	*François*	Rogier	1352
Innocent VI.	*François*	Aubert	1362
Urbain V.	*François*	Grimoald	1370
Grégoire XI.	*François*	Rogier	1378

Ici commence le Schiſme d'Occident. Deux partis diviſent l'Egliſe : chacun d'eux élit ſon Pontife. Aucune des deux élections n'eſt déclarée illégitime. On les diſtingue en Urbaniſtes & en Clémentiſtes, du nom du premier Pape élû par chaque Parti depuis

le Schisme. Les Urbanistes siégeoient à Rome, les Clémentistes à Avignon.

PONTIFES *surnommés Urbanistes.*

Urbain VI.	*Napolitain*	Prignani	1389
Boniface IX.	*Napolitain*	Bonacelli	1404
Innocent VII.	*de l'Abruze*	Meliorati	1406
Grégoire XII.	*Vénitien*	Corario	1409
Alexandre V.	*Candiot*	Philarge	1410
Jean XXIII.	*Napolitain*	Cossa	1415

PONTIFES *surnommés Clémentistes, ils ne sont point comptés dans la succession des Papes.*

Clément VII.	*Génevois*	de Genève	1394
Benoît XIII.	*Catalan*	de Luna	1409
Clément VIII.	*d'Arragon*	de Mugnos	1429

Ce dernier Pape ayant abdiqué la Thiare, le Schisme s'éteint. Les deux obédiences se réunissent.

Martin V.	*Romain*	Colonne	1431
Eugene IV.	*Vénitien*	Condolmere	1439
Félix V.	*de Savoye*	Savoye	1449
Nicolas V.	*Italien*	Sarzane	1455
Calixte III.	*Espagnol*	Borgia	1458
Pie II.	*Siennois*	Piccolomini	1464
Paul II.	*Vénitien*	Barbo	1471
Sixte IV.	*Savonois*	Larovere	1484
Innocent VIII.	*Génois*	Cibo	1492
Alexandre VI.	*Espagnol*	Lenzoli	1503

Pie III.	*Siennois*	Todeschini	1503
Jules II.	*Savonois*	La Rovere	1513
Léon X.	*Florentin*	Médicis	1521
Adrien VI.	*Hollandois*	Florent	1523
Clément VII.	*Florentin*	Médicis	1534
Paul III.	*Romain*	Farnese	1549
Jules III.	*Romain*	M. Sensarino	1555
Marcel II.	*de Fano*	M. Pulciano	1555
Paul IV.	*Napolitain*	Caraffe	1559
Pie IV.	*Milanois*	Medichini	1565
Pie V.	*Ligurien*	Ghisleri	1572
Grégoire XII.	*Boulonois*	B.Compagno	1585
Sixte V.	*d'Ancône*	Peretti	1590
Urbain VII.	*Génois*	Castanea	1590
Grégoire XIV.	*de Crémone*	Sfondrati	1591
Innocent IX.	*Boulonois*	Fanchinetti	1591
Clément VIII.	*Florentin*	Aldobrandin	1605
Léon XI.	*Florentin*	Médicis	1605
Paul V.	*Siennois*	Borghese	1621
Grégoire XV.	*Boulonois*	Ludovisio	1623
Urbain VIII.	*Florentin*	Barberini	1644
Innocent X.	*Romain*	Pamphile	1655
Aléxandre VII.	*Siennois*	Chigi	1667
Clément IX.	*Toscan*	Rospigliosi	1669
Clément X.	*Romain*	Altieri	1676
Innocent XI.	*Milanois*	Odeschalchi	1689
Alexandre VIII.	*Vénitien*	Ottoboni	1691
Innocent XII.	*Napolitain*	Pignatelli	1700
Clément XI.	*d'Urbin*	Albani	1721
Innocent XIII.	*Romain*	Conti	1724
Benoît XIII.	*Romain*	Orsini	1730
Clément XII.	*Florentin*	Corsini	1740

Le PAPE actuellement régnant

BENOIST XIV.

PROSPER LAMBERTINI,

Né à Boulogne le 31. Mars 1675.
Archevêque de Théodosie en 1704.
Ensuite Archevêque de Boulogne sa patrie.
Créé Cardinal par Benoît XIII. en 1728.
Élû Pape le 17 Août 1740.
Couronné le 21 du même mois.

Nous ne quitterons point cet article sans donner un détail plus circonstancié des Souverains Pontifes que la France a donnés à l'Eglise : on en compte XV.

I. SYLVESTRE II.

GERBERT, *Auvergnac*,
Moine d'Aurillac,
Précept. du R. Robert,
Arc. de Rheims en 992
Ar. de Ravenne en 997
Élû Pape en 999
4 ans de Papauté 1003

II. URBAIN II.

EUDES DE LAGERI,
de Châtillon-sur-Marne.
Relig. de Cluny,
Créé Card. par Grég. VII.
Ensuite Evêq. d'Ostie,
Élû Pape en 1088
11 ans de P. 1099

III. CALIXTE II.

GUY des C. de Bourgog.
Arc. de Vienne en 1083
Élû Pape en 1119
5 ans de P. 1124

IV. URBAIN IV.

JACQ. PANTALEON,
de Troyes en Champagne,
Evêque de Verdun,
Élû Pape en 1261
3 ans de P. 1264

V. CLEMENT IV.

GUI LE GROS.
de S. Gilles en Langued.
Evêque du Puy,

Esl. Ar. de Narbonne,
Cardinal en 12[illegible]
Elu Pape en 12[illegible]
[illegible] ans de P. 12[illegible]

I. INNOCENT V.
PIER. DE TARENTAISE
Religieux Dominicain,
Arc. de Lion en 12[illegible]
Cardinal en 12[illegible]
Elu Pape en 12[illegible]
M. la même année.

II. MARTIN [illegible]
SIMON DE BRIE
[illegible] en Brie
Tres. de S. M. de Tours
Cardinal en 12[illegible]
Elu Pape en 128[illegible]
4 ans de P. 128[illegible]

VIII. CLEMENT V
BERTRAND DE GOTH
de Gascogne,
Arc. de Bordeaux en 1300
Elu Pape en 1305
9 ans de P. 1314

IX. JEAN XXII.
JAQ. D'OSSA [illegible]
de Cahors,
Evêque de Fréjus,
Esl. Ar. d'Avignon.
Cardinal en 1312
Elu Pape en 1316
18 ans de P. 1334.

X. BENOIST XII.
JACQ. FOURNIER
Religieux de [illegible]
[illegible]
Evêq. de Pamiers
Cardinal en [illegible]
Elu Pape en [illegible]
[illegible] ans de P. [illegible]

XI. CLEMENT VI.
P. ROGER, Limosin
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Cardinal en [illegible]
Elu Pape en [illegible]
[illegible] ans de P. [illegible]

XII. INNOCENT VI.
ES. ALBERT Limosin
Ev. de Clermont
Cardinal en [illegible]
Elu Pape en [illegible]
[illegible] ans de P. [illegible]

XIII. URBAIN V.
[illegible] DE GRIMOARD
de Gévaudan,
Elu Pape en [illegible]
[illegible] ans de P. [illegible]

XIV. GREGOIRE XI.
P. ROGER, Lim. [illegible]
Nev. de [illegible]
Cardinal en 134[illegible]

Élû Pape en 1370 8 ans de P. 1378	Ev. de Cambray, Cardinal en 1371 Élû Pape en 1379 16 ans de P. 1394
XV. CLEMENT VII. ROBERT DE GENEVE,	

ART. II. *Les Cardinaux.*

LES CARDINAUX sont des Prélats choisis par le Souverain Pontife, parmi toutes les Nations Catholiques, pour lui composer comme un Conseil & un Sénat. On varie sur l'origine du mot *Cardinal*. La plus vraisemblable est *Cardo* : c'est en effet sur les Cardinaux que roule, pour ainsi dire, le gouvernement de l'Eglise.

Il seroit inutile d'entrer dans le détail d'une multitude de révolutions & de changemens qui appartiennent beaucoup plus au mot qu'à la chose. Le nom de Cardinal se prodiguoit autrefois à des personnes qui n'étoient rien moins que ce que sont aujourd'hui nos Cardinaux. Il suffisoit pour le porter d'avoir une Eglise ou même une simple Chapelle à desservir. Il se donnoit cependant plus volontiers aux Curés & aux Chapelains de Rome.

Ce titre ne sortit de cette confusion que vers le XI, siécle. Alors les Papes se choisirent un Conseil bien différent de l'ancien Clergé Romain. Les Prélats les plus distingués de chaque Nation composerent ce nou-

veau Sénat, & le titre de Cardinal leur fut désormais réservé.

Leurs honneurs & leurs prérogatives augmenterent insensiblement. Ils obtinrent peu-à-peu la préséance sur les Evêques, & le privilége d'élire les Papes, qui appartenoit au Clergé & au Peuple Romain. Les Cardinaux jouissoient de cette prérogative dès le douzieme siécle. Elle leur a été confirmée solemnellement par plusieurs Papes, & par le consentement unanime de toute l'Eglise.

Boniface IV. donna aux Cardinaux le Chapeau rouge, qu'ils porterent pour la premiere fois au Concile de Lyon en 1243; Boniface VIII. y ajouta la Robe de pourpre. Urbain VIII. leur attribua, par un Décret de 1630, la qualité d'Eminence. Ils ont dans toutes les Cours de l'Europe un rang très-distingué.

C'est le Pape qui crée les Cardinaux. Il est dans l'usage d'abandonner à chaque Couronne la disposition d'un certain nombre de *Chapeaux*. Il envoie aux Etrangers, par un de ses Officiers, la Barette ou le Bonnet rouge, (*Byretum*) qui est le principal ornement du Cardinalat. Les Souverains ont coutume de l'imposer eux-mêmes aux nouveaux Cardinaux de leurs Etats. Voici un détail des cérémonies que l'on observe à la Cour de France dans cette occasion.

[L'Introducteur des Ambassadeurs va prendre dans les carosses du Roi & de la Reine le nouveau Cardinal. Il le conduit chez le Roi avec le Camérier du Pape, nommé par Sa Sainteté pour apporter le Bonnet. Avant

la Meſſe le Camérier eſt conduit à l'audience du Roi, dans le Cabinet de Sa Majeſté. Le Roi deſcend à la Chapelle : le nouveau Cardinal y paroît à la fin de la Meſſe, accompagné de l'Introducteur des Ambaſſadeurs. Le Maître des Cérémonies le reçoit à la porte. La nouvelle *Eminence* ſe met à genoux ſur un carreau auprès du Prié-Dieu du Roi, du côté de l'Evangile. Le Camérier, en habit de cérémonie, lui remet entre les mains le Bref du Pape, va prendre ſur la crédence, du côté de l'Epître, un baſſin de vermeil, ſur lequel eſt le Bonnet, & le préſente au Roi. Sa Majeſté prend le Bonnet, & le met ſur la tête du Cardinal, qui fait une profonde inclination, & à l'inſtant même ſe découvre. Pendant que le Roi ſort de la Chapelle, le Cardinal va prendre à la Sacriſtie les habits de ſa nouvelle dignité. Il monte enſuite chez le Roi, accompagné du Maître des cérémonies. L'Introducteur des Ambaſſadeurs, qui eſt toujours reſté auprès de lui, l'introduit dans le Cabinet du Roi, où le Cardinal fait ſon remerciment à Sa Majeſté. Il eſt enſuite conduit chez la Reine avec les mêmes cérémonies. Pendant l'audience on apporte un tabouret, & il s'aſſeoit : après l'audience des Princes & des Princeſſes, on le reconduit à ſon hôtel avec les cérémonies obſervées lorſqu'on avoit été l'y prendre pour l'amener chez le Roi.]

Le Sacré Collége eſt diviſé en trois ordres : celui des Evêques, celui des Prêtres, & celui des Diacres : ſix du premier, cin-

quante du second, quatorze du troisieme. Leur nombre a beaucoup varié dans ces trois classes, avant d'être fixé, comme il paroît l'être, à soixante-dix.

Les Cardinaux Evêques ont le titre de leurs Evêchés. Celui d'Ostie a le premier rang & la prérogative de consacrer le Pape. Les Cardinaux-Prêtres ont chacun pour leur titre une Eglise de Rome. L'Episcopat n'est nullement incompatible avec la qualité de Cardinal-Prêtre. Tous nos Cardinaux François sont Evêques, & n'ont cependant que le rang de Prêtres dans le Sacré Collége.

C'est ici l'occasion de parler des Conclaves & des Consistoires; mais auparavant disons un mot de la vacance du S. Siége.

Dès que le Pontife est expiré, le gouvernement passe entre les mains du premier Evêque, du premier Prêtre & du premier Diacre du Sacré Cóllége. C'est cependant le Cardinal Camerlingue qui a le plus grand appareil de jurisdiction. C'est lui qui préside au Consistoire, & qui publie les Edits. C'est encore lui qui donne les ordres nécessaires pour les funérailles du Pontife défunt : on les célebre avec le plus grand appareil ; elles durent l'espace de neuf jours : les Cardinaux se renferment ensuite dans le Conclave pour élire un nouveau Pape.

Le Conclave est au Vatican : toutes les avenues en sont fermées avec la plus grande exactitude : chaque Cardinal a une cellule particuliere, & deux conclavistes, c'est-à-dire, deux personnes pour lui tenir com-

ſimples courtiſans ſont aſſis à terre.

Le Conſiſtoire ſecret reſſemble aſſez au Conſeil privé de nos Rois. Il ſe tient dans un appartement plus retiré. Le Pape, ſans aucun appareil, y diſcute & y décide les affaires avec les Cardinaux. C'eſt-là que l'on propoſe & que l'on préconiſe les nouveaux Evêques pour tous les pays Catholiques, & que l'on détermine la conceſſion des Bulles pour tous les Bénéfices conſiſtoriaux.

Avant de rendre compte des Cardinaux qui compoſent actuellement le Sacré Collége, voici un dénombrement de tous ceux que la France a produits depuis le douzieme ſiécle.

LES CARDINAUX FRANÇOIS.

DOUZIEME SIECLE.

Montbeillard, *ev. de Metz.*
Aimery de la Chatre.
Rainier de Bourgogne.
Mathieu, *ev. d'Albano.*
Caſtillon, depuis Céleſtin II.
Yves, *ab. de S. Victor.*
Luc, *ami de S. Bernard.*
Drogon, *Bén. e. d'Oſtie.*
Chryſogon
Alberic, *r. de Cluny.*
Etienne, *r. de Cîteaux.*
La Feuille, *Bénéd.*
Imar, *Bénéd.*
Jean, *Bénéd. abbé de Deols.*
Bernier, *ab. de S. Creſpin.*
Pierre, *e. de Meaux.*
Mathieu. Boſon. Melior.
Henry, *ab. de Clairvaux.*
Gerard, *archid. d'Autun.*
Thibaut, *ab. de Cluny.*
Roland, *e. de Dol.*

TREIZIEME SIECLE.

Sully, *arch. de Bourges.*
Paré, *ab. de Cîteaux.*
Maynard, *ab. de Pontigni.*

Lorraine

Lorraine, *ev. de Liége.*
Gerard, *ab. de Pontigni.*
Barthelemy de Vitry.
De Pons, *e. de Périgueux.*
Sully, *ar. de Bourges.*
Caffard, *ar. de Tours.*
Columieres, *a. de Rouen.*
Odon de Chateauroux.
De Bar, *ab. d'Igny.*
Taluantes, *ab. de S. Facond.*
S. Cher, *g. des Dominic.*
Herbert, *r. de Cîteaux.*
Rigault, *ar. de Rouen.*
Le Gros, *ar. de Narbon.*
Chevriers, *ev. d'Evreux.*
Pantaleon, neveu du Pape Urbain IV.
De Brai, *arc. de Rheims.*
Simon de Brie.
Guy, *abbé de Cîteaux.*
Aigleri, *abbé de Lerins.*
Tarentaise, *dep. P. Inn. V.*
S. Martin, *ar. d'Arles.*
Lesignes, *ev. d'Auxerre.*
Languisel, *ar. d'Arles.*
Cholet, *cha. de Beauvais.*
Giancolet ou le C. du Mans.
Geoffroi, *ev. d'Evreux.*
Seguin de Billon.
Barelis, *r. de la Merci.*

QUATORZIEME SIECLE.

Beaulieu, *ar. de Bourges.*
De Goul, *ar. de Lyon.*
Lemoine, *ev. de Meaux.*
Ferrier, *prev. de Marseille.*
Nonancour.
Robert, *abbé de Cîteaux.*
Simon, *r. de Cluny.*
Taillefer, *ar. de Toulouse.*
Chanteloup, *ar. de Bord.*
Fredoli, *ev. de Béziers.*
Freauville, *Domin.*
De Suisy, *Chancelier de France.*
Arnaud.
Desforges, } *parens du P. Clém. V.*
Pellegrue, }
Villaudraut, *nev. du Pape.*
Felquier, *ar. d'Arles.*
Des Bordes, *ev. d'Alby.*
Fargis, *neveu du Pape.*
Nouveau, *r. de Cîteaux.*
Garvo.
Daux, *ev. de Poitiers.*
D'Eusa, *ev. de Fréjus.*
Mandagot, *ar. d'Embrun.*
Godin, *Dominicain.*
Dufour, *Cordelier.*
Du Bec, *archid. de Paris.*
Testan.
Fredol, *ev. de Béziers.*
Etienne, *ab. de Rustang.*
Chantenier, *ev. d'Alby.*
Devia, *ev. d'Avignon.*
D'Euse, *neveu du Pape.*
Poyet.
D'Arrablay, *Chancelier de France.*
Montfavence.
Delamotte Pressage.

Devia, *ar. d'Avignon.*
Laporte, *ar. de Bourges.*
De la Tour, *a. de Salerne.*
Després, *ar. d'Aix.*
D'Archiac, *a. de Vienne.*
Le Tessier.
Rabastenis, *ev. de Rieux.*
Le Roux.
Cominges, *a. de Toulouse.*
Fournier, *e. de Mirepoix.*
Mostejuols, *ev. de S. Papoul.*
Mortemer, *e. d'Auxerre.*
De Chappes, *e. de Chartres.*
Du Puy.
Talerand, *e. d'Auxerre.*
Bertrand, *e. de Nevers.*
D'Euse, *ar. d'Embrun.*
Roger, *ar. de Rouen.*
Curti, *ab. de Montoluin.*
D'Aure.
D'Albi, *e. de Rhodès.*
Montfort, *r. de la Mercy.*
Roger, *ev. de Tulle.*
De Châlus, *e. de Chartres.*
D'Auvergne, *a. de Lyon.*
Aubert, *e. de Clermont.*
Robert, *Auvergnac.*
Domarus, *g. des Domin.*
De la Tour.
Le Juge, *ad. de Paris.*
Nabunal, *Cordel.*
Du Colombier, *evêq. de Nevers.*
Bellefaye, *e. de Limoges.*
Roger, *dep. P. Grég.* XI.
Aigrefeuille.
Canillac, *a. de Toulouse.*
D'Aubenas, *ar. d'Embrun.*
Montesquiou, *ev. d'Alby.*
Villemur, *e. de Pamiers.*
Dumoulin, *g. des Domin.*
Carmain, *neveu du Pape Jean XXII.*
Du Cros, *e. d'Auxerre.*
Rigaud, *ab. de S. Denis.*
Serran, *g. de la Mercy.*
Aubert, *e. de Paris.*
De S. Irier, *ev. d'Uzès.*
Montirac, *ev. de Pampelune.*
La Forêt, *evêq. de Paris, Chancelier de France.*
Farinier, *g. des Cord.*
Fortanier, *g. des Cordel.*
Montaigu, *e. de Lavaur, Chancelier de France.*
La Roche, *ab. de Cluny.*
Itier, *evêq. d'Acqs.*
Blandiac, *e. de Nîmes.*
Aubert, *ev. de Carcasson.*
Bragose, *ev. de Vabres.*
De S. Martial.
De Grisac, *ev. d'Avig.*
Sudré, *ev. de Marseille.*
D'Aigrefeuille.
Cabazolle, *evêq. de Cavaillon.*
Du Bosquet, *a. de Napl.*
Dormans, *e. de Beauvais.*
Paris, *evêq. de Paris.*
De Chinac.

D'Esteing, *a. de Bourges.*
Du Cros, *e. de Limoges.*
Lagier, *e. de Glandève.*
Cosnac, *ev. de Cominges.*
Chanac, *ev. de Mende.*
De Geneve, *e. de Cambr.*
Fabri, *evêq. de Tulles.*
Latour, *abbé de S. Ben. sur-Loire.*
De Nouveau.
De Verache.
De Juge, *a. de Narbonne.*
Montrelaix.
De Bussiere, *abbé de Cit.*
Maillesec, *ev. de Poitiers.*
La Grange, *ev. d'Amiens.*
Bernier.
Du Puy, *ab. de Marmout.*
D'Alençon, *ar. de Rouen.*
Monterac, *ev. de Sisteron.*
Sabran, *evêque de Chieti.*

CARDINAUX créés à la fin du XIV. siécle, & au commencement du XV. par les Antipapes, Clément VII. Benoît XIII. & Félix V.

PAR L'ANTIPAPE CLEMENT VII.

De Vis, *ar. d'Otrante.*
Sarcenas, *ar. d'Embrun.*
Saturnin, *g. des Domin.*
Barriere, *evêque d'Autun.*
Clausse.
Du Cros: *arch. d'Arles.*
Magnac, *evêque du Puy.*
D'Aigrefeuille, *ev. d'Avignon.*
Montaigu, *ev. de Laon.*
Neufchâtel, *ev. de Toul.*
Fitigny, *evêque de Paris.*
Montenay, *evêq. de Paris.*
Chanac, *ar. de Bordeaux.*
Lautrec, *ev. de Cominges.*
Murol, *ev. de S. Paul 3 C.*
Tavey, *ev. de Maillezais.*
Morellis, *ev. de Genêve.*
Broquier, *arc. d'Arles.*
Rolland, *ev. d'Amiens.*
Pierre de Luxembourg.
Talaru, *ar. de Lyon.*
Flandrin, *ar. d'Auch.*
Gerard, *ev. de Lodève.*
Vergi, *ar. de Bezançon.*
Gorrevod, *e. de Maurienn.*
Rochechouart, *a. d'Arles.*

PAR L'ANTIPAPE BENOIST XIII.

Blavi ou Blani.
Le Duc de Bar, *evêq. de Verdun.*
De Foix, *arch. d'Arles.*
D'Armagnac, *ar. d'Avelo.*
Carrere.

PAR L'ANTIPAPE FELIX V.

Varembon, *e. de Lauzann.*

—— *De Sourdis*, 1628
Arch. de Bordeaux.
1604 *Olivier*, 1609
Evêq. de Rennes,
—— *Du Perron*, 1618
Arch. de Sens.
1607 *La Rochefou-cault*, 1645
Evêq. de Senlis.
Gr. Aumon. de France.
1615 *Lorraine-G.* 1621
Arch. de Rheims.
1618 *De Rets*, 1622
Evêq. de Paris.
1621 *La Valette*, 1639
Arch. de Toulouse.
1622 *Richelieu*, 1642
Evêq. de Luçon.
Pr. Min. de Louis XIII.
1626 *Marquemont*, 1626
Arch. de Lyon,
—— *Berulle*, 1629
Fond. de l'Orat. en Fr.
1629 *Richelieu*, 1653
Arch. de Lyon.
Gr. Aumon. de Fr.
Mazarin, 1661
Né à Rome, Pr. Minist. de Louis XIV.
1643 *D'Estampes*, 1646
De l'Ord. de Malthe.
1652 *De Rets*, 1679
d'ab. Arch. de Corinthe, ensuite Arch. de Paris.
1666 *Vendôme*, 1669
1669 *Bouillon*. 1675
Gr. Aumon. de Fr.
1672 *Bonzi*, 1703
Arch. de Narbonne.
Gr. Aumôn. de la Reine.
—— *D'Estrées*, 1714
Evêq. Duc de Laon.
1686 *Le Camus*, 1707
Evêq. de Grenoble.
1690 *De Janson*, 1713
Evêq. de Beauvais.
Gr. Aumôn. de Fr.
1695 *La Grange*, 1707
Pere de la Reine de Pol.
1697 *De Coislin*, 1706
Gr. Aumôn. de Fr.
1706 *La Tremoille*, 1720
Arch. de Cambray.
—— *De Tournon*, 1710
Visit. Apost. à la Chine.
1712 *Rohan*, 1749
Evêq. de Strasbourg,
Gr. Aumôn. de France.
1713 *Polignac*, 1741
1715 *De Bissy*, 1737
Evêq. de Meaux.
—— *De Mailly*, 1721
Arch. de Rheims.
1721. *Du Bois*, 1723
Arch. de Cambray.
1726 *de Fleury*, 1743
Anc. Evêq. de Fréjus.
Précepteur du Roi,
Ministre d'Etat.
1737 *D'Auvergne*, 1747
Arch. de Vienne,
Abbé de Cluny.
1747 *Soubise*, 1756
Evêq. de Strasbourg,
Gr. Aumôn. de Fr.

ÉTAT ACTUEL DU SACRÉ COLLEGE.

Nous le partagerons en trois Ordres. L'Ordre des Cardinaux-Evêques, celui des Cardinaux-Prêtres, celui des Cardinaux-Diacres. Nous marquerons leur patrie, leurs dignités, l'année de leur naissance, celle de leur création, & le Pontife qui les a créés.

CARDINAUX EVESQUES.

LE CARDINAL DELCI, DOYEN du Sacré Collége; en cette qualité Evêque D'OSTIE, né à *Florence* le 7 Mars 1670, créé CARDINAL par Clément XII. le 20 Décembre 1737.

GUADAGNI, Evêque de Porto.	*Florentin*	1674	1731 C. XII.
SACRIPANTI, Evêque de Frescati.	*Romain*	1689	1739 C. XII.
BORGHESE, Evêque d'Albano.	*Romain*	1697	1729. B. XIII.
SPINELLI, Evêque de Palestrine.	*Napolitain*	1694	1735 C. XII.
PORTOCARRERO, Evêque de Sabine.	*Espagnol*	1681	1743 B. XIV.

CARDINAUX PRESTRES.

LE CARDINAL D'ALSACE, DE BOSSU DE CHIMAY, DOYEN de cet Ordre, Archevêque de MALINES, né à *Bruxelles* en 1679, créé CARDINAL par Clément XI. en 1719.

Création de Benoît XIII.			
LERCARI,	*Génois*	1675	1726
Création de Clément XII.			
REZZONICO, Evêque de Padoue.	*Vénitien*	1693	1737

DE LAMBERG,	*Allemand*	1680	1737
Evêque de Passaw.			
PASSIONEI,	*Italien*	1682	1738
DE TENCIN,	*François*	1680	1739
Archevêque de Lyon.			
Création de Benoît XIV.			
DE BAVIERE,	*Allemand*	1703	1743
Prince de Liége.			
PAULUCCI,	*de Forli*	1692	Création du Pape Benoit XIV. en
CALVALCHINI,	*de Tortonne*	1683	
ODDI,	*de Pérouze*	1679	
Evêque de Viterbe.			
LANTI,	*Romain*	1695	
CRESCENZI,	*Romain*	1694	
Archevêque de Ferrare.			
DORIA,	*Genois*	1708	
LANDI,	*de Plaisance*	1694	
POZZOBONELLI,	*Milanois*	1695	
Archevêque de Milan.			
TAMBURINI,	*Modenois*	1683	
BARDI,	*Florentin*	1685	1747
MENDOZA,	*Espagnol*	1671	Création du même Pontife en
Patriarche des Indes.			
DELFINO,	*Vénitien*	1684	
LA ROCHEFOUCAULT,	*François*	1701	
Arch. de Bourges.			
Gr. Aumôn. de France.			
TROJER,	*Allemand*	1699	
Evêque, Prince d'Olmutz.			
MESMER,	*Milanois*	1671	
PORTOGHESE,	*Portugais*	1686	
Patriarche de Lisbonne.			
DES LANCES,	*Piémontois*	1712	
Gr. Aumôn. du Roi de Sard.			
D'ATALAIA,	*Portugais*	1685	
D'YORCK,	*Anglois*	1725	
Petit-fils du Roi d'Angleterre.			

FERRONI,	*Florentin*	1693	Création du même Pontife en 1743
SERBELLONI,	*Milanois*	1695	
STOPPANI,	*Milanois*	1695	
TEMPI,	*Florentin*	1688	
DURINI,	*Milanois*	1691	
Archevêque de Padoue.			
Ancien Nonce en France.			
IMPERIALI,	*Genois*	1685	
MALVEZZI,	*Boulonois*	1715	
Archevêque de Boulogne.			
MATTEI,	*Romain*	1702	
MILLO,	*de Casal*	1695	
ARGENVILLIERES,	*Romain*	1687	
GALLI,	*Boulonois*	1697	
SERSALE,	*Napolitain*	1702	Même Année 1754
Archevêque de Naples.			
DE CORDOUE,	*Espagnol*	1695	
Archevèque de Tolede.			
DE TAVANNES,	*François*	1690	Création du même Pape Benoît XIV. en 1756
Archevêque de Rouen.			
Gr. Aumôn. de la Reine de Fr.			
Nommé par le Roi de France.			
DE RODT,	*Allemand*	1706	
Evêque de Constance.			
Nommé par l'Empereur.			
DE TRAUTSON,	*Allemand*	1704	
Archevêque de Vienne.			
Nommé par l'Impératrice.			
DE CARDONNE,	*Espagnol*	—	
Archevêque de Séville.			
Nommé par le Roi d'Espagne.			
DE LUYNES,	*François*	1702	
Archevêque de Sens.			
Pr. Aumôn. de Mad. la Dauphine.			
Nommé par le Chev. de S. Georges.			
ROVERO,	*Piémontois*	1683	
Archevêque de Turin.			

Nommé par le Roi de Sardaigne.			1756
DE GAMA,	*Portugais*	—	Création du même Pontife Ben. XIV. en
Princip. de la Patr. de Lisbonne.			
Nommé par le Roi de Portugal.			
DE GESVRES,	*François*	1693	
Evêque de Beauvais.			
Nommé par le Roi de Pologne.			
ARCHINTO,	*Romain*	—	
Sécretaire d'État de S. S.			
Nommé par le Pape.			

CARDINAUX DIACRES.

LE CARDINAL ALBANI, DOYEN de cet Ordre, né à *Urbin*, en 1692, créé CARDINAL par Innocent XIII. en 1721.

Création de Clément XII.			
CORSINI,	*Florentin*	1685	1730
MOSCA,	*de Pezaro*	1678	1732
Création de Benoît XIV.			
COLONNA,	*Romain*	1708	1743
SCIARRA,	*Romain*	3787	
ORSINI,	*Napolitain*	1719	
ALBANI,	*Romain*	1720	1747
CHIGI,	*Romain*	1711	1753
BANCHIERI,	*de Pistoye*	1694	
TORRIGIANI,	*Florentin*	1697	

Il vaque six places dans le Sacré Collége. M. l'Evêque de Laon (DE ROCHECHOUART) est désigné par le ROI DE POLOGNE, pour en remplir une.

ART. III. *Les principales Dignités du S. Siége.*

LE CAMERLINGUE DU S. SIEGE.

LE CAMERLINGUAT est une des premieres Dignités de la Cour de Rome. C'est le Cardinal qui en est revêtu, qui préside à la Chambre Apostolique, où tous les domaines & les revenus du S. Siége sont administrés. Il connoît de toutes les causes attribuées à ce Tribunal. Il a une clef du Trésor du château S. Ange ; (le Doyen du Sacré Collége en a une autre, & le Pape une troisieme). On a vû ci-dessus les prérogatives dont il jouit pendant la vacance du S. Siége.

Le Cardinal COLONNA, *Romain.*

LE SECRETAIRE D'ETAT.

Le Cardinal Secrétaire est chargé de dresser & de souscrire toutes les lettres du Pape aux Princes, aux Nonces, &c. Les Ambassadeurs doivent lui rendre compte de leurs négociations ; il a sous sa direction & son autorité tous les Secrétaires du Pape.

Le Cardinal ARCHINTO, *Romain.*

LE CARDINAL VICAIRE.

Il a sous sa jurisdiction les Prêtres & les Réguliers, & toutes les Compagnies de Piété.

Le Cardinal GUADAGNI, *Florentin.*

LE GRAND PENITENCIER.

C'eſt lui qui abſout des cas réſervés au Pape, & qui donne aux Confeſſeurs le pouvoir d'en abſoudre. Les Fêtes ſolemnelles il entend les confeſſions des cas réſervés aſſis ſur une chaire élevée, tenant à la main une baguette, attribut de ſa dignité.

Le Cardinal GALLI, *Boulonois.*

LE CHANCELIER DE L'EGLISE ROM.

Il préſide à l'expédition de toutes les Lettres apoſtoliques, excepté de celles *ſub annulo Piſcatoris.*

Le Cardinal ARCHINTO, *Romain.*

LE PREFET DES BREFS.

C'eſt lui qui revoit & qui ſigne les minutes des Brefs.

Le Cardinal PASSIONEI, *de Foſſombrone.*

PREF. DE LA SIGNAT. DE JUSTICE.

Il eſt chargé de tous les Reſcrits qui ſe déleguent par forme de juſtice.

Le Cardinal CORSINI, *Florentin.*

PREF. DE LA SIGNAT, DE GRACE.

Il remplit les mêmes fonctions que le précédent, pour les graces que le Pape accorde.

Le Card. COLONNA DE SCIARRA, *Romain.*

LE PRODATAIRE.

Il a dans ſon département les affaires bénéficiales, comme les permutations, les ré-

ſignations, les préventions, &c. Ce nom lui vient de la datte qu'il met aux ſuppliques qu'on lui préſente. Il a un Soudataire & un Officier particulier pour les Bénéfices vacans *per obitum*. Quand cette dignité eſt ſur la tête d'un ſimple Prélat, elle ne lui donne que le titre de *Dataire*; celui de *Prodataire* eſt réſervé aux Cardinaux.

Le Cardinal MILLO, *de Caſal.*

LE GENERAL DE LA Ste. EGLISE ROM.

C'eſt le Chef du Militaire & de tout ce qui concerne cette partie dans les Etats du Pape. Il eſt comme Miniſtre de la Guerre & Connétable de Rome.

GOUVERNEUR DE ROME.

Il préſide à la police de cette Capitale.

Le Prélat MONTI CAPRARA. *Il eſt frere du Marquis de Monti, Maréchal de Camp au ſervice de France.*

OFFICIERS DU SACRE' PALAIS.

Le PROMAJORDOME fait les fonctions de Grand-Maître de la Maiſon du Pape.

Le Cardinal COLONNA.

Le MAÎTRE du Sacré Palais eſt toujours de l'Ordre de S. Dominique. Il eſt chargé de revoir tous les livres que l'on veut imprimer. Sa demeure eſt au Vatican.

Le R. P. ORSI, *Florentin.*

Le SACRISTAIN de S. S. eſt toujours de l'Ordre de S, Auguſtin. Il a ſoin de toutes

les richesses & de tous les ornemens de la Sacristie Pontificale.

M. MERAVI, *Génois*, Ev. de Porphire.

ART. IV. *Les Congrégations.*

LE Pape distribue à différentes Congrégations le détail & l'examen des affaires ecclésiastiques. Elles ont chacune leurs attributions & leur département. Nous donnerons seulement le nom de leurs Préfets, c'est-à-dire, de leurs Présidens. Les principales & les plus connues sont les Congrégations :

I. Du S. OFFICE, ou de l'Inquisition, pour veiller sur la pureté de la Foi.

Préfet, LE PAPE lui-même.

II. De la JURISDICTION sur les Evêques & les Réguliers.

Le Card, CAVALCHINI, *de Tortone.*

III. Du CONCILE, pour interpréter celui de Trente.

Le Card. SPINELLI, *Napolitain.*

IV. Des RITS, (*de Ritibus*) pour les Cérémonies de l'Eglise & la Canonisation des Saints.

Le Card. TAMBURINI, *Modénois.*

V. De l'INDEX, pour la censure des livres qui intéressent la Religion.

Le Card. LANDI, *de Plaisance.*

VI. De la PROPAGANDE, (*de propaganda Fide*) pour la propagation de la Foi chez les Barbares & les Idolâtres.

Le Card. COLONNA, *Romain*, Camerlingue du S. Siége.

La plupart des autres Congrégations sont pour la police de Rome, ou pour le gouvernement du Domaine de l'Eglise.

Quand il se présente des affaires ou des questions qui ont besoin d'un examen particulier, le Pape établit pour leur discussion de nouvelles Congrégations. Telle est la fameuse Congrégation *de Auxiliis* : mais elles ne sont point permanentes, elles doivent finir avec l'affaire dont l'examen leur est confié.

Chaque Congrégation qui a pour objet la Doctrine ou la Discipline, a auprès d'elle en qualité de Consulteurs un certain nombre de Théologiens & de Canonistes, choisis la plûpart chez les Réguliers. Leur voix, comme le désigne leur nom, n'est que consultative.

Nous croyons devoir ajouter ici les Congrégations, dont nos Cardinaux François sont membres.

Le Cardinal DE TENCIN,

Du Concile.
De la Propagande.
Des Rits.
De l'Index.
De la Congregation Consistoriale.
Des Evêques & des Réguliers.
De l'examen des Evêques.

Le Cardinal DE LA ROCHEFOUCAULT.

Du Concile.
De la Propagande.
De l'Index.
De la Congr. Consist.

ART. V. *Le Tribunal de la Rote.*

CE Tribunal fut établi par Jean XXII. L'étymologie qu'on lui donne paroît d'abord un peu puérile, mais elle pourroit très-bien être la véritable : elle vient, selon Ducange, du pavé de la salle d'assemblée, dont les compartimens étoient jadis taillés en forme de roue, *rota*.

Cette Jurisdiction est composée de douze Juges, nommés *Auditeurs de Rote*. Ils sont tirés des principales Nations Catholiques. L'Italie en donne huit à elle seule, dont trois Romains, un Toscan, un Milanois, un Boulonois, un Ferrarois, un Vénitien. La France n'en fournit qu'un, comme l'Allemagne. L'Espagne en a deux, un pour la Castille, l'autre pour l'Arragon. Chaque Auditeur a quatre Notaires sous lui.

Ce Tribunal juge en cas d'appel de toutes les causes civiles & bénéficiales. Il décide aussi en premiere & derniere instance tous les procès, dont l'objet excéde 500 écus Romains. Son ressort embrasse tous les Etats du Pape. C'est le Parlement de Rome.

Voici la liste des Auditeurs, les Nations qui les ont présentés, & l'année de leur réception.

Rome.	BUSSI.	1734
3 Auditeurs.	AMADEI.	1750
	PARACCIANI.	1754

Toſcane.	DEVAY.	1733
Milan.	OLIVAZZI.	1755
Boulogne.	DE RATTA.	1743
Ferrare,	FANTUZZI.	1743
Veniſe	vaque.	
France.	DE CANILLAC.	1735
Allemagne.	DE STADION.	1753
Caſtille.	HERREROS.	1756
Arragon.	BORRUL.	1753

ART. VI. *Les Légats, les Nonces, & les Vices-Légats.*

POUR établir la correſpondance néceſſaire & une communication plus facile entre Rome & les Etats catholiques, chaque Prince, chaque République a un Ambaſſadeur auprès du Pape, & le Pape en a réciproquement auprès de chaque Puiſſance. Les Ambaſſadeurs de Sa Sainteté s'appellent *Nonces*, *Internonces*, ou *Légats*, ſelon l'objet de leur miſſion.

Les Nonces ſont les réſidens ordinaires. Ils exercent tous une juriſdiction eccléſiaſtique dans les Etats de leur réſidence, excepté dans notre Royaume, où ils ſont réputés ſimples Ambaſſadeurs. Les Internonces ſont les Envoyés extraordinaires.

Les Légats ſont des Ambaſſadeurs plus ſolemnels pour des affaires plus importantes. Ils ſe nomment *à Latere*, ou *de Latere*, pour ſignifier qu'ils partent des côtés du Pape ; Sa Sainteté ne confiant cet emploi

qu'à ses plus étroits confidens, & depuis plusieurs siécles aux seuls Cardinaux. Ils sont comme les Lieutenans du saint Pontife : Ce sont eux qui président pour lui aux Conciles généraux. Ils ne peuvent paroître en France sans le consentement du Roi, ni exercer dans ce Royaume aucune jurisdiction, avant que leurs pouvoirs aient été revisés & enregistrés par le Parlement. On a coutume d'y apposer grand nombre de modifications, pour mettre hors de toute atteinte les Libertés de l'Eglise Gallicane. Ils font serment au Roi de n'user de leur pouvoir qu'autant qu'il plaira à Sa Majesté. Quand leur légation est admise, on les reçoit avec toute la solemnité & la distinction possibles. On envoie au-devant d'eux un des premiers Princes du Sang. Aux Lits de Justice ils ont le pas sur ces Princes. Voici l'étendue, ou plutôt les bornes de leur jurisdiction. Ils peuvent faire porter la croix devant eux, excepté en présence du Roi. Ils peuvent légitimer les bâtards pour les Dignités Ecclésiastiques, mais jamais pour les Magistratures. Ils ne peuvent déléguer leur pouvoir à personne, ni prévenir les Ordinaires & les Patrons Ecclésiastiques. Le dernier Légat qui ait paru en France est le Cardinal Chigi, neveu du Pape alors regnant. Il venoit réparer solemnellement l'insulte faite à un de nos Ambassadeurs. Depuis cette légation nous n'avons vû que des Nonces.

Nonce Apostolique auprès de la Cour de France.

S. Excell. Mgr. GUALTERI, *d'Orviete*, Ar-

chevêque de Mire. Il a ſuccédé à S. Exc. Mgr. DURINI, *Milanois*, aujourd'hui Cardinal, Archevêque de Pavie.

Ambaſſadeur de France auprès de la Cour de Rome.

S. Excell. M. le Comte DE STAINVILLE. Il a ſuccédé au Duc DE NIVERNOIS.

Outre les Légats, dont nous venons de parler, le Pape a des Légats permanens, c'eſt-à-dire, qui réſident perpétuellement dans une province. On peut mettre de ce nombre les Légats nés : ce ſont des Prélats qui jouiſſent de cette qualité en vertu d'un privilége attaché à leur Siége, comme en France l'Archevêque de Reims.

Ceux que le Pape établit dans les provinces de ſon domaine, ſont en même tems Gouverneurs & comme Vicerois de leur département.

Les Vice-légats ont la même autorité. Nous ne parlerons que de celui d'Avignon, qui eſt le ſeul qui nous intéreſſe.

Avignon eſt une ville fort ancienne, &, ſelon quelques-uns, contemporaine de Marſeille. C'eſt la capitale du Comté Vénaiſſin, qui eſt enclavé dans la France, entre le Dauphiné, la Provence & le Languedoc. Jeanne I. Reine de Naples, qui poſſédoit ce domaine en qualité de Comteſſe de Provence, le céda au Pape Clément VI. vers le milieu du quatorzieme ſiécle, pour trente mille écus d'or.

Cette ville qui n'etoit autrefois qu'un Evêché dépendant de Vienne, & enſuite d'Arles, fut érigée en Archevêché, vers la fin du même ſiécle, par Sixte IV. Elle

servit d'asyle aux souverains Pontifes l'espace de 70 ans, pendant les schismes & les guerres qui ravageoient alors l'Italie.

Le Vice-légat d'Avignon y fait les fonctions de Gouverneur spirituel & temporel ; il y exerce la même jurisdiction que le souverain Pontife à Rome. Pour l'expédition des graces ecclésiastiques il a une Daterie, comme celle de la Chancellerie Romaine pour les demandes bénéficiales.

Toute la Gaule Narbonnoise, comme le Dauphiné, la Provence, partie du Languedoc, &c. peut y recourir pour ces différens objets.

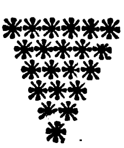
Vice-légat, Mgr. PASSIONEI, *de Fossombr.*

Dataire, l'Abbé CEOLI, *de Pise.*

Auditeur, l'Abbé CONTY, *de Fayence.*

Fiscal, l'Abbé FAVIER,

Recteur de Carpentras, l'Abbé GALLI, *Romain.*



CHAPITRE II.

LE GOUVERNEMENT DE TOUTES LES EGLISES CATHOLIQUES.

Division de l'Eglise en Diocèses & en Métropoles. Origine des Archevêchés.

L'EGLISE suivit à peu près, dans la distribution de son gouvernement, l'ordre politique établi dans l'Empire Romain. Cet Empire étoit divisé en Diocèses, (Διοίκησις, *administration, gouvernement*). Chaque Diocèse n'étoit d'abord qu'un certain canton gouverné par un magistrat particulier, à peu près comme nos grands Bailliages : une Province contenoit plusieurs Diocèses. Dans la suite l'ordre changea ; un Diocèse, au lieu de faire partie d'une Province, en comprit lui-même plusieurs. Selon cette nouvelle distribution, chaque Diocèse avoit une Métropole, (Μητρόπολις, *ville mere, ville capitale*) où résidoit un Proconsul, qui avoit la préséance & l'inspection sur les Magistrats & les Gouverneurs particuliers de son ressort.

Suivant cette forme de gouvernement l'Eglise se divisa d'abord en Diocèses, semblables à ces premiers Diocèses de l'Empire Romain, qui ne faisoient que partie d'une pro-

vince. Elle mit à la tête de chacun un Evêque, pour exercer dans l'ordre ſpirituel la même autorité que le Magiſtrat ou le Gouverneur Romain dans l'ordre politique.

A l'imitation du gouvernement civil l'Egliſe voulut avoir auſſi des Métropoles. Elle choiſit les mêmes Capitales que l'Empire : elle donna à l'Evêque, qui réſidoit dans chacune, une ſupériorité de juriſdiction ſur les Evêques de ſa province.

Dans les pays où l'Empire n'avoit point fixé de Métropoles, le droit de Métropolitain appartenoit au plus ancien Evêque.

Cette diſtinction, dont l'établiſſement remonte au-delà du Concile de Nicée, qui ne fit que la confirmer, ne s'introduiſit dans l'Egliſe Gallicane que vers le cinquieme ſiécle.

L'Egliſe a dans la ſuite augmenté le nombre de ſes Diocèſes & celui de ſes Métropoles, mais ſans ſe guider, comme auparavant, ſur l'ordre politique, ni s'aſſujétir aux révolutions qui arrivent dans celui-ci. De-là vient que des contrées & des provinces partagées entre différens Souverains, ne font ſouvent qu'un même Diocèſe, qu'une même Province eccléſiaſtique, comme les Evêchés de Straſbourg & de Tournay, les Archevêchés de Mayence & de Beſançon.

Dans le quatrieme ſiécle le titre d'Archevêque prit naiſſance en Orient, mais il n'étoit pas réſervé comme aujourd'hui aux ſeuls Métropolitains : il ſe donnoit indifféremment aux Evêques des Siéges les plus conſidérables, ſans leur ſuppoſer aucune ſupé-

riorité de juriſdiction. Il eut beaucoup de peine à paſſer en Occident. Le mot d'[illegible] *Prince*, joint à [illegible], *Evêque*, ſembloit alors lui donner un air de pompe & de domination, contraire à la ſimplicité évangélique. Ce vain ſcrupule diſparut inſenſiblement. Sous le regne de Charlemagne le titre d'Archevêque étoit en uſage dans l'Egliſe Latine. On s'en eſt ſervi depuis pour déſigner les Evêques Métropolitains.

L'Egliſe eſt donc aujourd'hui diſtribuée en Provinces eccléſiaſtiques, ces Provinces en Diocèſes, les Diocèſes en Paroiſſes. Nous renvoyons l'origine des Paroiſſes & leur gouvernement à la ſeconde partie de ce Recueil.

Un Diocèſe eſt l'étendue de la Juriſdiction d'un Evêque. Une Province Eccléſiaſtique eſt la collection de pluſieurs Diocèſes ſous une même Métropole, ſous un même Archevêque.

Le caractère & les fonctions des Evêques.

Les Evêques ſont des Prélats d'un caractère au-deſſus des Prêtres, ce mot vient du Grec, [illegible] ſur, [illegible], veiller, [illegible], ſurveillant. Pour rendre l'Epiſcopat plus reſpectable, l'Egliſe s'eſt fait une loi de ne point multiplier cet ordre comme celui des Prêtres, & de ne conſacrer aucun Evêque ſans lui donner un Diocèſe à gouverner, ou du moins un titre d'Evêché *in partibus infidelium*. L'origine de ces Evêchés ſans Diocèſes eſt aſſez connue; on ſçait combien de Siéges illuſtres décoroient les Egliſes

d'Orient. Les Sarazins ayant détruit le Christianisme dans l'Afrique & l'Asie, les Evêques de ces contrées furent obligés de se réfugier en Occident, n'emportant avec eux que le titre de leurs Evêchés; l'Eglise n'a pas voulu laisser périr des titres si précieux : elle les a toujours conférés par une succession non-interrompue aux Prélats, que nous appellons vulgairement Evêques *in partibus*. Ils remplissent auprès des Evêques d'Occident les fonctions de Coadjuteurs, comme autrefois les Chorévêques.

Sans entrer dans les disputes des Sçavans sur le caractère & les fonctions des Chorévêques, nous nous bornerons aux conjectures les plus suivies. Leur nom désigne qu'ils étoient destinés à veiller sur les campagnes & les bourgades (χωρα, petite contrée,) ils sont représentés dans cette partie par nos Doyens ruraux, ils avoient part au gouvernement des Diocèses, comme nos Grands-Vicaires. On prétend enfin qu'ils pouvoient exercer toutes les fonctions Episcopales du consentement de l'Evêque Diocésain, comme nos Evêques *in partibus*; ce qui leur donneroit le caractère Episcopal que d'autres Critiques leur contestent. Quoi qu'il en soit, il n'en paroît plus depuis le dixiéme siécle; les Evêques *in partibus* semblent leur avoir succédé.

Le ministère d'un Evêque est de gouverner le Clergé & le peuple du Diocèse qui lui est confié, de veiller à l'ordre & à la décence du Culte divin, & au maintien de la Discipline Ecclésiastique, de conserver

dans

dans son Eglise la pureté du dogme & l'intégrité de la foi, de donner la mission nécessaire aux Ministres du second Ordre pour la Prédication, la Confession, &c. d'admettre à la Cléricature ceux qu'ils en jugent dignes, & de leur conférer les Ordres.

De la Promotion des Evêques, & de leur Consécration.

La Promotion des Evêques a beaucoup varié. Autrefois ils étoient élûs par le Clergé, & le peuple du Diocèse. L'Election devoit etre approuvée par le Souverain, & confirmée par le Métropolitain, & les Evêques de la Province.

Dans la suite le droit d'élire l'Evêque passa au Chapitre de chaque Cathédrale, aux mêmes conditions.

Les Papes ont aussi voulu jouir du droit de nommer librement à tous les Evêchés de l'Eglise; d'abord par des réserves particuliéres, ensuite par des réserves générales. Mais cet usage n'a prévalu que pour l'Italie.

Aujourd'hui la Promotion aux Evêchés est différente selon les pays.

Quand un Evêque est élû par le Clergé, ou nommé par le Souverain, selon l'usage de la Nation, son élection ou sa nomination est envoyée à Rome; le Pape le propose & le préconise dans son Consistoire, & lui fait expédier les Bulles. Le nouveau Prélat est ensuite sacré. La Cérémonie de sa consécration exige la présence de trois Evêques au moins, y compris le Consécrateur,

Attributs de l'Episcopat.

La Croix pectorale est l'ornement distinctif d'un Evêque. Il la porte partout & en toute occasion. La Soutane violette est son habit ordinaire dans l'enceinte de son Diocèse ; ailleurs, c'est l'habit noir avec des glands verds ou des glands d'or à la ceinture. La Robe violette étoit une marque de distinction que les Empereurs avoient coutume d'accorder à leurs premiers Magistrats dans les Provinces. Ils accorderent aux Evêques des principaux Siéges, le même honneur qui s'est ensuite étendu sur tout l'Episcopat.

Dans les Cérémonies publiques les Evêques sont revêtus d'un rochet & d'un camail violet, & dans les pompes funébres d'un camail noir. Leurs ornemens Pontificaux sont la Crosse & la Mitre. La Crosse désigne la Jurisdiction de l'Evêque, elle représente la houlette d'un Pasteur. Avant d'être un ornement elle n'étoit qu'un simple bâton pour s'appuyer. Son usage, comme celui de la Mitre, n'est devenu une marque de distinction particuliére aux Evêques & aux Abbés que vers le dixiéme Siécle.

Tout ce que nous venons de dire des Evêques convient aussi aux Archevêques. Voici les prérogatives particuliéres à ceux-ci.

Prérogatives des Archevêques, des Primats, des Patriarches.

L'ARCHEVESQUE a une supériorité d'honneur & de Jurisdiction sur les Evêques dépendans de la Métropole. Cette supériorité lui donne le droit de présider au Concile Provincial, de juger par appel les causes décidées en premiere Instance par ses Suffragans, de visiter les Diocèses de sa Province; mais, selon le Concile de Trente, il ne peut exercer ce droit de visite que pour des raisons approuvées par le Concile de la Province. Les Archevêques font porter une Croix devant eux dans les cérémonies. Le Pape leur accorde l'honneur du *Pallium*. Cet ornement se porte autour des épaules comme un collier d'Ordre; il est de laine blanche parsemée de petites croix noires; c'étoit autrefois un vaste manteau de cette étoffe & de cette couleur.

Les Religieuses de S. Agnès offrent tous les ans le jour de sa Fête dans leur Couvent de Rome à l'*Agnus Dei* de la Messe, deux Agneaux dont la toison est destinée aux Palliums.

On appelle Suffragans de tel Archevêché les Evêques qui dépendent de telle Métropole. Ce nom leur vient du droit de suffrage dont ils jouissent dans le Concile de leur Province.

Autrefois tous les Archevêques relevoient immédiatement du Saint Siége. On a depuis établi au-dessus d'eux un nouveau degré

de Jurifdiction, la Primatie, enforte qu'on appelle du Métropolitain au Primat, comme de l'Evêque au Métropolitain.

En France, l'Archevêque de Lyon a l'exercice de cette Jurifdiction, depuis l'onziéme Siécle. Sa Primatie comprend les Archevêchés de Paris, de Sens & de Lyon.

Les Patriarches étoient encore au-deffus des Primats. Chacun d'eux étoit comme le Chef de l'Eglife de fa Nation, fans ceffer d'être fubordonné au Souverain Pontife de Rome, (αρχος Chef, πατρη ou *Patria, Patrie*;) mais aujourd'hui la plûpart des Patriarchats ne font plus que de fimples titres d'honneur. Les Patriarches font porter devant eux la double Croix.

Les différentes Affemblées de l'Eglife.

On diftingue dans l'Eglife quatre efpéces d'Affemblées.

Les Conciles Généraux où font convoqués tous les Evêques du monde Catholique.

Les Conciles Nationaux qui ne font compofés que des Evêques d'une Nation.

Les Conciles Provinciaux qui ne comprennent que les Evêques d'une Province Eccléfiaftique.

Les Conciles Diocéfains, ou les Synodes que tient un Evêque avec le Clergé de fon Diocèfe.

Ces Conciles ont toujours pour objet le dogme ou la difcipline, il ne faut pas les

confondre avec les Assemblées générales, Provinciales ou Diocésaines, qui ne traitent que des affaires temporelles de l'Eglise.

Nous allons donner un Etat de tous les Evêchés & de tous les Evêques du monde Catholique; l'érection de chaque Evêché; l'année de la promotion de chaque Evêque; les revenus attachés à chaque Siége; ils sont évalués en écus Romains, en ducats de Venise, de Naples, ou d'Espagne; en cruzades de Portugal; en florins d'Allemagne, ou en livres de France; selon l'usage & la monnoie de ces différens pays. Nous avons suivi pour cet objet la nouvelle edition de l'*Italia Sacra*, & pour la Chronologie, l'Abbé de Commainville, avec les corrections & les additions de D. Vaissette dans sa nouvelle Géographie.

Voici l'ordre que nous observons.

I. Les Eglises d'Italie. II. Celles de France. III. Celles d'Allemagne. IV. Celle de Pologne. V. Celles d'Espagne & de Portugal. VI. Celles de Hongrie, d'Illyrie, &c. VII. Celles du nouveau Monde. Nous serons peut-être obligés d'omettre dans cette édition un certain nombre d'Evêchés répandus, soit dans l'Asie, soit dans l'Afrique; les recherches n'étant pas encore finies.

Avant d'entrer dans le détail que nous annonçons, nous croyons devoir placer ici les Cardinaux protecteurs de chaque Nation auprès du S. Siége.

En Italie presque toutes les villes ont cha-

cune leur Cardinal protecteur. Nous nous bornerons aux Etats les plus considérables.

Cardinaux Protecteurs des Nations.

Les deux Siciles,	le C. Orsini.
La N. Siennoise,	le C. Borghese.
Les Etats du Roi de Sardaigne,	le C. Albani.
Rép. de Genes,	le C. Doria.
L'Allemagne, & les Etats de la Maison d'Autriche,	le C. Trojet. le C. Albani.
La Saxe,	le C. Galli.
L'Espagne,	le C. Porto-carrero.
Le Portugal,	le C. Corsini.
L'Angleterre,	le C. Lanti.
L'Ecosse,	le C. Spinelli.
L'Irlande,	le C. Corsini.
La N. Grecque,	le C. de Sciarra.
Les Arméniens,	le C. Galli.

ART. I. *Eglises de l'Italie.*

L'ITALIE est, à proprement parler, l'Empire des Ecclésiastiques. L'on y compte 40 Métropoles & 258 Evêchés. Dans les Etats du Pape, presque point de petite ville qui n'ait son Evêque.

La nomination des Evêchés varie selon les Souverainetés dont ils dépendent. En Sardaigne, c'est le Roi qui y nomme; dans la Toscane, le Grand-Duc présente trois sujets au Pape, & le Pape choisit; dans

le Royaume de Naples, où les Evêchés abondent, le Roi ne nomme qu'à 24, le Pape confere les autres. Ceux du Milanez, de Mantoue, de Luques; ceux des Etats de Gênes, de Parme, de Modêne, de Venise & de Corse, sont tous à la nomination du Souverain Pontife.

En Italie, sur-tout dans le domaine du Souverain Pontife, tout le Clergé Séculier fait sa principale étude du Droit Canon, & le Régulier de la Théologie.

C'est le pays du monde où les Bénéfices sont en plus grand nombre; mais c'est aussi celui où les Bénéficiers sont le moins opulens. Il est des Evêchés dans la moyenne & la basse Italie, qui ne valent pas une de nos Cures médiocres, soit pour le revenu, soit pour l'étendue de la jurisdiction.

ÉTATS DU PAPE DANS L'ITALIE MOYENNE.

Ils comprennent trois Provinces Ecclésiastiques: celle de Rome, Métropole dès le premier siécle: celle de Fermo & celle d'Urbin, Métropoles dans le seiziéme.

Rome	I	LE SOUVERAIN PONTIFE.		
Ostie	II	6000 é.	C. Delci	1756
Porto	II	3500 é.	C. Guadagni	1756
Sabina	V	300 d.	C. P. Carrero	1756
Palestrine	III	500 é.	C. Spinelli	1753
Frescati	VI	300 é.	C. Sacripanti	1756
Albano	V	150 é.	C. Borghese	1752
Tivoli	V	1800 é.	Pezzancheri	1728
Alatri	V	500 é.	Cavallini	1744
Veroli	VI	800 é.	Antonini	1751
Ferentino	V	800 é.	Tosi	1754

Anagni	IV	1000 é.	Monti	1750
Segni	IV	550 é.	Crefcenzo	1756
Terracine	III	2000 é.	Palombella	1749
Sutri	IV	1000 é.	Mornati	1754
Corneto	IV	45000 é.	*U. à M. Fiafc.*	
Viterbe	XII	3500 é.	C. Oddi	1749
Citta-Caftel.	V	1000 é.	Lanucci	1748
Orviete	VI	2500 é.	Silveftri	1754
Aquapend.	XVII	1000 é.	*U. à Caftro*	
Bagnarea	VI	750 é.	Baldaffini	1754
Rieti	V	2000 é.	De Carti	1754
Terni	V	800 é.	Maculani	1748
Narni	VI	1000 é.	Terfaghi	1725
Amelia	V	800 é.	Confoli	1743
Todi	V	2000 é.	Formaliari	1746
Spolete	V		Bonavifa	1743
Cita di P.	XVII	1000 é.		
Peroufe	V	2200 é.	Ferniani	1730
Cita di Caft.	V	1400 é.	Lattazi	1750
Affife	VI	1200 é.	Sermattei	1755
Foligni	V	900 é.	Maffei	1741
Nocere	V	1200 é.	Chiappé	1724
Ancone	III	4000 é.	Mancinforte	1746
Lorete	XVI	1700 é.	*U. à Recaniti*	
Ofimo	VI	6000 é.	Compagnoni	1740
Jefi	V	3500 é.	Fonfeca	1724
Camerino	V	1500 é.	Vivani	1746
Afcoli	V	2200 é.	Leonardi	1755
Fermo	V	4500 é.	Borgia	1724
Macerata	XIV	2000 é.	Peruzzini	1756
Ripa-Tranf.	XVI	800 é.	Recchi	1747
Montalto	XVI	2000 é.	Cecconi	1748
S. Severino	VI	1000 d.	Vignoli	1746
Urbin	VI		Guiglielmi	1739
Foffembruno	IV	1000 é.	Peruzzini	1755
Senigalia	IV		Roffi	1746
Fano	V	2000 é.	Beni	1731

Pesaro	V		Cocconati	1739
M. Feltro	XII		Bonajuti	1747
Urbanea	XVII	2000 é.	*U. à S. Angelo*	
S. Angelo	IV	1000 é.	Bajardi	1747
Gubio	IV	1000 é.	Cingari	1747

REPUBLIQUE DE LUCQUES.

Elle est comprise dans le Diocèse de ce nom, qui étoit de la Province de Rome avant d'être érigé en Archevêché en 1726.

Lucques	IV		Palma	1743

LE GRAND DUCHÉ DE TOSCANNE.

Il comprend les Provinces de Florence & de Sienne, érigées l'une & l'autre en Métropole dans le quinziéme siécle. L'Archevêque de Pise en fait aussi partie : mais ses suffragans sont dans l'Isle de Corse.

Florence	III	7000 é.	Incontri	1741
Fiesole	V	5000 é.	Ginori	1736
Bergo di S. Se.	XVI	700 é.	Poltri	1749
Pistoye	X	2000 é.	Asamanni	1732
Aresso	III	7000 é.	Ingherani	1755
Cortone	VI	1200 é.		
Monte Pulci.	XVI	1500 é.	Magnoni	1747
S. Miniato	XVII	800 é.	Pothi	1755
Colle	XVI	700 é.	Novellucci	1755
Volterra	V	3500 é.	Dumesnil	1748
Sienne	IV		Cervini	1747
Pienza	XV	1000 é.	Piccolomini	1741
Chiusi	IV	1000 é.	Bagnesi	1748
Mont-Alcino	XV	700 é.	Ciani	1727
Massa		2000 é.	Ciani	1719
Grosseto	VI	1700 é.	Franci	1737
Pise	II	8000 é.	Guidi	1734

REPUBLIQUE DE VENISE.

Outre les Evêchés dépendans de la Métropole de Venise: elle partage avec la Maison d'Autriche ceux du Frioul & de l'Istrie, & les autres suffragans de l'ancien Patriarchat d'Aquilée.

Venise	VIII	12000 d.	Foscari	1741
Chiogia	X	800 d.	Bragadino	1753
Torcello	V	4000 d.	Giustiniani	1753
Caorle	VI	120 é.	Suarez	1738
Brescia			Molino	1755

Aquilée, supprimé dans le dix-huitiéme siécle.

Trieste	VI	1000 fl.	Petazi	1740
Capo d'Istria	VI	1000 d.	Camuzio	1756
Citta-Nova	VI	1000 d.	Leoni	1754
Pedena	V	400 é.	Cecchotti	1741
Parenzo	III	2000 é.	Negri	1742
Pola	V	1500 d.	Balbi	1732
Concorde	VI	6000 d.	Errizzo	1724
Ceneda	IV		Ponte	1739
Belluno	III	2500 é.	Costa	1747
Feltri	III	3000 d.	Bortoli	1747
Trevise	III	4000 é.	Giustiniani	1750
Padouë	III		C. Rezzonico	1743
Vicence	III	8000 é.	Priolo	1738
Verone	III	5000 d.	Bragadino	1733
Mantoue	VIII	5000 é.	Bagno	1719
Come	IV	4000 é.	Neuroni	1746
Trente	III	30000 é.	Thuun	1730
Laubac	XV			



ROYAUME DE NAPLES.

La lettre R indique les Evêchés de ce Royaume qui sont à la nomination du Roi ; tous les autres sont à celle du Pape.

i		V	1250 d.	Luna	1755
Ortona		V	1000 d.	Amalfitani	1735
Teramo		V	1400 é.		
Civita Duc.		XVI	400 é.	Calcaguini	1745
Aquila	R	XIII	700 é.	Sabattini	1750
Marsi		VII	1000 é.	Brizi	1742
Sulmone		V	1000 é.	*U. à Valve*	
Lanciano	R	XVI	1000 é.	de Lietto	1754
Capoue		II	10000 é.	Gaeta	1754
Caserte		X	3000 é.	Falangola	1747
Calvi		X	1500 d.	Capece Zurlo	1750
Teano		X	1000 d.	Giordani	1749
Cajasso		X	2000 é.	Piperni	1754
Carinola		XI	700 d.	de Plato	1749
Sessa		V	1200 é.	*U. à Teracine*	
Gaëte	R		1000 d.	Carmignano	1738
Fundi		V	1000 é.	Carrara	1720
Aquino		V	700 é.	Sardi	1752
Venafri		V	1000 é.	Stabile	1754
Isernia		V	1000 é.	Jannucci	1739
Sora		V	1200 é.	Correali	1748
Naples		II	12000 é.	Sersale	1754
Aversa		XI	3000 d.	Spinelli	1735
Pouzol	R	III	3000 é.	de Rosa	1733
Cerra	R	V	800 d.		
Nola		IV	3000 d.	Caraccioli	1738
Ischia		VI	1000 d.	Amato	1743
Sorrento		IV	1100 é.	Anastasi	1724
Massa		XI	700 d.	de Ciani	1719
Vico		XIII	500 d.	Mastrandea	1741
Castel-Am.	R	V	900 é.	Coppola	1749
Amalfi		VI	1500 é.	Cioffi	1748

Minori	XI	600 d.	Stana	1722
Scala	XI	500 é.	Chiarelli	1742
Lettere	XI	700 d.	Giannini	1733
Capri	XI	3000 é.	Ruocco	1750
Salerne	IV	6000 é.	Roſſia	1738
Cava	XIV	3000 d.	Borgia	1751
Nocera	X	1300 d.	Volpi	1744
Sarno	X		de Novelli	1738
Policaſtró	XI	1600 d.	Minuccicor	1747
Nuſco	X	800 d.	Bonaventura	1748
Acerno	X	900 d.	de Laurentiis	1743
Campana	X	1200 é.	Auzano	1736
Capacio	X		Raimondi	1742
Marſico	X	4000 d.	Tomacelli	1744
Benevent	II	6000 é.	Pacca	1752
S. Agata	X	2000 é.	Dauza	1735
Avellino		2700 d	Larilla	1754
M. Marano	X	600 d.	Parſanti	1753
Ariano R	X		Pulci	1754
Trevico	X	1000 d.	Onorati	1734
Aſcoli	X	1000 é.	Campanile	1737
Bovino	X	1000 d.	Pacelli	1752
Lucera	X	1500 é.	Marculli	1733
Volturara	X	1200 d.	Laynio	1734
S. Severo	XVI	1200 é.	Mollo	1739
Larina	X	1000 é.	de Laurentiis	1747
Termoli	X	1300 d.	Gianelli	1753
Guardia	X	700 d.	del Tufo	1756
Trivento R	X	2000 é.	Pittoco	1756
Boiano	V	1200 d.	Cangiani	1746
Aliſe	V	1700 d.	Sanſeverino	1753
Teleſe	X	700 é.	Gentite	1747
Conza	X	4000 d.	di Niccolo	1731
S. Angelo	XI	1200 é.	Bajardi	1747
Muro	XI	1200 d.	Mojo	1744
Lancedogna	X	700 é.	de Amato	1749
Siponto	V	2500 d.		
Troye	V	2000 é.	de Simone	1752

Vesti	XII	300 é.	Cimaglia	1748
Nazareth		1400 é.	de Marco	1751
Trani	II	1500 d.	Cavalcanti	1755
Bisceglia		1400 d.	de Leonardis	1739
Andri		1500 é.	Anelli	1753
Bari	IV	4500 d.	Dalleſſandro	1754
Jovenazzo R	X	2000 d.	Orlandi	1752
Molfetta	X	2200 é.	Orlandi	1754
Bitetto	X	900 é.	Marculli	1745
Ruvo	X	700 é.	de Turris	1731
Minervino	X	600 é.	Spani	1751
Ravello	X	600 d.	Ginattaſio	1752
Bitonto	X	2500 d.	Ferri	1750
Converſano	V	1400 d.	Tarſia	1752
Monopoli R	X	3000 d.	de Alteriis	1754
Cattaro en D.	VI	300 é.	Caſtelli	1744
Acerenza R	VI	3300 é.	Antinori	1754
Venoſa	V	1600 d.	Giuſti	1743
Melfi	V	5000 é.	Baſta	1748
M. Peloſo	XV	1200 é.	Coccoli	1750
Potenza R	V		Faboſi	1749
Turſi	XII	3000 d.	*U. à Anglona*	
Gravina	XI	1200 é.	Olivieri	1731
Tricarco	XI	3800 d.	Zavarrone	1741
Tarente R	VI	10000 d.	de Luna	1754
Caſtellanetta	X	1500 é.	Philo	1733
Motula	XI	1500 é.	Pandolfelli	1634
Oria	VI	1300 é.	del Ré	1756
Brindes R	VI	3000 d.	de Ciocchis	1751
Oſtuni	XI	1500 d.	Scoppa	1747
Otrante R	VI	3500 d.	Caracciolo	1754
Caſtro	X	1400 é.	de Amato	1750
Aleſſano		1500 é.	Latomo	1754
Ugento R	X	1000 d.	Mazza	1747
Gallipoli R	VI	2000 d.	Brancone	1747
Nardo	XV	2500 é.	Petrucelli	1754
Lecce	III	4200 d.	Somaſco	1751
Roſſano	XI	3000 d.	Poliaſtro	1738

Bisignano		XI	2000 d.	Sculco	1745
Cozenze		VI	7000 d.	Galeota	1748
Martorano		XI	1700 d.	Bernardis	1743
San Marco		XI	2400 é.	Brescia	1745
S. Severine		VII	2700 d.	Falcone	1743
Strongoli		X	2000 d.	Morelli	1748
Umbriatico		X	2000 d.	Perveraci	1732
Cerenza		X	1000 d.	*U. à Cariati*	
Isola		VII	3000 d.	Lancelotti	1749
Regio	R	I	4000 é.	Hippoliti	1755
Bove		IX	800 d.	Morabito	1752
Girace		IX	3000 é.	Scoppa	1756
Oppido		IX	2300 é.	Mandarani	1748
Mileto		XI	5000 é.	Caraffe	1756
Nicotera		X	1500 é.	Franco	1745
Tropea	R	X	5000 é.	de Pau	1751
Nicastro		IX	2500 é.	Puglia	1737
Squillace		V	2600 d.	Querald	1748
Contazaro		XII	1500 é.	Troyti	1751
Crotone	R	VI	2000 d.	Zigari	1753
Cassano		X	5000 d.	Miceli	1752

LES ISLES D'ITALIE.

I. LA SICILE.

Palerme	V	2700 é.	Cusano	1754
Gergenti	V	15000 d.	Luchesi	1755
Mazara	XI	15000 é.	Sterra	1742
Malthe	V		de Bussan	1728
Montreal	XII	60000 é.	Testa	1754
Catane	V	2400 é.	Galletti	1729
Syracuse	IV	8000 é.	Requesens	1755
Messine	V	1200 é.		
Cifalu	XII	12000 é.	Luna	1755
Patti	XII	12000 é.	Mineo	1756
Lipari	XII	4500 é.	Galletti	1752

II. L'ISLE DE SARDAIGNE.

Cagliari	IV	30000 fl.	Candolfi	1748
Oriſtagni	XII	15000 fl.	Carretto	1748
Alez	XVI	10000 fl.	Carcaſſona	1736
Torre	IV	15000 fl.		
Caſtel	XVI	10000 fl.	Cadello	1741
Algheri	VII	10000 fl.	Delbecchi	1751

III. L'ISLE DE CORSE.

Les trois premiers Evêchés ſont ſuffragans de Piſe, les deux autres de Gènes.

Aleria	VI	4000 é.	de Angelis	1750
Sagona	VI	500 é.	Maſſoni	1751
Aiazzo	VI	2200 é.	Centurione	1741
Mariana	VII	3000 é.	Gaporiti	1747
Nebio	VII	5000 é.	Maffei	1741

ART. II. *Egliſes de France.*

QUOIQUE le Clergé de France appartienne à la ſeconde partie qui lui eſt entiérement deſtinée ; nous croyons devoir donner d'avance la Table ſuivante, ſoit pour completter cette premiere Partie ; ſoit pour faire connoître d'un ſeul coup d'œil la diſtribution des Métropoles & de leurs ſuffragans : ce qui nous permettra de ranger ces mêmes Diocèſes par ordre alphabétique dans l'article où nous ferons le detail de leur Gouver-

nement. On a marqué d'une * les Diocèses qui ne sont point sous la domination Françoise.

Paris	III	180000 l.	Beaumont	1746
Chartres	III	25000 l.	Fleury	1746
Meaux	III	22000 l.	Fontenilles	1738
Orléans	III	30000 l.	Montmorenci	1753
Blois	XVII	25000 l.	Termont	1753
Lyon	II	48000 l.	C. Tencin	
Autun	IV	22000 l.	Montazet	1748
Langres	IV	26000 l.	Montmorin	1734
Macon	V	17000 l.	Valras	1732
Chalons	IV	14000 l.	Dailli	1754
Dijon	XVIII	22000 l.	Dapchon	1755
S. Claude	XVIII	27000 l.	Fargues	1742
Rouen	VIII	80000 l.	C. Tavannes	1733
Bayeux	IV	70000 l.	Rochechou.	1553
Avranches	IV	20000 l.	Missy	1746
Evreux	III	20000 l.	Dillon	1753
Sées	IV	16000 l.	Néel	1740
Lisieux	V	40000 l.	Brancas	1714
Coutance	IV	22000 l.	Matignon	1722
Sens	III	50000 l.	C. de Luynes	1753
Troyes	IV	14000 l.	Poncet	1742
Auxerre	IV	35000 l.	Condorcet	1754
Nevers	III	20000 l.	Tinseau	1751
Betlhéem	XIII	900 l.	Quelen	1754
Rheims	III	55000 l.	Rohan	1722
Soissons	III	18000 l.	Fitzjames	1739
Châlons	IV	30000 l.	Choiseuil	1734
Laon	V	35000 l	Rochechou.	1741
Senlis	III	20000 l.	Roquelaure	1754
Beauvais	III	55000 l.	C.deGesvres	1728
Amiens	III	30000 l.	La Motte	1733
Noyon	VI	25000 l.	Bourzac	1733
Boulogne	VIII	12000 l.	Pressy	1743

Tours	III	50000 l.	Fleury	1751
Le Mans	VII	27000 l.	Froulay	1723
Angers	IV	26000 l.	Vaugiraud	1730
Rennes	IV	16000 l.	Vaureal	1732
Dol	IX	20000 l.	Dondel	1748
Nantes	IV	35000 l.	Mufanchere	1746
Quimper	IX	14000 l.	Cuillé	1739
Vannes	VI	24000 l.	Bertin	1746
S.P. de Leon	VI	15000 l.	Vaudurant	1745
Treguier	IX	22000 l.	Kermorvan	1746
S. Brieux	IX	18000 l.	Brignon	1745
S. Malo	XII	35000 l.	La Baftie	1739
Bourges	III	30000 l.	C.la R.Fouc	1729
Clermont	III	15000 l.	La Garlaye	1742
Limoges	III	20000 l.	Coetlofquet	1739
Tulles	XIV	12000 l.	d'Autichamp	1740
Le Puy	IV	25000 l.	Pompignan	1743
S. Flour	XIV	15000 l.	Ribeyre	1742
Alby	III	100000 l.	R. Foucault	1747
Rhodés	V	50000 l.	Grimaldi	1747
Caftres	XIV	30000 l.	Barral	1752
Cahors	III	45000 l.	du Guefclin	1741
Vabres	XIV	20000 l.	La Chapelle	1710
Mende	V	40000 l.	Choifeuil	1723
Bordeaux	III	60000 l.	Luffan	1743
Agen	IV	35000 l.	Chabanne	1736
Angoulême	IV	20000 l.	Broglie	1754
Saintes	IV	28000 l.	La Corée	1744
Poitiers	IV	22000 l.	Cauffade	1748
Perigueux	IV	24000 l.	Prémeaux	1731
Condom	XIV	60000 l.	Briffac	1735
Sarlat	XIV	12000 l.	Montefquiou	1741
La Rochelle	XVII	50000 l.	Menou	1729
Luçon	XIV	20000 l.	Verthamon	1737
Aufch	IV	150000 l.	Montillet	1742
Acqs	V	14000 l.	Suarez	1736
Leictoure	VI	18000 l.	Narb. Pelet	1749

nement. On a marqué d'une * les Diocèses qui ne sont point sous la domination Françoise.

Paris	III	180000 l.	Beaumont	1746
Chartres	III	25000 l.	Fleury	1746
Meaux	III	22000 l.	Fontenilles	1738
Orléans	III	30000 l.	Montmorenci	1753
Blois	XVII	25000 l.	Termont	1753
Lyon	II	48000 l.	C. Tencin	
Autun	IV	22000 l.	Montazet	1748
Langres	IV	26000 l.	Montmorin	1734
Macon	V	17000 l.	Valras	1732
Chalons	IV	14000 l.	Dailli	1754
Dijon	XVIII	22000 l.	Dapchon	1755
S. Claude	XVIII	27000 l.	Fargues	1742
Rouen	VIII	80000 l.	C. Tavannes	1733
Bayeux	IV	70000 l	Rochechou.	1553
Avranches	IV	20000 l.	Missy	1746
Evreux	III	20000 l.	Dillon	1753
Sées	IV	16000 l.	Néel	1740
Lisieux	V	40000 l.	Brancas	1714
Coutance	IV	22000 l.	Matignon	1722
Sens	III	50000 l.	C. de Luynes	1753
Troyes	IV	14000 l.	Poncet	1742
Auxerre	IV	35000 l.	Condorcet	1754
Nevers	III	20000 l.	Tinseau	1751
Betlhéem	XIII	900 l.	Quelen	1754
Rheims	III	55000 l.	Rohan	1722
Soissons	III	18000 l.	Fitzjames	1739
Châlons	IV	30000 l.	Choiseuil	1734
Laon	V	35000 l	Rochechou.	1741
Senlis	III	20000 l.	Roquelaure	1754
Beauvais	III	55000 l.	C.deGesvres	1728
Amiens	III	30000 l.	La Motte	1733
Noyon	VI	25000 l.	Bourzac	1733
Boulogne	VIII	12000 l.	Pressy	1743

Tours	III	50000 l.	Fleury	1751
Le Mans	VII	27000 l.	Froulay	1723
Angers	IV	26000 l.	Vaugiraud	1730
Rennes	IV	16000 l.	Vaureal	1732
Dol	IX	20000 l.	Dondel	1748
Nantes	IV	35000 l.	Mufanchere	1746
Quimper	IX	14000 l.	Cuillé	1739
Vannes	VI	24000 l.	Bertin	1746
S.P. de Leon	VI	15000 l.	Vaudurant	1745
Treguier	IX	22000 l.	Kermorvan	1746
S. Brieux	IX	18000 l.	Brignon	1745
S. Malo	XII	35000 l.	La Baftie	1739
Bourges	III	30000 l.	C. la R. Fouc	1729
Clermont	III	15000 l.	La Garlaye	1742
Limoges	III	20000 l.	Coetlofquet	1739
Tulles	XIV	12000 l.	d'Autichamp	1740
Le Puy	IV	25000 l.	Pompignan	1743
S. Flour	XIV	15000 l.	Ribeyre	1742
Alby	III	100000 l.	R. Foucault	1747
Rhodés	V	50000 l.	Grimaldi	1747
Caftres	XIV	30000 l.	Barral	1752
Cahors	III	45000 l.	du Guefelin	1741
Vabres	XIV	20000 l.	La Chapelle	1710
Mende	V	40000 l.	Choifeuil	1723
Bordeaux	III	60000 l.	Luffan	1743
Agen	IV	35000 l.	Chabanne	1736
Angoulême	IV	20000 l.	Broglie	1754
Saintes	IV	28000 l.	La Corée	1744
Poitiers	IV	22000 l.	Cauffade	1748
Perigueux	IV	24000 l.	Prémeaux	1731
Condom	XIV	60000 l.	Briffac	1735
Sarlat	XIV	12000 l.	Montefquiou	1741
La Rochelle	XVII	50000 l.	Menou	1729
Luçon	XIV	20000 l.	Verthamon	1737
Aufch	IV	150000 l.	Montillet	1742
Acqs	V	14000 l.	Suarez	1736
Leictoure	VI	18000 l.	Narb. Pelet	1749

Comminges	-	28000 l.	Laftic	1740
Couferans	V	24000 l.	Vercel	1752
Aire	VI	35000 l.	Gaujac	1735
Bazas	VI	18000 l.	S. Sauveur	1746
Tarbes	V	22000 l.	Romagere	1751
Oleron	V	13000 l.	Revol	1742
Lefcar	V	15000 l.	Maifonnoble	1730
Bayonne	IX	19000 l.	d'Arches	1745
Narbonne	III	110000 l.	La R. Aimon	1752
Beziers	IV	30000 l.	Roquefort	1745
Agde	V	36000 l.	Charleval	1740
Carcaffonne	VI	35000 l.	Bezons	1730
Nifmes	V	32000 l.	Becdelievre	1738
Montpellier	XVI	32000 l.	Villeneuve	1748
Lodeve	V	22000 l.	Fumel	1750
Uzès		25000 l.	Baüin	1737
S. Pons	XIV	33000 l.	Guenet	1728
Aleth	XIV	16000 l.	Boucauld	1724
Alais	XVII	18000 l.	Beaufeville	1755
Perpignan	V	18000 l.	d'Avrincourt	1743
Toulouſe	III	100000 l.	Cruflol	1753
Montauban	XIV	25000 l.	Verthamon	1730
Mirepoix	XIV	24000 l.	Champflour	1739
Lavaur	XIV	35000 l.	Fontange	1748
Rieux	XIV	18000 l.	Catelan	1748
S. Papoul	XIV	20000 l.	de Langle	1738
Pamiers	XIII	25000 l.	Levifleran	1741
Arles	II	33000 l.	Jumilhac	1746
Marfeille	III	30000 l.	Belloy	1755
3. Châteaux	V	12000 l.	Reboul	1643
Toulon	IV	15000 l.	de Choüin	1738
Orange	IV	10000 l.	de Tilly	1731
Aix	IV	32000 l.	Brancas	1729
Apt	IV	9000 l.	la Merliere	1752
Riés	V	15000 l.	la Tour du P.	1752
Frejus	IV	28000 l.	du Bellay	1739
Gap	V	11000 l.	la Peroufe	1754

Sisteron	V	15000 l.	Laffiteau	1719
Vienne	III	22000 l.	d'Hugues	1751
Grenoble	IV	28000 l.	Caulet	1725
Viviers	V	33000 l.	de Mons	1748
Valence	IV	16000 l.	Milon	1725
Die	IV	15000 l.	Desaugiers	1741
Maurienne *	III	*Savoye*	Grisella	1741
Genève *	IV	*Savoye*	Chaumont	1741
Embrun	IV	22000 l.	Fouquet	1740
Digne	V	10000 l.	Jarente	1746
Grasse	XIII	22000 l.	Prunieres	1752
Vence	IV	7000 l.	de Grace	1753
Glandêve	V	10000 l.	Tressemanes	1755
Senez	V	10000 l.	*Mort en*	1756
Nice *	V	12000 l.	Ronco	1741

PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES de l'Eglise Gallicane qui ne sont point du Clergé de France. On a marqué d'une * les Diocèses qui ne sont point du Royaume.

Besançon	III	36000 l.	Choiseuil	1754
Bellay	V	10000 l.	Quincey	1751
Bâle *	VI	45000 l.		
Lauzanne *	VI	*Suisse*	Boccard	1746
Cambray	IV	120000 l.	S. Albin	1723
Arras	VI	22000 l.	Bonneguise	1752
S. Omer	XVI	40000 l.	Montlouet	1754
Tournay *	V	30000 l.	Salm	1731
Namur *	XVI	*Flandre*	Berlo	1740
Treves *	III	*Allemag.*	Waldendorff	1755
Mets	III	120000 l.	S. Simon	1732
Toul	IV	17000 l.	Drouas	1754
Verdun	IV	50000 l.	Nicolay	1754
Avignon *	III		*Mort en*	1756
Cavaillon *	VI		Manzi	1741
Carpentras *	VI		d'Inguimbert	1735

Vaison *	IV		Sallieres	1748
Tarentaise *	IV	*Savoye*	Roland	1750
Aoust *	V	6000 l.	de Sales	1741
Sion *	VI	*Suisse*	Rhoten	1752

ART. III. *Eglises d'Allemagne & des Pays-Bas.*

L'EGLISE d'Allemagne, en y comprenant les Pays-Bas, étoit anciennement composée de 9 Provinces Ecclésiastiques, & de 47 Evêchés. Ces Provinces sont aujourd'hui réduites à six, & les Evêchés à 30. Les Protestans ont aboli les autres. De celles qui restent, les unes dépendent de l'Allemagne intérieure, ou autrement du Corps de l'Empire, les autres appartiennent à l'Allemagne extérieure, comme la Bohême, ses dépendances, & le pays des Suisses. Les Bénéfices consistoriaux de l'Allemagne intérieure sont électifs. Les Archevêques & Evêques sont nommés par leurs Chapitres; les Abbés & Abbesses, par leurs Communautés. Quant à ceux de l'Allemagne extérieure, il n'y a que les Abbayes qui soient sujettes à l'Election ; les Evêchés sont à la nomination du Prince ; il en est de même des Pays-Bas.

☞ La situation des Evêchés Catholiques d'Allemagne, environnés la plûpart de Souverains Protestans, a donné jusqu'ici occa-

sion à divers Princes d'en posséder plusieurs ensemble, & quelquefois jusqu'à six, sous prétexte de les garantir de l'invasion de l'ennemi commun.

Le Clergé Séculier d'Allemagne est très-riche, sur-tout celui des Cathédrales, toujours composé de la plus ancienne Noblesse. Il n'est pas rare de voir les Chanoines posséder à la fois plusieurs Prébendes dans différentes Eglises.

Le Clergé Régulier n'est pas moins riche dans son genre que le Séculier. Il ne connoît point d'Abbés Commendataires. Malgré la multitude de Monasteres que le Fanatisme détruisit ces siécles derniers en Allemagne, le Clergé Régulier y est encore très-nombreux. L'Ordre de S. Benoît y possede 200 Abbayes; celui de Cîteaux, plus de 150; les Chartreux y ont 30 Maisons; les Jésuites, près de 300; & les Mendians y abondent.

Le § désigne les Princes de l'Empire.

La 1 colomne des chiffres contient l'année de la naissance des Evêques: la 2 celle de leur promotion.

LES PAYS-BAS.

La Province Eccléfiastique de Malines appartient à la Maison d'Autriche, avec les Evêchés de Namur & de Tournai, suffragans de Cambrai.

Malines	XVI	le C. d'Alsace	1679	1715
Ruremonde	XVI	de Robiano	1698	1746
Anvers	XVI	de Gentis	1696	1749
Bruges	XVI	Caimo	1711	1754
Gand	XVI	Vandernoot	1685	1742
Ypres	XVI	Delvaux	1693	1738

LES III. ELECTORATS ECCLÉSIASTIQUES.

Cette prérogative est attachée aux Archevêchés de Cologne, de Mayence & de Trêves : le premier est Chancelier du S. Empire pour l'Italie : le second pour l'Allemagne ; le troisiéme pour les Gaules. Ils sont Princes Souverains. Tous leurs Suffragans sont Princes du S. Empire ; & plusieurs d'entr'eux sont aussi Princes Souverains dans leurs Diocèses.

Cologne §	IV	le P. de Baviere	1700	1723
Munster §	VIII	le P. de Baviere	1700	1707
Osnabruck §	VIII	le P. de Baviere	1700	1728
Liége §	VIII	le C. de Baviere	1703	1744
Mayence §	III	d'Ostein	1689	1743
Wormes §	IV	l'Eleƈt. de Treves		1755
Spire §	IV	Huttin	1706	1747
Constance §	VI	C. de Rodt	1706	1751
Coire §	IV	Frederspilh		1755
Augsbourg §	IV	d'Armstat	1699	1741
Aichstet §	VIII	Freysbert	1696	1737
Wirtsbourg §	VIII	Seinsheim		1755
Bamberg §	XI	Stadion	1679	1753
Paderborn §	VIII	le P. de Baviere	1700	1719
Hildesheim §	IV	le P. de Baviere	1700	1724
Strasbourg §	V	P. Const. de Rohan		1756
Treves §	III	Waldendorff		1755

Voyez ses trois suffragans à l'article précédent.

L'ÉLECTORAT DE BAVIÉRE, LE ROYAUME DE BOHEME ET L'ARCHIDUCHE' D'AUTRICHE.

Saltsbourg §	VIII	Scrattembasch	1698	1753
Passaw §	V	le C. de Lamberg	1680	1723
Ratisbonne §	VI	le C. de Baviere	1703	1719
Frisingue §	VIII	le C. de Baviere	1703	1727

Brixen §	VIII	Spawr	1696	1748
Levant	VIII			
Gurk	XI	Thunn, *de Trente*	1713	1741
Secon	XIII			
Prague	X	Blanckenheim		1738
Leitomeritz	XVII	Ch. Adolfe de Saxe		1733
Kinitzgratz	XVII	Przichowisky	1707	1754
Olmutz	XI	le Cardinal Trojer	1699	1746
Neustad	XV	le C. Trauthson	1704	1751
Vienne	XV	d'Hallweil	1706	1741

ART. IV. *Eglises d'Espagne & de Portugal.*

CEs deux Royaumes sont partagés en 11 Provinces Ecclésiastiques. L'Espagne a 8 Archevêchés, & 44 Evêchés; le Portugal a 3 Archevêchés & 10 Evêchés. Ce sont les Rois qui y nomment. Les Bénéfices des Cathédrales sont à la nomination du Pape 4 mois de l'année.

L'habit des Prêtres en Espagne est une soutane de soie noire, couverte d'une espece de robe sans manches, & d'un manteau long d'étoffe de laine. Ils n'ont point de rabats, mais des colets comme les Jésuites. Leurs Eglises sont riches & magnifiques; leur Grand-Messe est toujours en Musique, assez mal exécutée pour l'ordinaire. L'on a soin d'éventer souvent avec un grand éventail le Prêtre qui la célebre.

Le Clergé Régulier est fort riche, fort nombreux & fort considéré, tant en Portu-

gal qu'en Eſpagne. L'uſage des Commendes y eſt inconnu.

Le premier Ordre y eſt très-bien choiſi, & l'on peut dire avec vérité qu'il n'y a pas de Royaume catholique où les Evêques menent une vie plus épiſcopale.

ÉGLISES D'ESPAGNE.

Tolede	III	300000 é.	C. Cordoue	1755
Cordouë	III	40000 d.	Barcia	1755
Jaen	XIII	20000 d.	Marin	1750
Cartagene	III	24000 d.	Faxarde	1755
Cuença	XII	50000 d.	Oſſorio	1738
Siguença	V	40000 d.	Santos Bulon	1750
Segovie	V	24000 d.	Argaiz	1752
Oſma	V	26000 d.	Aroztéqui	1748
Valladolid	XVI	15000 d.	Baſtamante	1755
Valence	V	40000 d.	Mayoral	1738
Origuela	XV	10000 d.	Theran	1738
Majorca	VI	20000 d.	Deſpuig	1750
Burgos	XI	40000 d.	Guillen	1751
S. Ander	XVIII		d'Arazia	1755
Palencia	V	24000 d.	Viguezar	1756
Calahora	VI	18000 d.	de Porras	1753
Pampelune	V	25000 d.	Argaiz	1742
Tarragone	IV	20000 d.	Villanova	1755
Tortoſe	V	15000 d.	Comacho	1720
Barcelone	IV	10000 d.	Sales	1754
Lerida	VI	12000 d.	Galindo	1736
Girone	V	3000 d.	Palmero	1756
Vic	VI	6000 d.	Sarmentero	1752
Solſone	XVI	4000 d.	Meſquia	1746
Urgel	V	9000 d.	d'Onco	1756
Saragoſſe	III	45000 d.	Bnſto	1642
Hueſca	V	13000 d.	Sardinero	1742

Jacca	XI	3000 d.	Lopez	1755
Balbastro	XII	8000 d.	de Rivera	1755
Albarasin	XII	6000 d.	Navarro	1727
Segorbe	V	12000 d.	Velarde	1751
Teruel	XIV	12000 d.	Baroja	1755
Taraçona	V	20000 d.	Villanova	1755
Seville	III	100000 d.	C. Cardonne	1755
Cadix	VI	12000 d.	Delvalle	1751
Guadix	V	8000 d.	de S. Joseph	1750
Grenade	IV	40000 d.	Salamanques	1752
S. Marthe	IV	20000 d.	Martinés	1755
Almeria	V	6000 d.	Molina	1741
Compostella	XI	60000 d.	Rasoi	1751
Tui	V	10000 d.	Castannon	1752
Orenze	VI	10000 d.	d'Eura	1738
Lugo	V	10000 d.	Izquierdo	1748
Mondonedo	VI	4000 d.	Riomol	1752
Oviedo	VII	12000 d.	Manrigue	1754
Leon	IV	13000 d.	Pantosa	1753
Zamora	XII	20000 d.	Cavanillas	1756
Salamanque	VI	24000 d.	de S. Martin	1749
Ciudad Rod.	XII	10000 d.	de la Torre	1748
Avila	V	20000 d.	Gonzalez	1743
Coria	VI	20000 d.	Alvaro	1750
Plaisance	XII	40000 d.	Cornejo	1750
Badajoz		18000 d.	Minajo	1755
Astorga	IV	10000 d.	Cabezon	1750

EGLISES DE PORTUGAL.

Lisbonne	V	100000 c.	C. Portogese	1754
Conimbre	VI	40000 d.	dell'Anunz.	1740
Leiria	XVI	30000 c.	N.S.da Porta	1746
Brague	III	40000 d.	de Bragance	1756
Miranda	XVI	10000 d.	della Crucé	1753
Porto	V	15000 d.		
Lamego	V	18000 d.	Felic deN.S.	1742

D iij

ſances par les lettres ſuivantes. A déſigne les Diocèſes qui appartiennent à l'Autriche ; T, ceux qui dépendent de la Turquie ; V, ceux du Domaine de Veniſe ; R, ceux de la République de Raguſe.

Les Evêchés de la Hongrie & des Provinces adjacentes, ſont à nomination Royale ; c'eſt le Pape qui nomme aux Evêchés dépendans, de Veniſe, de Raguſe & à ceux des contrées ſoumiſes au Grand-Seigneur. La Congrégation de la Propagande nomme aux Prélatures de l'Albanie.

Ces Egliſes ſont les unes du Rit Grec, les autres du Rit Latin.

Strigonie	XI	A	Czacki, *Hong.*	1698	1751
Vaccie	XI	A	Dalthann, *Boh.*	1702	1735
Agria	XI	A	Lucheſi		1756
Nitria	XI	A	Eſterhazi		1748
Raab	XI	A			
Veſprin	XI	A	Padani, *Hong.*	1693	1745
Cinq Egliſes	XI	A	Climo, *Hong.*	1710	1751
Colocza	XI	A	Klobuſiezki	1707	1751
Zagrab	XII	A	Thauſzy, *Hong.*	1698	1752
Zerem	XII	A	Gyvovich, *H.*		1753
Boſnie	XI	T	Chiolnich	1691	1752
Chonad	XI	A	Wagrein, *Pan.*	1700	1750
Varadin	XI	A	Forgach, *Hong.*	1696	1747
Tranſilvanie	XVIII	A	Szala, *Hongr.*	1699	1749
Bacou	XVIII	T	Jezierſki, *Pol.*	1686	1755
Zara	IV	V	Caraman, *Dal.*	1700	1745
Arbo	IV	V	Caraghini		1756
Veglia	IX	V	Zuccheri	1697	1739
Oſſaro	IX	V	Dinaricio, *Dal.*	1700	1745
Spalatro	VII	V	Bizza, *Dalm.*	1697	1746
Traw	IX	V	Manola		1755
Sebenico	IX	V	Calebotta		1756

Scardona	XII	V	Becich, *Hong.*	1698	1754.
Nosna	IX	V	Tripcovich	1705	1754.
Zegna	XII	A			
Macarsca	XI	V	Blaschovich	1690	1731
Lezina	XII	V	Bonajuti, *Ven.*	1689	1736
Raguse	VII	R	Milcovich	1689	1752
Trebigno	XI	T	Tudisi, *Ragus.*	1692	1733
Stagno	XI	R	Budmani, *Rag.*	1700	1752
Narenta	XI	T			
Cursola		V	Cossuich, *Dal.*	1688	1734
Antivari	IX	T	Uladagni, *Al.*	1704	1749
Scutari	VI	T	Campsi	1704	1742
Pulati	X	T	Torriani, *Ven.*	1694	1746
Bellegrade	XVII	T	le Bar. de Putz		1755
Durazzo	XVII	T	Radovani, *Alb.*	1714	1752
Lissa	XVII	T	Campsi, *Alban.*		1748
Sappa	XVII	T	Vladagni, *Alb.*	1712	1750
Sophie	XVII	T	Zudzeri, *Rag.*	1715	1754
Nicopoli	XVII	T	Pugliesi, *Rag.*	1710	1752
Scopia	XVII	T	Tomicich, *Rag.*	1700	1743
Corfou	XIV	V	Nani, *Venit.*	1697	1752
Cephalonie	XIII	V	Remondini, *V.*	1698	1736
Naxe	XIII	T	Stephani, *Grec*	1712	1750
Tine	XIII	V	Guarchi, *Grec*	1679	1738
Santerini	XIII	T	Mennetta, *Grec*		1746
Milo	XIII	T			
Schio	XIII	T	Bavestrelli	1710	1754

ART. VII. *Eglises du nouveau Monde.*

LA Religion Chrétienne pénétra dans le nouveau Monde sur la fin du quinzieme siécle, & les Souverains Pontifes y

établirent des Evêchés au commencement du seizieme. Il y en a aujourd'hui trente dans l'Amérique Espagnole, avec cinq Archevêchés. C'est le Roi d'Espagne qui y nomme. Le Brésil a un Archevéché & six Evêchés ; ils sont à la nomination du Roi de Portugal. Le Canada n'a que l'Evêché de Quebec, dont le Roi de France est collateur.

Les Evêchés du nouveau Monde sont de la plus grande étendue ; un seul comprend quelquefois plusieurs Provinces ensemble. Le revenu de ceux de l'Amérique Espagnole est considérable. Il y en a qui rapportent plus de cent mille ducats.

Le Clergé Régulier y est beaucoup plus nombreux & plus puissant que le Séculier. La plûpart des Paroisses sont à sa desserte. En 1710. les Jésuites avoient dans la seule Amérique Espagnole cent vingt-cinq Maisons, & depuis, leur nombre s'y est beaucoup augmenté.

Les Bénédictins ont dans le Brésil une Congrégation célebre, composée de dix à douze Monasteres. Les Jésuites y ont plus de quarante Résidences ou Missions. Ce sont encore les Jésuites, les Dominicains, les Capucins, &c. qui partagent entre eux le gouvernement spirituel du Canada, & surtout des Isles Antilles, & autres Isles Françoises de l'Amérique.

Nous ajouterons au nom de chaque Evêque sa Patrie, ou bien son Ordre, s'il a été choisi parmi le Clergé Régulier, l'année de sa naissance & celle de sa promotion.

AMERIQUE ESPAGNOLE.

La Province Ecclésiastique de S. DOMINGUE, comprend les Isles Antilles. Celle de MEXIQUE, toute la contrée de ce nom. Celle de SANTA-FE' DE BAGOTA, la Nouvelle-Grenade. Celle de LIMA, le Perou & le Royaume de Chili. Celle de la PLATA, le Paraguay.

S. Domingue	XVI	Curiel, *Trinit.*	1695	1753
Cuba	XVI	Morel, *Americ.*	1695	1753
Porto-Rico	XVI	de Porras, *Ind.*	1688	1753
Benezuela	XVI	Julian, *Espag.*	1690	1752
Comayagua	XVI	Rivas, *Americ.*	1707	1750
Mexique	XVI	Salinas, *Espag.*	1707	1748
Tlascala	XVI	Abreu, *Canarien.*	1683	1753
Antequera	XVI	Helguero, *Espag.*	1696	1753
Méchoacan	XVI	d'Elizacocchea *Es.*	1682	1745
Yucatan	XVI	Padilla, *August.*	1688	1753
Chiapa	XVI	Montesuma, *Mex.*	1700	1753
Guatimala	XVI	Figueredo	1678	1752
Nicaragua	XVI	de Ribera, *Mexic.*	1705	1753
Guadalaxara	XVI	Texada		1751
Durango	XVII	de Tagle, *Espag.*	1694	1747
S.F.de Bogota	XVI	d'Araus, *Peruv.*	1686	1753
Popayan	XVI	Delcorro, *Espag.*	1706	1752
Carthagéne	XVI	Betancur	1700	1755
Ste. Marthe	XVI	Rozas, *Espag.*	1704	1753
Lima	XVI	Baroeta, *Espag.*	1701	1748
Guamanga	XVI	de Lara, *Peruv.*	1683	1750
Cusco	XVI	Castaneda, *Peruv.*	1692	1749
Aréquipa	XVI	Chacon, *Peruv.*		1755
Truxillo	XVI	Hugarte, *Peruv.*	1685	1751
Quito	XVI	dell'Aquila, *Mex.*	1703	1746
S.J. de Chili	XVI	Alday, *Chili.*	1708	1752
LaC.de Chili	XVI	Zambrano, *Chili.*	1704	1744
Panama	XVI	de Luna, *Peruv.*	1695	1741
Laplata	XVI	Molleda, *Peruv.*	1692	1743

Chuquiaga	XVI			
S.C.de Sierra	XVI	d'Oblitas		1756
Assomption	XVI	d'Oblitas, *Peruv.*	1706	1749
Tucuman	XVI	Argandona, *Chili.*	1697	1745
Buenos Aires	XVI	Agramont, *Amer.*	1693	1749

AMERIQUE PORTUGAISE OU LE BRESIL.

San-Salvador	XVI	de Mattos, *Port.*	1678	1741
Maranhan	XVII	S. Jacques, *Cord.*	1693	1749
Olinde	XVII	Therese, *Carm.*	1693	1738
Rio-Janeyro	XVII	Desterro, *Portug.*	1694	1745
Belem	XVIII	Bulnoens, *Dom.*	1706	1748
S. Paul	XVII	Galrao, *Capuc.*	1697	1750
Mariana	XVIII	le P. Joseph, *Aug.*		1756

AMERIQUE FRANÇOISE.

La France n'a qu'un seul Evêché dans toute l'Amérique. Celui de *Quebec*, fondé dans le XVIII siécle avec 12000 l. de revenu. Mais ce Diocèse est d'une étendue très-considérable. Il comprend le Canada, la Louisiane, l'Acadie, tout le pays arrosé par le fleuve Mississipi, & toutes les Nations Sauvages qui habitent dans le fond de ces contrées.

Les Isles Françoises comme la Martinique, la Cayenne, la Guadeloupe, &c. ne sont soumises à aucun Evêque. Elles sont administrées pour le spirituel par des Religieux de divers Ordres, sous la jurisdiction immédiate du S. Pontife.

EVESQUE DE QUEBEC.

Il releve immédiatement du Saint Siége.

H. M. DU BREIL DE PONTBRIAND, sacré en 1741.

Pierre-Hermand DOSQUET, sacré Evêque de Samos, *in-partibus*, en 1727. nommé à l'Evêché de Quebec en 1733. a donné sa démission en 1738.

ART. VIII. *Patriarchats des Eglises Catholiques.*

PATRIARCHATS D'ORIENT.

L'ASIE comprenoit autrefois cinq Patriarchats; ceux de Jérusalem, d'Antioche, de Constantinople, d'Alexandrie, de Cilicie ou des Arméniens. Depuis le schisme des Grecs & l'invasion des Sarrasins, l'Eglise Romaine n'en conserve plus que les titres. Les Croisades lui firent recouvrer une partie de ces Dignités & des Evêchés qui en dépendoient; mais l'expulsion des Chrétiens les lui fit perdre une seconde fois.

PATRIARCHES,

de CONSTANTINOPLE, de Rossi, *Romain*, 1751
d'ALEXANDRIE, d'Avazanti, *Arch. de Trani*, 1746
d'ANTIOCHE, Calini, *Evêque de Crême*, 1751
de JERUSAL. de Moncada, *ar. de Messine*, *Dom.* 1751
des ARMENIENS ou de CILICIE, Michele, 1754

LES INDES.

DANS les Indes Orientales l'Eglise n'a que très-peu d'Evêchés, mais un grand nombre de Missionnaires qui travaillent à la conversion des Infidéles: elle met ordinairement à leur tête des Vicaires Apostoliques, qu'elle revêt du Caractére & de la Jurisdiction Episcopale: elle choisit la plûpart de ses Missionnaires parmi les Réguliers qui ont un nombre assez considérable d'établissemens & de Seminaires dans ces contrées.

Il se forma en France, dans le dernier siécle, une société entiérement consacrée aux Missions Etrangeres, qui lui ont donné leur nom.

Nous rendrons compte une autre année de l'Etat de la Religion Catholique chez toutes ces Nations.

Nous sommes encore obligés de différer le détail de ce qui concerne la Religion & l'Eglise, dans les contrées de l'Afrique, conquises par les Espagnols & les Portugais.

PATRIARCHE DES INDES.

le Cardinal DE MENDOZZA, *Espagnol*, 1734

EVESQUES FRANÇOIS

Employés dans les Missions Orientales, avec la qualité de VICAIRES APOSTOLIQUES.

Pour la Partie Occidentale du Royaume de Tonquin:

l'Evêque DE CEOMANIE, Nées, *sacré en* 1738

l'Evêque DE LERI, de Vaux, *sacré en* 1745

Pour le Royaume de Siam.

l'Evêque DE JULIOPOLIS, de Loliere, *sacré en* 1738

Pour les Royaumes de Cochinchine, Cambaye & Cyampa.

l'Evêque DE NOELENE, le Fevre, *sacré en* 1741

l'Evêque D'EUCARPIE, Bennetat, *sacré en* 1745

PATRIARCHATS D'OCCIDENT.

QUOIQUE le Pape soit Patriarche d'Occident, cette qualité n'étant point effacée par la dignité de Chef de toute l'Eglise; Lisbonne & Venise ont aussi leurs Patriarches.

PATRIARCHES,

de LISBONNE, le C. d'Atalaya, *Portugais*, 1754

de VENISE, Foscari, *Venitien*, 1741

Celui d'Aquilée, a été supprimé dans le XVIIIe S.

CHAPITRE III.

LES ORDRES MONASTIQUES ET LEURS GÉNÉRAUX.

NOUS allons parcourir leur origine & leur établissement ; leurs principales Congrégations ; leurs Réformes ; leurs révolutions ; leur état présent ; l'esprit & la forme de leur institut & de leur gouvernement.

Mais avant d'entrer dans le détail des différens Ordres, examinons ce qui leur est commun à tous, pour n'être pas obligés de nous répéter à chaque article.

Dans les premiers siécles du Christianisme, tous les Fidéles étoient comme autant de Religieux, qui s'étoient fait une loi, non-seulement des préceptes, mais des conseils de l'Evangile, & du genre de vie le plus parfait.

La Religion s'étant étendue de toutes parts, & la ferveur ne s'étant pas multipliée à proportion, les Chrétiens qui aspiroient à la perfection, quittoient le commerce des hommes, & s'enfonçoient dans les deserts. Le jeûne, l'oraison, la solitude, le silence, la méditation des Ecritures, & le travail des mains, remplissoient tous leurs momens. On appelloit cette forme de vie, *Ascétique*. (*ασκειν, exercer*). C'étoit en effet un exercice continuel de toutes les vertus.

Les uns vivoient, chacun en particulier, dans des cellules séparées. On leur donnoit le nom d'*Anachorétes*, (Αναχωρητης, *solitaire*) & celui de *Laure*, à l'enceinte qui renfermoit leurs petites habitations, (λαυρα *hameau*, *village*). Ils ne s'assembloient qu'une fois la semaine, le Dimanche, pour faire l'Office, & prendre leur repas en commun; ce jour leur austérité étoit moins rigoureuse, ils pouvoient faire usage de vin & de légumes cuits.

Les autres vivoient avec la même austérité, mais en commun, dans une même maison : de-là l'origine de la vie cénobitique, (κοινος βιος, *vie commune*).

Ce fut vers le quatrieme siécle que l'un & l'autre genre de vie commencerent à prendre une forme plus constante. S. Paul, hermite, S. Hilarion, S. Pacôme, qui s'étoient retirés dans le desert pour fuir la persécution des payens ou des hérétiques, & plus encore les dangers du monde, en sont regardés comme les chefs & les instituteurs.

Chaque société, soit d'Anachorétes, soit de Cénobites, étoit gouvernée par un Supérieur qui avoit le titre d'Abbé ou d'Archimandrite, (*Abbas*, *Pere*) (αρχος, *chef*, μανδρα, *étable*, où l'on renferme un troupeau, & par métaphore, *monastere*).

Dès les commencemens un grand nombre de femmes vertueuses s'étoient empressées d'imiter ces deux genres de vie. Les unes vivoient en solitude comme les Anachoretes; les autres, à l'exemple des Cénobites vivoient en communauté. Il faut

les distinguer des vierges & des veuves consacrées à Dieu, qui vécurent d'abord en particulier, ensuite en commun, mais sans quitter absolument le commerce du monde. On verra dans le détail des différens Ordres, que les femmes ont fait le même progrès que les hommes dans la vie monastique.

Dans les premiers tems, les Moines ne pouvoient parvenir à la Prêtrise, ni même admettre des Prêtres parmi eux. Les jours de Fêtes ils venoient du fond de leur solitude à l'Eglise la plus voisine, pour y assister à l'Office divin avec les autres Fidéles. On accordoit seulement à ceux qui étoient trop éloignés des villes, la permission d'avoir un Prêtre parmi eux pour leur célébrer la Messe, & pour satisfaire à leurs besoins spirituels les plus pressans. Ce ne fut que dans le quatrieme siécle, sous le Pontificat du Pape S. Sirice, dans une disette de Ministres où l'Eglise se trouvoit alors, qu'ils furent admis à la Cléricature.

De-là est venue la distinction des Moines profès ou clercs, & des Moines laïcs ou convers, (c'est-à-dire, *Laïcs convertis*). L'usage donne aux premiers le titre de Peres, & celui de Freres aux seconds. Les Religieuses ont imité cette distinction. Elles ont des Meres ou des Dames de chœur, & des Sœurs converses : celles-ci sont pour les ouvrages pénibles, comme les Freres laïcs chez les Religieux.

Nous ne connoissons plus aujourd'hui que la vie cénobitique ; celle où l'on vit en com-

mun ; excepté les Chartreux, & quelques autres Hermites, mais en très-petit nombre.

Les Ordres dont l'inſtitut primitif exige une ſolitude plus parfaite, & dont le principal objet eſt de travailler dans la retraite à ſa propre ſanctification, ces Ordres ont le titre de *Monaſtiques*, par oppoſition à ceux qui ſont deſtinés à travailler au ſalut du prochain, comme les Mendians & les Clercs Réguliers.

S. Baſile eſt le premier qui ait composé une Regle pour les Moines. Il s'éleva par ſes ſoins, & ſous ſa diſcipline, une multitude de Monaſtères dans l'Orient.

S. Benoît travailla en Occident, avec le même ſuccès, au progrès & à la perfection de la vie monaſtique ; ſon Ordre produiſit dans la ſuite une multitude de Congrégations, dont nous rendrons compte ſéparément.

L'eſſence des Ordres monaſtiques, eſt la profeſſion des trois vœux ſolemnels & irrévocables de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance.

Par le le vœu de pauvreté on s'engage à ne poſſéder rien en propre, ni meuble, ni immeuble. Ce vœu ne lie que chaque particulier, & non pas tout le corps. Le premier inſtitut des Mendians l'étendit du particulier au général ; mais les Moines ont toujours pû, & même dû poſſéder en commun un revenu fixe & aſſuré ; pour n'être pas diſtraits de leur retraite par la néceſſité de chercher leur ſubſiſtance hors de leur ſolitude. Cette raiſon ne ſubſiſtoit point pour

les Mendians, qui étoient obligés par état de vivre au milieu du monde pour l'instruire & l'édifier.

Un Religieux est absolument inhabile à hériter, à tester, &c. Il est mort civilement. Le vœu de chasteté l'oblige à un célibat perpétuel ; & celui d'obéissance, à la soumission la plus entiere envers son Supérieur.

Les Ordres de filles ajoutent un quatrieme vœu, celui de clôture, qui les astreint à ne sortir jamais de leur cloître sans de très-fortes raisons approuvées par l'Evêque.

Ces quatre engagemens sont irrévocables. Rien ne peut délier un Religieux une fois engagé, qu'une preuve évidente de violence & de contrainte dans l'émission de ses vœux, ou que la promotion à l'Episcopat, qui sécularise de droit tout Régulier. Rien ne peut aussi autoriser un Ordre religieux à congédier un sujet qu'il a une fois admis à la profession.

Comme les Religieux sont censés toujours tendre à une plus grande perfection, ils peuvent quitter leur Ordre pour embrasser une observance plus austère. Selon la lettre de cette loi, & non pas selon son esprit, tout Moine peut passer dans l'Ordre de Cluny, malgré le relâchement où il est tombé ; par la raison que cette observance étoit la plus austere de toutes, quand la loi qui permet ces transmigrations fut portée.

Chaque Ordre est dans l'usage & dans l'obligation d'éprouver par un noviciat la vocation des sujets qui se présentent. Le Concile de Trente & l'Ordonnance de Blois

ont fixé à seize ans l'âge où les Novices pourroient être admis à la profession.

Tous les Ordres, soit d'hommes, soit de filles, ont chacun leur uniforme. Le capuchon est l'ornement distinctif des Moines & des Mendians ; ce n'étoit point autrefois un ajustement si extraordinaire. Il n'y a pas encore bien des siécles que tout le monde le portoit indifféremment. Les Religieux ont conservé l'ancien usage.

Le voile & la guimpe sont l'ajustement particulier des Religieuses ; ils annoncent l'exacte modestie dont elles font profession. On voit par d'anciens portraits, que dans un tems où le sexe étoit plus modeste, ils étoient en usage parmi les femmes du monde.

Passons au gouvernement des Ordres monastiques.

Suivant la Regle de S. Benoît, chaque Monastere étoit gouverné par un Abbé, qui avoit sur tous ses Moines la même autorité qu'un pere de famille sur ses enfans. Il étoit élu par ses Religieux, & consacré par l'Evêque. Dans les affaires importantes il devoit consulter ses Religieux ; mais il étoit toujours le maître de la décision. Dans les Communautés nombreuses l'Abbé avoit un Prevôt pour partager avec lui les soins & les peines du gouvernement. Il établissoit aussi des Doyens, qui avoient chacun dix Religieux sous leur direction, (*Decanus*, Doyen, de *δέκα dix*). Il mettoit des Prieurs à la tête des petites compagnies de Moines, qu'il envoyoit régir les fermes éloignées de l'Abbaye. De-là l'origine des Prieurés.

Les Prieurés dépendoient toujours de leur Abbaye, mais chaque Abbaye étoit indépendante l'une de l'autre.

Les Monasteres de filles avoient aussi leurs Abbesses ou leurs Prieures.

Odon, réformateur de Cluny, introduisit l'usage de réunir sous un même chef, & en un même corps, plusieurs Monasteres. Depuis ce tems la plûpart des Congrégations ont toujours eu un Supérieur général au-dessus des Abbés, des Prieurs, & des autres Supérieurs particuliers.

Ce fut ce même Réformateur qui obtint le premier l'exemption de la jurisdiction des Ordinaires, & le privilége de relever immédiatement du S. Siége; privilége qui s'est étendu sur presque tous les Ordres Religieux.

L'établissement des Commendes, dont nous parlerons ailleurs, a introduit quelques changemens dans la forme du gouvernement monastique. La plupart des Monasteres ne sont plus gouvernés par des Abbés, mais par des Prieurs; excépté les Chefs d'Ordre ou de Congrégation, & les Monasteres de filles dont les Abbayes n'ont pû être érigées en Commende.

Dans quelques nouvelles Réformes les Abbés réguliers ne sont point perpétuels comme autrefois, mais seulement triennaux.

C'est à S. Bernard que l'on doit l'usage de ces assemblées ou de ces chapitres généraux, où chaque Monastere envoie ses députés, soit pour l'élection des Supérieurs généraux & des principaux Officiers, soit

pour demander compte aux Supérieurs particuliers de leur administration, soit enfin pour veiller à l'observation de la Regle. Cet usage a été généralement adopté par tous les Ordres.

Les Chanoines réguliers & les Chanoinesses ont la même forme de gouvernement que les Ordres monastiques. *Voyez leur origine & leurs différens instituts dans le Chapitre III.*

On peut distinguer quatre especes d'Ordres monastiques.

L'Ordre de S. Basile.

L'Ordre de S. Benoît.

Les Ordres que celui-ci a produits.

L'Ordre de Citeaux.

Nous mettrons sous chacun de ces Ordres leurs Réformes, leurs différentes Congrégations, soit d'hommes, soit de filles, & les rejettons les plus considérables qui sont sortis de la principale tige.

Art. I. *L'Ordre de S. Basile.*

Saint Basile, Evêque de Césarée en Cappadoce, & surnommé *le Grand*, avoit eu beaucoup de relation avec les solitaires d'Egypte : ce commerce l'avoit mis à portée de faire une étude particuliere de la vie monastique. Pour perfectionner de plus en plus ce genre de vie, il entreprit vers le commencement du quatrieme siécle de composer une Régle, qui comprît tout ce

que la Morale évangélique a de plus sublime & de plus parfait. C'est la premiere qui ait paru, & qui ait ajouté aux observances monastiques l'engagement irrévocable des vœux. L'Eglise s'empressa d'adopter cette Régle & de la confirmer.

L'Ordre de S. Basile se répandit bientôt dans tout l'Orient, il n'a point cessé d'y fleurir jusqu'à l'invasion des Sarrazins; il eut alors le même sort que la Religion Chrétienne. Depuis cette triste époque, il ne possede plus qu'un petit nombre d'établissemens dans quelques contrées de la Gréce. Nous ne parlons point des Moines Schismatiques d'Orient qui sont sous cette Régle.

Il a aussi quelques Monastères en Italie; les Moines qui les habitent sont tous Grecs de nation; c'est pour cette raison qu'ils célebrent leur office en langue Grecque, quoiqu'il soit à l'usage de Rome.

Ils observent les constitutions qui leur furent données par Eugene IV. dans le Concile de Florence. Leurs Maisons ont pour Chef un Archimandrite.

Protecteur de cet Ordre,
le Card. ALBANI, *Romain.*

ART. II. *L'Ordre de S. Benoît.*

TOUT l'Ordre reconnoît pour son premier fondateur le Saint dont il porte le nom. S. Benoît nâquit en Ombrie vers

la fin du cinquieme siécle, de l'illustre famille des Avices, d'où quelques Historiens font sortir la Maison d'Autriche. Dès sa premiere jeunesse il prit le parti de la solitude; l'éclat de sa vertu découvrit sa retraite. Une foule de disciples vinrent se ranger sous sa discipline; il en composa plusieurs Monastères. Pour lui il se retira avec l'élite de ses Religieux sur le mont Cassin. Il y éleva sur les débris d'un temple d'idoles un célebre Monastère. Ce fut là qu'il composa sa Régle. Le nouvel institut ne tarda pas à s'étendre; la France le reçut des mains de Saint Maur, premier disciple de Saint Benoît.

La plûpart des Monastères que S. Martin, S. Colomban, &c. avoient déja établis dans ce Royaume, embrasserent cette Régle. Sous le regne de Charlemagne on ne connoissoit plus en France d'autres Moines que les Bénédictins.

S. Benoît se servit du ministere de sa sœur, sainte Scholastique, pour instituer un Ordre religieux en faveur des femmes, sur le modele & selon l'esprit de la Régle qu'il venoit d'établir en faveur des hommes. Delà l'origine des Bénédictines.

Le relâchement s'étant introduit parmi les Bénédictins, leur Ordre a éprouvé différentes réformes; les Moines qui n'ont point voulu s'y soumettre, s'appellent *Bénédictins anciens*, ou *non réformés*. La plûpart de leurs Monasteres sont autant de Sociétés particulieres, qui n'ont point d'autre Supérieur général que l'Evéque du Diocèse. Ils

ne sont distingués du Clergé séculier que par un scapulaire fort étroit, qu'ils portent sur la soutane pour représenter leur ancien habit.

Ceux qui ont accepté la réforme, pratiquent une abstinence rigoureuse. Leur habit est une robe & un scapulaire noir, un ample manteau de la même couleur avec de larges manches. La réforme la plus célebre, a commencé avec le dernier siécle. En France elle a deux Congrégations, celle de saint Maur & celle de S. Vannes. *Voyez le Clergé régulier de France.*

Les Bénédictines sont aussi ou non réformées, ou réformées. La clôture & le gouvernement des unes & des autres sont les mêmes. Toute la différence consiste dans le plus ou le moins d'austérité; les mitigées sont celles dont la réforme est adoucie.

Protecteur des Bénédictins de la Congrégation du Mont Cassin,

Le Cardinal TAMBURINI, *Modénois.*

ART. III. *Ordres qui suivent la Régle de S. Benoît.*

CES Ordres sont, Cluny, Grammont, Vallombreuse, Fontevrault, les Camaldules, les Célestins.

L'ORDRE DE CLUNY.

L'Ordre de Cluny est, après Cîteaux, le plus considérable que celui de S. Benoît ait produit. Saint Odilon, Abbé du célebre Monastere de Cluny en Bourgogne, entreprit vers le dixieme siécle d'y relever la discipline monastique. Il crut devoir modifier à quelques égards la Régle de S. Benoît, pour la faire adopter plus aisément à ses Moines. Il en retrancha le travail des mains; il y substitua une priere & une psalmodie continuelle. Son institut ne se borna pas à son Abbaye. Il réforma quantité d'anciens Monasteres. Il en érigea un grand nombre de nouveaux, pour la multitude de Religieux qui se présentoient. Il mit tous ces Monasteres sous la dépendance de Cluny, & ne leur donna que le titre de Prieurés; Cluny seul avoit le titre d'Abbaye. Nous avons déja remarqué que c'est le premier Ordre qui ait été réuni en Congrégation sous un Chef soumis immédiatement au S. Siége.

Cette Réforme étant tombée dans un grand relâchement, elle a été elle-même réformée par les soins du Cardinal Mazarin, à peu près dans le même tems & de la même maniere que les Bénédictins.

Ceux qui ont accepté la nouvelle Réforme, vivent comme les Bénédictins réformés; ceux qui n'ont point voulu s'y soumettre, comme les Bénédictins anciens. Voyez l'article précédent.

Abbé Général de l'Ordre de Cluny.

Le Cardinal de la Rochefoucault.

L'ORDRE DE GRAMMONT.

L'Ordre de Grammont est ſous la Régle de S. Benoît. Il fut inſtitué vers la fin du onzieme ſiécle, à Muret dans le Limoſin, par Etienne de Muret, Gentilhomme d'Auvergne. Après la mort de ſon Inſtituteur il fut tranſporté à *Grandmont*, montagne très-ſtérile du Diocèſe de Limoges, qui a donné ſon nom à l'Ordre. Leur premiere vie fut celle d'Hermites. Louis le Jeune en appella pluſieurs à ſa Cour; il leur aſſigna dans le Bois de Vincennes un Etabliſſement qu'ils ont poſſédé juſqu'au regne d'Henri III. qui leur donna en échange un Collége à Paris. Avant cette permutation le Prieur des Grammontins de Vincennes étoit Chancelier né de l'Ordre de S. Michel; la Congrégation fut d'abord gouvernée par des Prieurs: dans le 14. ſiécle on leur donna un Abbé général, qui jouit de 15000 l. de rev. *Abbé* G. M. DE LA MAISONROUGE. 1748.

L'ORDRE DE VALLOMBREUSE.

CET Ordre fut inſtitué en Toſcane vers le milieu du onziéme Siécle par ſaint Gualbert. Il fonda ſon premier Monaſtere entre les montagnes de l'Apennin dans une vallée ombragée de forêts, appellée pour cette raiſon Vallombreuſe. Il y renouvella l'étroite Obſervance de ſaint Benoît. Les Moines ont été habillés ſucceſſivement de différentes couleurs, d'abord de gris, en-

ſuite de couleur tannée, enfin de noir. Les Religieuſes de ſon Ordre n'ont point été établies par lui-même, mais quelque tems après ſa mort par une de ſes Diſciples ſainte Humilité. Le Monaſtere de Vallombreuſe eſt Chef de tout l'Ordre.

Protecteur le Card. GUADAGNI, *Florentin.*

L'ORDRE DE FONTEVRAULT.

LE Bienheureux Robert d'Abriſſel l'établit au commencement du douzieme Siécle, ſur les confins de la Touraine & du Poitou dans la forêt de Fontevrault. Le Pape lui avoit donné Miſſion d'inſtruire les peuples de cette contrée. Ses prédications lui attirerent en peu de tems un grand nombre de Diſciples de l'un & de l'autre ſèxe. Il fit conſtruire des cellules pour les hommes, & un Monaſtere ſéparé pour les femmes. L'Abbeſſe de Fontevrault eſt Supérieure générale de tout l'Ordre des Religieux comme des Religieuſes.

Abbeſſe & Supérieure Générale, Madame DE VALENCE.

L'ORDRE DES CAMALDULES.

L'ORDRE des Camaldules fut établi vers le dixiéme Siécle, dans l'affreuſe ſolitude de *Camaldoli*. Elle eſt ſituée ſur l'Apennin. Saint Romuald Gentilhomme de Ravenne, qui s'étoit retiré dans la ſolitude dès l'âge de 20 ans, en fut le Fondateur. On appella d'abord ſes Religieux Romual-

dins. Il leur donna l'habit blanc, & les mit sous la Régle de saint Benoît. Leurs Monasteres ne peuvent être situés qu'à une distance considérable des grandes villes : nous n'en connoissons qu'un seul dans toute la France, celui de Grosbois aux environs de Paris.

Protecteur, le Card. MATTEI, *Romain*.

L'ORDRE DES CELESTINS.

LES Célestins portent le nom de leur Fondateur Célestin V. Souverain Pontife. Pierre de Moron du Royaume de Naples, ayant obtenu de son Abbé la permission de se retirer dans une solitude particuliere, sa sainteté & ses miracles lui attirerent un grand nombre de Disciples. Il en composa un nouvel Ordre sous la Régle de saint Benoît. Il fit confirmer cet établissement par Grégoire X. au second Concile Général de Lyon en 1274. Quelques années aprés ayant été élû Pape, il prit le nom de Célestin qui a passé à son Ordre. C'est Philippe le Bel qui a introduit en France les Célestins.

Supérieur Général des Célestins, le R. P. LBIERI.

Procureur Général, le R. P. ROLLO.

Protecteur de l'Ordre,

Le Cardinal CAVALCHINI, *de Tortone*.

*

ART. IV. *L'Ordre de Cîteaux, & ses Réformes.*

SON origine est du onziéme Siécle. Saint Robert, Abbé des Bénédictins de Molême en Bourgogne, peu content de la vie de ses Religieux, & ne pouvant les réformer tous, se retira avec ceux qui voulurent le suivre, dans un lieu solitaire de la même Province nommé Cîteaux; il y rétablit l'Observance littérale de la Régle de saint Benoît. Saint Robert ayant été rappellé à Molême, saint Etienne lui succéda. Saint Bernard d'une famille illustre de la Bourgogne, se rangea sous cette nouvelle Discipline. Il entraîna avec lui trente Compagnons, trois de ses freres, & dans la suite son pere lui-même. Il fit des progrès si prompts dans la vie spirituelle & monastique, qu'à l'âge de 24 ans, & après une seule année de Profession, on le choisit pour fonder un second Monastere à Clairvaux, dont il fut le premier Abbé. Jamais Ordre Religieux n'eut des commencemens plus brillans ni des accroissemens plus rapides. Saint Bernard eut la gloire avant sa mort de le répandre dans toutes les parties de l'Europe; il en est regardé comme le Fondateur; c'est ce qui a donné aux Moines de Cîteaux le nom de Bernardins, sous lequel ils sont plus connus.

Rien de plus auſtère ni de plus rigoureux que leur premier Inſtitut. Ce n'eſt que vers le milieu du ſeiziéme Siécle qu'ils ont été diſpenſés de l'abſtinence. Leur habit eſt une tunique blanche, un ſcapulaire & un chaperon noir, & un ample manteau noir avec de larges manches comme les Bénédictins.

Les Bernardines ſont habillées de même, & obſervent la même Regle.

L'Ordre de Cîteaux eſt diſtribué en différentes Filiations ou Congrégations. Chaque Filiation a pour Chef un Abbé dont dépendent les Abbés particuliers & les Abbeſſes. Tout l'Ordre a pour Supérieur Général l'Abbé de Cîteaux.

Abbé Général de l'Ordre, D. TROUVÉ, *François*, en 1748. 120000. l. de revenu.

Protecteur de l'Ordre,

Le Card. COLONNA DE SCIARRA.

L'ORDRE DES FEUILLANS.

LES Feuillans ont pris naiſſance auprès de Toulouſe, dans l'Abbaye dont ils portent le nom. Le Bienheureux Jean de la Barriere, Abbé de ce Monaſtere, entreprit à la fin du ſeiziéme Siécle, de réformer ſes Religieux. Sa Réforme ne tarda pas à ſe répandre. Elle fut approuvée par Sixte V. & confirmée ſolemnellement par Paul V. qui lui permit de ſe détacher du gouvernement de Cîteaux, & d'avoir des Supérieurs particuliers. Les Feuillans ſont vêtus de blanc.

ſidérablement augmenté, ils furent obligés de ſe partager en Provinces, & de mettre à la tête de chacune un Supérieur qui porte aujourd'hui le nom de Provincial.

Outre les Chapitres que chaque Couvent a coutume de tenir pour ſes affaires particuliéres, on en diſtingue deux autres eſpéces; les Chapitres Provinciaux où l'on élit le Provincial & les Supérieurs de chaque Maiſon; les Chapitres Généraux où l'on élit le Général & les principaux Officiers de tout l'Ordre.

Comme les Généraux de ces Ordres ſont ordinairement Italiens, & réſidens à Rome, nos Rois ne voulant point qu'une partie de leurs Sujets fût ſoumiſe à une domination étrangere, ont exigé que chaque Général eût en France un Vicaire naturel François, pour y exercer ſa Juriſdiction.

On diſtingue quatre Ordres Mendians. Celui des Carmes, celui des Auguſtins; celui de ſaint Dominique, celui de ſaint François.

ART. I. *L'Ordre des Carmes.*

CET Ordre fait remonter ſon origine juſqu'au Prophéte Elie, dont il prétend deſcendre ſans aucune interruption. On ſçait que ce Prophéte s'étoit retiré avec quelques Diſciples appellés dans l'Ecriture les enfans des Prophétes, ſur le Mont-

Carmel. Aussi les Carmes ont-ils pris leur nom de cette montagne. Le Bienheureux Albert Parmesan, Patriarche de Jérusalem, fut l'Auteur ou le Rédacteur de leur Régle dans le commencement du treiziéme Siécle. Elle fut confirmée dans le même tems par Honorius III. Saint Louis à son retour de la Terre-Sainte, amena plusieurs Carmes avec lui pour établir leur Ordre dans son Royaume.

Les Religieuses de cet Ordre s'appellent Carmelites.

Prieur Général, le R. P. JOACH. MARIE PONTALTI, *de Véronne, élû dans le Chapitre Général tenu à Cézene en* 1756.

Procureur Général, le R. P. BRUNO DE S. ANTOINE, *Allemand, Professeur de Théologie à Cologne.*

Protecteur de l'Ordre,

Le Cardinal LANTE, *Romain.*

Au milieu du seiziéme Siécle, sainte Thérese Carmelite Espagnole, entreprit la Réforme de son Ordre. Elle commença par les Couvents de filles. Aidée du Bienheureux Jean de la Croix, elle introduisit la Réforme dans plusieurs Couvents d'hommes. De-là l'origine des Carmes Déchaussés.

L'habit de cet Ordre est double, noir ou gris par-dessous, & blanc par-dessus. La Réforme de l'un & de l'autre sèxe est extrêmement austère.

Prieur Général de la Réforme, le R. P. HILARION DE SANTAREPARATA, *élû dans le Chapitre tenu à Rome en* 1755.

ART. II. *L'Ordre des Augustins.*

CES Religieux sont les successeurs des Hermites que saint Augustin avoit rassemblés à Hippone, après sa conversion, pour partager sa solitude & sa pénitence. Ils vécurent dispersés de côté & d'autre jusqu'au milieu du treiziéme Siécle. Guillaume Duc de Guienne, ayant pris l'habit de leur Ordre, obtint par son crédit qu'ils fussent réunis en un même corps. C'est encore à lui qu'ils doivent leur établissement en France, qui est aussi ancien que leur réunion. Ils portent un habit & un chaperon noir d'une étoffe légère, & une ceinture de cuir. Ils suivent la Régle que saint Augustin avoit composée pour ses Hermites.

La Réforme de cet Ordre est connue vulgairement sous le titre de Petits-Augustins, de petits Peres, d'Augustins Déchaussés. Elle est partagée en différentes Congrégations, qui ont chacune leurs Supérieurs Généraux.

Prieur Général des Augustins, le R. P. FRANÇOIS VASQUE'S.

Procureur Général, le R. P. AUGUSTIN BAZZANI.

Protecteur de l'Ordre,
Le Cardinal DORIA, *Génois*.

ART. III. *L'Ordre de S. Dominique.*

DOMINIQUE de Gusman, Gentilhomme Espagnol, Chanoine & Archidiacre d'Osma sa patrie, étant passé en France, rassembla dans le Languedoc & la Gascogne, un grand nombre de Disciples pour combattre avec lui l'erreur des Albigeois. Ce fut au commencement du douziéme Siécle qu'il en composa un Ordre Religieux sous la Régle de saint Augustin, & sous le titre de Freres Prêcheurs; titre qui annonce leur principal ministère, qui fut & qui est encore de prêcher l'Evangile. Honorius III. confirma ce nouvel Ordre qui avoit été approuvé par le Concile de Latran. La premiere maison de Dominicains fut établie à Toulouse en 1216. Quelques tems après ils eurent un Couvent à Paris dans le Fauxbourg saint Jacques, d'où leur est venu le nom de Jacobins.

Les premieres années de leur Institut ils portoient le même habit que les Chanoines, ils le quitterent avant la mort de saint Dominique, pour prendre celui qu'ils ont encore aujourd'hui; il est double comme celui des Carmes, le noir est sur le blanc.

Cet Ordre a douze Réformes particulieres; la plus connue dans ce Royaume est celle de l'avant-dernier Siécle, par le P. Michaëlis.

Les Dominicaines ſuivent la même Regle, & portent le même habit que les Dominicains. Elles prétendent être plus anciennes qu'eux de quelques années. Nombre de leurs Couvents n'admettent que des filles de condition. On aſſûre même que leur premier Monaſtere fondé à Proüilles auprès de Toulouſe, ne fut établi par ſaint Dominique que pour de pauvres Demoiſelles.

Il y a encore un Tiers-Ordre du même Inſtituteur. Ce fut d'abord un Ordre militaire de Chevaliers, pour arrêter les violences des Albigeois. Quelque tems après leur établiſſement, ils quitterent les armes, & devinrent un Ordre de Pénitens.

Maître Général de l'Ordre, le R. P. PIERRE-JEAN DE BUXADORS, *de Barcelonne, élû dans le Chapitre Général tenu à Rome en préſence de Sa Sainteté; il a ſuccédé au R. P.* BREMOND, *de Marſeille.*

Procureur Général, le R. P. FERRETTI.

Protecteur de l'Ordre,

Le Card. CORSINI, *Florentin.*

ART. IV. *L'Ordre de S. François.*

SAINT FRANÇOIS, de la ville d'Aſſiſe en Ombrie, & contemporain de S. Dominique, établit un nouvel Ordre dont la pauvreté devoit être le fondement & l'eſſence. Son inſtitut fut approuvé & confirmé par

Innocent III. Il renferme trois Ordres. Le premier, pour les hommes ; le ſecond, pour les filles ; & le troiſieme, pour les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, obligées de vivre dans le monde.

Le premier eſt celui des Freres Mineurs, fondé en 1205. Le nom de Cordeliers leur eſt venu de la corde dont ils ſont ceints. Ils étoient autrefois habillés de gris. La plûpart y ont ſubſtitué le noir. Le Supérieur particulier de chaque Couvent a le titre de Gardien.

On diſtingue deux eſpeces de Cordeliers, les Conventuels & les Obſervantins.

Les Conventuels ſont les plus anciens : ils poſſédent les Couvents les plus célebres de l'Ordre, d'où leur eſt venu le nom de Conventuels.

Les Obſervantins ſont ceux qui, par les conſeils de S. Bernardin de Sienne, ont eſſayé les premiers de faire rentrer l'Ordre dans ſa primitive obſervance.

Gardien général des Cordeliers, le R. P. Clement de Palerme, *Napolitain*, élû à Murcie en Eſpagne en 1756. Son Généralat lui donne les honneurs de Grand d'Eſpagne.

Procureur général, le R. P. Colombini.

Protecteur des Obſervantins.

Le Card. Colonna, *Romain.*

Les Freres Mineurs ont deux Réformes ; les Capucins & les Récolets.

LES CAPUCINS.

MATTHIEU BASCHI, Religieux Observantin, est l'auteur de cette Réforme. Elle fut confirmée solemnellement en l'année 1508. Les Capucins vont les pieds nuds, & laissent croître leur barbe, pour pratiquer plus à la lettre l'exemple & la régle de leur Patriarche S. François. L'usage du linge leur est absolument interdit. Ils n'ont point encore profité de la permission d'acquérir des fonds, qui fut accordée aux Mendians par le Concile de Trente. Paul III. leur avoit d'abord défendu de s'étendre hors de l'Italie : Charles IX. ayant demandé à Grégoire XIII. des Religieux de cet Ordre, la défense fut levée, non-seulement pour la France, mais pour tous les pays Catholiques.

Gardien géneral, le R. P. SERAPHIN DE CAPRICOL, *Italien.*

Protecteur de l'Ordre,

Le Card. CAVALCHINI, *de Tortone.*

LES RECOLETS.

LEs Récolets sont une autre Réforme établie peu d'années après celle des Capucins. Elle fut approuvée par Clément VII. en 1532. & apportée d'Italie en France par quelques Religieux François, vers la fin du même siécle. Le nom de Récolets leur vient de *recolligere*, parce que cette Réforme a comme recueilli & rassemblé tous

les Religieux qui vouloient observer plus étroitement leur Régle.

Ils ont le même GENERAL que les Capucins.

LES FILLES DE SAINTE CLAIRE, OU LE SECOND ORDRE DE S. FRANÇOIS.

SAINT FRANÇOIS institua cet Ordre en faveur des femmes; il l'établit sur le même plan que le premier. Sainte Claire en fut avec lui l'institutrice. Cette Régle est si austere, que les Souverains Pontifes ont cru devoir l'adoucir. Les Religieuses qui n'ont point voulu profiter de cette condescendance, & qui ont toujours persisté dans la rigueur de leur Institut, s'appellent en Italie Damianistes, du nom de leur premiere Maison; & en France, les Filles de Sainte Claire, ou de l'*Ave-Maria*. Celles qui ont accepté l'adoucissement, s'appellent Cordelieres, Claristes mitigées, Urbanistes, du nom du Pape Urbain qui mitigea leur Régle. Parmi celles-ci quantité ont suivi la Réforme des Récolets & des Capucins, d'où elles ont pris le nom de Récolettes & de Capucines.

Toutes les Religieuses qui composent le second Ordre de S. François, sont sous l'obéissance du GENERAL des Cordeliers, ou des Capucins, selon la différence de leur Institut.

LE TIERS-ORDRE.

LE troisieme Ordre de S. François est appellé vulgairement le Tiers-Ordre. Son origine est de l'année 1221, & sa confirmation de 1229. par Nicolas IV. S. François l'établit pour les personnes de l'un & de l'autre sexe, qui ne pourroient s'engager dans le Cloître, & qui voudroient mener au milieu du monde une vie religieuse. Il composa en leur faveur une Régle qui pût s'accorder avec leurs engagemens & leurs occupations. Les personnes de cet Ordre portent sous leurs habits une tunique, ou un scapulaire de serge grise, & se ceignent d'un cordon. En Espagne & en Italie on voit des séculiers porter publiquement l'habit de cet Ordre.

Presque tous les Ordres Religieux ont chacun un Tiers-Ordre, à peu près semblable à celui-ci.

Supérieur général, le R. P. ALEX. ZENNA, élu dans la ville d'Assise en 1755.
Procureur général, le R. P. CORNALDI.
Sécretaire général, le R. P. BARBELLA.

Protecteur de l'Ordre,
Le Card. COLONNA, Romain.

LES PENITENS DU TIERS-ORDRE.

UNE Regle établie d'abord en faveur des séculiers, a donné naissance à un nouvel Ordre de Réguliers. Les personnes qui

ont voulu obſerver plus parfaitement l'Inſtitut du Tiers-Ordre, ont pris le parti de ſe retirer dans des Cloîtres : de-là l'origine des Religieux Pénitens, & des Religieuſes Pénitentes du Tiers-Ordre de S. François.

CHAPITRE V.

LES CHANOINES RÉGULIERS ET LES CHANOINESSES DE S. AUGUSTIN ET DE PRÉMONTRÉ.

LA principale fonction de tout Chanoine, ſoit Régulier, ſoit Séculier, c'eſt la célébration & le chant de l'Office Divin. Tous les Chanoines vivoient autrefois en commun : ceux des Cathédrales ſous la diſcipline de l'Evêque ; ceux des Collégiales, ſous l'obéiſſance d'un Abbé, ou d'un autre Supérieur. Ils obſervoient une Régle uniforme, d'où leur eſt venu leur nom, (*κανων* Régle, *Canonicus*, Chanoine.)

Depuis cinq ou ſix ſiécles la plûpart des Chanoines ont été ſécularifés, c'eſt-à-dire, affranchis de cette Régle. Ceux qui ont jugé à propos de la conſerver, ou qui ont embraſſé depuis un genre de vie ſemblable, ont pris le nom de Chanoines Réguliers : ils ont ajouté à leur ancienne obſervance la profeſſion des trois vœux ſolemnels. Leur gouver-

nement eſt le même que celui des Ordres Monaſtiques. On diſtingue deux Ordres de Chanoines Réguliers ; celui de S. Auguſtin, & celui de Prémontré.

ART. I. *Les Chanoines de l'Ordre de S. Auguſtin.*

ILs ſuivent la Régle que S. Auguſtin avoit preſcrite au Clergé d'Hippone. Ils ſont ſous-diviſés en une multitude de Congrégations, dont l'énumération ſeroit trop longue. Nous rendrons compte de celles qui ſont en France, à l'article du Clergé Régulier de ce Royaume. Les Chanoines de cet Ordre ſont toujours vêtus d'un rochet, même hors du Chœur & de la Maiſon.

Chaque Congrégation a ſon Supérieur particulier.

Protecteur des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin en Flandre & en Allemagne,
Le Card. d'Alſace DE BOSSU, *Flamand.*

ART. II. *Les Chanoines de l'Ordre de Prémontré.*

CEt Ordre a pour Fondateur S. Norbert, né à Cologne, élu depuis Ar-

chevêque de Magdebourg. Le Saint ayant abandonné sa patrie, & les dignités qu'il possédoit dans l'Eglise de Cologne, se retira vers le commencement du douzieme siecle, dans la solitude de Prémontré, au Diocèse de Laon. Ce fut-là qu'il jetta les fondemens d'une nouvelle Congrégation de Chanoines Réguliers. La Régle qu'il leur donna, & qui n'est qu'un extrait ou une interprétation de celle de S. Augustin, fut approuvée & confirmée successivement par plusieurs Papes. Il avoit obligé d'abord ses Religieux à une abstinence perpétuelle. Mais vers le milieu du quinzieme siécle, le Souverain Pontife en modéra la rigueur. Leur Instituteur leur donna l'habit blanc, pour leur rappeller sans cesse la dévotion particuliere qu'ils doivent à la Sainte Vierge. Cet habit a la même forme que celui des Ecclésiastiques séculiers. Ils ont un scapulaire sur la soutane. Les Prémontrés Réformés ne different des autres que par une vie plus austere.

Abbé général de l'Ordre, M. BECOURT, *François*. Sa résidence est à l'Abbaye de Prémontré. 45000. liv. de revenu.

ART. III. *Les Chanoinesses Séculiéres & Réguliéres des deux Ordres.*

LES Chanoinesses suivent à peu près la même Régle que les Chanoines. Elles

ont le même objet, celui de chanter l'Office Divin. On peut les distinguer, comme eux, en Séculieres & en Régulieres.

Les Chanoinesses Régulieres sont sous la Régle de S. Augustin, ou de Prémontré.

Il s'en faut beaucoup que les premieres soient aussi anciennes que le Saint, dont elles ont adopté la Régle, comme l'ont prétendu quelques Historiens. Les monumens authentiques n'en font aucune mention avant le dixieme siécle. Elles sont toujours vêtues d'un rochet. Au Choeur elles ont en été une aumusse sur le bras, & un manteau sur les épaules en hyver.

Les Chanoinesses de *Prémontré* furent établies par le même Instituteur, dans le même tems, dans le même lieu, & sous la même Régle que les Chanoines de leur Ordre. Elles portent comme eux l'habit blanc.

Les Chanoinesses Séculieres sont pour la plûpart de l'Ordre de S. Augustin, mais sans faire de vœux, ni garder la clôture. Au chœur elles ont un habit de cérémonie, mais ailleurs elles sont habillées comme les personnes du monde, ayant seulement quelque petite marque distinctive de leur état. Elles n'ont point une Manse commune : elles jouissent chacune de leur prébende.

Elles ont les mêmes Supérieurs Généraux que les Chanoines Réguliers.



CHAPITRE VI.

LES CLERCS RÉGULIERS.

DANS le seizieme siécle il s'éleva sous ce titre un nouveau genre de Religieux, pour travailler à la réformation des mœurs, & pour combattre les nouvelles hérésies. Ce sont des Prêtres qui vivent en commun sous des Supérieurs & sous une Discipline uniforme ; leur gouvernement est différent selon les différentes Sociétés. Les unes exigent des vœux solemnels, les autres seulement des vœux simples ; d'autres n'en demandent aucuns. Comme l'habit monachal étoit fort odieux aux hérétiques, & que la plûpart des Clercs Réguliers avoient pour objet leur conversion, ils ne prirent point d'autre habit que celui des Prêtres séculiers de leur tems. Ils ont conservé l'ancien usage, sans s'assujétir au changement des modes. Leur premier institut les destine & les consacre à la prédication, aux missions, à l'éducation de la jeunesse, sur-tout de la jeunesse ecclésiastique.

On distingue plusieurs Sociétés de cette nature. La plus ancienne est celle des Théatins ; la plus célebre & la plus nombreuse est celle des Jésuites. Les autres sont les Oratoriens, les Doctrinaires, les Barnabi-

tes, les Lazaristes. Il est encore plusieurs autres Sociétés de Clercs Réguliers, comme en Italie les Somasques, les Peres *delle Scuole pie*, &c. Mais elles sont renfermées dans leur nation, & nous ne parlons ici que des Sociétés répandues généralement dans toute l'Eglise.

ART. I. *Les Jésuites.*

SAINT IGNACE de Loyola, gentilhomme Espagnol, d'abord Officier au service de son Prince, devint l'instituteur de cet Ordre. On sçait la cause, les circonstances & les progrès de sa conversion. Ce fut dans l'Université de Paris, où il étoit venu achever ses études à l'âge de 30 ans, qu'il forma le premier projet de son Institut, & qu'il rassembla ses premiers compagnons, entre autres, le célebre S. François Xavier, Apôtre des Indes. En 1538. il passa à Rome pour offrir au Souverain Pontife les services de sa nouvelle Société. Paul III. les agréa, approuva les constitutions dressées par S. Ignace, & confirma son Ordre en 1540. sous le titre de *Compagnie de Jesus*, d'où l'on a formé le nom de *Jésuites*. Ce titre fut contesté dans la suite aux Religieux de cette Compagnie ; on vouloit y substituer celui d'*Ignatiens* ; le Concile de Trente les confirma dans la possession du premier.

Outre les trois vœux ordinaires, les Jésuites

ſuites profès font celui de ſe conſacrer aux miſſions & à la converſion des Idolâtres. On ſçait avec quel zele & quel ſuccès ce vœu fut accompli par S. François Xavier dans ſa miſſion aux Indes.

Ils font vœu de renoncer à toutes les dignités Eccléſiaſtiques. Le Pape ſeul peut les diſpenſer de cette rénonciation, & ne le fait que pour de très-fortes raiſons,

Cet Ordre a quatre eſpeces de Religieux; les Profès, les Coadjuteurs ſpirituels, les Ecoliers approuvés & les Coadjuteurs temporels: ces derniers ſont dans la Compagnie ce que ſont les Freres lais dans les autres Congrégations. Les Ecoliers approuvés ſont les jeunes Religieux, qui après un noviciat de deux ans ſont admis dans la Société pour y achever leur cours d'étude, & y travailler enſuite à l'éducation de la jeuneſſe dans les colléges. Les trois vœux ordinaires qu'ils ont faits en ſortant du noviciat, ne ſont point irrévocables. Le Général peut en diſpenſer. Ce n'eſt qu'après ſept années d'étude, autant de régence, une troiſieme de noviciat, & 33 ans accomplis, qu'ils ſont admis aux trois vœux ſolemnels, & au quatrieme dont nous avons parlé; en un mot, qu'ils ſont profès. Les Coadjuteurs ſpirituels ſont des Prêtres aggrégés à la Congrégation. Ils ne ſont point liés, comme les Profès, par le quatrieme vœu particulier à la Compagnie.

Cet Ordre eſt gouverné par un Général perpétuel, élu par les Députés des Provinces. Chaque nation a un Aſſiſtant auprè

de lui, pour lui servir non-seulement de conseiller, mais de surveillant, & pour régler l'exercice de son autorité. C'est le Général qui nomme les Supérieurs provinciaux. C'est le Provincial qui nomme les Supérieurs particuliers.

Supérieur général, le R. P. LOUIS CENTURIONE, *Génois*, élu à Rome en 1755. Il a succédé au R. P. VISCOMTI, *Milanois*, mort la même année.

Sécretaire général, le R. P. RICCI.

ART. II. *L'Oratoire.*

CETTE CONGREGATION fut instituée peu de tems après la Compagnie de Jesus, par S. Philippe de Nery, Florentin. Les Prêtres qui la composent, ne font aucuns vœux.

Leur premiere Maison fut établie à Rome. Sur son modele il s'en éleva plusieurs autres en différentes villes; mais l'Instituteur, pour éviter la confusion, ne voulut point permettre de les réunir sous un même Chef & un même gouvernement. Il voulut que toutes les Maisons de son Ordre fussent réciproquement indépendantes.

Cet Ordre fut introduit dans le Royaume, au commencement du dernier siécle, par Pierre de Bérulle, depuis Cardinal. Il s'y gouverne autrement qu'en Italie. Il com-

pose une Congrégation sous un même Chef qui en est le Supérieur général. Les Oratoriens ne furent admis dans le Royaume qu'aux conditions qu'ils dépendroient immédiatement des Evêques.

Supérieur général de l'Oratoire de France, le R. P. LOUIS-THOM. DE LA VALETTE.

Les trois Assistans.

Le I. le R. P. LOUIS JOUCAS.
Le II. le R. P. BERNARD DE LA BORDE.
Le III. le R. P. SAUVE' MOISSET,

ART. III. *La Doctrine Chrétienne.*

CETTE Société commença à Rome vers le milieu du seizieme siécle. Marc Lusani, Gentilhomme Milanois, en fut le premier auteur. Ce fut d'abord une Confrairie de Prêtres & de Laïcs, qui s'étoient réunis par la permission & sous les auspices du Pape, pour enseigner au peuple la doctrine chrétienne. Animée par les faveurs & par les Indulgences des souverains Pontifes, elle ne tarda pas à se répandre dans toute l'Italie.

Quoique cette Confrairie renferme encore des Laïcs avec des Prêtres, & qu'ils jouissent les uns & les autres des mêmes priviléges, les Prêtres forment une Congrégation particuliere sous le titre de Prêtres de la Doctrine Chrétienne. Ils sont gouvernés par un Supérieur général. Leurs constitu-

tions furent rédigées en 1603. par le Pere Dorviette, alors Général de cette Compagnie. Elles furent approuvées par Grégoire XIII. Il fut décidé en 1609. dans un Chapitre général, qu'après un an de noviciat on s'engageroit à rester dans la Congrégation par un vœu solemnel, dont le Pape seul pourroit dispenser ; ce qui fut ratifié par Grégoire XV. & Urbain VIII.

Les Doctrinaires de France sont un corps séparé de ceux d'Italie. Le bienheureux César de Bus, du Comté Venaissin, les établit à Avignon en 1593. Sa Congrégation fut confirmée en 1597. par Clément VIII. Le vœu d'obéissance qu'il y voulut introduire, & qui fut approuvé par Paul V. lui fit perdre beaucoup de sujets, qui firent d'abord une Société à part, & qui s'incorporerent ensuite avec les Oratoriens. Son successeur voulut former de sa Congrégation un véritable Ordre religieux, & l'assujétir aux trois vœux solemnels : mais en 1647. Innocent X. fit rentrer la Congrégation dans son premier état. Elle est gouvernée par un Général toujours François. Voyez le Clergé Régulier de France.

Protecteur de l'Ordre, le Card. GUADAGNI, *Florentin*.

ART. IV. *Les Théatins.*

ILs sont les premiers qui aient pris le titre de Clercs Réguliers ; leur origine re-

monte jusqu'en 1524. Le Bienheureux Cajetan, Gentilhomme Vénitien, jetta les premiers fondemens de cet Ordre à Rome, sous le pontificat de Clément VII. qui confirma cet établissement. Jean-Pierre Caraffe, Archevêque de Chiezy, au Royaume de Naples, & depuis souverain Pontife sous le nom de Paul IV. fut le coopérateur du Bienheureux Cajetan, dans ce nouvel Institut. La ville de Chiezy, qui s'appelloit autrefois Theate, a donné son ancien nom aux Théatins.

Leur Regle leur interdit absolument la possession de tout revenu fixe & assuré, non-seulement en particulier, mais en commun. Ils ne peuvent rien demander; ils sont obligés d'attendre leur subsistance de la charité des Fideles & de la Providence.

Le Cardinal Mazarin les établit à Paris en 1644. & leur donna la Maison qu'ils y possedent encore. On ne leur en connoît point d'autre dans tout le Royaume.

Les Théatines sont des Religieuses du même Ordre, établies à Naples en 1583. Leur principale occupation est l'adoration perpétuelle. Elles se divisent en deux Congrégations. La premiere ne demande que des vœux simples; la seconde exige des vœux irrévocables. Elles sont sous l'obéissance & la direction des Théatins. Cet Ordre n'est guères connu que dans le Royaume de Naples.

Supérieur général, le R. P. VEZZOSI, *Italien*.

ART. V. *Les Barnabites.*

ILs prennent ce nom de l'Eglise de S. Barnabé de Milan, où ils furent établis d'abord, & d'où dépend tout leur Ordre. On les appelle autrement Clercs Réguliers de la Congrégation de S. Paul.

Trois Gentilshommes Italiens, parmi les troubles dont leur patrie étoit agitée sous l'empire de Charles V. prirent le parti d'embrasser une vie apostolique, & d'instituer un nouvel Ordre pour travailler à l'instruction & au salut du prochain. Cet Institut fut confirmé en 1533. par Clément VII.

Supérieur général, le R. P. PHILIPPE PREMOLI, *Milanois*, élû à Milan en 1755.

ART. VI. *Les Prêtres de S. Lazare ou de la Mission.*

SAINT VINCENT DE PAUL est leur instituteur. Leur établissement est trop récent & trop connu, pour nous arrêter à en rendre compte. Leur premiere Communauté fut établie à Paris au Collége des Bons-enfans. On leur donna peu de tems après un Prieuré situé dans un fauxbourg de cette vil-

le, & dépendant de S. Lazare, d'où leur est venu le nom de *Lazaristes*. C'est leur principale Maison, & le Chef-lieu de leur Congrégation.

Leur premier & leur véritable titre est celui de *Prêtres de la Mission*. Aussi leur principal ministère est-il de faire des missions dans les villages & les bourgades. Selon leur Institut primitif ils n'en peuvent faire dans les villes, sur-tout dans les villes considérables, de peur que cet objet ne leur fasse négliger les campagnes.

Leur autre fonction est de gouverner les Séminaires.

Cette Congrégation avant la mort de son Instituteur, s'étoit déja répandue au-delà du Royaume; à peine fut-elle née, qu'elle eut une Maison dans Rome.

Les Prêtres de S. Lazare ne font que des vœux simples. Leur Supérieur général réside dans leur Maison de Paris.

Supérieur général, M. LOUIS DE BRAS, *François*.

CHAPITRE VII.

NOus allons faire un détail plus abrégé des Ordres les plus remarquables, que nous n'avons pû comprendre dans la Division précédente.

ART. I. *Ordres Religieux d'Hommes.*

LES CHARTREUX.

Les Chartreux furent institués à la fin du onzieme siécle, par S. Bruno, né à Cologne, & d'abord Chanoine de l'Eglise de Rheims. Fort émû d'un miracle arrivé dans sa Cathédrale, S. Bruno forma la résolution avec plusieurs de ses amis, témoins du même prodige, d'aller faire pénitence dans la solitude. Il se retira avec eux dans les montagnes du Dauphiné. Dieu les avertit par une vision d'établir leur retraite aux environs de Grenoble, dans une affreuse vallée bordée de précipices. Après avoir obtenu de l'Evêque la permission d'y habiter, ils y renouvellerent les austérités & la vie des anciens Anachoretes. S. Bruno y dressa les constitutions de son Ordre.

Les Chartreux vivent chacun dans un logement séparé. Toutes leurs habitations sont renfermées dans un Cloître, d'où ils ne sortent jamais. Rien ne nous représente mieux les anciennes Laures, dont nous avons déja parlé. Ils font tous les jours l'Office en commun, mais ils ne peuvent manger ensemble, ni converser entre eux que certains jours fixés par leur Regle. Leur abstinence est perpétuelle. Ils portent l'habit blanc, & sous leur robe un cilice.

Le nom de Chartreux leur vient de la premiere solitude où ils furent établis, qui étoit située dans un village appellé *Chartreuse*. D'autres dérivent ce mot de *Chartre*, qui signifioit autrefois *prison*, & qui a beaucoup de rapport à la retraite & à l'exacte cloture de ces Hermites.

Chaque Chartreuse est gouvernée par un Prieur. Elles obéissent toutes à un Supérieur général, qui réside dans celle de Grenoble, le berceau & le chef-lieu de l'Ordre.

Prieur G. le R. P. D. DE LARNAGE, *François*.

LES HERMITES.

Les uns sont dispersés, les autres sont réunis en congrégation. La plus célebre & la plus nombreuse est celle des Hiéronymites. Leur nom pourroit faire croire qu'ils auroient été institués par S. Jérôme. Il est vrai que leur Regle est tirée des Ecrits de ce Pere, mais leur établissement ne remonte pas plus haut que le treizieme siécle.

Les Hermites dispersés ne font ordinairement que des vœux simples. Ils sont sous la dépendance immédiate de leur Evêque. C'est à lui qu'il appartient de veiller sur leur conduite, & de leur permettre ou défendre de porter l'habit religieux.

LES SERVITES.

Ce fut vers le milieu du treizieme siécle, peu de tems après l'établissement des différens Ordres de S. François, que celui-

ci prit naissance au mont Senaire, près de Florence. Sept Marchands de cette ville, après avoir quitté leur commerce, se retirerent sur cette montagne, pour y mener une vie solitaire. Ils choisirent la Regle de S. Augustin. En très-peu de tems leur nombre augmenta, jusqu'au point de composer un Ordre Religieux. Le Concile de Latran approuva ce nouvel Institut. Ces Religieux font profession d'une dévotion particuliere envers la Sainte Vierge, d'où leur est venu le nom de Serviteurs de la Vierge, &, pour abréger, celui de Servites. En France, nous ne les connoissons guères que par un Ecrivain trop fameux qu'ils ont produit, FRA-PAOLO.

Supérieur général, le R. P. Ant. Joseph ROSSI, élû par le Pape, le Chapitre n'ayant pû s'accorder pour l'élection de son Général.

Procureur général, le R. P. VILIMPENTA, *de Plaisance.*

Secrétaire général, le R. P. VERNIZZI, *Bolonois.*

Protecteur de l'Ordre,

Le Cardinal CORSINI, *Florentin.*

LES MINIMES.

L'HUMILITE' de leur Instituteur leur a donné ce nom, qui signifie les moindres, les plus petits de tous les Religieux. S. François, surnommé de Paule, du lieu de sa naissance, est le fondateur de cet Ordre. Il l'établit d'abord dans la province de Calabre, sa patrie, au Royaume de Naples. La confir-

mation solemnelle de son Institut est de la fin du quinzieme siécle. Il institua aussi un Ordre de Religieuses, & un Tiers-ordre pour les Séculiers.

On sçait avec quelle distinction S. François de Paule fut reçu en France par le Roi Louis XI. qui l'avoit appellé auprès de lui dans sa derniere maladie. C'est-là l'époque & l'origine de l'établissement des Minimes dans ce Royaume.

Leur abstinence est très-austere. Leur habit doit être d'une laine naturellement noire & sans teinture. Ils ont pour ceinture un cordon de la même couleur avec plusieurs nœuds, cinq pour les Profès & trois seulement pour les Freres. Le Supérieur particulier de chaque Maison se nomme Correcteur.

Correcteur général, le R. P. RIETO, *Espagnol*.

Trois Assistans.

I. Pour la France, le R. P. DEVAUX.
II. Pour l'Espagne, le R. P. SYRESA.
III. Pour l'Italie, le R. P. COSCIONI.

Protecteur de l'Ordre.

Le Card. D'ARGENVILLIERS, *Romain*.

L'ORDRE DE N. D. DE LA MERCY, ET CELUI DE LA TRINITÉ POUR LA REDEMPTION DES CAPTIFS.

L'OBJET de ces deux Ordres est d'aller racheter des mains des Infidéles les Captifs Chrétiens, & de recueillir des aumônes pour leur rançon. L'Ordre de la Mercy a pris naissance en Espagne, dans le Royau-

me d'Arragon. Il tire son nom de *Merces à rançon*. Il est en effet destiné à payer celle des Esclaves Chrétiens.

L'Ordre de la Trinité fut établi sous l'invocation de ce Mystère, à la fin du douzieme siécle. S. Jean de Matha, né en Provence, en est le Fondateur. Ce fut à Paris qu'il conçut le projet de cet établissement. Il fit un voyage en Italie pour solliciter l'approbation du Souverain Pontife ; après l'avoir obtenue il revint en France. Le Roi Philippe Auguste accorda sa protection au nouvel Institut. La premiere Maison de l'Ordre fut établie dans un lieu nommé *Cerfroy*, sur les confins de la Brie & du Valois. C'est le Chef-lieu de tout l'Ordre.

Les Trinitaires suivent la Regle de S. Augustin. On peut les mettre au rang des Chanoines Réguliers. En France, leur habit est une soutane blanche, avec un scapulaire de la même couleur, orné d'une croix pattée rouge & bleue. Hors de leur Maison ils portent le manteau noir. Avant que leur habillement eût cette forme, qui est assez récente, ils étoient toujours couverts, même en ville, d'un grand camail.

S. Jean de Matha établit des Religieuses du même Ordre en Espagne. Il n'exigea point d'abord qu'elles se liassent par des vœux ; mais peu de tems après elles s'y soumirent d'elles-mêmes, sous la conduite d'une Infante d'Espagne, qui embrassa leur Regle, & qu'elles mirent à leur tête.

L'Ordre de la Trinité a éprouvé plusieurs réformes en France, en Espagne & en Por-

tugal, vers la fin du seizieme siécle. Chaque Réforme a un Vicaire général, choisi & approuvé par le Supérieur général de tout l'Ordre.

Les Supérieurs des Trinitaires, ou Mathurins, prennent la qualité de Ministres.

Ministre général des Trinitaires, M. Guillaume LE FEVRE, *François.*

Vicaire général de la Mercy pour la France, le R. P. OLIVE.

Protecteur de la Trinité & de la Mercy. Le Card. PORTOCARRERO, *Espagnol.*

LES RELIGIEUX HOSPITALIERS, ET LES FRERES DE LA CHARITE'.

LEUR Ordre a commencé avec le seizieme siécle. Il est uniquement destiné au service des malades. Ce fut à Grenade en Espagne qu'il prit naissance. S. Jean de Dieu en est l'instituteur Léon X. approuva cet institut dès qu'il commença à se former; mais il ne fut confirmé qu'un siécle après par Paul V. La fonction des Freres de la Charité est de servir les malades dans les Hôpitaux de leur Ordre. Ils n'ont parmi eux qu'un très-petit nombre de Prêtres; autant seulement qu'il en faut pour le gouvernement spirituel de chaque Maison.

Il y avoit autrefois dans l'Eglise un grand nombre de Religieux hospitaliers. La plûpart ne subsistent plus. Ceux qui ne sont pas éteints, ne conservent de leur ancien institut que le nom.

Celui dont nous venons de rendre com-

pre, eſt preſque le ſeul qui en faſſe les fonctions.

Vicaire général de cet Ordre pour la France, le R. P. Godefroy Rassent.

Art. II. *Ordres Religieux de Filles.*

LES ANNONCIADES.

Deux Ordres différens portent ce nom. Le premier fut établi vers l'an 1448. par la Bienheureuſe Jeanne de France, fille de Louis XI. ſœur de Charles VIII. & femme de Louis XII. Ce fut dans la ville de Bourges, où elle s'étoit retirée après ſa ſéparation volontaire d'avec le Roi ſon époux, qu'elle inſtitua cet Ordre. Elle en fonda toute la Regle ſur l'imitation des dix vertus qui caractériſent les dix myſtères de la Sainte Vierge, & qui ſont l'objet des dix Fêtes que l'Egliſe lui a conſacrées. C'eſt ce qui a fait ſurnommer cet Inſtitut celui des dix Vertus. Alexandre VI. qui ne vouloit point multiplier les Ordres Religieux, refuſa juſqu'à trois fois de confirmer celui-ci. Il ſe laiſſa vaincre enfin aux inſtances de la Reine, & le confirma l'an 1501. L'Inſtitutrice habilla ſes Religieuſes d'une robe griſe & d'un ſcapulaire rouge, & leur donna une croix & un anneau d'or.

Les autres Annonciades ſont ſurnom-

mées *les Célestes*, de la couleur de leur habit, qui est bleu-céleste. Elles furent fondées en Italie par une Dame Génoise, au commencement du dernier siécle. Quoique leur institut soit différent des premieres Annonciades, l'esprit de leur Regle est le même. Leur nom, comme celui des précédentes, vient de leur dévotion particuliere au Mystère de l'Annonciation.

LA VISITATION.

C'EST un Ordre de Religieuses institué par S. François de Sales, Evêque de Genêve, & par le ministère de la Bienheureuse Fremiot, veuve du Baron de Chantal. Cet établissement commença en 1610. dans la ville d'Annecy. Le nouvel institut n'exigeoit dans son premier plan que des vœux simples, sans même y comprendre celui de clôture. Les Filles de la Visitation étoient destinées à visiter les malades pour les consoler & les soulager. C'est ce qui leur a donné le nom qu'elles ont encore aujourd'hui, quoique leur institut soit changé, & qu'il les renferme dans le cloître. Le Cardinal de Marquemont détermina S. François de Sales à ce changement, en lui faisant craindre que sans la précaution de la clôture & des vœux solemnels, son Ordre ne dégénérât. S. François de Sales dressa de nouvelles constitutions, qui furent approuvées par Urbain VIII. en 1626. La Visitation fut alors érigée en véritable Ordre religieux sous la Regle de S. Augustin. L'Instituteur a pres-

Il ne nous auroit pas été possible de faire ici l'énumération de toutes les Sociétés Religieuses de l'un & de l'autre sexe, qui sont répandues dans toute l'Eglise ; mais il n'en est point, ou il en est bien peu qui ne se rapportent à quelqu'un des Instituts, dont nous venons de donner le détail. Des Maisons d'un même Ordre, d'une même Congrégation, sont très-souvent sous l'invocation de différens Saints, de différens Mystères : on en donne les noms aux Religieux qui les habitent ; ce qui fait croire à la plupart que ce sont autant d'Instituts différens. A l'égard de ceux qui diffèrent réellement, nous en rendrons compte à l'article de Paris. Il nous en échappera peu. Il n'est guères d'Institut qui n'ait un établissement dans cette Capitale.

CHAPITRE VIII.

LES UNIVERSITÉS DE L'EUROPE.

Quoique les Universités renferment des parties qui ne sont point du ressort de l'Eglise, cependant comme leur objet le plus noble & le plus important est l'étude de la Théologie & du Droit Canon, & que leur Faculté la plus nombreuse, celle des Arts, est composée pour l'ordinaire d'un grand nombre

d'Ecclésiastiques, elles ne sont point étrangeres à ce Recueil. Nous ne ferons mention que des Universités les plus célebres de chaque Nation.

Voyez dans la seconde Partie, Chap. VIII. les Notions préliminaires sur l'origine & la nature des Universités en général.

ART. I. *Universités d'Italie.*

UNIVERSITÉ DE ROME.

ELLE se nomme le Collége de Sapience. C'est le plus ancien de Rome, & le seul où l'on prenne des dégrés dans les Facultés de Théologie, des Arts, de Droit Canon, &c. Il y a des Professeurs pour toutes les sciences, pour toutes les langues savantes & pour tous les arts. Ils sont au nombre de trente, sans comprendre les surnuméraires & les Professeurs émerites ou jubilés; c'est le Pape qui les nomme. Les Professeurs en Théologie sont tous choisis parmi le Clergé Régulier, qui en fournit aussi plusieurs pour les chaires de Rhétorique, de Philosophie & des Langues. Le Collége est gouverné par un Recteur. C'est toujours un Avocat consistorial : il est élu par ses confreres. Le Bâtiment du Collége est magnifique. Il renferme une nombreuse bibliothéque & un jardin de Simples. On compte à Rome vingt autres Colléges où l'on enseigne les Humanités & la Philosophie.

Le Collége de *Propaganda-fide*, fondé par Urbain VIII. est pour les jeunes Ecclésiastiques que l'on destine aux Missions Etrangeres. Il y a onze Professeurs, sous la direction d'un Préfet, pour leur en-

ſeigner les Humanités, la Philoſophie, la Théologie, les Langues Savantes & les Langues Orientales.

UNIVERSITÉ DE BOLOGNE.

CETTE Univerſité eſt très-ancienne. Elle a dix-neuf Colléges, une nombreuſe Bibliothéque, un Jardin de Simples & un Théatre anatomique. L'Académie de l'Inſtitut de Bologne, fondée en 1712, a des Profeſſeurs pour toutes les ſciences & tous les arts: ſon Académie littéraire ſe nomme de *Gli otioſi*.

UNIVERSITÉ DE NAPLES.

ELLE fut établie dans le XIII ſiécle par l'Empereur Frederic. La Maiſon qu'on nomme de *Gli Studii novi*, eſt un bâtiment très-vaſte qui renferme trois Colléges: le premier pour les Théologiens; le ſecond pour les Légiſtes: le troiſiéme pour les Philoſophes. Les Profeſſeurs y ont leur logement: leurs appointemens ſont conſidérables. Naples a deux Académies, l'une de *Gli otioſi*, l'autre de *Gli ardenti*

UNIVERSITÉ DE TURIN.

ELLE étoit fondée dès 1405. Elle fut renouvellée en 1720. par le Roi Victor-Amédée II. qui raſſembla d'habiles Profeſſeurs de divers endroits de l'Europe pour en remplir les chaires. Elle a une bibliothéque. Celle du Palais du Prince eſt très-riche en manuſcrits.

UNIVERSITÉ DE MILAN.

ELLE a trente-deux Colléges. Les principaux sont le Collége Ambrosien, où l'on entretient seize Professeurs, le Collége Helvétique pour la Nation Suisse, & celui des Barnabites.

UNIVERSITÉ DE PISE.

ELLE fut établie en 1339. C'est le Prince qui nomme aux chaires. Elles sont ordinairement remplies par d'habiles Professeurs. Il y a 5 Colléges : les principaux sont ceux des Loix & de la *Sapienza*. Elle possede un Cabinet d'Histoire Naturelle.

LES AUTRES UNIVERSITÉS D'ITALIE.

LES plus connues sont : I. Celle de PADOUE, fondée par l'Empereur Frederic II. Les Vénitiens ont soin d'y attirer de savans Professeurs. Padoue est la patrie de Titelive : elle a deux Académies, *Gli recovatri & Gli inflammati*. II. L'Université de PAVIE, célébre autrefois par l'étude du Droit Civil, & qui regarde sans aucun fondement l'Empereur Charlemagne pour son fondateur. III. L'Université de PEROUZE, fondée par le Pape Clément V. & qui consiste en trois Colléges. IV. Celle de PARME, & l'Académie célébre que Ranucio Farnese, Duc de Parme, y érigea en 1598. sous le titre de *Gli innominati*, ou des Anonymes, & qui jouit de revenus très-considérables. Les Jésuites ont la direction d'un Collége fondé en 1601. par le même Prince pour l'éducation de la jeune Noblesse. Les écoliers de toutes les Nations y peuvent être admis aux preuves. Il y a deux cens cinquante places.

ART. II. *Universités d'Espagne & de Portugal.*

UNIVERSITÉ DE SALAMANQUE.

SA fondation est du XIII. siécle. Elle a 80 Professeurs & 90000 écus de rente. Ses Professeurs élisent tous les ans un Recteur ; c'est un des principaux Seigneurs d'Espagne. Le *Maître des Ecoles*, qui est immédiatement après le Recteur doit être un Chanoine de la Cathédrale. On distingue les Professeurs en *Cathédratiques* & en *Prétendans*. Les premiers ont les uns mille écus, les autres cinq cens écus d'appointemens. Les *Prétendans* remplissent les Chaires vacantes, & n'ont d'autre honoraire que les rétributions de leurs écoliers, avec l'espérance de devenir *Cathédratiques*. La Théologie à huit professeurs. Les leçons se donnent dans un vaste bâtiment, accompagné d'une Eglise & d'une Bibliotheque, & d'un Hôpital pour les pauvres écoliers malades. Outre les Ecoles publiques il y a 38 Colléges particuliers, dont 24 entretiennent chacun 30 boursiers. On compte dans cette Université quatre à cinq mille écoliers. Ils portent tous l'habit long.

UNIVERSITÉ D'ALCALA.

ON la nomme en Latin *Complutensis*. Elle eut pour fondateur le célébre Cardinal Ximenés. Son établissement fut vers la fin du XV. siécle. Elle a 60000 écus de rente, 46 chaires de Professeurs, & environ 3000 écoliers qui sont habillés uniforme-

ment comme à Salamanque & dans toutes les Universités d'Espagne. Le Cardinal affecta 17 Canonicats de la Collégiale de S. Just, aux Professeurs Emerites: il établit aussi un Hôpital pour les pauvres Ecoliers. Son Tombeau est dans la Chapelle du Collége.

UNIVERSITÉ DE COIMBRE EN PORTUGAL.

SON établissement est de 1553. Elle occupe l'ancien palais des Rois de Portugal. On y compte jusqu'à deux mille écoliers. Les Jésuites ont aussi dans cette ville un Collége très-vaste & très-nombreux.

LES AUTRES UNIVERSITÉS D'ESPAGNE, ET DE PORTUGAL.

ON compte plus de vingt Universités en Espagne. Nous avons rendu compte des plus célebres. Parmi les autres les plus connues sont celle de TOLEDE, fondée en 1475. Celle de SEVILLE en 1531. Celle de VALENCE en 1434, elle est célebre pour la Médecine. Celle de GRENADE, établie en 1537 par l'Empereur Charle V. Outre l'Université de Coimbre, le Portugal à celle de Lisbonne, dont l'origine remonte jusqu'en 1290. & celle d'EVORA, établie en 1559. par le Cardinal Henri, premier Archevêque de cette Métropole.

***
**
*

ART. III. *Universités d'Allemagne.*

UNIVERSITÉ DE VIENNE.

SON érection est de 1237, & son rétablissement de 1365. Elle est composée de cinq Facultés, celle de Droit étant partagée en Droit Canon & en Droit Civil. Les Jésuites y ont trois Colléges : le *Grand*, le *Petit* & le *Thérésien*. Le Petit est destiné à l'éducation des Ecclésiastiques. Il est magnifique par son architecture, & par les peintures dont il est orné : le Thérésien a été fondé, depuis quelques années pour l'éducation de la jeune Noblesse, par l'Impératrice Reine (*Thérese*) qui lui a donné son nom. Les Jésuites du Grand Collége occupent la plûpart des chaires de l'Université. Les autres sont remplies par des Séculiers. Il y a une Bibliothéque publique pour les étudians. La même Impératrice a fait construire un vaste édifice, qui contient des logemens pour les Professeurs, & des salles pour les leçons publiques. Le Prévôt de la Cathédrale de Vienne, qui a droit d'officier avec la mitre, est Chancelier de l'Université.

UNIVERSITÉS DES TROIS ELECTORATS ECCLESIASTIQUES.

CELLE de TREVES fut établie en 1473. Celle de MAYENCE en 1477. Celle de COLOGNE est la plus ancienne : son origine est de 1338. elle doit son établissement à son Senat. Elle jouit des mêmes priviléges que celle de Paris. Les Jésuites ont la principale direction de ces Universités.

UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉ DE LEYPSIC.

ELLE fut établie en 1409. par l'Electeur Frederic le Belliqueux. Elle embrassa le Luthéranisme avec la Ville en 1549. Elle est composée de quatre nations ; de Saxe, de Misnie, de Franconie, de Silésie ; & de six Collèges où l'on entretient un grand nombre de Boursiers. Elle a une Eglise qui lui est affectée, & qu'on nomme Académique : sa Bibliothéque contient plus de 8000 manuscrits. Le Sénat a aussi une Bibliothéque publique. Cette ville abonde en Gens de Lettres. Une societé d'entr'eux donne depuis long-tems un Journal, intitulé *Acta Eruditorum*, qui est fort repandu dans toute l'Europe.

UNIVERSITÉ DE WITTEMBERG EN SAXE.

SA fondation est de 1502. Son Fondateur est Fréderic le Sage, Electeur de Saxe. C'est une des plus célèbres Universités protestantes d'Allemagne. Elle se fait beaucoup de gloire de compter le fameux Martin Luther & Melanchton parmi ses premiers Professeurs.

UNIVERSITÉ DE FRANCFORT.

L'ELECTEUR JOACHIM I. la fonda en 1506. Elle a un grand nombre d'étudians. Les chaires de Théologie ne sont occupées que par des Reformés ; si l'on excepte deux Professeurs extraordinaires de la Confession d'Augsbourg. Les autres chaires sont remplies indifféremment par les deux Religions.

ART. IV. *Universités des Pays-Bas & de la Suisse.*

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

ELLE fut fondée en 1426 par Jean IV. Duc de Brabant. Elle est composée de cinq Facultés : I. Théologie : II. Droit Canon : III. Droit Civil : IV. Médecine : V. les Arts. Elle a aussi des Professeurs pour l'Hebreu, le Grec & le François, pour l'Histoire & pour les Mathématiques. On y compte quarante-un Colléges : mais il n'y en a que quatre où l'on enseigne la Philosophie ; un seul où l'on professe les humanités ; les autres sont pour des Boursiers. Cette Université jouit de grands priviléges, dont la conservation est confiée au Prevôt de Ste. Gertrude, Abbaye de Chanoines Reguliers de S. Augustin, où pour être admis il faut faire preuve de huit quartiers de Noblesse. Le Recteur de l'Université, qu'on change tous les six mois, étend sa jurisdiction sur tous les écoliers. Il a le pas sur tous les Magistrats de la Ville.

L'UNIVERSITÉ DE LEYDE EN HOLLANDE.

ETABLIE en 1574. On la connoît en Latin sous le nom de *Lugdunum Batavorum*. Elle est célébre sur-tout par la Faculté de Droit & celle de Médecine, & par une très-belle Salle d'Anatomie, un Jardin de Plantes, & une Bibliothéque riche en Manuscrits. Ses Colléges, qu'on nomme aussi Auditoires, sont au nombre de six. Elle en a un fondé pour 34 étudians en Théologie.

L'UNIVERSITÉ DE BASLE EN SUISSE.

FONDÉE en 1459, par le Pape Pie II. Elle étoit autrefois, & elle est encore aujourd'hui très-célebre. C'est elle qui a produit le fameux Mathématicien Bernoulli. Parmi ses Colléges, elle en a un qui porte le nom d'Erasme, pour rappeller le souvenir que ce savant homme y a professé. Bâle est une des premieres villes où l'Art de l'Imprimerie ait été cultivé.

ART. V. *Universités d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.*

UNIVERSITÉ D'OXFORT.

C'EST la plus célebre des Universités Protestantes. Elle a vingt-cinq Colléges, dont dix-huit sont autant de Palais, pour l'étendue & la beauté de leurs bâtimens. Près de mille Ecoliers y sont entretenus pendant le cours de leurs études. Chaque Collége a sa Bibliothéque. La plus considérable est celle de *Bodley*. Elle appartient à l'Université qui en laisse jouir le public. On voit dans cette Université un très-beau Théatre pour les exercices Scolastiques. On vante beaucoup son Recueil d'Antiquités, son Jardin de Plantes, & son Cabinet d'Histoire Naturelle. Elle a un Orateur public, seize Professeurs & environ trois mille Ecoliers. Son Chef est un Chancelier qu'elle nomme elle-même, & qu'elle choisit ordinairement parmi les Pairs du Royaume. Un Vice-Chancelier en fait les fonctions. Elle jouit de priviléges considérables

Le Maire & les Echevins de la Ville sont soumis à son autorité. Elle a droit d'envoyer deux Députés à la Chambre-Basse du Parlement d'Angleterre.

UNIVERSITÉ DE CAMBRIDGE.

SON ETABLISSEMENT est de la fin du XIII. siécle : c'est la seconde Université d'Angleterre. Elle a un Orateur public, dix professeurs, seize Colléges semblables à ceux de l'Université d'Oxfort. Ces deux Universités ont à peu près le même nombre d'écoliers, & le même Gouvernement. Elles jouïssent des mêmes privilèges. Le plus beau Collége de Cambridge est celui de la Trinité fondé par Henri VIII.

UNIVERSITÉ D'EDIMBOURG EN ECOSSE.

ELLE EST composée d'un Principal, & de vingt Professeurs. Son Bâtiment est très-spacieux, & sa Bibliothéque fort nombreuse. Edimbourg a aussi un Collége de Justice pour les Jurisconsultes.

L'UNIVERSITE' fondée en 1412. dans la Ville de S. André, même Royaume, subsiste encore: elle a trois Colléges : on établit dans cette ville, en 1730, un nouveau Collége & des Professeurs pour l'Histoire Ecclésiastique & Profane.

UNIVERSITÉ DE DUBLIN EN IRLANDE.

QUOIQU'ELLE ait été érigée dès l'année 1320 par l'Archevêque Alexandre de Biknar, on peut regarder la Reine Elisabeth comme sa fondatrice ; sur-tout par l'établissement qu'elle fit, en 1591, du Collége de la Trinité, qui forme presqu'à lui-seul l'Université de Dublin. Cette Compagnie a droit d'envoyer un Député au Parlement d'Irlande.

Art. VI. *Universités des Etats du Nord.*

UNIVERSITÉ DE CRACOVIE EN POLOGNE.

CASIMIR III. Roi de Pologne la fonda en 1364. Elle fut considérablement augmentée en 1401 par le Roi *Ladislas Jagellon*. Ce Prince fit venir des Doct. de Sorbonne pour y professer la Théol. ce qui la fait regarder comme la fille de l'Université de Paris. Cet établissement est l'un des plus fermes soûtiens de la Religion Catholique en Pologne. Il renferme onze Collèges. L'Evêque de Cracovie est Chancelier de l'Université. Les Etudians y abondent & jouïssent de très-grands privilèges. Leur plus belle prérogative est que la plupart des dignités & des emplois du Royaume ne se donnent pour l'ordinaire qu'à ceux qui ont fait leur cours d'étude dans cette Université.

UNIVERSITÉ DE MOSCOU.

ELLE vient d'être établie par l'Impératrice des Russies, actuellement regnante. L'ouverture du Gymnase ou Collége public se fit avec beaucoup d'appareil le 26 Avril 1755. On y prononça quatre harangues : la 1 en Russe. la 2 en Latin : la 3 en Allemand : la 4 en François.

S. PETERSBOURG a une Académie célebre, établie par le Czar Pierre le Grand, pour toutes les Sciences & tous les Arts. Ce Prince y rassembla de toutes les parties de l'Europe les Professeurs les plus célebres.

CHAPITRE I.

GOUVERNEMENT SPIRITUEL DE L'EGLISE DE FRANCE.

Les Archevêques & Evêques; leurs Vicaires Généraux; leurs Officiaux; les Dignitaires des Cathédrales, &c.

NOTIONS PRE'LIMINAIRES.

L'Eglise de France est divisée en seize Provinces, ou Métropoles ; celles de *Paris*, *Sens*, *Lyon*, *Rouen*, *Rheims*, *Tours*, *Bourges*, *Alby*, *Bordeaux*, *Ausch*, *Narbonne*, *Toulouse*, *Arles*, *Aix*, *Vienne*, *Embrun*. Les autres Métropoles, comme celles de Cambray & de Besançon, & tous les Evêchés des Pays conquis, ne sont point réputés du Clergé de France. Nous avons parcouru dans la premiere Partie les Dignités du premier Ordre. *Voyez Archevêque, Evêque Métropolitain, &c. à l'article du Clergé de l'Eglise Universelle.* Venons au second Ordre.

Les Grands-Vicaires.

Apre's les Evêques, ceux qui ont le plus d'autorité dans l'Eglise, ce sont les Grands-Vicaires, dépositaires & ministres universels de la Jurisdiction Episcopale. Rien ne fait mieux connoître la nature des fonctions du

Grand-Vicaire, que ce que dit Sidoine Apollinaire du Prêtre Claudien, frere de S. Mamert, Evêque de Vienne. Ce Prélat trouvoit en lui *consiliarium in judiciis, vicarium in ecclesiis, in lectionibus comitem, in itineribus contubernalem, procuratorem in negotiis.*

Selon nos Ordonnances les Grands-Vicaires doivent être François naturels, gradués & constitués en Ordre de Prêtrise. *Edit de Henry II. Ordon. de Blois.* Ils sont révocables à la volonté de l'Evêque.

Les Officiaux, les Vice-gerents, les Promoteurs, &c.

Les Officiaux partagent avec les Grands-Vicaires le dépôt de la puissance épiscopale. Ce qui les distingue, c'est que les Grands-Vicaires exercent la jurisdiction volontaire & les Officiaux, la jurisdiction contentieuse.

Il y a deux Officialités. L'Officialité métropolitaine, & l'Officialité diocésaine. L'on appelle de celle-ci à la premiere. *Voyez ci-dessus l'origine & la supériorité des Métropoles.*

L'Official a pour l'ordinaire un Vice-Gérent, qui exerce ses fonctions en son absence, ou qui les partage avec lui.

Le Promoteur de l'Officialité remplit dans ce Tribunal la même fonction, que les Procureurs-Généraux dans les Cours séculieres.

L'on pourroit joindre à ces premiers coopérateurs de l'Episcopat, le Pénitencier & le Théologal, comme étant chargés de fonctions qui paroissent entierement de son ref-

sort, mais ils trouveront leurs places parmi les Dignitaires des Chapitres, dont il faut parler maintenant.

CHAPITRES DES CATHEDRALES.

Un Chapitre est un corps de Chanoines qui desservent une Eglise Cathédrale, ou une Collégiale.

Les Chanoines ont passé par trois états différens. Ils composoient d'abord le Clergé de l'Evêque, & étoient connus sous le nom de *Præsbyterium*. Ils ont vécu ensuite dans des cloîtres, & enfin ils ont été sécularisés.

Le Chapitre a la régie du Diocèse pendant la vacance du Siége, & l'administration du spirituel. Le Droit canonique lui attribue aussi celle du temporel; mais le Roi, en vertu du Droit de Régale, le fait administrer par ses Economats.

Il est des Chapitres qui prétendent être en droit de donner en tout tems des démissoires aux Clercs de leurs corps. Cela dépend des titres & de la possession. D'autres se croient exempts de la jurisdiction de l'Evêque; mais la Jurisprudence des derniers tems a déclaré la plûpart de ces exemptions nulles & abusives. *Voyez à ce sujet les beaux réquisitoires de M. l'Avocat-Général Talon, Journal des Aud.*

Un Chapitre a ordinairement à sa tête plusieurs Dignitaires; les uns plus, les autres moins. Les principaux sont le *Doyen*, le *Prevôt*, l'*Archidiacre*, le *Chantre*, le *Pénitencier*, le *Théologal*, &c.

LES DOYENS.

Leur institution est des plus anciennes. On les appelloit d'abord *Primicerii*. L'on peut être Doyen en deux manieres ; ou comme le premier en dignité, ou comme le plus ancien en réception. Souvent le Doyen est à la tête du Chapitre, sans être du corps du Chapitre. Pour en être il faut qu'il soit prébendé. Lorsque le Doyen n'est pas prébendé, il n'a pas de voix au Chapitre, pour les affaires temporelles. Il peut néanmoins y entrer, & même y présider pour toutes les affaires qui concernent la Discipline, le Service divin, &c. Dans les délibérations du Chapitre pour la nomination aux Bénéfices, il a voix prépondérante ; dans toutes les autres affaires il n'a que sa voix comme les autres. Le Doyen exerce les fonctions curiales envers les Chanoines & les autres Ecclésiastiques qui dépendent du Chapitre.

LES PREVÔTS.

Ils ne sont pas moins anciens dans l'Eglise que les Doyens. Ils étoient après les Abbés les premiers Supérieurs des Monastères. Ces Monastères ayant été sécularisés, ils en sont devenus les Chefs ; & c'est pour cela que dans presque toutes les Eglises qui sont régulieres *ab origine*, le Prevôt est encore aujourd'hui le premier Dignitaire.

LES GRANDS-CHANTRES.

Le Grand-Chantre est ainsi nommé, parce qu'il est le maître du Chœur. C'étoit lui

qui dirigeoit anciennement les Diacres & les Ministres inférieurs pour le chant & les autres fonctions de leur emploi. Il a droit de porter la chape & le bâton cantoral dans les Fêtes solemnelles ; il donne le ton au Chœur, & commence les pseaumes & les antiennes. Dans plusieurs Chapitres il y a un Souchantre.

Les Archidiacres.

L'Archidiacre étoit anciennement le chef, ou le premier des Diacres. Il n'y avoit que les Diacres qui pussent être élevés à cette dignité ; & si celui qui en étoit revêtu, recevoit l'Ordre de Prêtrise, il ne pouvoit plus exercer la fonction d'Archidiacre. Aujourd'hui elle est très-compatible avec la Prêtrise. Le Concile de Trente exige même que ceux qui ont charge d'ames soient Prêtres. On appelloit autrefois l'Archidiacre *la main & l'œil de l'Evêque*. Sa dignité lui donne inspection sur les Curés de la campagne. Il a droit de visiter tous les ans les Paroisses de son district. Il y connoît des matieres provisionnelles, & qui doivent se juger sur le champ. Lorsque l'Evêque donne les Ordres, c'est lui qui nomme les Ordinans, & qui répond de leur capacité. Quelques Canonistes ont prétendu, d'après le Concile d'Aquilée, que la dignité d'Archidiacre est la premiere du Chapitre. Il y a cependant un grand nombre de Diocèses, où le Prevôt & le Doyen ont la préséance.

LE PENITENCIER.

C'est un Prêtre commis par l'Evêque pour absoudre des cas réservés. C'est comme le Confesseur général de tout le Diocèse. Les Pénitenciers commencerent en Occident vers le septieme siécle, & en Orient sous la persécution de l'Empereur Dece. D'abord les Evêques les choisissoient librement. Dans la suite les Conciles leur firent une loi d'en avoir. Depuis celui de Trente il y a une prébende affectée au Pénitencier dans toutes les Cathédrales. Cette dignité exige que l'on soit Docteur, ou Licentié en Théologie ou en Droit.

LE THEOLOGAL.

Il est établi pour prêcher & pour enseigner la Théologie dans le Chapitre. Les Conciles de Latran, de Bâle & de Trente, les Ordonnances d'Orléans & de Blois prescrivent l'établissement d'un Théologal dans chaque Cathédrale. Le Théologal doit être Docteur licentié, ou Bachelier formé en Théologie.

Telles sont les Dignités ordinaires des Cathédrales. Il en est qui en ont de particulieres, mais le détail en seroit trop long, nous aurons seulement soin de les placer dans le rang qu'elles doivent occuper. Chaque Chapitre a aussi un certain nombre de Chapelains qui aident les Chanoines à desservir leur Eglise & à faire l'Office. Il ne reste plus qu'à dire un mot des Séminaires.

LES SEMINAIRES.

Ce sont des Maisons où l'on instruit les Jeunes Ecclésiastiques des devoirs & des fonctions de leur état. Le Concile de Trente veut que l'on prenne des enfans au-dessus de 12 ans, pour les nourrir en commun, les instruire & les former à l'Etat Ecclésiastique; & il est enjoint à chaque Eglise Cathédrale d'avoir au moins un Séminaire sous la conduite de l'Evêque. Mais en France l'établissement des Séminaires n'est pas tout-à-fait conforme à l'ordonnance du Concile. On prend de jeunes gens prêts à étudier en Théologie & à être ordonnés; ainsi les Séminaires sont des maisons de probation, où l'on examine la vocation des Clercs, & où on les prépare à recevoir les Ordres. La plûpart des Séminaires sont dirigés par des Clercs Réguliers; d'autres par des Sociétés de Prêtres, établies principalement pour ce ministère; d'autres encore, mais en plus petit nombre, par des Prêtres séculiers qui ne tiennent à aucune Société. Ceux qui seront curieux de sçavoir les différens instituts de ces Directeurs, pourront consulter pour les Jésuites, les Oratoriens, les Barnabites, les Doctrinaires, &c. le Chapitre des Clercs Réguliers dans la premiere Partie de ce Recueil; & pour les Sulpitiens, les Eudistes, &c. l'article des Séminaires de Paris dans la troisieme Partie.

Nous avons promis, dans la premiere Partie, de rendre compte dans celle-ci des arrangemens particuliers de nos Rois & de

notre Clergé avec le S. Siége. Voici leur principal objet.

NOMINATION AUX EVESCHE'S ET AUX *autres Bénéfices Consistoriaux.*

AVANT le *Concordat* tous les Bénéfices de France étoient électifs, & l'élection appartenoit au Clergé. Ce Traité fameux conclu en 1510. à Bologne, entre Leon X. & François I. abolit la liberté des élections. Il porte, entre autres choses, que le Roi nommera dans les six mois à tous les Evêchés ou Archevêchés de son Royaume, une personne au moins âgée de 27 ans, pour en être pourvûe indispensablement par le Pape.

Le Parlement de Paris refusa long-tems de vérifier le *Concordat*. Il ne le fit qu'après des ordres réitérés de la Cour; mais demeurant toujours attaché, comme auparavant, à la Pragmatique-sanction. C'est ce qui fit prendre à François I. le parti d'attribuer au Grand-Conseil la connoissance des Bénéfices consistoriaux. La Déclaration donnée à ce sujet est de 1517.

Comme le *Concordat* ne fut fait que pour abolir la Pragmatique-sanction, ce n'est point en vertu du *Concordat* que le Roi nomme aux Evêchés, situés dans des pays qui n'étoient pas soumis à la domination Françoise, lorsque la Pragmatique-sanction fut faite; tels sont, par exemple, les Evêchés de Provence, de Bretagne, ceux des nouvelles

Conquêtes, comme Besançon, Cambray, Strasbourg, &c. Le droit de conférer ces Evêchés appartient au Roi, en vertu de quelques Indults généraux, ou particuliers, obtenus par lui, ou par ses prédécesseurs.

Voici comment on est pourvû en France des Bénéfices consistoriaux à la nomination du Roi. Quand le Roi a choisi ceux qu'il veut nommer à un Archevêché ou à un Evêché, il en fait dresser un mémoire par son Confesseur, ou par celui à qui il a confié la Feuille des Bénéfices; il le signe lui-même & l'envoie au Sécretaire d'Etat qui a le département du Clergé, afin qu'il expédie le Brevet de nomination. Le Brevet expédié, le Roi écrit trois lettres; la premiere, au Pape; la seconde, au Cardinal protecteur des affaires de France; la troisieme, à son Ambassadeur. Ces trois lettres sont envoyées à Rome avec le Brevet, une information de vie & de mœurs, & la profession de Foi de celui pour qui l'on demande des Bulles. Le Banquier-expéditionnaire, à qui le paquet est adressé, porte d'abord les lettres à l'Ambassadeur; l'Ambassadeur met l'*expediatur* sur celle du Pape, & le Banquier la porte au Dataire qui la remet à Sa Sainteté. Le Banquier donne ensuite au Cardinal protecteur celle que le Roi lui écrit. Dans le premier Consistoire le Cardinal protecteur déclare que dans le Consistoire suivant il proposera une telle Eglise pour un tel. Cette déclaration s'appelle *préconisation*. Quand le jour du second Consistoire est arrivé, le Cardinal protecteur propose l'état de l'Evê-

ché à pourvoir, & les qualités de celui que le Roi y a nommé. Alors le Pape, après avoir pris l'avis des Cardinaux, ordonne qu'on expédie neuf Bulles. La premiere s'appelle la Bulle de provision, elle s'adresse à celui-là même qui a été nommé par le Roi; par cette Bulle le Pape lui dit qu'il le pourvoit d'un tel Evêché; la seconde est appellée *Munus consecrationis*, c'est la commission que le Pape donne à un, ou à plusieurs Evêques, de faire la cérémonie du sacre; la troisieme s'adresse au Roi; la quatrieme, au Métropolitain, & quand c'est un Archevêque, aux Evêques suffragans; la cinquieme au Chapitre; la sixieme au Clergé; la septieme au peuple; la huitieme aux vassaux; la neuvieme est la Bulle d'absolution. Pour obtenir ces Bulles il faut payer l'*Annate* au Pape.

L'*Annate* est le revenu d'une année, qui a été taxé selon l'évaluation du Bénéfice faite au tems du Concordat. L'on prétend que ce fut Jean XXII. qui introduisit les *Annates* en France. Boniface les confirma à tous ses successeurs par une sentence décrétale; & Clément VII. porta une loi, par laquelle la moitié du revenu de tous les Bénéfices de France devoit lui appartenir; mais nos Rois & nos Parlemens ont beaucoup modifié ces prétentions. Le Concile de Bâle, seff. 21 & 22, abolit les *Annates*, & ce Décret fut inséré dans la Pragmatique-sanction dressée à Bourges en présence de Charles VII. Le Concordat, en supprimant la Pragmatique-sanction, a fait revivre les *Annates*.

Avant de passer au détail du Gouverne-

DIOCESES DE FRANCE.

AGDE, *Agatha*, Languedoc, V. siécle, suffrag. de NARBONNE. Cathéd. *S. Étienne.*

Rev. 30000 l. Tax. 1500 fl. Par. 20. Dist. 165.

Joseph-François DE CHARLEVAL, né dans la Ville d'Acqs en Gascogne en 1709, sacré le 27 Novembre 1740.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Boisay	A	*Archid.*	Carrere
Golin		*N. des Chan.*	12
D. du S.		*Official*	Buzic
Prêt. Sécul.		*S. du D.*	Faucil

AGEN, *Agennum*, IV. siécle, suff. de BORDEAUX, Capitale de l'Agenois. Cathéd. *S. Étienne.*

Rev. 35000 l. Tax. 2440 fl. Par. 400. Dist. 128.

Josep.Gaspard-Gilbert DE CHABANNES, né dans le Diocèse de Clermont en 1702, sacré le 29 Janvier 1736.

Vicaires Gén.		*Dign. de la Cathéd.*	
Bouriéres		*G. Archid.*	Bouriéres
Gardés		*Chantre*	Pinfemaille
Passalaigue	A	*N. des Chan.*	12
de Narbonne		*Official*	Gardés
D. du S.		*S. du D.*	Bouriéres
Lazaristes			

AIRE, *Aturum*, VI. S. suff. d'AUSCH, Gascogne. Cathéd. *Notre-Dame.*

Rev 30000 l. Tax. 1200 fl. Par. 20. Dist. 155.

François DE SARRET DE GAUJAC, né à Besiers, en Languedoc, en 1691, sac. le 25 Mars 1736.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Lalane	*G. Archid.*	de Lalane
de Capdeville	*Archidiacre*	de Lalane
Teyssiné	*N. des Chan.*	20
D. du S.	*Official*	de Capdeville
Lazaristes	*S. du D.*	Lanéfranque

AIX, *Aquæ-Sextiæ*, Cap. de la Provence, III. S. Métropole de 6 Diocèses, l'Archevêque est Président-né des Etats de Provence. C. S. *Sauveur.*

Rev. 32000 l. Tax. 2400 fl. Par. 80. Dist. 160.

Jean-Antoine DE BRANCAS, né dans le Diocèse de Carpentras, en 1693, sacré Evêq. de la Rochelle le 21 Oct. 1725, fait Arch. d'Aix en 1729.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
de S. Ferreol		*Prevôt*	d'Oppede	A
de Galliffet	A	*Archidiacre*	Valcroissant	A
de Montvalon	A	*N. des Chan.*	13	
de Pierrefeu		*Off. Métr.*	de Pierrefeu	
D. du S.		*Off Dioc.*	Payan	A
Prêt. Séculiers		*S. du D.*	de Pierrefeu	

ALBY, *Albiga*, III. siécle, Métropole en 1673. Capitale de l'Albigeois. Cathéd. *S. Cecile.*

Rev. 95000 l. Tax. 2000 fl. Par. 327. Dist. 150.

Dominique DE LA ROCHEFOUCAULT, né dans le Dioc. de Mende en 1713, sacré le 29 Juin 1747.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Métropole.*		
de Panat, *Evêque d'Evrie*	*Prevôt*	de Castries	A
	Archidiacre	Breüil	

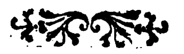
de Castries	A	————	Barthe	
de Lastic	A	————	Gaufferand	
de Noé	A	————	Ferrier	
de Cassand		*Chantre*	David	
Thomas		*S. Chantre*	Thomas	
de Langlade		*N. des Chan.*	28	
Guerin		*Off. Metrop.*	de Combettes	
de Combettes		*Off. Dioc.*	Guerin	
D. du S.		*S. du D.*	Druillet	
Jésuites				

AMIENS, *Ambianum*, III. siécle, suff. de REIMS, Capitale de la Picardie. Cathéd. *Notre-Dame.*

Rev. 30000 l. Tax. 4900 fl. Par. 776. Dist. 28.

Louis-Franç. Gabriel D'ORLEANS DE LA MOTTE, né à Carpentras, dans la Comtat, en 1683, sacré le 4 Juillet 1734.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
de Lestocq		*Doyen*	de Lestocq	
d'Inguimbert		*Prevôt*	du Fresne	
de Modêne		*Chancelier*	d'Inguimbert	
de Brantes	A	*Archidiacre*	de Brantes	A
de Boismont		————	de S. Sauveur	A
de S. Sauveur	A	————	de Modêne	
Official		*P. Chantre*	le Clercq	
d'Inguimbert		*Chantre*	de la Court	
S. du D.		*Ecolâtre*	Pingré	
Joly		*Pénitenc.*	l'Endormy	
D. du S.		*N. des Chan.*	47	
Lazaristes				



ANGERS, *Andegavum*, Cap. de l'Anjou, IV. S. suff. de TOURS. Cathéd. *S. Maurice*.

Rév. 26000 l. Tax. 1700 fl. Par. 668. Dist. 65.

Jean DE VAUGIRAUD, né dans le Dioc. d'Angers en 1680, Sac. le 28 Janvier 1731.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Montecler	*Doyen*	Montecler
la Chalinniere	*G. Archid.*	de Livoniere
Houdbine	*Tresorier*	de K-Bernard
de K Bernard	*Chantre*	Roustille
Official	*Archidiacre*	Monbault
Houdbine	———	la Rochefordiére
S. du D.	*M. d'Ecole*	Molé
Mezeray	*Pénitenc.*	la Chalinniere
D. du S.	*N. des Chan.*	30
Sulpitiens		

APT, *Apta*, en Provence, IV. siécle Suff. d'AIX. Cat. *N. D.* & *S. Castor*.

Rev. 9000 l. Tax. 250 fl. Par. 32. Dist. 150.

Felicien BOCON DE LA MERLIERE, né dans le Diocèse de Vienne, en Dauphiné, en 1714, sacré le 4 Janvier 1742.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathé.*	
de Renaud	*Prevôt*	de la Canorgue
de la Canorgue	*Archidiacre*	Ollier
D. du S.	*N. des Chan.*	12
Jésuites	*Official*	de Renaud
	S. du D.	Troutier



ARRAS, *Atrebatum*, Cap. de l'Artois VI. siécle, suff. de CAMBRAY. Cathéd. *Notre-Dame*.

Rev. 22000 l. Tax. 4000 fl. Par. 400. Dist. 40.

Jean DE BONNEGUISE, né dans le Diocèse de Perigueux en 1706, sac. le 22 Octobre 1752.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Deshaies	*Prevôt*	d'Incourt
de Cry	*Doyen*	Lallart
de Miremont	*Ecolâtre*	le Clercq
le Roux	G. *Archid.*	le Roux
de Royere	*Archidiacre*	Werbier
Werbier	*N. des Chan.*	40
D. du S.	*Off. d'Arras*	Parent
Lazaristes	*Off. de Douay*	Taisne

AVRANCHES, *Abrincæ*. B. Normandie, IV. S. suff. de ROUEN. Cathéd. *S. André*.

Rev. 20000 l. Tax. 2500 fl. Par. 180. Dist. 70.

Pierre J. B. DURAND DE MISSY, né à Rouen en 1692. sacré le 9 Octobre 1746.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Artur	*Doyen*	Artur
de S. Germain	*Chantre*	Denis
du Quesnoy	*Trésorier*	Subril
De Contrisson A	*Archid.*	du Quesnoy
Official	————	Phlippot
de S. Germain	*Scholast.*	de Verdun
D. du S.	*N. des Chan.*	25
Eudistes	*S. du D.*	Simon

AUSCH.

AUSCH, *Augusta-Ausciorum*, IV. siécle, Métrop. dans le VIII. Capitale de l'Armagnac, dans la Province de Gascogne. Le Roi, en qualité de Comte d'Armagnac, les Barons de Montant, de Pardaillan, de Montesquiou & de l'Isle, sont Chanoines honoraires de la Métropole, *N. D.*

Rev. 150000 l. Tax. 10000 fl. Par. 372. Dist. 150.

Jean-François DE MONTILLET, né dans le Dioc. de ..... en 1701, sac. Evêque d'Oleron le 2. Octobre 1735, transferé à Auch en 1742.

Vicaire Gén.		*Dign. de la Métrop.*		
de Noë		*Prevôt*	de Noë	
du Sendat		*Archidiacre*	du Sendat	
de Berthier	A	———	de Petit	
de Bats	A	———	de Berthier	A
de Cassaignoles		———	Symon	
du Glas		———	de Soupetz	
D. du S.		———	Hurau	
Jésuites		———	de Clamouse	
S. du D.		*N. des Chan.*	25	
Symon		*Off. Métrop.*	Symon	
✻		*Off. Dioc.*	de Solle	

AUTUN, *Augustodunum-Æduorum*, IV. S. suff. de LYON, Cap. de l'Autunois en Bourgogne. P. Ev. S. Amateur. L'Evêque a le Pallium, & jouit du droit de Régale sur l'Archev. de Lyon pendant la vacance du Siége. Il est Président né des Etats de Bourgogne. Cath. anc. *S. Nazaire*, nouv. *S. Lazare*.

Rev. 22000 l. Tax. 4080 fl. Par. 610. Dist. 70.

Antoine DE MALVIN DE MONTAZET, né dans le

Diocèse d'Agen en 1712, sac. le 25 Août 1744.

Vicaires Gén.		Dignités de la Cath.	
de Mange		Doyen	de Montcrif
de la Goutte		G. Chantre	de Guipy A
de Maiziere		Prevôt	de Morey
Quarré		G. Archid.	de la Goutte
Hamard		Archidiacre	Esmonin
de Chanterac	A	———	Thiroux
D. du S.		———	de Maiziere
Sulpitiens		N. des Chan.	50
S. du D.		Off. d'Autun	de Velle
Thiroux		Off. de Moul.	le Maitre

AUXERRE, *Antissiodorum*. Bourgogne, IV. S. suff. de SENS. Les Comtes de Chatelus sont Chanoines de cette Eglise. Cathéd. *Saint Étienne*, P. Ev. S. Peregrin, M.

Rev. 35000 l. Tax. 4400 fl. Par. 236. Dist. 40.

Jacques-Marie DE CARITAT DE CONDORCET, né dans le D. de Die en Dauph. en 1703, sac. Ev. de Gap le 28 Janv. 1742, transferé à Auxerre en 1754.

Vicaires Gén.		Dignités de la Cath.	
de Lisle	A	Doyen	*****
la Ferté		G. Archid.	Huet
Dargensol		Chantre	Mignot
de Malavet		Tresorier	Clement
Official		Archidiacre	Dettey
de Lisle	A	Pénitenc.	d'Argensol
D. du S.		N. des Chan.	52
Lazarites		S. du D.	Huet



BAZAS, *Vasatum*, VI. siécle, suff. d'AUCH, Cap. du Bazadois en Gascogne. Cath. *S. J. Bapt.*

Rev. 18000 l. Tax. 600 fl. Par. 150. Dist. 135.

Jean-Bapt. Amedée DE S. SAUVEUR, né dans le Diocèse de Mende, en Languedoc en 1708, sacré le 16 Octobre 1746.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*	
de Combes		*Archid.*	Mongin
de Pins	A	——	de Marbotin
de Cultures		——	de Combes
Thuilleres		*Chantre*	Picdepere
Official		*Sacrist.*	Mongin
de Combes		*Ouvr.*	Gauran
D. du S.		*N. des Chan.*	18
Barnabites		S. *du D.*	de Cultures

BAYEUX, *Bajocæ*, IV. siécle, suff. de ROUEN, Cap. du Bessin en B. Norm. 1. Ev. *S.* Exuper.

Rev. 70000 l. Tax. 4433 fl. Par. 611. Dist. 60.

Pierre-Jul. Ces. DE ROCHECHOUART MONTIGNY, né dans le Dioc. d'Orléans en 1699, sacré Ev. d'Evreux en 1734, transferé à Bayeux en 1758.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
Hugon		*Doyen*	de Biandos	A
de Biandos	A	*Chantre*	des Fresnes	
de Loucelles		*Chancelier*	de l'Epinay	
de Chamillart	A	*Trésorier*	Hugon	
Dumont	A	*Archidiacre*	de Landa	
de Gascq	A	——	de Coulons	A
de Nicolaï		——	de Canchy	
de Cugnac		——	du Castel	
D. du S. de Bayeux		*Soûdoyen*	d'Azy	
Lazaristes		*Soûchantre*	Saladin	

de Caën		*Scolastiq.*	Hugon
Eudistes		*Penit.*	le Caval
Official		*N. des C.*	49
Hugon		*S. du D.*	Hugon

BEAUVAIS, *Bellovacum.* III. S suff. de RHEIMS. Cap. de Beauvoisis. L'Évêque est le premier des Comtes & Pairs Ecclésiastiques. Cath. *S. Pierre.*

Rev. 55000 l. Tax. 4600 fl. Par. 598. Dist. 16.

Étienne-René POTIER, Cardinal DE GESVRES, né à Paris en 1693, sac. le 6 Juin 1728, Card. en 1756.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
le Clerc		*Doyen*	de la Motte
de Promleroi	A	*G. Archid.*	de Promleroy A
le Herat		*Chantre*	Vassin
Official		*Archid.*	Danse
le Clerc		*Soûchantre*	le Clerc
D. du S.		*N. des Chan.*	35
Lazaristes		*S. du D.*	Bernard

BELLAY, *Beliicium*, V. siéc. suff. de BESANÇON. Cap. du Bugey. L'Évêque est Seigneur de la Ville & Prince du S. Empire.

Rev. 10000 l. Tax. 333 fl. Par. 212. Dist. 110.

Gabriel CORTOIS DE QUINCEY, né à Dijon en 1714, sac. le 22 Août 1751.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Montbrun	*Doyen*	Rubat
Off. pour le Bugey	*Archidiacre*	Chareot
Beatrix	*Archiprêtre*	de Longecombe
pour le Dauphiné	*G. Chantre*	Barnier
de Bonne	*N. des Chan.*	18
pour la Savoye	*S. du C.*	Rubat
Lempereur	❋	❋

BEZIERS, *Biterræ*, Languedoc, IV. siécle, suff. de Narbonne. Cathéd. *S. Nazaire*.

Rev. 30000 l. Tax. 2008. fl. Par. 106. Dist. 160.

Joseph-Bruno DE BOUSSET DE ROQUEFORT, né dans le Diocèse de Marseille en 1702. sacré le 5 Juillet 1746.

Vicaires Gén.	*Dignités*	*de la Cathéd.*
de Boussanelle	*G. Archid.*	de Barrés
de Cambacerés	*G Chantre*	de Chauchard
de Roquefort	*Archidiacre*	de Boussanelle
Ricard	*Sacristain*	de Cambacerés
Official	*Camerier*	de Roquefort
de Roquefort	*Succenteur*	de Barbier
D. du S.	*N. des Chan.*	12
Lazaristes	*S. du D.*	de Barbier

BLOIS, *Blesæ*, XVII. siécle, suff. de PARIS, démembré du Diocèse de Chartres en 1697.

Rev. 35000 l. Tax. 2533 fl. Par. 200. Dist. 45.

Charles-Gilbert DE MAY DE TERMONT, né dans le D. de Limoges en 1707, sac. le 30 Déc. 1753.

Vicaires Gén.	*Dignités*	*de la Cathéd.*
de Courtarvel A	*Doyen*	Bouvet
de Lentilhac	*G. Chantre*	Monginot
de Tourny	*G. Archid.*	de S. Simon
de Pommerie	*Archidiacre*	de Pommerie
Official	*Soûdoyen*	de Lentilhac
Cellier	*Prevôt*	d'Itely
S. du D.	*Trésorier*	Montarou
Pommerie	*Prieur*	Roustille
D. du S.	*N. des Chan.*	17
Eudistes	*Chapelains*	30

BOULOGNE, *Bononia*, B. Picardie, suff. de REIMS, Cap. du Boulonois. Erigé dans le VIII. S. Rét. dans le XVIe. Cathéd. *Notre-Dame.*

Rev. 12000 l. Tax. 1500 fl. Par. 420. Dist. 52.

Franç. Jos. Gast. DE PARTZ DE PRESSY, né dans le D. de Boulogne en 1713. sac. le 11 Août 1743.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
Regnault		*Doyen*	de Bancres
de Montgazin		*Archid.*	d'Imbretun
Millet		——	de Montgazin
Official		*Chantre*	de Marcilly
de Remortiers	A	*Tresorier*	Regnault
D. du S.		*Penitent.*	Bourse
Lazaristes		*N. des Chan.*	27
✻		*S. du D.*	d'Imbretun

BOURGES, *Bituriges*, Cap. du Berry, Evêché dès le III. siécle, Métropole en 1115. Elle comprend six Diocèses. L'Archevêque prend le titre de Patriarche & de Primat d'Aquitaine. C. *S. Etienne.*

Rev. 30000 l. Taxe 4033 fl. Par. 800. Dist. 54.

Fred. Jer. DE ROYE DE LA ROCHEFOUCAULT, né à Versailles en 1701. Cardinal-Prêtre de la S. E. R. du Titre de *S. Agnès-hors-les-murs* en 1747. Sacré Arch. de Bourges le 7 Août 1729. Commandeur de l'Ordre du S. Esprit en 1742. Grand Aumônier de France en 1756, Abbé & Supérieur Général de l'Ordre de Clugni en 1747. Coadjuteur de cette Abbaye dès 1738. Chargé par le Roi en 1755. du détail des affaires qui concernent la nomination aux Bénéfices.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Métropole.*	
Gaultier	A	*Doyen*	des Turreaux
de Radonvilliers		*Chantre*	Marpon

de Cicé A	*G. Archid.*	Gaultier	A
de Phélipeaux A	*Chancelier*	de Radonvilliers	
de Barathon	*N. des Chan.*	30	
Mouzay	*Theologal*	Deville	
Romelot	*Off. Primat*	Marpon	
D. du S.	*Off. Métrop.*	des Turreaux	
Sulpitiens	*Off. Diocés.*	Gaultier	A
✱	*S. du D.*	Gaultier	A

S. BRIEUX, *Fanum S. Brioci.* Haute-Bretagne, IX. siécle, suff. de TOURS, S. Brieux, Apôtre de cette contrée lui a donné son nom. C. *S. Etienne.*

Rev. 22000 l. Tax. 800 fl. Par. 200. Dist. 95.

Hervé-Nic. THEPAULT DE BREIGNOU, né dans le Dioc. de Treguier en 1703, sac. le 13 Mars 1745.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
du Bois	*Doyen*	de Catuellan
de Catuellan	*Trésorier*	de la Villeon
Desnos A	*Archidiacre*	de Robien
Official	——	de Launay
du Bois	*Scolastiq.*	du Bois
D. du S.	*G. Chant.*	de la Guerrande
Lazaristes	*N. des Chan.*	24
✱	*S. du D.*	le Chevallier

CARCASSONNE, *Carcasso.* Bas-Languedoc, suff. de NARBONNE, VI. S. premier Ev. S. Giner.

Rev. 35000 l. Tax. 6000 fl. Par. 96. Dist. 165.

Armand BAZIN DE BEZONS, né à Paris en 1700, sacré le 14 Janvier 1731.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Blancafort	*Doyen*	Blancafort
Figeac	*Archidiac.*	Figeac
Bradians	*Treforier*	Amieux

de Bellegarde A	Précenteur	Belichon	
Galibert	Théologal	de Bellegarde A	
de Juigné	N. des Chan.	12	
D. du S.	Official	Blancafort	
Jesuites	S. du D.	Negre	

CASTRES, *Castrum-Albiensium*, B. Languedoc, suff. d'ALBY, XIV. S. premier Ev. Dieudonné, Abbé de Lagny. Le Chap. d'abord composé de Bénédictins, fut sécularisé en 1535. Cathéd. *S. Benoît & S. Vincent.*

Rev. 30000 l. Tax. 2500 fl. Par. 100. Dist. 160.

Jean-Sebastien DE BARRAL, né à Grenoble en 1710, sacré le 17 Décembre 1752.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Leyssin	Prevôt	Escande
Escande	G. *Archid.*	Chaslard
de Barral	2. *Archid.*	Juran
Daspe	*Précenteur*	Lieutand
S. du D.	*Succenteur*	la Riviere
de Leyssin	3. *Archid.*	Migeville
D. du S.	4. *Archid.*	de Leyssin
Prêt. Séculiers	*N. des Chan.*	16

CHAALONS, *Catalaunum.* Champagne, IV. S. suff. de REIMS, premier Ev. S. Memie. Ce Siége donne le titre de Comte & Pair. Les Canon. sont à la nomination du Chap. L'Evêque ne confere que les 4. Archid. & la Tréforerie. C. *S. Etienne.*

Rev. 30000 l. Tax. 3000 fl. Par. 300. Dist. 36.

Claude-Ant. DE CHOISEUL-BEAUPRE', sacré le 7 Mars 1734.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
le Maitre A	*Doyen*	Hocart
Hocart	G. *Archid.*	de Choiseul A

Cazotte		*Archid.*	le Maître	A
Chorés		——	le Goix	
Official		——	Cazotte	
Hocart		*N. des Chan.*	30	
D. du S.		*S. du D.*	Cazotte	
Lazaristes		*	*	

CHALON, *Cabillonum.* Bourgogne, IV. S. suff. de LYON. Apôtre de cette ville Saint Marcel. Cathéd. *S. Vincent.*

Rev. 14000 l. Tax. 700 fl. Par. 720. Dist. 80.

Louis-Henri de ROCHEFORT-DAILLY, né dans le Dioc. du Puy en 1710, sacré le 18 Avril 1754.

Vicaires Gén.		*Dignités*	*de la Cathed.*
Boisselier		*Doyen*	Boisselier
de Beaulieux	A	*Chantre*	Jornot
Off. de Chalons		*Tresorier*	du Mauny
de Beaulieux	A	*G. Archid.*	de la Loyere
Off. de Tournus		*Archid.*	du Noyer
Martinsa		——	Voillard
D. du S.		——	de la Vergne
Oratoriens		*S. du D.*	Deroux

CHARTRES, *Carnutes.* Beausśe, III. S. suff. de PARIS, Cap. du pays Chartrain, premier Evêq. S. Aventin. Le Doyenné de la Cathéd. est à la nom. du Chap. le reste à celle de l'Ev. C. *N. D.*

Rev. 25000 l. Tax. 4000 fl. Par. 810. Dist. 7.

P. Aug. DE ROSSET DE ROCOZEL DE FLEURY, né dans le Dioc. de Narbonne en 1716, sac. le 16 Octobre 1746.

Vicaires Gén.		*Dignités*	*de la Cathéd.*	
de Montigny	A	*Doyen*	de Montigny	A
de Bouville		G. *Chant.*	de Gontaud	A
de Sanzay	A	*Soûchant.*	de Truschis	

de la Clue	A	G. Archid.	de la Clue	A
André		Archid.	de Sansay	A
de Mostuejouls		S. Doyen.	André	
Official		A. de Blois	de la Rue	
de la Rue		de Pinserays	de Mostuejouls	
Promoteur		de Vendôme	d'Enfert	
d'Enfert		de Dreux	de Marancourt	
D. du S.		Chancelier	de Segonzac	A
Lazaristes		Chambrier	de la Forêt	
		Prév. d'Ingré	de Suville	
		le Normand.	de Bouville	
		de Mazangei	de Fontenay	
		l'Anvert	Fournier	
		Chefcier	des Clatteux	
		N. des Chan.	76	

CLERMONT, *Claromons.* Auvergne, III. siécle, suff. de BOURGES, Cap. de la Basse-Auvergne, 1. Ev. S. Astremoine. Cathéd. *N. D.*

Rev. 15000 l. Tax. 4550 fl. P. 800. Dist. 100.

François Marie LE MAISTRE DE LA GARLAYE, ancien Comte de Lyon, né dans le Dioc. de Nantes en 1701, sac. le 24 Fév. 1743.

Vicaires Gén.		*Dignités*	*de la Cathéd.*	
de Laire	A	Prevôt	Delaire	A
de Cotenge		Abbé	de Champflour	
David		Doyen	de la Bâtisse	A
le Gallic		N. des Chan.	20	
Omerin		Official	de Cotenge	
Imbert		Promoteurs	David / Omerin	
D. du S.				
Sulpitiens		S. du D.	de Féligonde	A



CONDOM, *Condomum.* Guienne, XIV. S. suff. de BORDEAUX, Cap. du Condomois. Le Chap. fut sécularisé en 1549. Cath. *S. Pierre.*

Rev. 60000 l. Tax. 2500 fl. Par. 140. Dist. 140.

Emmanuel-Hen. Tim. DE COSSE' DE BRISSAC, ancien Agent général du Clergé, né à Paris en 1698, sac. le 22 Janv. 1736.

Vicaires Gén.	*Dignités*	*de la Cathéd.*
Daguilhe	*Prevôt*	de Carboste
Bacon	*G Archid.*	Audié
Official	*Archid.*	Daguilhe
Daguilhe	*G. Chantre*	Daguilhe
D. du S.	*N. des Chan.*	12
Doctrinaires	*S. du D.*	Bacon

COMMINGES, *Convenæ.* Gascogne, ... siécle, suff. d'AUCH. L'Ev. est admis aux Etats de Languedoc. La Cath. est à S.Gaudens. C. *S. Bertrand.*

Rev. 28000 l. Tax. 4000 fl. Par. 200. Dist. 166.

Antoine DE LASTIC, né dans le Dioc. de S. Flour en 1709, sac. le 9 Octobre 1740.

Vicaires Gén.	*Dignités*	*de la Cathéd.*
de Latour	*Archid.*	le Normant
de Lassus	——	le Normant
de Lassus	——	de Labaudi
Lomagne	——	de Lassus
Official	——	de Marignac
de Lassus	*G. Ouvrier*	de Landorthe
D. du S.	*Précenteur*	Tredoulat
Jésuites	*N. des Chan.*	12

COUSERANS, *Conseranum*. Gascogne, suff. D'AUCH. Cet Evêché est fort ancien : on en a voulu faire remonter l'origine jusqu'au I. siéc. La Cathédrale est à S. Lizier.

Rev. 24000 l. Tax. 1000 fl. Par. 82. Dist. 170.

Joseph DE S. ANDRE'-MARNAYS DE VERCEL, né à Paris en 1713, Sac. le 22 Octobre 1752.

Vicaires Gén.	*Dignités*	*de la Cathéd.*
de Sanguis	*Archid.*	de Sanguis
de Roquemaurel	*Sacristain*	* * *
d'Huart A	——	de Rosés
de Bellisens	*Ouvrier*	de Roquemaurel
de Jons	——	Ferrier
de Villa	*Precenteur*	de Linga
Official	——	Besson
de Roquemaurel	*Aumônier*	Bouslac
D. du S.	*N. des Chan.*	12
Doctrinaires	*S. du D.*	de Linga

COUTANCE, *Constantia*. B. Normandie, IV. S. suff. de Rouen, Cap. du Coutantin. 1. Evêque S. Erepsiole. Cathéd. *N. D.*

Rev. 22000 l. Tax. 2500 fl. P. 450. Dist. 70.

Leonor GOYON DE MATIGNON, sacré le 13 Janvier 1722.

Vicaires Gén.	*Dignités*	*de la Cathéd.*
du Quesnoy A	*Chantre*	de Vains
de Vains	*Archid.*	de Cussy
de Cussi	——	du Planty
de Chifrevast A	——	de Théville
du Planty	——	du Quesnoy
de Martinvast	*Ecolâtre*	Gondoin
de Berniéres de Ste. Honorine	*Tresorier*	du Desert
	Péniten.	Poures

S. des C.	*N. des Chan.* 25
de Berniéres	*Of. de Coutan.* Nantier
D. du S.	*Of. de Valog.* de Berniéres
Eudistes	*Of. de S. Lo* le Pegot

DIGNE, *Dinia*. Provence, V. S. suff. d'EMBRUN. L'Evêque est qualifié Baron de Lauziéres. La Cathéd. ancienne, sous l'invocation de N. D. ayant été détruite par les Religionaires dans le seiziéme siécle, le Chapitre fut transferé dans l'Eglise de S. Jerôme.

Rev. 10000 l. Tax. 400 fl. P. 32. Dist. 150.

Louis-Sextius DE JARENTE DE LA BRUYERE, né à Marseille en 1706, sac. le 21 Octob. 1747.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*
du Queylar	*Prevôt* Fornier
Castel	*Archid.* du Queylar
Official	*N. des Chan.* 12
du Queylar	* *

DIJON, *Divio*. Bourgogne, XVIII. S. suff. de LYON, Cap du Duché de Bourgogne. Ce Diocèse est un dénombrement de celui de Langres. Cath. *S. Étienne*.

Rev. 18000 l. Tax. 1233 fl. Par. 211. Dist. 60.

..... D'APCHON, sac. le 19 Octobre 1755.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
Jolivalo		*Doyen* de Bretagne,	A
de Bretagne	A	2 *Archidaconés*, 1 *Prévôt*, 1 *Tres.*	
de Gourmont	A	13 *Chanoines*.	
de Caumont	A	*Off.* de Bretagne	A
de S. Denis		*D. du S.* Oratoriens.	

DOL, *Dolum.* Bretagne, VI. siéc. suff. de TOURS, 1 Év. S. Sansom. Cathéd. *N. D.* L'Evêque a le droit de faire porter la Croix devant lui. Cette Eglise a prétendu être Métropole dela Bretagne.

Rev. 22000 l. Tax. 4000 fl. Par. 94. Dist. 76.

Jean-Franç. DONDEL, né dans le Dioc. de Vannes en 1694, sac. le 16 Fév. 1749.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
la Biliais		G. *Chantre*	le Biliais	
la Biochaye	A	*Archid.*	la Biochaye	A
Deric		*Scolastiq.*	des Landes	
de Kerouzi		*Trésorier*	du Fou	
Robert		*N. des Chan.*	16	
D. du S.		*Off. en Bretag.*	de Kerousy	
Eudistes		*en Normand.*	Robert	
*		*S. du D.*	Lemarchand	

EVREUX, *Ebroicum.* H. Normandie III. S. suff. de ROUEN. Les Canonic. sont à la nomination de l'Evêq. Cath. *N. D.*

Rev. 20000 l. Tax. 2500 fl. Par. 485. Dist. 22.

Arthur-Richart DILLON, né à S. Germain-en-Laye en 1701, sac. le 28 Octobre 1753.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
de Savary	A	*Doyen*	de Savary	A
de Lavaur		*Chantre*	de Vaulx	
de Gauville		*Archid.*	de Captot	
Booth		——	Lucas	
du Hamel		——	de Lavaur	
de Lubersac		*Trésorier*	de la Croix	
de Salha		*Pénit*	Besuchet	
Danviray		*N. des Chan.*	26	
D. du S.		*Official*	de Lavaur	
Eudistes		*S. du D.*	Alleaume	

S. FLOUR, *Floropolis*. Cap. de la H. Auvergne, XIV. S. suff. de BOURGES. Ses 13 premiers Ev. furent tirés de l'Ordre des Bénédictins.

Rev. 12000 l. Tax. 900 fl. Par. 270. Dist. 110.

Paul DE RIBEYRE, né dans le Dioc. de Clermont en 1692, sacré le 12 Août 1742.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*		
de Mons	A	*Archid.*	de Montluc	
de Molens		*Tresorier*	de Mons	A
de la Roche		*Archip.*	de Molens	
de Sereys	A	*N. des Chan.*	17	
de Cebié		*Official*	de Mons	A
D. du S. Lazaristes		*S. du D.*	de la Roche	

FREJUS, *Forojulium*. Provence, IV. S. suff. d'AIX, Cathéd. *N. D. & S. Léonce*.

Rev. 28000 l. Tax. 1000 fl. Par. 67. Dist. 180.

Martin DU BELLAY, né dans le Dioc. d'Orléans en 1702. Sac. le 13 Décembre 1739.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Broves	*Prevôt*	Albin
Cavalier	*Archid.*	Cavalier
Official	*Sacristain*	de Suffret
Cavalier	*Capis.*	Attanoux
D. du S.	*N. des Chan.*	12
Prêtres Séculiers	*S. du D.*	Taxil

GAP, *Vapincum*. Dauphiné, V. S. suff. d'AIX. Les Evêques de Gap s'en qualifierent Princes jusqu'au regne de François I. Aujourd'hui ils ne prennent plus que le titre de Comte. Cath. *N. D.*

Rev. 11000 l. Tax. 1400 fl. Par. 221. Dist. 140.

Pierre Annet DE PEROUSE, né en Dauphiné, sac. le 16 Mars 1755.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
la Condamine	*Doyen*	de Lisle
Piole	*Archid.*	de la Gache
Official	*Prevôt*	Ceas
Piole	*N. des Chan.*	12
D. du S.	*S. du D.*	Pascal
Doctrinaires.	*	*

GLANDEVES, *Glandate*. Provence, V. S. suff. d'EMBRUN. La résidence est à Entrevaux. Cath. *S. Just.*

Rev. 10000 l. Tax. 400 fl. Par. 56. Dist. 160.

Gaspard-Brunet de TRESSEMANNES, sacré le 19 Octobre 1755.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cath.*	
Bellin	*Prevôt*	Bellin
d'Aiguillet A	*Archid.*	Bonnetty
de Chaylan	*Sacrist.*	Fabre
D. du S.	*Capiscol*	Broq
Prêtres Séculiers	*N. des Chan.*	5
S. du D.	*Of. en France*	Bellin
Pandosy	*Of. en Savoye*	Caussérandi

GRASSE, *Grassa*. Prov. XIII. S. suff. d'EMBRUN. L'Evêché d'Antibes y a été transferé à cause des courses des Pirates. Cath. *N. D.*

Rev. 22000 l. Tax. 424 fl. Par. 22. dist. 170.

François DE S. JEAN DE PRUNIERES, né dans le Dioc. de Gap en 1718. Sacré le 20 Mai en 1753.

Vicaire Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Pugnaire	*Sacristain*	Mati
Official	*Capiscol*	Givaudan
Pugnaire	*Archid.*	Isnard
D. du S.	*N. des Chan.*	4
Prêtres Séculiers	*S. du D.*	Albanelly

GRENOBLE, *Gratianopolis*. Cap. du Dauphiné, IV. S. suff. de Vienne. L'Evêque prend le titre de Prince de Grenoble. Cath. *N. D.*

Rev. 28000 l. Tax. 1608 fl. Par. 334. Dist. 120.

Jean DE CAULET, né dans le Dioc. de Toulouse en 1693, sacré le 14 Avril 1726.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cath.*	
de Bailly	*Doyen*	de Murat
de Roison	*Precenteur*	Penon
D du S.	*Chantre*	de Beauregard
Oratoriens	*N. des Chan.*	18
	Off. en Fran.	de Bailly
*	*Off. en Sav.*	Alex



LAON, *Laodunum*. Picardie. V. siécle, suff. de REIMS, Cap. du Laonois. L'Ev. est Duc & Pair de France, & porte la Ste. Ampoule au Sacre de nos Rois. Cathéd. *N. D.*

Rev. 30000 l. Tax. 4000 fl. Par. 420. Dist. 30.

Jean-Franç. Jos. DE ROCHECHOUART, né dans le Dioc. de Toulouse, sacré le 15 Octobre 1741.

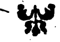
Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
de la Rue	A	*Doyen*	le Carlier	
de Meyere	A	*G. Archid.*	le Comte	
de Ris	A	*Archid.*	Barbier	
de Malide		*Tresorier*	de la Fare	
le Carlier		*G. Chantre*	Blot	
le Comte		*N. des C.*	84	
Barbier		*Official*	le Rebours	
du Mangeot		*Vicegerent*	de Ris	A
D. du S.		*Promoteur*	Fleury	
Nicolaïtes		*S. du D.*	Barbier	

LAVAUR, *Vaurum*. Languedoc, XIV. S. suff. de TOULOUSE. Cath. *S. Alain.*

Rev. 35000 l. Tax. 2500 fl. Par. 86. Dist. 140.

Jean-Baptiste-Joseph DE FONTANGE, né dans le Dioc. de S. Flour en 1718. sacré le 12 Déc. 1748.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cath.*	
Branque	*Prevôt*	Branque
Blanquet	*Archid.*	Blanquet
Dupuy	*Sacristain*	Dupuy
Official	*Prechantre*	de Greviffe
Dupuy	*N. des Chan.*	12



LESCAR, *Lascura*. Bearn. V. S. suff. d'AUCH. l'Evêque est Président des Etats de Bearn, & premier Conseiller au Parl. de Pau, Cath. *N. D.*

Rev. 15000 l. Tax. 1300 fl. Par. 240 Dist. 170.

Hardouin DE CHASLON-DE-MAISON-NOBLE, sacré le 5 Fév. 1730.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*	
de Bachoué		*Elle est composée de 16 Chanoines, & de 18 Prébendés.*	
d'Espalungue	A	M. de la Cassaigne, Ab. de Jarente en est Chan. honoraire.	
de Lezons	A		
d'Amon	A		
D. du S.		*Official*	de Bachoué
Lazaristes		*S. du D.*	la Fargue

LIMOGES, *Lemovicæ*, Cap. du H. Limousin, III. S. suff. de BOURGES. S. Martial est l'Apôtre de la Province. Cath. *S. Etienne*

Rev. 20000 l. Tax. 1600 fl. Par. 900. Dist. 100.

Jean-Gilles DE COETLOSQUET, né dans le Dioc. de S. Paul-de-Leon en Bretagne en 1699. sacré le 7 Fév. 1740.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*	
d'Argentré	A	*Doyen*	Romanet
de Montesquiou	A	*G. Chant.*	Romanet
David		*Archid.*	Peyriere
Servientis		*N. des Chan.*	28
Bordier		*Off. de Lim.*	de Beaupré
de Verthamon	A	*Off. de Brives*	Serre
Romanet		*Off. de Gueret*	de Ville
D. du S.		*Off. de Chener.*	Morellon
Sulpiciens		*S. du D.*	de la Mothe

LISIEUX, *Lexovium*. H. Normandie, cap. du Lieuvin. V. S. suff. de Rouen. Cathéd. *S. Pierre*. L'Evêque est Comte de Lisieux.

Rev. 50000 l. Tax. 4000 fl. Par. 580. Dist 40.

Henri-Ignace DE BRANCAS, né à Carpentras en 1687. sac. le 13 Janvier 1715.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cat.*		
de Cheilus	A	*Doyen*	de Cheilus	A
Gerard		*G. Chant.*	de Geymare	A
Mery		*Tresorier*	la Villedubois	
Despeaux		*Chev.*	Dosmont	
Regnault		*Ecolâtre*	de la Farre	
Official		*Archid.*	Gerard	
Gerard		————	Mery	
S. du D.		————	le Rebours	
Mervye		————	de Fresnes	
D. du S.		*N. des Chan.*	36	
Eudistes		*	*	

LOMBÉS, *Lombaria*. Gascogne. Demembré de Toulouse dans le XIV. S. suff. de TOULOUSE, Cath. *N. D.*

Rev. 20000 l. Tax. 2500 fl. Par. 90. Dist. 166.

Jacques RICHIER DE CERISY, né en Normandie en 1708. sacré le 22 Août 1751.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cat.*	
de Vicques	*Prevôt*	de Castaignes
de Castaignes	*Archid.*	de Castaignes
Ferry	*Sacrist.*	Bistos
D. du S.	*N. des Chan.*	12
Prêtres Séculiers	*Official*	Boudon
*	*S. du D.*	Boudon

LUÇON, *Lucionia.* Bas-Poitou. XIV. S. suff. de BORDEAUX. l'Evêque prend le titre de Baron de Luçon. Le Chapitre a été sécularisé par le Pape Paul III. Cath. *N. D.*

Rev. 20000 l. Tax 1000 fl. Par 230. Dist. 110.

Samuel-Guil. DE VERTHAMON DE CHAVAGNAC, à Limoges en 1693. sacré le 2 Février 1738.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cat.*		
Coutin	*Doyen*	la Cordiniere	A
de Létrange	*Archid.*	de Létrange	
Official	————	Gaborit	A
de S. Marthe	————	de Verthamon	A
D. du S.	*Chantre*	Ganeau	
Prêtres Séculiers	*N. des Chan.*	30	
✳	*S. du D.*	Gaborit	A

LYON, *Lugdunum*, capitale du Lyonois. II. S. Cette Métropole passe, avec raison, pour la plus ancienne des Gaules. Son Archevêque jouit de la dignité Primatiale sur plusieurs Provinces, & prend le titre de Primat des Gaules. Pendant la vacance du Siége l'Evêque d'Autun a l'administration du spirituel, & la jouïssance du temporel de l'Archevêché; mais pendant la vacance de l'Evêché d'Autun, l'Archevêque de Lyon n'a que l'administration spirituelle du Diocèse. Voyez à l'article des Chapitres Nobles, les Dignités & les Chanoines Comtes de Lyon, avec l'ancienneté & les prérogatives de leur Eglise.

Rev. 48000 l. Tax. 3000 fl. Par. 764. Dist. 102.

Pierre DE GUERIN DE TENCIN, Cardinal-Prêtre de la S. E. R. du titre des SS. Nérée & Aquilée, né à Grenoble le 22 Août 1680, créé Cardinal

par Clement XII. le 23 Févier 1739, sac. Arch. d'Embrun en 1724. Transferé à Lyon en 1740. Proviseur de Sorbonne, Protecteur de l'Ordre de la Visitation, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Ministre d'Etat.

SUFFRAGANT DE LYON, *J. Bapt. Marie* BRON, né dans le Diocèse de Lyon en 1713, fait Evêq. d'Egée *in partibus* en 1754.

Vicaires Gén.		
le C. de Bouillé		*Officialité Primatiale.*
le C. de Montjouvent	*Official*	le C. de Bouillé
le C. de S. Aubin	*Vicegerent*	Dumarest
le C. de Montmorillon	*Promoteur*	Navarre
le C. de la Chateigneraye	*Vicepromot.*	Macheriot
de Pusignieu A		*Officialité Métropol.*
d'Olmiéres A	*Official*	de la Croix
de la Martiniére	*Vicegerent*	de S. Didier
de la Croix	*Promoteur*	Navarre
de la Forêt	*Viceprom.*	Marcheriot
Navarre		*Officialité Diocesaine*
D. du S.	*Official*	de la Forêt
Sulpitiens	*Vicegerent*	Deville
	Promoteur	Navarre
	Viceprom.	Macheriot

S. MALO, *Maclovium.* Bretagne. VI. S. suff de TOURS. L'Evêché avoit été érigé dans l'ancienne ville d'Aleth. Il fut transferé vers le XII. siécle dans la presqu'Isle où est S. Malo. Ce ne fut d'abord qu'un Monastere Episcopal de Chanoines Réguliers. Le Chapitre fut sécularisé en 1320. Anne Duchesse de Bretagne fonda la Ville. L'Ev. en est Seigneur avec le Chapitre. C. S. *Vincent.*

Rev. 35000 l. Tax. 1000 fl. Par. 200. Dist. 80.

Jean-Joseph FOUGASSE DE LA BASTIE, né à

Avignon en 1704. sacré le 27 Novembre 1740.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Villepepin		*Doyen*	de Villepepin
Noüail		*Archid.*	Trublet
de Laurans	A	———	d'Aulnay
Official		G. *Chant.*	Noüail
Noüail		*N. des Chan.*	20
D. du S.		*S. du D.*	Bechu
Lazaristes		✱	✱

MARSEILLE, *Massilia.* Provence, suff. d'ARLES. On pretend que S. Lazare, ressuscité par Notre Seigneur, en fut le premier Evêque. Le Parlement d'Aix condamna au feu un écrit de M. de Launoy qui combattoit cette tradition. Cathéd. *N. D.* dite *la Majoure.* Les Canonicats sont à la nomination du Chapitre.

Rev. 30000 l. Tax. 700 fl. Par. 29. Dist. 165.

Jean-Baptiste DE BELLOY, né dans le Diocèse de Bellay en 1708. sacré Evêque de Glandêve le 30 Janv. 1752. Transferé à Marseille en 1755.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
Eymar		*Prevôt*	Soffin
de Mazenod		*Archid.*	Eymar
de S Tropés		*Sacristain*	Deydier
de Milly	A	*Capiscol*	Capus
D. du S.		*N. des Chan.*	19
Lazaristes		*Official*	Eymar
✱		*S. du D.*	de S. Tropés



MEAUX, *Meldæ*. Cap. de la Brie. III. S. suff. de PARIS, Cathed. *S. Etienne*.

Rev. 22000 l. Tax. 2000 fl. Par. 210. Dist. 10.

Antoine-René DE LA ROCHE DE FONTENILLES, né dans le Dioc. de Paris en 1699. sacré le 12 Janvier 1738.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
de Chalut	A	*Doyen*	Montauglaust	
Garnier	A	*Archid.*	de Chalut	A
de Ponnat		———	Garnier	A
Leger, *Curé de S. André-des-Arcs à Paris.*		*Chantre*	de Mareuil	
		Trésorier	Denise	
		Chancelier	Despostz	
de Larboust		*N. des Chan.*	38	
D. du S.		*Official*	Denise	
Eudistes		*S. du D.*	Servant	

MENDE, *Mimate*. V. S. Cap. du Gevaudan, suff. d'ALBY. L'Evêque a la Jurisdiction de ce pays en Paréage avec le Roi. Cath. *N. D. & S. Pierre*.

Rev. 40000 l. Tax. 3500 fl. Par. 208. Dist. 120.

Gabriel-Florent DE CHOISEUL-BEAUPRE', né en 1686, sacré Evêque de S. Papoul le 17 Juillet 1718, transferé à Mende en 1723.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Jaufroy	*Prevôt*	de Châteauneuf
de Retz	*Archid.*	Jaufroy
Louis	*Precenteur*	Cogoluenhes
D. du S.	*N. des Chan.*	15
Doctrinaires	*Official*	de Retz
✳	*S. du D.*	Jaufroy

MIREPOIX,

MIREPOIX, *Mirapincum.* Languedoc. XIV. S. suff. de TOULOUSE. Cath. S. *Maurice.*

Rev. 24000 l. Tax. 2500 fl. Par. 60. Dist. 170.

Jean-Baptiste DE CHAMPFLOUR, sacré le 28 Février 1738.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
Montlezun	A	*Prevôt*	Baille
d'Heliot	A	*Archidiacre*	Montlezun
Official		*Sacrist.*	de Meynard
de Maynard		*P. Chantre*	Delherm
D. du S.		*N. des Chan.*	12
Prêtres Séculiers		*S. du D.*	Mondin

MONTAUBAN, *Monsalbanus.* Bas-Quercy, Cap. de la H. Guienne. XIV. S. suff. DE TOULOUSE: l'Evêque a séance aux Etats de Languedoc: on a uni au Chapitre de la Cathéd. celui de la Collégiale de S. Étienne, détruit par les Religionaires. Cathéd. S. *Martin*, & S. *Théodore.*

Rév. 25000 l. Tax. 2400 fl. Par. 93. Dist. 150.

Michel DE VERTHAMON DE CHAVAGNAC, né à Limoges en 1688, sacré le 8 Janvier 1730.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Verthamon	*Prevôt*	Ramondis
Official	*Doyen*	de la Tour
Blondeau	*N. des Chan.*	24
D. du S.	*S. du D.*	de Prades
Lazaristes		

MONTPELLIER, *Monspessulanus.* Languedoc. VI. S. suff. de NARBONNE : auparavant a Maguelone, transferé à Montpelier dans le XVI. S. Cathéd. *S. Pierre.* Elle avoit été détruite par les Religionaires : Elle fut rebâtie des bienfaits du Cardinal de Richelieu.

Rev. 32000 l. Tax. 4000 fl. Par. 200. Dist. 158.

François DE VILLENEUVE, né dans le Diocèse d'Acqs en 1684. sacré Evêque de Viviers le 13 Août 1724. transferé à Montpellier en 1748.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
le Noir	A	*Prevôt*	Candillargues	
S. Bonnet	A	G. *Archid.*	le Noir	A
la Prunarede	A	*Archid.*	Arnihac	
de Barral		———	de Sarret	
Loïs		*l'Evêque a deux Canonic.*		
D. du S.		*N. des Chan.*	24	
Oratoriens		*Official*	le Noir	A
✱		*S. du D.*	Arnihac	

NANTES, *Nannetes.* IV. S. Bretagne, Capitale du pays Nantois, suff. de TOURS. Les Anciens Ducs de Bretagne y avoient un Palais qui subsiste encore. L'Evêque est Seigneur d'une partie de la Ville, & Conseiller-né au Parlement de Bretagne. Cathéd. *S. Pierre.*

Rev. 55000 l. Tax. 2000 fl. Par. 217. Dist. 83.

Pierre MAUCLERC DE LA MUZANCHERE, né dans le Dioc. de Luçon en 1700. sacré le 9 Octobre 1746.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
de Menou	A	*Doyen*	de Laubriére	A
Kerversio	A	*Archid.*	d'Espinoze	

de Regnon	A	*Archid*	de Regnon	A
de Chamballan		*G. Chantre*	de Kerversio	A
de S. Thiebaud	A	*Tresorier*	Doyennard	
de Maziere		*Scolastique*	de Menou	A
de Hercé		*N. des Chan.*	20	
D. du S.		*Official*	de Kerversio	
Sulpitiens		*S. du D.*	de Kambart	

NARBONE, *Narbo.* Languedoc. III. S. Métropole de onze suffragans. Cette Ville est fort ancienne : elle a donné son nom à la Gaule Narbonnoise, si connue du tems des Romains. Le Pape Jean XXII. divisa en trois l'ancien Diocèse de Narbonne. L'Archevêque prend le titre de Primat, est Président-né des Etats de Languedoc, & jouit en cette qualité des plus grands honneurs dans sa Province. Cathéd. *S. Juste & S. Pasteur.*

Rev. 110000 l. Tax. 9000 fl. Par. 240. dist. 175.

Charles-Antoine DE LA ROCHAYMON, né dans le Diocèse de Limoges en 1687. Sacré Evêque de Sarept en 1725, nommé à l'Evêché de Tarbes en 1739, à l'Archev. de Toulouse en 1740, à celui de Narbonne en 1752. Commandeur des Ordres du Roi en 1753.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
Guerguil		*Prem.*	Guerguil	
de Rouch		*Archidiacre*	Morel	
la Molliere	A	*Précenteur*	de Crillon	A
de Durfort	A	*Archidiacre*	Viguier	
le Blanc		*Succenteur*	Hilaire	
de Lordat		*N. des Chan.*	20	
S. du D.		*Off. Primat.*	Pradier	
Caldogués		*Off. Métr.*	de Rouch	
D. du S.		*Off Dioc.*	Rambaud	
Lazaristes		*Delimoux*	la Molliére	A

NEVERS, *Nivernæ*. VI. siécle. Capitale du Nivernois, suff. de SENS. 4 Barons dont les Baronies relevent de l'Evêque, sont obligés de le porter lorsqu'il fait son entrée dans la ville Episcopale, Cathéd. *S. Cyr*.

Rev 20000 l. Tax. 2150 fl. Par. 171. Dist. 55.

Jean-Antoine TINSEAU, né à Bezançon en 1697; sacré Evêque de Bellay le 12 Septembre 1745, transferé à Nevers en 1751.

Vicaires Gén.		*Dignités*	*de la Cathéd.*	
de Villedieu		*Doyen*	de Villedieu	
Dollet	A	*G. Archid.*	Dollet	A
de Cotignon		*Tresorier*	de Cotignon	
de Medavy		*G. Chantre*	Châtelain	
de Chabannes		*Archid.*	de Bonneval	
de Chaffoy	A	*N. des Chan.*	40	
D. du S.		*Official*	Châtelain	
Jésuites		*S. du D.*	Châtelain	

NISMES, *Nemausus*. V. S. Languedoc, suff. de NARBONNE. C'étoit la seconde ville de la Provence du tems des Romains: on y voit encore les débris d'un vaste amphithéatre. L'on croit que la Cathédrale, qui est aujourd'hui sous l'invocation de *S. Castor*, premier Evêque du Diocèse étoit un Temple dedié à l'Empereur Auguste: le Diocèse appartenoit aux Comtes de Toulouse. S. Louis le réunit à sa Couronne par un traité de l'an 1229. Cet Evêché a beaucoup souffert des guerres des Religionaires. Le Chapitre autrefois composé de Chanoines Reguliers de S. Augustin a été sécularisé en 1539.

Rev. 32000 l. Tax. 1200 fl. Par. 90. Dist. 160.

Charles-Prudent DE BECDELIEVRE, né à Nantes

en 1705. sacré le 12 Janvier 1738.

Vicaires Gén.	*Dignités*	*de la Cathéd.*
de Merez	*Prevôt*	de Laugnac
d'Aigremont A	*Archidiacre*	de Montfalcon
Official	————	de Merez
Demerez	————	d'Esponchés
S. du D.	*Precenteur*	Ferrand
Ferrand	*Tresorier*	de Dions
D. du S.	*N. des Chan.*	18
Doctrinaires	*	*

NOYON, *Noviodunum.* VI. S. Cap. du Noyonois, suffragant de REIMS. L'Evêché avoit été érigé dans la Capitale du Vermandois : sa ville ayant été ruinée par les Barbares, le Siége fut transferé à Noyon en 551. l'Evêque est Comte de Noyon & Pair de France. Il porte le ceinturon au Sacre du Roi. Cath. *N. D.*

Rev. 25000 l. Tax. 3000 fl. Par. 740. Dist. 22.

Jean-François DE LA CROPTE DE BOURZAC, né à Paris en 1697. sacré le 7 Novembre 1734.

Vicaires Gén.	*Dignités*	*de la Cathéd.*
de Frampalais	*Doyen*	de Frampalais
de Balanzac	*Archidiacre*	de Balanzac
de Vignay	*Chancelier*	de Vignay
Goffet	*Trésorier*	de Chanterac A
de Vienne	*G. Chantre*	de Pille
Official	*Ecolâtre*	Goffet
de Vignay	*N. des Chan.*	56
D. du S.	*S. du D.*	du Candas
Lazaristes	*	*



S. OMER. La Ville doit son nom à S. Omer, Evêque de Teroüenne, qui bâtit dans ce lieu un Monastère, aujourd'hui Abbaye de S. Bertin & l'Eglise de *N. D.* érigée en Cathédrale vers le milieu du XVI. S. où l'on partagea en trois Diocèses celui de Terouenne. Trois Canonicats de la Cathédrale sont affectés à des Nobles, & six à des gradués en Théologie, ou en droit Canon.

Rev. 40000 l. Tax. 1000 fl. Par. 112. Dist. 55.

François DE MONTLOUET, né dans le Diocèse de Dol en Bretagne en 1710. sacré le 12 Janvier 1755.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Bryas	*Doyen*	de Bryas
de Lillers	*Prevôt*	M. L'EVESQUE
V. Wormhoudt	*G. Chant.*	Grout
Grout	*Archid.*	Dourlen
du Châtel A	———	de Lillers
d'Herbouville	*Archip.*	V. Wormhoudt
D. du S.	*Pénitenc.*	d'Eglegatte
Prêt. Séculiers	*N. des Chan.*	34
✱	*Official*	Barlot

ORLEANS, *Aureliæ.* III. S. Cap. de l'Orléanois. L'Empereur Aurelien lui donna son nom : elle quitta celui de Genabum qu'elle portoit auparavant. Sa Cathéd. fut détruite par les Religionaires ; on en commença le rétablissement vers l'an 1600. Le Roi Henri IV. en posa la premiere pierre. C'est aujourd'hui un des beaux édifices du Royaume. L'Evêque, le jour de son entrée dans sa ville Episcopale, est porté par cinq Barons du pays. Il avoit droit de delivrer tous les prisonniers de la ville. Le Roi vient de restreindre ce privilége par un édit qui en excepte certains

crimes, & tout criminel qui n'est point né dans le Diocèse. Cath. *Sainte Croix.* J. C. en est regardé comme le premier Chanoine. Il est mis à la tête de toutes les rétributions, & sa part est portée à l'Hôtel-Dieu.

Rev. 24000 l. Tax. 2000 fl. Par. 212. Dist. 32.

Louis-Joseph DE MONTMORENCY DE LAVAL, né dans le Dioc. d'Angoulême en 1724. sacré dans la Cathéd. de Paris le 10 Fev. 1754.

Ancien Evêque *Nicolas-Joseph* DE PARIS, sacré Evêque d'Europe *in partibus* le 26 Fév. 1724. Il a donné sa démission en 1743.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
d'Inteville	A	*Doyen*	de Colbert	A
de Montagu	A	*S. Doyen*	de la Gogué	
de Lorry	A	*Chantre*	Vallet	
de Mastin		*Archid.*	d'Inteville	A
d'Hymbercourt		———	d'Hymbercourt	
le Jeune		———	Hillerin	
Official		———	Paris	
Paris		———	de Giorand	
Promoteur		*Scholast.*	de Montaran	
Sinson		*G. Chantre*	Huart	
S. du D.		*Penitencier*	Luysi	
Muret		*Archiprêtre*	Tourtier	
D. du S.		*N. des Chan.*	46	
Prêt. Sécul.		*	*	

PARIS, voyez son antiquité, ses prérogatives, &c. dans la III. Partie, qui lui est entiérement destinée.

Rev. 180000 l. Tax. 4283 fl. Par. 492.

Nous ne mettrons ici que ses Officialités & son Bureau Diocésain.

OFFICIALITE' METROPOLIT. ET DIOCESAINE.

Official M. Regnauld, Archidiacre de Paris.
Promoteur M. Gex, Curé de S. Pierre aux Bœufs.
Viceprom. M. Riballier de la M. & S. de Sorbonne.

BUREAU DIOCESAIN.

de S. Exupery, *Doyen de Notre-Dame.*
Dagoult, *Chan. de Notre-Dame.*
Contet, *Prieur de S. Victor.*
Gex, *Promoteur de l'Officialité.*
Parquet, *Syndic.*
Chevalier, *Chan. de N. D. Greffier.*

S. PAUL-DE-LEON, *Leonia.* Bretagne. VI. S. suff. de TOURS. S. Paul premier Evêque de ce pays, qui avoit fixé son siége à Leon a donné son nom à la ville. C'est dans ce Diocèse qu'est situé le fameux port de Brest.

Rev. 15000 l. Tax. 800 fl. Par. 120. Dist. 120.

Jean-Louis-Goyon DE VAUDURANT, né dans le Diocèse de Vannes en 1702. Sacré le 12 Octobre 1745.

Vicaires Gén.	*Dign.*	*de la Cathéd.*
Allain	*Chantre*	Pic de la Mirandol
Morinay	*G. Archid.*	de Goyon
de Maillé A	*Archid.*	Kermenguy
Chambellan	———	le Grand
de Goyon	*Trésorier*	Kerengat
de la Masse	*N. des Chan.*	16
de Lescoet	*Official*	Kermenguy
D. du S.	*Promoteur*	Prigent
Lazaristes	*S. du D.*	Kervilio

S. PAUL-TROIS-CHASTEAUX, *Fanum S. Pauli tricastinum*. Dauphiné, suff. d'ARLES : ainsi nommé d'un de ses Evêques S. Paul qui vivoit dans le IV. S. Ce Diocèse s'étend dans le Dauphiné, dans la Provence & dans le Comtat. l'Evêque est Seigneur de la Ville dont il possed le Domaine en pareage avec le Roi.

Rev. 10000 l. Tax. 400 fl. Par. 34. dist. 135.

Pierre-Fran. Zavier DE REBOUL DE LAMBERT, né à Aix en 1704. sac. le 17 Février 1744.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Eymard	*Prevôt*	Firmin
Off. en Dauphiné	*Sacrist.*	Eymard
Eymard	*Archid.*	Jardin
Off. en Provence	*Précenteur*	Valerian
Sibour	*N. des Chan.*	12
Off. dans le Comtat	*S. du D.*	Ripert
Guilhermier	*	*

PERIGUEUX, *Petrocorium*. IV. S. Cap. du Perigord, anciennement appellée Vesune, suff. de BORDEAUX : la Cathédrale fut détruite en 1575 par les Religionaires, qui mirent la ville à feu & à sang. Elle a été transferée dans la Collégiale de S. Font. Les deux Chapitres ont été unis.

Rev. 24000 l. Tax. 2590 fl. Par. 400. Dist. 120.

Jean-Chretien DE MACHECO DE PREMEAUX, né dans le Diocèse de Dijon en 1698, sacré le 25 Mai 1732.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Bourdeille	A	*G. Archid.*	de Bertin
de S. Geyrat	A	*G. Chantre*	de Cremoux

de Bertin	*Archid.*	de Crevoiſeret
de Crevoiſeret	———	des Romains
de la Lande	———	de S. Geyrat
de Murat	*Ecolâtre*	de la Lande
de Plancher	*Précenteur*	de Lolliére
de Segonzac	*N des Chan.*	34
D. du S.	*Official*	de Crevoiſeret
Prêtres Séculiers	*S. du D.*	*le même*

PERPIGNAN, *Perpenniacum.* VI. S. ſuff. de NARBONNE. Capitale du Rouſſillon. L'Evêque réſidoit autrefois à Elne. Le Clergé de la Cathédrale eſt partagé en deux corps; le Chapitre d'Elne & la Communauté de S. Jean. Le Pape nomme aux Bénéfices de ce Diocèſe pendant huit mois de l'année. Cath. *S. Jean.*

Rev. 18000 l. Tax. 1500 fl. Par. 180. Diſt. 185.

Charles-François-Alexandre DE CARDEVAC DE GOUY D'AVRINCOURT, né dans le Dioc. de Noyon en 1698. ſacré le 17 Février 1744.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Saunier	*G. Archid.*	Serre
de Montferré	*Archid.*	Saunier
de Langlade	———	Xaupi
de Monteils	*G. Sacriſt.*	Balanda
D. du S.	*N. des Chan.*	21
Jéſuites	*Official*	Serre

POITIERS, *Pictavium* ..... S. Cap. du Poitou, ſuff. de BORDEAUX: c'eſt une des plus anciennes villes des Gaules. S. Hilaire ſi célèbre dans l'Hiſtoire de l'Egliſe en a été Evêque. Quoique les Diocèſes de Luçon & de la Rochelle en ayent été démembrés, Poitiers eſt encore un des plus

vastes Diocèses de France : il a essuyé de grands ravages de la part des Hérétiques. Cath. S. Croix.

Rev. 22000 l. Tax. 2800 fl. Par. 722. Dist. 100.

Jean-Louis DE LA MARTHONIE DE CAUSSADE, né à Perigueux en 1712. sac. le 25 Mai 1732

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
de Rabereul	A	*Doyen*	Rabereul	A
de Rybeyreys	A	*Chantre*	Deschoisy	
d'Harambures	A	*Prevôt*	de Nesde	
d'Argentre		*5. Chantres*	Bourguoin	
de S. Aulaire	A	*5. Doyens*	Nicolas	
Bamard		*N. des Chan.*	24	
d'Abzac.		*Official*	le Carlier	
Arnault		*Promoteur*	de Cressac	
D. du S.		*S. du D.*	Batnard	
Lazaristes		✱	✱	

S. PONS, *Fanum S. Pontii Tomerianum.* XIV. S. Bas-Languedoc. suff. de Narbonne. Ce Siége doit son origine à une Abbaye de Bénédictins, fondée dans le XIV. S. par le Pape Jean XXII. Le Chapitre a été sécularisé en 1611. l'Evêque est Seigneur de la Ville. Cath. *S. Pons.*

Rev. 30000 l. Tax. 3400 fl. Par. 40. Dist. 155.

Paul-Alexand. DE GUENET, né à Rouen en 1680, sac. le 14 Mars 1728.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
d'Albin	*Archid.*	*en litige*
Astruc	*Aumônier*	Astruc
Galibert	*Precenteur*	Galibert
Foucaud	*N. des Chan.*	16
Official	*S. du D.*	Deffieux
Astruc	✱	✱

LE PUY, *Podium*. Capitale du Vellay; suffragant de Bourges. Saint Vosi (Evodius) Evêque du pays y établit son Siége dans le VII. S. L'Evêque a toujours le *Pallium*, & se qualifie Comte de Velay. Les Chanoines ont droit de porter la Mitre les grandes fêtes. L'Evêché prétend relever immédiatement du S. Siége quoique situé dans les limites de la P. de Bourges. Cath. *N. D.* On y conserve plusieurs reliques de la S. Vierge.

Rev. 25000 l. Tax. 2650 fl. Par. 155. Dist. 125.

Jean-Georges LE FRANC DE POMPIGNAN, sacré le 11 Août 1743.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*	
de la Brosse		*Doyen*	de Beget
du Pinet		*Prevôt*	de Créaux
de Sarra	A	*Abbé*	d'Allemances
du Chayla		———	de la Brosse
Official		*N. des Chan.*	43
de Laval		*S. du D.*	Valantin
D. du S.			
Sulpitiens		*	*

REIMS, *Remi*. Champagne. III. S. Métropole de six Suffragans. C'étoit autrefois une des deux capitales du Royaume d'Austrasie. Depuis le Roi Robert, les Evêques ont toujours été Seigneurs de la cité de Reims. En cette qualité ils eurent le premier rang parmi les six Pairs de France. Ils se qualifient Primats de la Gaule Belgique, Légats-nés du Saint Siége, Ducs de Reims, Pairs de France; ils ont le privilége de sacrer nos Rois. On conserve dans l'Abbaye de Saint Remy de Reims la Sainte Ampoule

qui, selon une ancienne tradition, fut apportée par un Ange pour l'onction de Clovis. Cat. *N. D.*

Rev. 55000 l. Tax. 4750 fl. Par. 690. Dist. 32.

Armand-Jules DE ROHAN, né dans le Diocèse de Paris en 1694. sacré le 23 Août 1727.

Suffrag. de Reims Henri HACHETTE DES PORTES, Evêque de Cydon.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Métropole.*	
l'Evêq. de Cydon	G *Archid.*	l'Evêq. de Cydon
Jaquemart	*Archid.*	Favart
Escouvette	*Prevôt*	de Vinay
Off. Métropol.	*Doyen*	Pommier
Charuel	*Chantre*	Clignet
Off. Diocés.	*Trésorier*	Jaquemart
Escouvette	*Vidâme*	Favereau
S. du D.	*Ecolâtre*	Villot
Jaquemart	*Penitent.*	Chambort
D. du S.	*N. des Chan.*	64
Chan. Reguliers	*	*

RENNES, *Rhedones.* Capit. de la Bretagne IV. S. suff. de Tours. L'Evêque est Seigneur d'une partie de la Ville, & Conseiller-né au Parlement de Provence. Cath. *S. Pierre.*

Rev. 14000 l. Tax. 1000 fl. Par. 265. Dist. 70.

Louis-Guy DE GUERAPIN DE VAUREAL, né en 1690. sacré le 24 Août 1732. élu Maître de la Chapelle de Musique du Roi en 1732. Ambassadeur en Espagne en 1741. Ambassadeur extraordinaire & plenipotentiaire auprès de la même Cour en 1744. pour le premier mariage de M. le Dauphin, créé Grand d'Espagne en 1745. Reçu l'un des 40 de l'Académie Françoise en 1749.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de la Borderie	*Trésorier*	de Bouteville
de S. Aubin A	*Chantre*	de Pontbriand A
Official	*Archidiacre*	de Guersans A
de la Borderie	————	de la Borderie
S. du D.	*Scolast.*	de S. Aubin A
Hervagault	*N. des Chan.*	16
D. du S.		
Eudistes	*	*

RIÉS, *Reii.* Provence. V. S. suff. d'AIX. C. *N. D.*

Rev. 15000 l. Tax. 850 fl. Par. 34. Dist. ....

Henri-Franç. DE LA TOUR DU PIN DE LA CHAU-MONTAUBAN, né dans le Diocèse de Valençe en 1706. sac. le 23 Janv. 1752.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Blacons	*Prevôt*	du Chaffaut
Official	*Archid.*	Clericy
de Blacons	*Sarist.*	de Seguiran
S. du D.	*Capiscol*	de Mazan
de Seguiran	*N. des Chan.*	8

RIEUX, *Rivi.* Languedoc. XIV. S. suff. de TOULOUSE. Cath. *N. D.*

Rev. 18000 l. Tax. 2500 fl. Par. 90. Dist. 155.

Jean-Marie DE CATTELAN, né à Toulouse en 1696. sacré le 18 Juin 1748.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
d'Ever A	*Prevôt*	de Palenc
de Palene	*Archid.*	d'Escuns
de Comminges	*Sacristain*	Salveroque
Official	*Theologal*	Montagut
de Palenc	*Precenteur*	Mariné

D. du S.	Oratoriens	*N. des Chan.*	12
		S. du D.	Daram

LA ROCHELLE, *Rupella*. XVII. S. suff. de BORDEAUX. Cap. du Pays d'Aunois. Cette Ville fut pendant long-tems la principale forteresse des Religionaires: elle est célébre par les siéges qu'ils y soûtinrent en 1622 & 1628 contre Louis XIII. & par la fameuse digue que le Cardinal de Richelieu y fit construire. L'Evêché de Maillesais y fut transferé en 1649. Le Grand Temple des Religionaires servit dabord de Cathédrale. On en construit une nouvelle, sous l'invocation de S. Louis.

Rev. 50000 l. Tax. 742 fl. Par. 108. Dist. 106.

Augustin-Rock DE MENOU DE CHARNISAY, né dans le Diocèse d'Auxerre en 1682. sacré le 10 Septembre 1730.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Menou	*Doyen*	de Roussy
Griffon	*Abbé*	Raffin
Official	*Tresorier*	de Lillerin
Griffon	*Aumonier*	de Roussy
S. du D.	*Archidiac.*	de Menou
. . . . .	————	Griffon
D. du S.	————	de Gennes
Jésuites	*G. Chantre*	Vatry
※	*S. Chantre*	Ferret



RODÉS, *Ruthena*. Capitale du Rouergue, V. S. suff. d'ALBY. Cath. *N. D.* Le Chapitre avant d'être sécularisé étoit anciennement sous la Regle de S. Augustin. L'Evêque prend la qualité de Comte de Rodés.

Rev. 50000 l. Tax. 2326 fl. P. 500. Dist. 128.

Charles DE GRIMALDY D'ANTIBES, né dans le Diocèse de Vence en 1705. sacré le 22 Janvier 1747.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Panat	A	*G. Archid.*	de Laval
de Bompar	A	*Archid.*	Cabriéres
du Bailleul	A	———	du Bailleul
d'Herouville	A	———	*en litige*
Cabriéres		*Chantre*	le Normand
Pichard		*Sacristain*	de Bompar
Mathat		*Ouvr.*	de Renard
le Gros		*N. des Chan.*	18
D. du S.		*Official*	Mathat
Jésuites		*S. du D.*	Cabrieres

ROUEN, *Rotomagus*. Capitale de la Normandie, Evêché dès le III. S. *Métropole* dans le VIII. avec six suffragans; declaré exempt de la Primatie de Lyon par le Pape Caliste III. en 1457. L'Archevêque se qualifie Primat de Normandie. Cath. *N. D.* Les Canonicats sont à la nomination de l'Archevêque. Le Chapitre nomme le haut Doyen.

Rev. 80000 l. Tax. 12000 fl. Par. 1388. Dist. 28.

Nicolas DE SAULX TAVANNES, né à Paris en 1690. sacré Evêque de Chaalons le 9 Novembre 1721. Transferé à Rouen en 1733. avec

conservation des honneurs de Pair de France, attachés au Siége qu'il quittoit. G. Aumonier de la Reine en ..... Commandeur des Ordres du Roi en ..... Card. de la S. E. R. en 1756. à la nomination du Roi de France.

Vicaires Gén.		*Dignités*	*de la Métrop.*	
Terrisse	A	*Doyen*	Terisse	A
Rose		*G. Chantre*	d'Avoult	
de S. Pierre	A	*Trésorier*	de la Ruë	
Esmangard		*G. Archid.*	de S. Aulaire	A
Sebier		*Archid.*	de Lezeau	
de S. Aulaire	A	———	Rose	
de Brienne	A	———	de Canappeville	
d'Andigné	A	———	de S. Pierre	
de Cucé		———	Fossard	
S. du D.		*Chancelier*	de Gouy	
Cornet		*N. des Chan.*	31	
D. du S.		*Off. Métrop.*	Terisse	
Eudistes		*Off. Dioc.*	Rose	

SAINTES, *Santones.* Capit. de la Saintonge. IV. S. suffragant de BORDEAUX. Les Chanoines sont à la nomination du Chapitre. Cath. *S. Pierre.*

Rev. 20000 l. Tax. 2000 fl. Par. 291. Dist. 106.

Simon-Pierre DE LA CORE'E, né dans le Dioc. de Paris en 1691. Sacré le 17 Sept. 1745.

Vicaires Gén.		*Dignités*	*de la Cathéd.*
de Bougainville		*Doyen*	de Bougainville
la Jaunie		*Archid.*	de Romans
Dudon	A	———	Dudon
de Boismorand		*G. Chant.*	de Boismorand
de Laage	A	*N. des Chan.*	20
de Graves	A	*Off. de Saintes*	la Jaunie
D. du S.		*Cognac*	Guillet
Lazaristes		*S. du D.*	Cothu

SÉES, *Sagium*. B. Normandie. IV. S. suff. de ROUEN. Les Canonicats sont à la nomination de l'Evêque. Cath. *S. Gervais* & *S. Protais*. Le Chapitre fut sécularisé en 1547. Alençon, Capitale de la troisiéme Généralité de Normandie, est de ce Diocèse.

Rev. 16000 l. Tax. 3000 fl. Par. 500. Dist. 42.

Louis-François-Néel DE CHRISTOT, né a Rouen en 1698. sacré le 11 Décembre 1740.

On a oublié de nous envoyer la liste des Vic. Gén.	*Dignités de la Cath.*	
Off. de Sées	*Prevôt*	Agier
Dadin	*Chantre*	de Brest
Off. à Martagne	*Archidiacre*	de Maisons
de Beuville	———	de Beaurepaire
S. du D.	———	la Haye
Dadin	———	de Rougé
D. du S.	———	de S. Aignan
Eudistes	*Pénitencier*	du Perche
	N. des Chan.	16
	❋	❋

SENLIS, *Sylvanectum, Valois*. III. S. suff. de REIMS. Cath. *N. D.*

Rev. 18000 l. Tax. 1254 fl. Par. 76. Dist. 10.

Armand DE ROQUELAURE, né dans le Diocèse de Rodès en 1720. sacré le 16 Janvier 1754.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cath.*	
Rouyer	*Doyen*	du Fresne
de Trudaine	*Chantre*	Chardon
S. du D.	*Archid.*	Brion
Rouyer	*N. des Chan.*	24
D. du S.	*Official*	Rouyer
Eudistes	❋	❋

SENS, *Senones*. Champagne III. S.ᵗ Métropole dès le quatriéme. L'Archevêque se qualifie Primat des Gaules & de Germanie. Il étoit Métropolitain de Paris avant l'érection de ce Siége en Archevêché. Les Canonicats sont à la nomination de l'Archevêque. Le Doyen, le Préchentre & le Célérier sont élus par le Chap. C. S. *Etienne*.

Rev. 70000 l. Tax. 6166 fl. Par. 775. Dist. 26.

Paul-Albert DE LUYNES, sacré Evêque de Bayeux le 25 Septembre 1729. Cardinal de la S. E. en 1756. Premier Aumônier de Madame la Dauphine, né dans le Diocèse de Paris en 1702.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Métropole.*		
de Villebreuil	A	*Archid.*	de Villebreuil	A
d'Hauteville		*Tresorier*	de Fourqueux	A
Morice		*Doyen*	d'Hesselin	A
Bourras		*Précenteur*	Morice	
de Bullioud		*Célerier*	le Gris	
de Chalmazel	A		*Personats*	
de Murat		*de Gatluse*	de la Neuville	
de Siougeat	A	*de Melun*	Gradot	
de Gabriac		*de Provins*	Bouras	
de Rouvre	A	*d'Etampes*	de Bullioud	
D. du S.		*N. des Chan.*	30	
Lazarites		*Official*	de Bullioud	
✻		*S. du D.*	Morice	



SISTERON, *Segustero*. Provence. V. S. suff. d'AIX. Cath. *N. D.* La résidence étoit autrefois à Forcalquier.

Rev. 15000 l. Tax. 800 fl. Par. 50. Dist. 150.

Pierre-François LAFFITEAU, né à Bordeaux en 1685. sacré le 10 Mars 1720.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Hondoul	*Prevôt*	Collombon
d'Arnaud	*N. des Chan.*	12
Sauteiron	*Official*	Hondoul
D. du S.	*S. du D.*	Hondoul
Lazaristes	*	*

SOISSONS, *Suessiones*. III. S. suff. de Reims, autrefois capitale du Royaume de ce nom. L'Evêque a droit de sacrer nos Rois en l'absence de l'Archevêque de Reims.

Rev. 18000 l. Tax. 2400 fl. Par. 450. dist. 22.

François Duc de FITZ-JAMES, Pair de France, né dans le Dioc. de Paris en 1698. sacré le 31 Mai 1739.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
d'Escars	A	*Prevôt*	d'Escars
Gosset		*Doyen*	du Rosay
de Breteuil		*G. Archid.*	Beauvisage
du Barail	A	*Tresorier*	de Varsan
Swanton		*Archid.*	Swanton
Official		———	de Rochefort
Gosset		———	Vernier
S. du D.		*G. Chantre*	Prevôt
Gosset		*Ecolâtre*	Gosset
D. du S.		*Préchant.*	de Sassenage
Prêt. Séculiers		*N. des Chan.*	47

TOUL, *Tullum-Leucorum*. M. Lorraine, suff. de TREVES. IV. S. Soumis à la France vers le milieu du quatriéme. Ce Diocèse est le plus étendu du Royaume. Il contient 30 Abbayes, 33 Villes parmi lesquelles on compte Nancy, Luneville, Pontamousson & 1200 villages ou hameaux. L'Evêque se qualifie Comte de Toul, & Prince du S. Empire. Cath. *S. Etienne*.

Rev. 17000 l. Tax. 2500 fl. Par. 1700. Dist. 65.

Claude DROUAS DE BOUSSEY, né dans le Dioc. d'Autun en 1713. sac. le 12 Mai 1754.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Dehuz	*Doyen*	de Donnery
Drouas	*G. Archid.*	de Huz
Fransquin	*Archid.*	Tardif
Houstat	———	de Luker
de Clery	———	Drouas
de Tressan	———	Fransquin
de Luker	———	Houstat
de Fenelon	*N. des Chan.*	36
D. du S.	*Off. de Toul*	de Clery
Lazaristes	*Off. de Bar*	Baré

TOULON, *Telonium* ou *Telo-Martius*, du nom d'un Tribun qui y conduisit une Colonie Romaine. B. Provence. suff. d'ARLES. IV. S.

Rev. 15000 l. Tax. 400 fl. P. 20. Dist. 180.

Louis-Alb. JOLY DE CHOUIN, sac. le 1 Juin 1738.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Gubert	*Prevôt*	Desparra
Official	*Archid.*	Vallavielle
Gubert	*Sacristain*	Imbert
D. du S.	*Precenteur*	de Fraigne
Jésuites	*N. des Chan.*	

de S. Capraise	G. *Archid.*	laGallissonniere A
des Marais	G. *Chantre*	Gallien
Official	*Archidiacre*	de la Motte
laGallissonniere A	———	de S. Capraise
S. du D. idem	———	Varenne
D. du S.	———	Daguesseau
Lazaristes	*N. des Chan.*	37

TULLE, *Tutella.* Capit. du Bas-Limousin, suff. de BOURGES. XIV. S. Cathéd. *S. Martin.* Son Chapitre a été Regulier jusqu'au commencement du XVI. S.

Rev. 12000 l. Tax. 1400 fl. Par. 70. Dist. 105.

François DE BEAUMONT D'AUTICHAMP, né dans le Dioc. de Valence en 1690. sac. le 11 Juin 1741.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Pradou	*Doyen*	d'Arches
de S. Avid	*G. Prevôt*	de Fenis
de Beauvoire	*G. Chantre*	de S. Avid
Official	*G. Trésorier*	de Pradou
de S. Avid	*N. des Chan.*	12
D. du S.	*S. du D.*	la Porte
Sulpitiens	❋	❋

VABRES, *Vabræ.* Rouergue. suff. d'ALBY XIV. S. Vabres n'est qu'un Village. L'Evêque fait sa résidence à Iseri, petite ville qui en est à deux lieues.

Rev. 20000 l. Tax. 1000 fl. Par. 150. Dist. 140.

Charles-Alexan. LE FILIEUL DE LA CHAPELLE, né dans le Dioc. de Lisieux en 1676. sac. le 4 Janvier 1711. DOYEN DES EV. DE FRANCE.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cath.*	
de Graves	*Prevôt*	Bastide
Bastide	*Archid.*	Denizot

Officia

Official		*Chantre*	Calvairac
de Mazerand		*N. des Chan.*	9
D. du S.		*S. du D.*	de Graves
Jésuites		❋	❋

VENCE, *Venciæ*. B. Provence. suff. d'EMBRUN. IV. S. Cath. *N. D. S. Veran*, & *S. Lambert*. L'Evêque partage le Domaine de la Ville avec l'ancienne Maison de Villeneuve, qui possede sa portion sous le titre de Marquisat.

Rev. 7000 l. Tax. 200. fl. Par. 20. Dist. 172.

Jacques DE GRASSE, sac. le 23 Mars 1755.

Vicaires Gén.	*Dignités*	*de la Cathéd.*
Guevare	*Prevôt*	Guerin
Official	*Sacristain*	Guevare
le même	*Archidiacre*	Suche
D. du S.	*N. des Chan.*	6
Doctrinaires	*S. du D.*	Guevare

VERDUN, *Virodunum*. H. Lorraine, suff. de TREVES. IV. S. Les Evêques se qualifient Comtes de Verdun & Princes de l'Empire. Cathéd. *N. D.* Les Canon. sont à la Nom. du Roi & du Chap.

Rev. 60000 l. Tax. 4466 fl. Par. 350. Dist. 58.

Aymard-Chrétien-Franç. Michel DE NICOLAI, né à Paris en 1720. sac. le 16 Juin 1754.

Vicaires Gén.		*Dignités*	*de la Cat.*	
de Noguez	A	*Doyen*	de Noguez	A
du Saulzet		*Archidiacre*	Sauvage	
Seve		————	Marschal	
Official		————	de l'Ecluse	
de Noguez	A	*G. Chantre*	Pernet	
D. du S.		*Chancelier*	Hurault	
Prêtres Séculiers		*Ecolâtre*	le Fevre	A
❋		*N. des Chan.*	42	

K

VIENNE, *Vienna Allobrogum.* Bas-Dauphiné. III. S. L'Archevêque est Seigneur de la Ville en pareage avec le Dauphin. Il prenoit autrefois le titre d'Archichancelier du Royaume de Bourgogne & d'Arles. Il se qualifie Primat des Primats. Cathédrale *S. Maurice.*

Rev. 12000 l. Tax. 1854 fl. Par. 365. Dist. 110.

Guillaume D'HUGUES, né dans le Dioc. de Gap en 1690. sacré Evêque de Nevers le 5 Mars 1741. transferé à Vienne en 1751.

Vicaires Gén.	*Dign. de la Métrop.*	
de Loras	*Doyen*	de Loras
de Prieves	*Précenteur*	Malvieux
de Paulin	*Chantre*	de Corbeau
de Pingon	*Capiscol*	de Vaulserre
de Montullé	*N. des Chan.*	20
de Penichon	*Off. Primat.*	de Vaulserre
de Bardonnanche	*Off. Métrop.*	Charvet
Piolle	*Off. Dioc.*	Piolle
D. du S. Oratoriens	*S. du D.*	Piolle

VIVIERS, *Vivarium,* Capitale du Vivarais. suff. de VIENNE. V. S. L'Evêque prend la qualité de Comte de Viviers. Il fait sa résidence à S. Andeol, à deux lieues de la ville Episcopale.

Rev. 30000 l. Tax. 4400 fl. Par. 300. Dist. 135.

Joseph ROLIN DE MOREL DEMONS, né dans le Dioc. d'Acqs en 1713. sac. le 6 Octobre 1748.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Flaugergues	*Prevôt*	de Fabrias
de Francesqui	*Archid.*	de Cambis
Off. Flaugergues	*Precenteur*	de S. Pons
D. du S.	*Sacristain*	Melchion
Sulpitiens	*Archip.*	Flaugergues
du D.	*Viguier*	de S. Martin
S. Maurin	*N. des Chan.*	30

CHAPITRE II.

GOUVERNEMENT TEMPOREL DU CLERGÉ DE FRANCE.

LE Clergé a toujours été maintenu dans le droit de répartir & de recouvrer lui-même les subsides qu'il donne à l'Etat, & de juger de toutes les contestations qui s'élevent sur cette matiere. La répartition se fait par les Assemblées générales sur chaque Diocèse, par les Chambres diocésaines sur chaque Bénéfice ou Communauté, & le recouvrement par les mains des Receveurs diocésains & d'un Receveur général. Les contestations se portent en premiere instance devant les Chambres diocésaines, & par appel devant les Chambres Souveraines Ecclésiastiques.

La derniere Assemblée générale vient de faire un nouveau département, pour remédier à l'inégalité qui s'étoit glissée dans les anciens par la vicissitude des tems.

Le Clergé avoit réglé jusqu'ici ses répartitions sur le département de 1616. & sur celui de 1641. rectifié en 1646. Il est facile de concevoir tous les changemens qui doivent être survenus dans le temporel du Clergé pendant l'espace de plus d'un siécle.

Dès 1705. le Clergé voulut entreprendre un nouveau département; mais la guerre

qui agitoit alors l'Etat, fit différer ce travail jusqu'à la paix. La mort de Louis XIV. & d'autres circonstances prolongerent ce retardement jusqu'en 1726.

Depuis ce tems chaque Assemblée du Clergé s'est occupée à lever les obstacles qui s'opposoient à ce grand ouvrage.

L'Assemblée de 1730. dressa un plan extrêmement sage; elle ne se guida pas seulement sur la valeur des Bénéfices, mais sur la qualité & les forces des contribuables. Un Bénéfice à charge d'ames devoit moins payer qu'un Bénéfice simple; un Bénéfice considérable devoit être imposé à un taux beaucoup plus fort, qu'un Bénéfice médiocre; par exemple, au sixieme, tandis que l'autre ne payeroit que le dixieme de son revenu.

L'Assemblée de 1755. aura sans doute encore ajouté, s'il a eté possible, à la sagesse de ce premier plan.

Le Clergé est dans l'usage de faire des emprunts pour secourir plus promptement l'Etat. Par ce moyen il fait passer sur le champ ses dons gratuits dans les coffres du Roi. Ses impositions annuelles servent à payer les intérêts des emprunts, & à se libérer peu à peu des capitaux. Le don gratuit de la derniere Assemblée est de 15 millions. Le Roi a fixé au denier 25 l'intérêt de l'emprunt, qui étoit auparavant au denier 20. Les rentes sur le Clergé sont exemptes de tout impôt.

Outre les dons gratuits, le Clergé paye encore une partie des rentes de l'Hôtel-de-Ville.

Nous allons parcourir dans les articles suivans tout ce qui a rapport à ces différens objets, c'est-à-dire, tout ce qui compose le gouvernement temporel du Clergé.

ART. I. *Assemblées générales du Clergé de France.*

LE Clergé s'assemble de 5 ans en 5 ans. L'on distingue deux sortes d'Assemblées générales ; les unes grandes, les autres petites. Les premieres sont composées de deux Députés du premier Ordre, & de deux du second, par chaque Province Ecclésiastique; on les appelle *les Assemblées du Contrat*. Les petites n'ont qu'un Député de chaque Ordre pour chaque Province ; on les nomme *les Assemblées des comptes*. Elles se tiennent alternativement. Elles s'ouvrent le 25 Mai. Les grandes durent six mois, & les petites trois. C'est le Roi qui fixe le lieu où elles doivent se tenir, & pour l'ordinaire c'est à Paris aux Grands-Augustins. Sa Majesté écrit une lettre aux Agens généraux du Clergé, par laquelle il les charge d'avertir chaque Archevêque de convoquer son assemblée provinciale pour le choix des Députés. Les Députés doivent être dans les Ordres, & posséder un Bénéfice dans la Province qui les députe. Le rochet & le camail noir sont l'habit des Députés du premier Ordre. Ceux du second sont en habit long & en bonnet carré. Ils

Distribution des Bureaux de la même Assemblée

PRESIDENS DE L'ASSEMBLÉE.

MESSEIGNEURS.

le C. de la Rochefoucault	l'Evêque de Langres
l'Archev. de Narbonne	l'Evêque de Montpellier
l'Achev. d'Embrun	l'Evêque de Grenoble
l'Arch. d'Auch	l'Evêque de Bayeux

Promoteurs, MM.

l'Abbé de Castries — l'Abbé de Rastignac

Secrétaires, MM.

l'Abbé de Coriolis — l'Abbé d'Osmont

Anciens Agens, MM.

l'Abbé de Coriolis — l'Abbé des Castries

Nouveaux Agens, MM.

l'Abbé de Crillon — l'Abbé de Jumilhac

Le Premier Président de l'Assemblée & les Agens Généraux, tant anciens que nouveaux, sont de toutes les Commissions.

BUREAU *pour les comptes des anciennes Décimes, & des anciennes Rentes depuis 1636. jusqu'en 1707.*

Messeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Archevêque de Narbonne	de Boisay
l'Evêque de Langres	de Soulange

l'Evêque de Meaux	de Sarra
l'Evêque de Die	d'Apchon
l'Evêque de Saintes	de Langlade
l'Evêque de Blois	de Modêne

Pour les nouvelles Rentes de 1734, 1735, 1745 *&* 1747.

Messeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Archev. d'Embrun	Demons
l'Evêque d'Amiens	de Gouvernet
l'Evêque de Quimper	de Rastignac
l'Evêque de Sarlat	de Montesquiou
l'Evêque de Lavaur	de Montjouvent
l'Evêque de Glandeve	de Châteauneuf

Pour les nouvelles Rentes créées en 1742 *&* 1748.

Messeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Archevêque d'Auch	de Berthier
l'Evêque de Bayeux	d'Osmond
l'Evêque d'Oleron	de Belbœuf
l'Ev. de S. Paul 3. Châteaux	de la Canorgue
l'Evêque de Rhodés	de Murat
l'Evêque de Riez	de Larboust

Pour le nouveau Département général, & la vérification des dettes des Diocèses.

Messeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Archevêque d'Alby	de la Croix
l'Evêque de Grenoble	de S. Aulaire
l'Evêque de Meaux	de Beauteville
l'Evêque de Quimper	de Berthier
l'Evêque de Glandeve	de Montjoye
l'Evêque d'Evreux	de Breves
l'Evêque de Senlis	Trudaine

K v

Pour le Temporel.

Messeigneurs	MM. les Abbés
l'Archevêque de Tours	de Beaumelle
l'Evêque de Grenoble	de Bulonde
l'Evêque de Bayeux	Trudaine
l'Evêque de Lavaur	de Roquefort
l'Evêque de Riez	de Chalabre
l'Evêque de Senlis	de Monteclerc

Pour le Don gratuit.

Messeigneurs	MM. les Abbés
l'Archevêque de Toulouse	de Montjoye
l'Evêque de Langres	de Queylard
l'Evêque de Sarlat	de Beaumelle
l'Evêque de Rhodés	de Gouvernet
l'Evêque d'Apt	de Murat
l'Evêque de Senlis	de Monteclerc

Pour la Jurisdiction.

Messeigneurs	MM. les Abbés
l'Archevêque d'Arles	Demons
l'Archevêque de Sens	de la Croix
l'Evêque de Montpellier	Dudon
l'Evêque d'Amiens	de Langlade
l'Evêque du Puy	de Gadagne
l'Evêque de Nevers	de Rastignac
l'Evêque d'Autun	de Beauteville
l'Evêque d'Evreux	de Montesquiou



Pour les Jettons, leur devise & leur distribution.

Messeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Evêque du Puy	de Breves
l'Evêque d'Apt	de Boisay

Pour la visite & l'examen des Archives.

Messeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Evêque de Montpellier	d'Osmont
l'Evêque de Dye	Dudon

Pour la Révision du Procès-Verbal.

Messeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Evêque de Nevers	de Montjouvent
l'Evêque d'Autun	de Soulange

Pour l'instruction des Domestiques.

Messeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Eveque de Blois	de la Canorgue
l'Evêque de Senlis	de Larboust

ART. II. *Les Agens généraux du Clergé de France.*

Les affaires du Clergé sont administrées par deux Agens généraux, qui ont succédé aux Syndics généraux du Clergé, établis en 1564. & abolis par l'Assemblée de Me-

lun en 1579. Leur fonction dure cinq ans ; c'est-à-dire, d'une Assemblée générale ordinaire à l'autre. Leurs places donnent le titre de Conseillers d'Etat, & sont toujours remplies par des Abbés de distinction.

Les 16 Provinces Ecclésiastiques nomment les Agens généraux de cinq ans en cinq ans, tour à tour, & de deux à deux, en cet ordre. Nous mettrons les derniers Agens généraux nommés par chaque province.

Ann.	*Provinces*	*Agens Généraux, MM.*
1725	BOURGES	de Valras, *Ev. de Macon.*
	VIENNE	de Maugiron, *C. de Lyon.*
1730	LYON	de Brissac, *Ev. de Condom.*
	BORDEAUX	de Chabannes, *Ev. d'Agen.*
1735	ROUEN	de Lansac, *Comte de Lyon.*
	TOULOUSE	Fouquet, *Archev. d'Embrun.*
1740	TOURS	de Rastignac, *Ab. de Barbeaux.*
	AIX	de la Bastie, *nommé à l'Ev. de Lavaur, mort en 1751.*
1745	SENS	de Breteuil, *Ab. de la Charité.*
	AUCH	de Nicolay, *Ev. de Verdun.*
1750	PARIS	de Coriolis, *Ab. de S. Gilles.*
	ALBY	de Castries, *Ab. de Foigni.*

Agens Généraux actuels, MM.

1755	EMBRUN	de Crillon, *Ab. de Baigne.*
	ARLES	de Jumilhac.

Agens Généraux designés, MM.

1760	REIMS	de Broglie, *Ab. de la Chalade.*
	NARBONNE	de Juigné de Neufchelles.

Receveur général.

C'étoit autrefois une place érigée en charge, aujourd'hui c'est une commission que le Clergé confie à qui il juge à propos.

M. Bollioud de S. Julien.

Garde des Archives.

Il est le Dépositaire de tous les titres du Clergé. C'est aux Grands-Augustins que sont les Archives. M. de Beauvais.

Avocats du Clergé.

Le Clergé a trois Avocats au Parlement, & un Avocat aux Conseils, pour ses affaires courantes. Le Conseil du Clergé se tient tous les quinze jours chez le plus ancien d'entr'eux.

Avocats au Parlement, MM.

Le Merre. Simon de Mosac.
Terrasson. De Jouy, *en surv.*

Avocats aux Conseils, MM.

Bronod. Brunet, *en survivance.*



ART. III. *Chambres Souveraines Eccléſiaſtiques, & Bureaux Diocéſains.*

LEs Chambres Souveraines Eccléſiaſtiques furent établies par l'Aſſemblée de Melun en 1580. Elles ſont au nombre de huit; Paris, Lyon, Rouen, Tours, Bourges, Toulouſe, Bordeaux, Aix. Elles partagent entre elles tous les Diocèſes de France. Elles ſont compoſées de Conſeillers-commiſſaires, députés par chacun des Diocèſes de leur reſſort. Pour l'ordinaire elles ont auſſi quelques Conſeillers du Parlement de leur province. Elles jugent ſouverainement de tous les différends qui concernent les décimes & ſubventions du Clergé, & exercent leurs fonctions gratuitement.

Outre les huit Chambres Souveraines Eccléſiaſtiques, dont nous venons de parler, il y a encore dans chaque Diocèſe un Bureau Eccléſiaſtique pour la répartition des décimes. Ces Bureaux ſont ordinairement compoſés de l'Archevêque, ou Evêque du lieu; d'un Député du Chapitre de la Cathédrale, d'un ou de deux pour les autres Chapitres, d'autant pour les Réguliers & pour les Curés, & quelquefois pour les Abbés & Prieurs-commendataires. Les élections de ces Députés varient ſelon les Diocèſes. Cette Aſſemblée juge les différends qui s'élevent au ſujet des impoſitions du Clergé. Quand la ſomme, dont il s'agit, excede 20 liv. il y a appel aux Chambres Souveraines Eccléſiaſtiques.

LES HUIT CHAMBRES

SOUVERAINES ECCLÉSIASTIQUES.

I. *Celle de Paris.*

Sa Jurisdiction comprend les Provinces Ecclésiastiques de Paris, de Sens & de Reims ; c'est-à-dire, l'Isle de France, la Champagne, la Picardie, & une partie de la Bourgogne ; ce qui compose les dix-huit Diocèses, rangés ci-dessous selon l'ordre d'ancienneté de leurs Députés.

Trois Conseillers au Parlement, MM.

de Sallabery, d'Hericourt, & Tudert.

Conseillers députés par les Diocèses, MM.

BLOIS	Belloi de Franciére, *Doyen.*
ORLEANS	Colbert, *Doyen d'Orléans.*
AMIENS	Pruvost, ...
SENS	Huerne, *Chanoine de Sens.*
TROYES	Peret, *Chanoine de S. Honoré.*
BOULOGNE	Millet, *Principal du Collége de Presles.*
LAON	le Comte, *Principal du Coll. de Laon.*
PARIS	de Corberon, *Chan. de N.D. de Paris.*
AUXERRE	de Maulnory, *Chanoine d'Auxerre.*
BEAUVAIS	Thomas, *Chan. de la Ste. Chapelle.*
SENLIS	du Resnel, *Abbé de Septfontaines.*
NEVERS	de Fourqueux.
CHAALONS	Buret, *Prof. de Théol. à Navarre.*
REIMS	de Lattaignant, *Chanoine de Reims.*
SOISSONS	Suanton.
NOYON	Durand.
MEAUX	Morin de Teincot.
CHARTRES	. . . .

Promoteur général Vanier, *Chanoine de Vincennes.*
Greffier du Franc.

II. *Chambre Souveraine Eccl. de Lyon.*

Elle a dans son Ressort les Provinces Ecclésiastiques de Lyon, Vienne & Embrun ; c'est-à-dire, le Lyonnois & les contrées adjacentes, la Haute-Bourgogne, le Dauphiné : en tout 18 Diocèses.

LYON, *Autun*, *Langres*, *Macon*, *Châlon*, *Dijon*, *Saint-Claude*.
VIENNE, *Grenoble*, *Viviers*, *Valence*, *Dye*.
EMBRUN, *Digne Grasse*, *Vence*, *Glandeve*, *Senès*.

S. E. le CARDINAL DE TENCIN, Arch. de Lyon.

Conseillers Commissaires, *MM.*

de Boüillé, *Doyen de l'Eglise, Comte de Lyon.*
Bernard de Montmorillon, *Comte de Lyon.*
la Croix, *Obeancier de S. Just, Vicaire Général.*
de Variſſan, *Chamarier de S. Paul.*
Thevenet, *Sacristain de S. Nizier.*
Boëſſe, *Chanoine de S. Just.*
de la Forêt, *Vicaire général.*
Desfrançois, *Custode, Curé de Sainte-Croix.*
de Mongiffond, *Prevôt d'Aisnay.*
Deville, *Sacristain de S. Etienne.*
Poissonneaux, *Chanoine de S. Nizier.*
de Fleurieu, *Président hon. à la Cour des Monnoies.*
Cholier, *Président à la Cour des Monnoies.*
du Gas, *Président à la Cour des Monnoies.*
Bollioud de Chanzieu, *Conf. à la Cour des Monn.*
PROMOTEUR Tolauzan, *Avocat général.*



III. *Chambre Souveraine Eccl. de Rouen.*

Son département se borne aux sept Diocèses de la province de Normandie.

Trois Conseillers au Parlement, MM.

de Germond, de Canapeville, & de Suslande.

Conseillers députés des Diocèses, MM.

ROUEN	le Chevalier, *Conf. Cl. aux Enq. du Pa*
BAYEUX	de Canchy, *Conf. Cl. à la G. Chamb.*
AVRANCHES	Descours, *Conf. Cl. aux Enquêtes.*
EVREUX	de Fresne, *Conf. Cl. aux Enquêtes.*
SE'ES	de Maisons, *Conf. Cl. aux Enquêtes.*
LISIEUX	d'Osmont.
COUTANCE	de Pierreville, *Conf. Cl. à la G. Ch.*

IV. *Chambre Souveraine Eccl. de Tours.*

Son ressort est de la même étendue que la Province Ecclésiastique de Tours. Il comprend la Touraine, l'Anjou, le Maine, la Haute & Basse Bretagne: douze Diocèses ; le nom des Députés nous manque : voici seulement les Diocèses qui les députent.

TOURS, Angers, le Mans, Rennes, Dol, Nantes, Quimper, Vannes, S. Paul de Leon, Treguier, S. Brieux, S. Malo.

V. *Chambre Souveraine Eccl. de Bordeaux.*

Sa Jurisdiction comprend la Guyenne, la Gascogne, la Saintonge, le Poitou, le Perigord, &c.

*

VI. *Chambre Souveraine Eccl. de Bourges.*

Elle a dans son district la Province Ecclésiastique de Bourges & celle d'Alby ; c'est-à-dire, le Berry, l'Auvergne, le Limousin, le Velay, le Rouergue, le Quercy & partie du Languedoc ; en tout 12 Diocèses.

BOURGES, Clermont, Limoges, le Puy, Tulles & S. Flour.

ALBY, Rhodés, Castres, Cahors, Vabres & Mende.

S. E. le CARDINAL DE LA ROCHEFOUCAULT.

Conseillers Commissaires, MM.

le Large, *Chanoine de la Cathédrale.*
~~Mouzay, *Prieur de S. Ursin.*~~
Agard de Turreaux, *Doyen de la Cathédrale.*
Jourdain de Bravignon, *Chan. de la S. Chapelle.*
Champion, *Curé du Fourchault.*
de Barathon, *Chanoine de la Cathédrale.*
Agard de Morogues, *Chanoine de la Cathédrale.*
Gaultier, *Doyen de Levroux.*

Trois Conseillers du Présidial, MM.

Coulom, *Clerc*, Esterlin, Archambaux.

Les Gens du Roi du Présidial, font à ce Tribunal les fonctions d'Avocats & de Procureurs généraux.

VII. *Chambre Souveraine Ecclésiastique de Toulouse.*

Son ressort renferme les Provinces Ecclésiastiques de Narbonne & de Toulouse ; ce qui compose 18 Diocèses.

NARBONNE, *Besiers*, *Agde*, *Carcassonne*, *Nismes*, *Montpellier*, *Lodeve*, *Usés*, *S. Pons*, *Aleth*, *Alais*.

TOULOUSE, *Montauban*, *Mirepoix*, *Lavaur*, *Rieux*, *S. Papoul*, *Pamiers*.

Conseillers, *MM.*

de Palarin, *Conseiller Clerc au Parlement.*
Castaing, *Conseiller Clerc au Parlement.*
Davisard, *Conseiller Clerc*, *Abbé d'Ardorel.*
de Catellan, *G. Chantre de la Cathédrale.*

VIII. *Chambre Souveraine Eccl. d'Aix.*

Elle a dans son département les Métropoles d'Arles, d'Aix & leurs suffragans, c'est-à-dire, toute la Provence, avec le Diocèse de Gap en Dauphiné ; en tout 9 Diocèses.

AIX, *Apt*, *Riés*, *Frejus*, *Gap.*
ARLES, *Marseille*, 3. *Châteaux*, *Toulon.*

La Liste des Conseillers députés ne nous a point été envoyée.

IV. *Les Œconomats & le Droit de Régale.*

LEs Œconomats sont des Bureaux établis pour la régie des Bénéfices pendant la vacance. Ils doivent leur origine à la coutume où l'on étoit dans les Cathédrales de commettre des Ecclésiastiques pour percevoir tous les revenus de l'Eglise, tant ce-

lui de l'Evêque que celui du Chapitre. L'administration des Evêchés vacans appartenoit à l'Evêque le plus voisin ; ce qui se pratique encore aujourd'hui entre l'Archevêque de Lyon & l'Evêque d'Autun. Cet usage est très-ancien. On en trouve des exemples dans l'Eglise Grecque. S. Athanase dit de luimême qu'on lui avoit donné en œconomat une Eglise outre celle d'Alexandrie dont il étoit Evêque. Le Registre de Grégoire I. est rempli de ces sortes d'œconomats ou commissions, donnés pendant l'absence ou la maladie de l'Evêque, ou la vacance du Siége. En France, c'est le Roi qui fait administrer les œconomats en vertu du droit de Régale.

La Régale est un Droit Royal reconnu par plusieurs Papes, & approuvé par diverses Assemblées du Clergé de France, notamment par celle de 1682.

Ce Droit donne au Souverain, 1°. la jouissance du revenu de tous les Archevêchés & Evêchés pendant la vacance du Siége ; 2°. la collation de tous les Bénéfices simples, dont le patronage appartient au Siége vacant, sans être exposé aux dévoluts, aux préventions, ni assujetti au droit des Gradués.

Nos Rois ont fait divers usages des revenus que ce Droit rapporte à la Couronne. Ils les firent porter d'abord dans le Trésor Royal. Dans la suite Charles V. en donna une partie à la Sainte Chapelle de Paris. Charles VII. lui en accorda les profits pour trois ans ; & les Rois suivans pendant tout leur regne, jusqu'à Charles IX. qui les lui

donna à perpétuité, Louis XIII. les fit passer en 1642, aux nouveaux Evêques des Siéges vacans ; & pour dédommagement il unit à la Sainte Chapelle la Manse Abbatiale de l'Abbaye de S. Nicaise de Reims.

Louis XIV. après la révocation de l'Edit de Nantes, retint le tiers du revenu de la Régale, pour être employé à des pensions en faveur des nouveaux Convertis.

Il y a aussi des Œconomats pour la régie des biens des Religionaires fugitifs, & pour l'administration du temporel des Abbayes dont le Roi juge à propos d'affecter les revenus à des établissemens, à des fondations, & à d'autres usages utiles à la Religion : ou bien aux réparations de l'Abbaye vacante.

Directeur général des œconomats & de la régie des biens des Religionaires fugitifs,

M. le Comte de Muy, Conseiller d'Etat ordinaire, Commandant en Provence.

Oeconomes généraux du Clergé.

MM. Meny, & Marchal de Sainscey.

CHAPITRE III.

ABBAYES COMMENDATAIRES.

LEs Abbés Commendataires ont succédé pour le temporel aux droits des Abbés Réguliers, dont nous parlerons à l'article du

Clergé Régulier de France. Autrefois les Moines possédoient seuls presque tous les revenus ecclésiastiques. Les Commendes ont été établies pour leur faire partager leurs richesses avec le Clergé Séculier. L'origine des Commendes est très-ancienne. On peut en distinguer de deux sortes : des Commendes laïques, & des Commendes ecclésiastiques. Les Commendes laïques commencerent en France sous Charles Martel. Ce Prince disposa de plusieurs Abbayes en faveur de ses Officiers & de ses courtisans. De-là vinrent les noms d'*Abbates milites*, ou *Abbi comites*. En vain les Conciles réclamerent avec force contre cet abus, l'usage des Commendes laïques ne fut aboli que sous le régne d'Hugues Capet. Il y avoit des Commendes ecclésiastiques dès le sixieme siécle, mais elles étoient en petit nombre. Elles ne sont devenues communes que dans le quatorzieme siécle. D'abord le Commendataire n'avoit pas la jouissance, mais seulement l'administration des revenus de l'Abbaye. Cette administration étoit même limitée, & ne duroit pour l'ordinaire que six mois. Aujourd'hui les Abbés Commendataires jouissent des fruits de leurs Bénéfices, & en jouissent toute leur vie. Les Commendes des Prieurés ont la même origine & les mêmes droits que celles des Abbayes. L'on distingue encore des Commendes libres & des Commendes décrétées. Les premieres sont celles auxquelles le Pape n'a apposé aucune restriction : alors le Bénéfice peut passer à un autre au même titre sans une

nouvelle dispense. Les secondes sont celles auxquelles le Saint Pere a apposé des restrictions : alors le Bénéfice retourne en regle après la démission ou le décès du Titulaire. Les Abbés Commendataires jouissent des mêmes honneurs que les Abbés titulaires, excepté qu'ils ne portent pas la croix pectorale. Ils sont considérés dans l'Eglise comme de vrais Prélats. Ils tiennent le second rang dans le Clergé, & sont immédiatement après les Evêques. Ils ont séance dans les Conciles. Suivant la disposition du Concile de Trente, les Abbés Commendataires sont tenus de se faire promouvoir à l'Ordre de Prêtrise dans l'an de leurs provisions, faute de quoi au bout de deux ans leurs Bénéfices sont déclarés impétrables ; mais ils obtiennent ordinairement de la Cour de Rome des dispenses de *non promovendo*. L'Abbé Commendataire n'a point de jurisdiction sur ses Religieux: elle est exercée en sa place par le Prieur claustral, qui est comme son lieutenant pour la discipline intérieure du Monastere. Les Abbés doivent laisser aux Religieux le tiers du revenu de leur Abbaye exempt de toute charge. Les biens se partagent en 3 lots ; le premier, pour l'Abbé ; le second, pour les Religieux ; le troisieme, pour les réparations.

Voici un état de tous les Abbés Commendataires du Royaume. Comme leur nom est plus connu & qu'il intéresse davantage que celui des Abbayes, nous avons mieux aimé ranger par ordre alphabétique les

noms des Titulaires que ceux des Bénéfices.

La 1e. colonne contient l'année de leur nomination : la 2e. le nom des Abbés : la 3e. les Abbayes, leur Ordre, le Diocèse où elles sont situées : la 4e. leur revenu.

A. signifie l'Ordre de S. Augustin : B. celui de S. Benoît : C. celui de Citeaux : P. celui de Prémontré : S. les Abbayes Sécularisées.

Dans la 2e. colonne E. signifie Evêque de tel Diocèse : A. Archevêque : A. E. ancien Evêque : Cd. Cardinal : Ct. Comte.

Na. *Que le même nom répété plusieurs fois designe souvent différens Titulaires.*

ABBÉS COMMENDATAIRES.

1738	l'Ev. d'Acqs	la Caignotte, *Acqs*	B	2000
1754	Adam	les Roches, *Aux.*	C	4000
1738	l'Ev. d'Agde	Pessan, *Auch*	B	3000
1745	d'Agoult	Bonneval, *Rhodés*	C	12000
1754	d'Aigremont	Franquevaux, *Nis.*	C	2000
1717	l'Arch. d'Aix	S. Pierre, *Sens*	B	4000
1754	———	Montmorel, *Avr.*	A	8000
1747	l'Ev. d'Alais	Valmagne, *Agde*	C	8500
1756	d'Albergotti	S. André, *Séez*	C	7000
1727	l'Ev. d'Aleth	Locdieu, *Rodés*	C	4500
1752	———	S. Maurin, *Agen*	B	2000
1754	Allaire	Huiron, *Châlons*	B	3500
1742	l'Ev. d'Amiens	Valloires, *Amiens*	C	14000
1727	Anisson	Ivry, *Evreux*	B	4500
1728	d'Anqueville	Fontainejean, *Sens*	C	2700
1748	d'Antragues	l'Aumone, *Blois*	B	4500
1753	d'Argenteuil	Maymac, *Limog.*	B	7500
1748	d'Argentré	Olivet, *Bourges*	C	2500

1733	l'Arch. d'Arles	Bonneval, *Chart.*	B	4500
1733	d'Artaguiette	Laon, *Bayonne.*	P	2000
1726	d'Aubusson	l'Isle Chauvet, *Luç.*	B	4500
1732	d'Avernes	Lorroux, *Angers*	C	5300
1709	Aunillon	Gué de l'Aunay	B	2500
1754	d'Advisard	Ardorel, *Castres.*	C	3000
1726	l'E. d'Avranch.	Lieudieu, *Amiens.*	C	4600
1748	l'Ev. d'Autun	Monstier, *Châlons.*	C	9000
1745	d'Aydie	Savigny, *Avran.*	C	13000
1718	Bacqterot	l'Isle de Medoc *Bor.*	A	4000
1731	Bacqterot	Madion, *Saintes.*	B	1200
1738	Baillard	la Bussiere, *Aut.*	C	4000
1748	Bailleul	Bazelles, *Bourg.*	C	3000
1742	Baisle	l'Etoile, *Blois.*	P	1700
1752	de Barral	Aurillac, *S. Flour.*	S	8000
1705	de Barcos	S. Jacques, *Beziers.*	A	1600
1745	Barrail	Néesle, *Troyes.*	B	3000
1730	la Bastie	Josaphat, *Char.*	B	3300
1733	Bastide	Quincy, *Langres*	C	2500
1742	la Batisse	le Bouchet, *Clerm.*	B	1600
1748	Baudron	Chalivoi, *Bourg.*	C	2000
1722	de Bauldry	S. Fulcien, *Amiens*	B	4000
1740	Ev. de Bazas	Aubepierre, *Lim.*	C	3000
1738	Ev. de Bayeux	Bonnecombe, *Rod.*	C	14000
1749	Beaulieu	Valbenoit, *Lyon*	C	1200
1748	de Beaune	Andres, *Toul.*	B	3000
1739	Beaudouin	Mauzac, *Clerm.*	B	4000
1739	Beaupuid	Pré-Benoît, *Lim.*	C	900
1731	Beaupied	S. Spire, *Paris*	B	1000
1733	Beauvilliers	S. Pierre, *Paris*	B	12000
1754	Bellegarde	Montaulieu, *Carc.*	B	2000
1746	Ev. de Belley	S. Martin, *Autun*	B	4500
1724	Belleval	Baugerays, *Tours*	C	2800
1753	Bellon	Valchretien, *Soiss.*	P	2000
1745	Belzunce	Lemas G. *Toulouse*	B	5500
1756	Bernis	S. Medar, *Soiss.*	B	30000
1754	Ev. de Betléem	la Rivoure, *Troy.*	C	4000

L

1736	A. de Bezançon	S. Menge, *Châl*	A	6000
1753	la Biôchaye	le Tronchet, *Dol*	B	2200
1754	Biodos	La Noë, *Evreux*	C	4000
1716	de Biron	Moissac, *Caors*	S	18000
1723	le Biron	Cadouin, *Sarlat*	C	3600
1702	Blakenkeim	S. Josse, *Amiens*	B	5500
1747	Ev. de Blois	Sauvemai, *Bord.*	B	8000
1735	le Blond	Bardoue, *Auch.*	C	8000
1752	Blondel	Pontron, *Angers*	C	3700
1750	de Blot	Bouras, *Auxerre*	C	1800
1699	Boisot	le M. S. Marie, *Bez.*	C	9000
1718	Boisot	Roziéres, *Bezanç.*	C	4500
1733	Boisot	S. Paul, *Bezanç.*	A	15000
1752	Boisot	Lieucroissant, *Bez.*	P	3000
1756	Boisôt	Herivaux, *Paris*	A	7000
1731	la Boissiere	Longuay, *Reims*	P	1800
1752	Boizay	Villemagne, *Bez.*	B	1700
1750	Bompar	la Couronne, *Ang.*	A	5000
1740	Bonlieu	la Celle S. Hil, *Poit.*	A	1200
1743	Boucoirand	S. Pierre, *Auxerre*	A	1500
1734	Bonvoust	Fontdouce, *Saint.*	B	3000
1748	A. de Bordeaux	Froidmont, *Beauv.*	C	22000
1735	Bosquet	Salvanes, *Vabres*	C	1400
1754	Bouettin	Oigny, *Autun*	A	4500
1746	Bouilhac	Souilhac, *Cahors*	B	3500
1753	de Bouillé	S. Nicolas, *Ang.*	B	14000
1745	E. de Boulogne	N. D. de Ham, *Noy.*	A	12000
1753	Bourdeilles	la Trinité, *Blois*	B	12000
1751	du Bourg	Orbays, *Soissons*	B	3000
1694	du Bourg	Gimont, *Auch*	C	8500
1728	de Boussay	Preuilly, *Tours*	B	2700
1749	Bragelongne	Longuay, *Lang.*	C	2200
1734	Brancas	Aulnay, *Bayeux*	C	5500
1752	Branres	S. Acheuil, *Am.*	A	3000
1723	Bret	Bonnevaux, *Vien.*	C	2300
1749	Bretagne	Puyferrand, *Bourg.*	A	1600
1754	Breteuil	S. Volusien, *Pam.*	A	8500
1754	Breteuil	la Charité, *Bezan.*	C	12000

1745	Breves	Dilo, *Sens.*	P	1200
1753	Brienne	Vauluisant, *Sens*	C	12000
1731	Brilhac	S. J. des Près *S. M.*	A	5500
1712	Broglie	Vaux de Cernay, *Pa.*	C	7500
1714	Broglie	Baume les M. *Bez.*	B	13000
1721	Broglie	M. S. Michel, *Avr.*	B	15000
1757	Broglie	la Chalade, *Verd.*	C	5500
1695	Busca	Longvilliers, *Boul.*	C	6500
1753	Bussy	S. Laon, *Poitiers*	A	2700
1745	Bussy	Nanez, *Vabres*	B	5000
1733	Ev. de Cahors	Theulley, *Dijon*	C	8000
1733	Cahusac	Châtres, *Perig.*	A	1300
1716	A. de Cambray	S. Oüen, *Rouen*	B	35000
1721	———	S. Evroul, *Lisieux*	B	20000
1735	Canillac	Montmajour, *Arles*	B	20000
1739	Canillac	Cercamp, *Amiens*	C	25000
1745	Canillac	Fecamp, *Rouen*	B	77000
1729	Cantin	Pouletieres, *Lang.*	B	2700
1721	E. de Carcasson.	la Grasse, *Carcass.*	B	18000
1734	Carman	Moreaux, *Poitiers*	B	1000
1723	la Cassagne	la Reaule, *Lescar*	B	2000
1751	Castellauve	S. Leon, *Toul*	A	4000
1754	Castries	Foigny, *Laon*	C	15500
1731	Cernay	S. Sauve, *Amiens*	B	2500
1733	Certain	Dalon, *Limoges*	C	3500
1723	Chabannes	Valricher, *Bayeux*	C	3300
1745	Chabannes	Bomport, *Evreux*	C	18000
1737	la Chabrerie	Chercamsaux, *Sens*	C	2000
1740	E. de Châlons	Moustier, *Châlons*	B	25000
1756	Chaffoy	Bellevaux, *Nevers*	P	1500
1753	Chalabre	l'Absye, *la Roch.*	B	2000
1756	Chalmazel	Lieudieu, *Luçon*	P	7500
1745	Chalut	Clairmont, *le Mans*	C	8000
1741	Chamillart	Valleroi, *Reims*	C	12000
1725	Champlais	Montfort, *S. Malo*	A	2500
1750	Chanterac	Serry, *Amiens*	P	5000
1731	Charand	Vierzon, *Bourg.*	B	1200

1721	Charsigné	Fontenay, *Bay.*	B	6500
1737	E. de Chartres	Buzay, *Nantes*	C	30000
1745	Châteauneuf	les Alleuds, *Poit.*	B	3000
1750	laChâteigneraïe	Bourgueil, *Angers*	B	14000
1746	du Chatel	Samer, *Boulogne*	B	8000
1754	du Chatel	Rigny, *Auxerre*	C	6000
1744	Chauchon	Vaast, *le Mans*	A	2500
1736	Chaumont	Morigny, *Bourges*	C	4000
1730	Chauvelin	S. Jouin, *Poitiers*	B	8000
1734	Chauvelin	Moutier, *Troyes*	B	7500
1716	Chauvigny	Cellefroin, *Angou.*	A	1100
1754	Cheylus	Cormeilles, *Lisi.*	B	12000
1747	Chiffrevart	S. Sever, *Coutance*	B	5500
1745	Cicé	Landevenek, *Quim.*	B	4500
1733	Ciceri	Bassefontaine, *Troyes*		1200
1753	le Clerc	Valsecret, *Soissons*	C	4000
1717	C. de Clermont	le Bec, *Rouen*	B	60000
1721	———	Chaslis, *Senlis*	C	36000
1737	———	S. Germain, *Paris*	B	130000
1734	E. de Clermont	Chéery, *Reims*	C	6000
1748	———	Moreilles, *la Roch.*	C	9000
1746	Clermont d'A.	Dommerie, *Rodés*	A	40000
1734	Clermont T.	Claire Font. *Chart.*	A	3000
1743	Clermont T.	Luxeuil, *Bezanç.*	B	23000
1725	Clopin	S. Laurent, *Aux.*	A	1200
1742	la Clüe	la Roche, *Paris*	A	1500
1747	la Clüe	Cormery, *Tours*	B	4270
169	Coëtmadeu	du Bourg, *Nantes*	A	1800
1749	Colbert	S. Mesmin, *Orl.*	B	7500
1749	Commatz	S. Martin, *Rouen*	B	9000
1738	Combreux	Pleinpied, *Bourg.*	A	1400
1745	Commeles	Perseigne, *le Mans*	C	2500
1754	le Comte	la Faise, *Bordx.*	C	4500
1717	Ev. de Condom	Fontfroide, *Narb.*	C	8000
1732	———	S. Urbin, *Chalons*	B	8000
1740	Coriolis	Eschalis, *Sens*	C	5500
1755	Coriolis	S. Gilles, *Nismes*	S	14000
1721	Corberon	S. Seine, *Dijon*	B	6000

1748	la Cordiniére	Boisgrosland, *Luç.* C	1800
1752	la Coste	la Clartedieu, *Tours* C	2000
1752	la Coste	Bonnevaux, *Poit.* C	2500
1710	de Cotte	S. Severin, *Poitiers* A	3500
1716	de Cotte	Longlay, *le Mans* B	4500
1734	Coulanges	Aiguebelle, *3. Ch.* C	3000
1744	Coulons	Longues, *Bayeux* B	3000
1734	Courcault	Charon, *la Roch.* C	1100
1720	Courtarvel	Verteuil, *Bordx.* A	6500
1742	E. de Couserans	S. Romain, *Bordx.* A	4000
1714	E. de Coutance	Lessay, *Coutance* B	9000
1732	Couturier	Chaumes, *Sens* B	6000
1746	Crecy	Fenieres, *Clermont* B	1600
1740	Crillon	Thibery, *Agde* B	3700
1750	Crillon	Baigne, *Saintes* B	3000
1703	la Croix	S. Syphorien, *Beau.* B	2500
1717	Curban	Lure, *Sisteron* B	2500
1748	Ev. de Cydon	Vermand, *Noyon* P	4000
1742	Daché	S. Savin, *Poitiers* B	3000
1740	Dagay	Soreze, *Lavaur* B	10000
1711	Damas	Savigny, *Lyon* B	6000
1747	Damou	Saubalade, *Lescar* C	2200
1753	Dampierre	Cherbourg, *Cout.* A	6000
1737	Dandelau	Thenailles, *Laon* P	8000
1754	Dandigné	la Cour-Dieu, *Orl.* C	4000
1752	Dargens	Cruas, *Viviers* B	4000
	Darguelle	H. Fontaine, *Châl.* C	4300
1749	Davanne	Clairefontaine, *Bes.* C	5000
1742	Descars	N. D. Duval, *Bay.* A	3000
1753	Desclos	Vigeois, *Limoges* B	3000
1755	Demons	Beaulieu, *Boul.* A	3000
1731	Delz	S. Vincent, *Metz* B	18000
1710	Desmaretz	S. Benigne, Dijon B	11500
1715	Desmaretz	S. N. des Bois, *Laon* B	13000
1747	Desnos	Redon, *Vannes* B	11144
1752	Ev. de Digne	Lerins, *Grasse* B	12000
1749	Dolles	Varenne, *Bourges* C	1500

1733	Donnery	Mureaux, *Toul*	P	6500
1714	Dorillac	Noirlac, *Bourges*	C	2700
1703	Doroz	Goille, *Besançon*	A	3000
1739	Dudon	Lafrenade, *Saintes*	C	1500
1744	Dufau	Fontgomband *Bour*.	B	2300
1745	Duguercan	S. Méen, *S. Malo*	B	7000
1749	Dhuart	S. Vincent, *Bordx.*	A	2000
1754	Dumont	Champagne, *Mans*	C	7000
1723	Duprat	S. J. en Vallée, *Ch.*	A	4500
1723	Duras	Boquien, *S. Brieux*	C	800
1756	Durat	Bellaigue, *Clerm.*	C	2500
1753	Durfort	Fontaines B. *Tours*	C	4000
1750	Durfort	la Vieuville, *Dol*	C	2500
1748	Dufferd	Obazine, *Limoges*	C	7000
1723	d'Elvemont	Chambon, *Poitiers*	B	2500
1727	l'Ar. d'Embrun	les Cannes, *Narb.*	B	3000
1740	d'Espalungue	Effey, *Agen*	B	1800
1743	d'Espagnac	N.D.duPalais, *Lim.*	C	1400
1735	d'Eterno	S. Rigaud, *Macon*	B	1800
1740	l'E. d'Evreux	Elan, *Reims*	C	6500
1747	Faraman	N. D. des Vertus	A	3800
1744	la Ferre C. G.	Beaugency, *Orléans*	A	5600
1730	la Fare-lopis	S. Pierre en Vallée	B	13000
1752	Peligonde	Montpeiroux, *Cler.*	C	3000
1754	le Fevre	Chartreuve, *Soissons*	P	3500
1748	Fleurigny	S. Sernin, *Toulouse*	A	18000
1754	Fontaine	Geneston, *Nantes*	C	1200
1723	Fontenilles	Maures, *S. Flour*	B	2500
1724	Fortia	Epernay, *Reims*	A	4500
1717	Foucaud	Eaulnes, *Toulouse*	C	2000
1717	Fourille	S. Vincent, *Senlis*	A	4000
1734	Fournoue	Pebrac, *S. Flour*	A	2400
1741	Fourqueux	Honnecour, *Camb.*	B	5000
1725	l'Ev. de Frejus	Ste. Melaine, *Renn.*	B	9000
1756	Frischman	Beaulien, *Limoges*	B	4000
1722	Frison	Beaulieu, *Tours*	B	1800

1746	Fumal	Beauport, *S. Brieux* P	8000
1747	Fumée	la Valasse, *Rouen* C	12000
1736	Gaborit	Trisay, *Luçon* C	3000
1751	de Gagne	Ste. Marguer. *Aut.* A	1900
1729	Gaillon	le Breuil, *Evreux* B	5000
1742	la Galaisiére	Begard, *Treguier* C	9000
1755	Gallisset	Fontaine-D. *le Mans* C	8000
1742	Gallisset	S. Chiron, *Chartres* A	1200
1747	la Galissonniere	Reclus, *Troies* C	3500
1732	de la Garde	Mauleon, *la Roch.* A	4200
1752	Garnier	Lieurestauré, *Soiss.* P	3900
1750	de Gascq	S. Martin, *Nevers* B	3000
1733	Gautier	Lan lais, *Bourges* C	3500
1745	Gautier	Userches, *Limoges* S	5500
1751	Gervaise	Miseray, *Bourges* A	2800
1756	le C. de Gesvres	S. Vincent, *Laon* B	11000
1720	————	Ourcamp, *Noyon* C	32000
1751	Girard	Solignac, *Limoges* B	2300
1737	de Gizeu	Toussaint, *Angers* A	3500
1745	de Gisthelle	S. Valery, *Amiens* B	18000
1712	la Gogué	Guistres, *Bordx.* B	3500
1724	Gontault	la Peyrouse, *Perig.* C	3300
1755	Gou	S. Paul, *Sens* B	1000
1753	Gouault	la Chapelle, *Troy.* P	2200
1739	Gouffier	S. Euverte, *Orléans* A	5000
1741	Gouyon	Ste. Croix, *Treg.* A	3800
1753	Gourmont	Chora, *Autun* B	2000
1731	la Grange	Selincourt, *Amiens* P	5500
1752	Graves	Chârres, *Saintes* A	1300
1721	E. de Grenoble	Châtrices, *Châlons* A	7500
1753	————	S. Nicolas, *Verd.* A	3000
1745	de Grille	la Grainetiere, *Luç.* B	6000
1740	Grosbois	S. Genou, *Bourg.* B	2000
1730	Gyemare	Tonnay, *Charente* B	1600

1737	B. Halleberg	S. Lo, *Coutance*	A	6000
1754	d'Harambures	S. Just, *Beauvais*	P	6500
1743	Hardouin	Sandras, *Alais*	B	3000
1717	Hay	Brantome, *Perig.*	B	3600
1749	d'Heliot	le Perray, *Angers*	P	2320
1755	d'Heliot	Mores, *Langres*	C	3000
1719	d'Hericourt	S. Michel, *Langres*	B	4000
1750	d'Hericourt	Molôme, *Langres*	B	5500
1746	d'Herouville	S. Serge, *Angers*	B	7000
1745	d'Hesselin	Clairfaix, *Amiens*	S	4000
1743	Hillerin	Belleval, *Reims*	P	9000
1738	Hocquart	Sully, *Tours*	B	3400
1745	d'Horion	Mouson, *Reims*	B	11500
1756	d'Hulluch	S. Vaast, *Arras*	B	40000
1748	d'Inteville	Licques, *Boulogne*	B	5000
1724	Jolyot	le Bournet, *Angoul.*	C	1700
1705	Jouan	Quarante, *Narbonn.*	A	1800
1741	de Jouques	Combelongue *Couf.*	P	2000
1742	Joyeuse	S. Syphorien, *Mets*	B	15000
1745	Junot	Aiguevive, *Tours*	A	1800
1731	Kerbingal	Lantenac, *S. Brieux*	B	2300
1754	Kermorvan	la Meilleraye, *Nan.*	A	4500
1751	Kerversio	Pornid, *Nantes*	A	2000
1738	Krasinski	S. Eloy, *Noyon*	A	6500
1754	de Laage	Bellefontaine *Roch.*	B	4000
1721	de Laire	Issoire, *Clermont*	B	1200
1747	de Lancry	la Roe, *Angers*	A	3400
1729	de Langle	Blanche C. *Nantes*	B	3500
1743	de Lannoy	Lannoy, *Beauv.*	C	4000
1740	de Lansac	Relec, *S. Pol de L.*	C	11000
1719	de Lanty	Grand-Selve, *Tou.*	C	16000
1721	de Lanty	N.D. de la Br. *Luç.*	B	5500
1745	l'Ev. de Laon	S. Remy, *Reims*	B	12000
1752	de Larboust	Chignan, *S. Pons*	B	4500

1749	Lascaris	Figeac, *Cahors*	S	15000
1752	de Lastic.	Gaillac, *Alby*	E	5000
1712	de Laubanie	S. Jacut, *Dol*	B	4500
1746	Laubriere	Villeneuf, *Nant.*	C	6500
1745	de Laville	Noaillé, *Poitiers*	B	7000
1748	de Laville	S. Quentin, *Beauv.*	A	7000
1753	de Laurans	Coëtmaloen, *Kim.*	C	4000
1734	Lautrec	Candeil, *Alby*	C	2600
1747	Leglise	Ahun, *Limoges*	B	1200
1750	Lemaire	Benevent, *Limog.*	A	8000
1742	Lemaire	S. Wullumer, *Toul.*	A	1800
1713	Ev. de Lescar	Sablonceaux, *Saint.*	A	3500
1754	Lesquen	Langonet, *Kimper*	C	6000
1725	de Lezons	S. Pé, *Tarbes*	B	2300
1754	de Lille	S. Maur, *Angers*	B	4400
1745	Ev. de Limoges	Tournus, *Châlon*	B	16000
1725	Liniéres	Gastienne, *Tours*	A	3200
1712	Ev. de Lisieux	Ch. Fontaine, *Mea.*	P	4000
1706	———	S. Gildas, *Nantes*	B	3500
1747	de Lisle	Clausonne, *Gap.*	B	6000
1752	de Lodron	S. Crespin, *Soissons*	B	8000
1744	Ev. de Lombés	Chaage, *Meaux*	A	5500
1751	de Lorraine	S. Victor, *Marseil.*	A	33000
1754	de Lorry	S. Martin, *Troyes*	A	3000
1717	la Luzerne	la Garde-Dieu, *Cah.*	A	3500
1756	la Luzerne	Mortemer, *Rouen*	C	8000
1727	C. de Luynes	Cerizy, *Bayeux*	B	16000
1756	———	Corbie, *Amiens*	B	65000
1745	Marcé	N. D. d'Eu, *Rouen*	A	6000
1743	Ev. de Mâcon	S. Mansuy, *Toul*	B	20000
1729	———	Vallemont, *Rouen*	B	8000
1743	Malherbe	Tiron, *Chartres*	B	9000
1736	Malissolles	Valcroissant, *Die*	C	900
1752	Malromé	l'Escal-Dieu, *Tarb.*	C	1600
1728	Ev. du Mans	la Couture, *le Mans*	B	15000
1741	Marbœuf	Ribemont, *Laon*	B	10000
1753	Marbœuf	S. Gemer, *Beauv.*	B	12000

1731	Marnezia	Bellevaux, *Beзanç.* C	6000
1738	Marsan	S. Gilbert, *Clerm.* P	1800
1748	E. de Marseilles	S. André, *Avignon* B	5000
1726	Mathan	la Croix, *Evreux* B	9250
1747	Maubourg	Beaulieu, *le Mans* A	7700
1725	Mazancourt	Lareau, *Poitiers* A	2800
1752	l'Ev. de Maux	S. Faron, *Meaux* B	11187
1744	———	Auberive, *Langres* C	8000
1743	Megrigny	S. Georges, *le Mans* A	1200
1706	l'Ev. de Mende	Tironneau, *le Mans* C	4000
1714	———	Ste. Colombe, *Sens* B	6500
1734	de Menou	Bonrepos, *Quimp.* B	7500
1732	Mercier	S. Jacques, *Sens* A	5000
1745	Mercoran	S. Aphrodise, *Bez.* B	900
1716	l'Ev. de Metz	Jumieges, *Rouen* B	23000
1740	de Meyere	Bonlieu, *Bordx.* C	3500
1750	de Meyere	Bonnefont, *Comm.* C	7000
1747	Michel	Hermieres, *Paris* P	2100
1755	Mignot	Scellieres, *Troyes* C	2500
1731	Millancour	Châteaulaudon *Sens* A	1500
1753	de Milly	Laffée, *Poitiers* B	2000
1748	Montagu	Andres, *Boulog.* B	3000
1751	Monbalin	Calers, *Rieux* C	3500
1740	Monbeillard	S. André, *Clerm.* P	1800
1706	Montenoy	Chantemerle, *Troy.* A	2500
1750	Montesquiou	S. Martial, *Limog.* S	5200
1740	Montigni	Igny, *Reims* B	14000
1746	Montlezun	le Mas Dazil, *Rieux* B	3300
1725	Montlezun	S. Savin, *Tarbes* B	2400
1753	Montlezun	Belleperche, *Mont.* C	12000
1735	Montmillan	N. D. Gourdon, *Ca.* C	15000
1743	E. de Montpel.	S. Lucien, *Beauv.* B	16000
1747	Montvalon	S. Rambert, *Lyon* B	2000
1753	Moreau	Aniane, *Mont.*	9000
1743	Morin	Billon, *Beзanç.* C	1600
1753	Morogues	l'Oroy, *Bourges* C	4000
1744	de Mouffi	Lamercidieu, *Poit.* C	1400
1754	de Mury	Nifors, *Coming.* C	2500

1731	A. de Narbon.	Sorde, *Acqs*	B	9000
1750	Nan	Boisaubry, *Tours*	B	1600
1726	Nées	la Vallette, *Tulles*	B	2200
1745	l'Ev. de Nevers	Bithaine, *Bezanç.*	C	4500
1756	de Noë	Simmore, *Auch*	B	4000
1736	de Nogués	S. Sever, *Tarbes*	B	2500
1732	le Noir	S. Sauveur, *Lodeve*	B	1500
1745	Ev. de Noyon	Mont S. Quentin,	B	18000
1733	de Novy	Valsainte, *Apt*	C	1700
1733	de Novy	Villelongue, *Carc.*	C	1200
1742	l'E. d'Oleron	Ponteau, *Aire*	C	4300
1744	d'Olmieres	S. Cyprien, *Poit.*	B	1700
1745	Omelane	Corbigny, *Autun*	B	7000
1749	Onic	Ferrieres, *Sens*	C	4500
1732	A.E. d'Orange	Chaumont, *Reims*	P	8080
1732	l'Ev. d'Orange	Mazan, *Viviers*	C	7500
1752	———	S. Eusebe, *Apt*	B	3200
1730	A.E. d'Orléans	S. Jean, *Amiens*	P	16000
1743	l'Ev. d'Orléans	Ste. Croix, *Bordx.*	B	15000
1730	d'Oppede	S. Florent, *Angers*	B	10000
1748	d'Ormesson	Bolbone, *Mirepx.*	C	9000
1742	du Page	Carnoët, *Quimper*	C	3000
1731	Pajot	S. Loup, *Troyes*	A	7000
1734	Palerne	la Case-Dieu, *Auch*	P	3000
1754	de Panne	Conques, *Rodez*	S	10000
1720	Paradis	Toussaint, *Châlons*	A	4000
1745	Parquet	la Creste, *Langres*	C	9000
1753	Passelaigue	Perignac, *Agen*	C	2000
1748	Pavée	Angle, *Poitiers*	A	8000
	de la Pause	S. Hilaire, *Carc.*	B	1200
1750	Payan	l'Esterp, *Limoges*	A	3000
1748	Pecquet	Nanteuil, *Poitiers*	B	5000
1731	Pelissier	S. Amable, *Clerm.*	A	9000
—	E. de Perpignan	Arles, *Perpignan*	B	4500
—	———	la Reale, *Perpign.*	S	3500

1733	Perrin	Issoudun, *Bourges*	B	2500
1721	de Pezé	Beaupré, *Beauv.*	C	9000
1728	de Pezé	S. Jean, *Saintes*	B	8000
1718	Pigis	Quinçay, *Poitiers*	B	2500
1737	de Piolene	Flavigni, *Autun*	B	3200
1751	Phelippeaux	le Thoronet, *Frejus*	C	5500
1719	du Plancher	S. Astier, *Perigeux*		1600
1722	Pléneuf	Massay, *Bourges*	B	3400
1704	le C. de Poitiers	Cheminon, *Châlons*	C	8000
1753	E. de Poitiers	Lezat, *Rieux*	B	12000
1746	de Ponnat	Talmond, *Luçon*	B	4000
1729	de Pons	Boschaud, *Perig.*	C	1500
1735	Pontbriand	Lanvaux, *Vannes*	C	1200
1746	Pontbriand	S. Marien, *Auxerre*	P	3400
1755	Pontual	Beaulieu, *S. Malo*	A	1600
1748	Poule	Nogent, *Laon*	B	8000
1754	de Poudens	Bernay, *Lisieux*	B	16000
1723	du Prat	S. Jean en V. *Chart.*	A	4500
1723	du Pré	la Boissierre, *Ang.*	C	2400
1741	la Prunarede	S. Guillin, *Lodev.*	B	4500
1723	de Prie	Airvaux, *la Roch.*	A	11000
1747	Ev. du Puy	S. Chaffre, *le Puy*	B	10000
1746	Puysignieux	Fores Montier, *Am.*	B	6000
1739	A. E. Quebec	Braisne, *Soissons*	P	7000
1742	Quesnel	Marsillac, *Cahors*	B	10000
1743	du Quesnoy	S. Sauveur, *Cousan.*	B	7000
1751	de la Quezie	S. Amand, *Sarl.*	A	1800
1748	Rabereuil	S Linguaire, *Saint.*	B	10000
1752	Raffin	Nioeuil, *la Roch.*	A	3000
1738	Raigecourt	S. Pierre, *Châlons*	B	8000
1752	Raigecourt	Charlieu, *Besanç.*	C	15000
1746	Rastignac	Barbeaux, *Sens*	C	11000
1743	de Rays	Paimpont, *S. Malo*	A	4000
1747	Regnauld	Boulaincourt, *Troy.*	C	4000
1720	A. de Reims	Gorze, *Metz*	S	28000
1715	———	le Gard, *Amiens*	C	1200

1730	la Rémottier	Doudeauville, *Bou.*	A	900
1733	E. de Rennes	Molesme, *Lang.*	B	14000
1732	——	Joui, *Sens*	B	15000
1742	——	S. Aubin, *Angers*	B	20000
1743	de Renty	Grestain, *Lisieux*	B	6000
1733	du Resnel	Septfontaines *Reims*	P	7000
1727	la Richardie	S. Clement, *Metz*	B	9000
1746	le Riche	S. Prix, *Noyon*	B	4000
1738	Ev. de Riés	S. Pierre, *Vienne*	B	5500
1754	Rigault	Villeloin, *Tours*	B	4500
1754	de Ris	S. Vincent, *Oleron*	B	5000
1729	Robinet	Bellozanne, *Rouen*	P	3000
1752	Roche	S. Crespin, *Soissons*	A	2400
1742	la Roche	Septfontaines, *Lan.*	P	1600
1742	Rochefort	B. Etoile, *Bayeux*	P	1400
1738	C. R. Foucauld	Cluny, *Mâcon*	B	50000
1729	——	Beaulieu, *Verdun*	B	14000
1747	——	Aisnay, *Lyon*	S	33000
1755	——	S. Vandrille, *Rouen*	B	40000
1727	E. de la Rochel.	Angles, *Luçon*	A	3000
1742	E. de Rhodés	Grace-Dieu, *Roch.*	C	6000
1756	P. L. de Rohan	Chaise-Dieu, *Cler.*	B	16000
1757	P. C. de Rohan	Humblieres, *Noy.*	B	9000
1738	Romatel	Artoux, *Acqs*	P	1500
1755	Romilley	Maiziere, *Châlons*	C	7000
1729	Roquefort	Senanque, *Cavail.*	B	2800
1726	Rouault	S. Leonard, *la Roch.*	C	1100
1747	de Rouvre	Celles, *Poitiers*	A	9500
1743	de Rouvres	les Châteliers, *Poit.*	C	12000
1722	de la Rue	Lisle-Dieu, *Rouen*	P	3500
1749	de Rybeyreys	Fontaine le C. *Poit.*	A	6000
1744	de Sade	Ebreuil, *Clermont*	B	6000
1755	de Sailly	Vaux, *Toul*	C	7000
1754	S. Affrique	Valbonne, *Perpig.*	C	1200
1753	S. Aldegonde	Breteuil, *Beauv.*	B	10000
1955	S. Amour	Belleville, *Lyon*	A	3500
1739	S. André	Beaulieu, *Rhodez*	C	3500

1736	A. de Tours	Royaumont, *Beauv.*	C	11000
1743	de la Tour	Châteaudun, *Chart.*	A	3000
1753	de la T. Dupin	Ambournay, *Lyon*	B	10000
1745	E. de Troyes	Montebourg, *Cout.*	B	12000
1754	E. de Tulle	la Victoire, *Senlis*	C	14000
1721	E. de Vabres	S. Pierre, *Chalon*	B	4500
1736	Valcourt	Fontenelles, *Luçon*	A	2500
1713	Valcroissant	S. Sauveur, *Châl.*	B	1700
1728	E. de Valence	Leoncelle, *Valence*	C	3500
1742	———	S. Benoît, *Orléans*	B	14000
1721	Valory	Sauve, *Alais*	B	4000
1742	Vanolles	Ressons, *Rouen*	P	2500
1738	Varennes	Aubignac, *Bourges*	C	1800
1755	Vaulrouault	Chambons, *Viviers*	C	8500
1746	Vaulrouault	Kemperlay, *Quimp.*	B	6500
1723	Vaurouy	Preuilly, *Sens*	C	7500
1721	Vaurouy	Saramon, *Auch*	B	2800
1725	Verceil	Acey, *Besançon*	C	6000
1753	Verthamont	Naufle, *Chartres*	B	4500
1746	de Verry	S. Satur, *Bourges*	A	8000
1723	Vichy Chamron	S. Calais, *le Mans*	B	4500
1737	de Vienne	B. Fontaine, *Reims*	C	4800
1733	de Viennay	Turpenay, *Tours*	B	2000
1747	de Viennois	Ivernaux, *Paris*	B	1100
1752	de Vigneau	Tasque, *Tarbes*	B	1800
1740	de la Vigerie	Bassac, *Saintes*	B	2500
1743	de Vigier	Bonlieu, *Limoges*	C	2000
1741	du Vigier	Gondom, *Agen*	C	1500
1748	Villars	S. Marcel, *Cahors*	C	2000
1726	Villebreuil	Balerne, *Besanç.*	C	3000
1700	Villebreuil	la Celle, *Troyes*	B	7000
1721	Villefroy	Blasimont, *Bazas*	B	1500
1727	Villeneuve	S. Gildas, *Vannes*	B	6000
1717	Villevert	S. Pierre, *Beziers*	B	2500
1744	Villevielle	Valence, *Poitiers*	C	2300
1742	de Voisenon	le Jar, *Sens*	A	3000
1750	Urvoy	Menat, *Clermont*	B	6500

1745	d'Uzelles	S. Vincent, *Besanç.* B	6000
1729	Ev. d'Uzès	S. Barthelemy, *Noy.* A	7000
1705	Xaupi	S. André, *Perpig.* B	800
1755	C. d'York	S. Amand, *Tourn.* C	60000
1751	———	Anchin, *Arras* B	50000
1735	le Ce. Zaluski	Fontenai, *Autun* C	8000

Abbayes vacantes ou en économats.

Crespin, *Cambray*	B	15000
Pleineselve, *Bordeaux*	P	2000
S. Eloy de Noyon, *en économat*	B	14000
S. Arnoul de Mets, *en économat*	B	20000
S. Jean de Laon, *uni à l'Ecole Milit.*	B	11000
Falaise, *Sées*	P	2300
S. Quentin en Lisle, *Noyon*	B	25000

CHAPITRE IV.

CHAPITRES NOBLES.

CE sont les Chapitres où l'on ne peut être admis sans être d'une ancienne Noblesse, & sans fournir des preuves testimoniales, ou par écrit, plus ou moins rigoureuses, selon les constitutions & les usages de chaque Corps.

CHAPITRE DE STRASBOURG.

Il est composé de 24. Chanoines qui font preuve de 16. quartiers de Noblesse. Ils sont partagés en Capitulaires & en Domiciliaires. Les premiers composent proprement le Chapitre ; ce sont eux qui élisent l'Evêque. Ils doivent être dans les Ordres sacrés. Leur habit de chœur est de velours rouge doublé d'hermine, avec des boutonnieres d'or. Pour gagner leur *compétence*, ils sont obligés de résider trois mois de l'année dans le Diocèse, & d'assister soixante fois à l'Eglise. Les Domiciliaires succedent aux Capitulaires par rang d'ancienneté. Ils jouissent en attendant du quart de la *compétence*. Ce Chapitre n'admettoit autrefois que la Noblesse Allemande, les Princes & les Comtes de l'Empire ; depuis la réunion de l'Alsace à la France, le tiers des Canonicats est affecté aux François, & il est toujours rempli par des sujets tirés des familles les plus distinguées du Royaume. Les Luthériens ont quatre prébendes dans cette Eglise, mais ils n'y paroissent que pour prendre possession de leurs canonicats. La premiere dignité du Chapitre est celle de grand Prevôt. Le Concordat Germanique passé en 1447. entre le Pape Nicolas V. & l'Empereur Frédéric III. mit cette dignité à la nomination du S. Siége.

Chanoines Capitulaires, MM.

GRAND PREVÔT, Armand-Jules Prince de Rohan, *Archevêque Duc de Reims.*

La dignité de grand Doyen est vacante.

GRAND CUSTOS Jean-Maurice-Gustave Comte de Manderscheid Blanckenheim & Gerolstein, *Archevêque de Prague en Autriche.*

François-Ernest Comte de Salm & Reifferscheid, *Evêque de Tournai.*

Frederic-Ernefte Comte de Salm & Reifferscheid.

GRAND CAMERIER Maximilien Comte de Konigsegg & Rosenfels.

Joseph Comte de Manderscheid Blanckenheim & Gerolstein.

Franç. Camille de Lorraine, Prince de Lambesc.

GRAND ÉCOLATRE Joseph-Charles Truchsess, Comte de Zeel, Baron de Waldbourg.

Joseph Prince de Hohenlohe Pfedelbach, Comte de Waldenbourg.

Louis René Edouard, Prince de Rohan.

François-Christophe-Antoine Comte de Hohenzolleren Sigmaringen.

Chanoines Domiciliaires, MM.

Clement-Charles-François Comte de Manderscheid Blanckenheim & Gerolstein.

François-Jean Wilhelme Comte de Salm & Reifferscheids.

Louis-Armand Constantin Prince de Rohan.

Eugene-Hercule Camille Prince de Rohan.

Chrétien-François Comte de Konigsegg & Rozenfelds.

Ferdinand-Maximilien Meriadec Prince de Rohan.

Charles-Alexandre-Louis-Auguste Prince de Salm Salm.

Joseph Prince de Hohenlohe Bartenstein, Comte de Waldenburg & Limbourg.
Charles Meinrade Comte de Konigsegg & Rottenfelds, Baron d'Aulendorff.
Chretien Prince de Hohenlohe Bartenstein Comte de Waldenbourg & Limbourg.
Charles-Godefride-Louis d'Auvergne Prince de Turenne.
François-Joseph-Charles Prince de Hohenlohe Waldenburg Schillingfurst.

CHAPITRE DE S. JEAN DE LYON.

C'est un des plus illustres de l'Europe. Il a le Roi pour premier Chanoine, Ses canonicats qui étoient au nombre de soixante-douze, furent réduits à trente-deux en l'année 1321. les huit dignités du Chapitre y sont comprises. Celles de grand Sacristain & de grand Custode sont à la collation de l'Archevêque, les autres à celle du Chapitre. Les Chanoines de Lyon prennent le titre de Comtes. Voici l'origine de cette prérogative. L'Empereur Fréderic I. avoit donné par une Bulle de 1157. à Héraclius de Montboissier, Archevêque de Lyon, & à ses successeurs, l'Exarquat du Royaume de Bourgogne, avec tous les droits régaliens sur la ville de Lyon. Il s'éleva à cette occasion un grand différend entre l'Archevêque & le C. de Forez, qui se qualifioit Comte de Lyon. La dispute ne put se terminer que par une transaction. Le Comte céda l'an 1173. son titre & tous ses droits à l'Archevêque & au

Chapitre, moyennant huit cens marcs d'argent. Depuis cet échange les Chanoines ont le titre de Comtes de Lyon. L'Archevêque & le Chapitre n'ayant pû s'accorder ensemble sur les droits attachés au Comté, céderent le domaine temporel de la ville de Lyon au Roi Philippe le Bel, qui leur confirma le titre de Comte. Ce titre leur a été confirmé de nouveau par un Arrêt de 1673. qui les maintient dans le droit de se dire Comtes de Lyon, tant en particulier qu'en nom collectif. Leur noblesse doit être prouvée de quatre quartiers paternels & maternels. Il est d'usage que le cinquieme quartier soit connu, & qu'il paroisse par énonciation dans les autres titres. Les biens du Chapitre sont de trois espéces. La premiere est le domaine du Comté qui se divise en 32 terres, on distingue dans chacune la mansion & l'obéance; la mansion comprend le château & les droits seigneuriaux, l'obéance, les revenus & les dixmes. La seconde espece est composée des rentes & des maisons situées dans la ville. Le troisieme comprend les fondations qui passent en distributions manuelles. Cette derniere espece de biens est la seule à laquelle les nouveaux Capitulans aient part. La Cathédrale de Lyon est sous l'invocation de S. Jean. Elle réunit trois Eglises sous un même clocher, S. Jean, Sainte Croix, S. Etienne. Un rit particulier à cette Cathédrale est de célébrer l'Office sans Musique, ni livres de chant. Quand l'Archevêque officie, on fait avant la consécration l'essai du pain & du vin; on regarde

cette cérémonie comme un monument de la souveraineté dont il jouissoit autrefois. Les Comtes de Lyon ont commencé dans ce dernier siécle à porter une croix d'or émaillée, attachée à un ruban amaranthe bordé de bleu. Le P. Jean de S. Aubin rapporte dans son Histoire de la ville de Lyon, qu'il y avoit en même tems dans ce Chapitre un fils d'Empereur, 9 fils de Rois & 14 fils de Ducs.

Chanoines de l'Église Comtes de Lyon.

LE ROI, premier Chanoine.

MESSIRES.

1722 DOYEN Nicolas de Bouillé de S. Geron, Ab. de S. Nicolas d'Angers, Premier Aumônier du Roi.
1707 ARCHID. François-Alexandre d'Albon.
1716 PRECENT. Hector de Levy, Prieur de Ventadour, & de S. Romain-le-Puits en Forez.
1695 CHANTRE Joseph de Fontanés de Chemé.
1728 CHAMARIER Louis-Albert de Lezay de Marnesia, Abbé de Bellevaux, *Syndic.*
1737 G. SACRIST. Marie-Eugene de Montjouvent, *Syndic*, Prieur de Chemilly, Vicaire gén.
1716 G. CUSTODE Jean de Fuligny de Damas, Abbé de Savigny.
1729 Gabriel-Cesar de Saint-Aulbin de Saligny, Grand-Prêtre, Abbé de Preaux, Prevôt de Fourvières en l'Eglise de Lyon, Vic. gén.
1737 M. DU CHOEUR Antoine-Bernard de Montmorillon, Prieur de Crouzieux, *Syndic.*
1718 Jos. Defay de Maubourg, Ab. de Beaulieu.
1718 Claude-François de Montboissier de Canillac, Auditeur de Rote, Abbé de Cercamp,

Montmajour & Fecamp, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit.

1723 Pierre-François de Chauvigny de Blot, Abbé des Abbayes royales de Celle-frouin, Ordre de S. Augustin, & de N. D. de Boras, Ordre de S. Bernard, Prieur Commendataire de Cessy, Ordre de S. Benoît.

1726 Hyp. du Vivier de Lansac, Abbé de Relecq, ancien Agent gén. du Clergé.

1729 Laurent-François de Montmorillon.

1729 Jean de Chabans.

1730 Franç. de Gruel du Villars.

1733. Jacques de S. Aulbin de Saligny.

1733 Joseph-Abel Allemand de Champier.

1735 Germain de la Chataigneraye, Abbé de Bauregueil, Aumônier du Roi, Vicaire gén.

1738 Louis de Jauffroy d'Uzelles.

1739 Pierre Allemand de Champier.

1742 Gaspard de Pingon de Prangin, Vicaire gén. de Vienne.

1743 Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond.

1751 François de Clugny.

1751 Louis-Augus. Casimir de Seytre de Caumont.

1752 Annet de Chabans.

1753 Gabriel de Montmorillon.

1750 François-Joachim de Pierre de Bernis, Abbé de S. Medard de Soissons, Ministre d'Etat.

1752 Yves-Alexandre de Marbeuf.

1753 Jean-Antoine de Castellas.

1753 Pierre de Gain.

1753 Claude-Gaspard de Lezay.

Chanoines & Comtes d'honneur, MM.

1711 Charles-Louis de Froulay de Tessé, *Evêque du Mans.*

1728 Jos. de Meallet de Fargues, *Ev. de S. Claude.*

1728 Fr. M. le Maistre de la Garlaye, *E. de Clerm.*

1732 Christophe de Beaumont, *Archev. de Paris.*

CHAPITRE DE S. JULIEN DE BRIOUDE.

Brioude est en Auvergne dans le Diocèse de S. Flour. Son Chapitre est du onzieme siécle. Il a succédé à un ancien Monastere fondé pour honorer la mémoire de S. Julien, qui avoit souffert le martyre dans ce lieu vers le quatrieme siécle. Selon d'autres, les Chanoines de Brioude ont succédé à une compagnie de 20 Chevaliers institués dans ce lieu par Guillaume I. Duc de Guyenne, pour faire la guerre aux Normands. Ce Chapitre exige à peu près les mémes preuves que celui de Lyon. Les Chanoines ont le titre de Comtes, à cause de la seigneurie de la ville qu'ils possedent en commun. Les Evêques de Mende & du Puy, les Abbés de la Chaise-Dieu, de S. Julien de Tours & de Pébrac, sont toujours Chanoines de ce Chapitre.

Chanoines Comtes de Brioude, MM.

Prevôt Desereys.
Doyen de Laurie
de Vichy.
de la Rochaimond-Balmon.
de Guilhen-de-Veriere.
du Rochain.
de Combre.
de Nozieres.
de Couteuse.
de Bressolle.
de Montmorillon.
de la Rochette.
du Vernet.
de Pestel-de-la-Majorie.
de la Rochaimond
de Pestel-de la-Chapelle.
Deshubac.
de Cluny
de Pestel-la-Chapelle
d'Anteroche.

CHAPITRE

CHAPITRE DE S. CLAUDE.

Il doit son origine à une Abbaye qui portoit d'abord le nom de S. Ouyan, & qui prit ensuite celui de S. Claude, qui en avoit été Abbé. L'on commença dans le seizieme siécle à exiger des preuves d'une ancienne noblesse de tous les Religieux qu'on y recevoit. Le Monastere ayant été sécularisé, les Chanoines qui ont succédé aux Religieux, ont conservé le même usage. La croix qu'ils portent actuellement est à peu près semblable à celle des Comtes de Lyon, elle étoit auparavant comme celle des Evêques.

Chanoines de Saint-Claude, MM.

G. DOYEN Ant. Dorothé de Champagne, *dep.* 1728
I. ARCHID. Léon Antide de Raincourt, *dep.* 1717
II. ARCH. J. M. C. de Falon de Raincourt, *dep.* 1728
G. CHANT. Fr. Mar. de Crozey de Rans, *dep.* 1728
1717 François de Chargére.
1729 George-Gabriel de Champ d'Hyvers.
1731 Pierre-Edüard d'Espinchal.
1735 Franç. Gabriel-Eleon. de Jouffroy d'Abans.
1735 François-Gaspar de Jouffroy Gousans.
1736 Franç. Marie de Jouffroy Gousans.
1738 Charle de Gourcy.
1741 Franç. Abel de Moyriat de Maillac.
1747 Louis-Marie de Volonzac.
1748 Jean-Marc de Laubespin,
1749 Ant. Ennemond de Moyriat de S. Martin.
1750 François-Felix-Ignace de Reynach.
1754 Jean-Joseph de Pestèils.
1755 François-André de Pesteils.

CHAPITRE DE S. PIERRE DE MACON.

Il est composé de deux Dignités (le Prieur & le Trésorier) & de 11 Chanoines. Il exige des preuves de 4 degrés de pere & de mere. La Collégiale étoit autrefois sous la Regle de S. Augustin. Elle fut sécularisée en 1557.

CHAPITRE DE S. PIERRE DE VIENNE.

C'étoit originairement une Abbaye considérable de Bénédictins. Elle a renfermé jusqu'à 500. Religieux. Elle fut sécularisée en 1612. L'Eglise est fort ancienne. On croit que la terre y cache les cendres d'un grand nombre de Martyrs qui ont souffert à Vienne pendant les premieres persécutions; aussi est-on dans l'usage de n'y enterrer aucun corps. Le Chapitre est composé de 24. Chanoines qui doivent être nobles de 3. quartiers paternels & maternels. L'Abbé confere les canonicats alternativement avec le Chapitre. Il a la collation de six Prieurés assez considérables.

Abbé, l'Evêque de Riez. *Doyen*, M. l'Abbé de Blacon.

LE CHAPITRE DE S. CHEF.

Ancienne Abbaye fondée vers le milieu du sixieme siécle par S. Teudert, Pénitencier de l'Eglise de Vienne, dans une forêt alors inhabitée. Son nom latin est celui de

son Fondateur, *S. Teuderius*. Elle fut sous la Régle de S. Benoît jusqu'en 1533. qu'elle fut sécularisée & convertie en un Chapitre noble de 28. Chanoines. La manse abbatiale a été réunie à l'Archevêché de Vienne; ce qui donne à l'Archevêque le droit d'en conférer tous les canonicats; mais il ne peut les donner qu'à des habitués reçus par le Chapitre, devant lequel ils font leurs preuves.

Doyen, M. l'Abbé de Rachais.

CHAPITRE V.

LES COLLEGIALES DU ROYAUME.

VOICI un Etat des Eglises Collégiales de France, le Diocèse où elles sont situées, le nombre de leurs Canonicats & leurs premiers Dignitaires. Nous avons été obligés d'en omettre plusieurs, les éclaircissemens qu'on nous a envoyés n'ayant pas toujours été aussi complets que nous le désirions. Nous aurions souhaité pouvoir désigner les différens Patronages; nous ne l'avons pû faire que pour un très-petit nombre. La lettre R désigne les Chapitres qui sont de fondation ou à nomination Royale; la lettre E, le Patronage Ecclésiastique; L, le Patronage Laïc, & le chiffre placé après le nom des Diocèses, le nombre des Canonicats.

EGLISES COLLÉGIALES.

ABBEVILLE, *Amiens*, R 24. *Doyen*, Fuzelier.
S. Affrique, *Vabres*, 12. *Prevôt*, Gamel.
S. Agnan, *Bourges*, 9. *Doyen*, Latouche.
S. Agnan d'*Orléans*, 40. *Doyen*, l'Evêque d'Orange. *Le Roi en est Abbé.*
'Ainay, *Lyon*, 18. *Abbé*, le Cardinal de la Rochefoucault. *Lieu célebre par un temple d'Auguste, & par les Martyrs de Lyon. Abbaye de l'Ordre de S. Benoît sécularisée en 1684. Les Chanoines doivent être nobles au moins de pere & d'ayeul. Prevôt*, de Mongiffont, *Prevôt honoraire*, de Faraman.
'Aire en Flandre, *S. Omer*. *Prevôt*, de Monchy.
Amay, *Vienne*, 18. 12. Séculiers, 6. Réguliers de S. Ruf. C'est un Régulier de cette Congrégation qui en est Prieur.
'Amboise, *Tours*, R. 8. *Doyen*, le Roy.
S. Amour, *S. Claude*, E. *Doyen*, Conches.
S. Anatoile de Salins, *Besançon*, 12. *Prevôt*, Quirot.
'Andely, *Rouen*. *Doyen*, Fouquet.
S. André de *Chartres*. *Doyen*, Vintant.
S. André de Chateaudun, *Chartres*. *Doyen*, de Tremault.
S. André de *Grenoble*, 12. *Prevôt*, de Roison. *Chapelle Royale des anciens Dauphins.*
S. Aphrodise, *Beziers*. *Abbé*, Mercorant.
Arbois, *Besançon*, R. 12. *Doyen*, Demont.
S. Astier, *Périgueux*. *Abbé*, de Planchy.

Avalon, *Autun*, 12. *Doyen*, de S. Pierre.
Aubeterre, *Périgueux*. *Abbé*, de Segonzac.
Aubusson, *Limoges*, 6. *Prevôt*, de Margeleix.
Avesnes, *Cambray*, R. 12. *Prevôt*, Guillard.
Aups, *Frejus*, 7. *Prevôt*, Blanc.
Aurillac, *S. Flour*, 10. *Doyen*, de Fontanges.
Auxerre, *Auxerre*, 18. *Chantre*, Maulnory.

BARJOLS, *Freius*, 9. *Prevôt*, Pascalis.
Bar-sur-Aube, *Langres*, 24. *Doyen*, Magauly.
Beaujeu, *Lyon*, 12. *Doyen*, Bernier.
Beaumont, *Vabres*, 10. *Prevôt* de Narbonne, Pelet.
Beaune, *Autun*, 28. *Doyen*, de la Marre.
Bedoués, *Mende*, 8. *Doyen*, Chambonnet.
Belleville, *Lyon*. *Abbé Comm*. de S. Amour. *Prieur*, Caze.
Bethune, *Arras*, R. *Prevôt*, Descamps.
Billon, *Clermont*. *Doyen*, Morin.
Binch, *Cambray*. *Doyen*, Mondé.
Blanzac, *Angoulême*, 7. *Abbé*.
Bollene, *S. Pol* 3. *ch*. *Doyen*, de Guillhermier.
Bourg-en-Bresse, *Lyon*, 18. *Prevôt*, Curtil.
Bourmont, *Toul*, 10. *Prevôt*, Provencher.
Braux, *Reims*. *Prevôt*, Prudhomme.
Bray, *Sens*, 12. *Doyen*, Chevalier.
Brunon, *Sens*, 6. *Tréforier*, Papon.
Brives, *Limoges*, 10. *Prieur*, de Laubanie.

CAEN, *Bayeux*. *Doyen*, de Poignavant.
Capestang, *Narbonne*. *Archip*. Azam.
S. Caprais, *Agen*; 12. *Prieur*, Colomsac.
Carcassonne, *Carcassonne*. *Doyen*, Butet.
Castel-Jaloux, *Bazas*. *Doyen*.

Cerdon, *Lyon*, 7. *Doyen*, Goiffon.
Chablis, *Langres*, E. 12. *Prev.* d'Hericourt.
S. Chamont, *Lyon*, 16. L. *Doyen*, Fulciron.
Champeaux, *Rennes*. *Doyen*, de Gennes.
Champigny, *Poitiers*. *Doyen*, de Gruilly.
Ste. Chapelle de *Bourges*, 12. *Trésorier*, de Lancôme. *Fondée en* 1400. *Collateur*, *le Roi en qualité de Duc de Berry*.
Ste. Chapelle de *Chateaudun*. *Doyen*, Pierre.
Ste. Chapelle de *Dijon*, 26. *Doy.* de Grosbois. *Fondée dans le douzieme siécle par Hugues III. Duc de Bourgogne. Les Chevaliers de la Toison d'or y tinrent leur chapitre en* 1436. *On y conserve dans un vase d'or une Hostie miraculeuse que l'on croit avoir versé du sang. Le vase est orné de la couronne que Louis XI. porta à son sacre.*
La Chapelle au Riche. *Dijon*. 6. *Doy.* Dufferd. *Ainsi nommée de Dominique le Riche son Fondateur en* 1195.
Le Château, *Bourges*, 10. *Prieur*.
Châtillon, *Lyon*, 6. *Doyen*, de Ronzieres.
Châtillon, *Sens*, 12. *Doyen*, Tonnelier.
La Châtre, *Bourges*. *Prieur*, Lamy.
Chaumont, *Langres*, 4. *Doyen*, Sampigny.
Chinon, *Tours*, 14. *Chefcier*, le Breton.
Clamecy, *Auxerre*. *Chantre*, de la Poterie.
Clermont, *Beauvais*, 6. *Prev.* de Montaunge.
Cliffon, *Nantes*. *Doyen*, Bureau.
S. Cloud, *Paris*, 8. *Un Doyen*, *un Chantre*.
Colmar, *Bâle*, 4. *Prevôt* .....
Commercy, *Toul*. *Doyen*, Rouffel.
Compiegne, *Soissons*, 6. *Doyen* .....
Condé, *Cambray*, L. 22. *Prevôt*, Prouveur.
Conques, *Rodez*, *Prieur*, Nicolas.

Cosne, *Auxerre. Chantre*, Gromaire.
Courpalais, *Sens*, 8. *Doyen*, Pelois.
Crespy, *Senlis*, *Doyen*, Choron.
Croissanville, *Bayeux. Trésorier* ....
Ste. Croix, *Cambray*, 12. Chanoines.
Cuiseaux, *S. Claude. Doyen*, Fornier.

DAMMARTIN, *Meaux*, L. 5. *Doyen*, la Martiniere.
Deneuvre, *Toul. Prevôt*, le Begue.
S. Diez, *Toul*, 28. G. *Prevôt*, de Mareil, *Doyen*, de Tonnoy.
Dole, *Besançon*, R. 12. *Doyen*, d'Avannes.
Donzy, *Auxerre. Trésorier*, Rouyer.
Le Dorat, *Limoges*, 14. *Abbé*, Lester.
Douay, (S. Amé) *Arras*, 5. Dign. 24. Prébendes. *Prevôt*, Taisne.
Le Roi nomme le Prevôt, & celui-ci les Canonicats alternativement avec le Pape. Le Chapitre élit le Doyen, l'Evêque confirme l'élection.
Douay, (S. Pierre) *Prevôt*, de la Feuillie.
Cette Dignité est à nomination Royale. Le Pape, le Roi & le Prevôt nomment aux Prébendes, chacun dans leur mois.
Draguignan, *Frejus*, 6. *Sacrist*. Lombard.
Dreux, *Chartres*, 13. *Doyen*, de Sailly.

ECOUIS, *Rouen. Doyen*, de Fabars.
Estampes, (Ste. Croix) *Sens*, 20. *Doy.* de S. Adon.
S. Etienne, *Troyes*, *Doyen*, Gouaut.
Emoutiers, *Limoges*, *Prevôt*, Feletin.

FAMQUIMPERT, *Boulogne. Doy.* Hubin.
Figeac, *Cahors*, 12. *Abbé*, Lascaris.

S. Flour en *Auvergne*, 19. *Prevôt*, Faukon.
Fonquedec, *Treguier*. *Prevôt*, Blot.
Forcalquier, *Sisteron*, 12. *Prevôt*, Rouyt.
Fouryieres, *Lyon*, 10. *Prevôt*, de Saligny.
S. Frambour, *Senlis*, 17. *Doyen*, le Guoy.

GAILLAC, *Alby*. *Doyen*, de Combettes.
S. Gaudens, *Comminges*. *Sacristain*, de la Barthe Giscaro.
S. Genez, *Clermont*. *Abbé*, Imbert.
S. Gengoult, *Toul*. *Prevôt*, de Hus.
Doyen, de Treffan.
S. Georges de *Châlons*, 12. *Doy*. Perruchet.
Gerberoy, *Beauvais*, E. 12. *Doyen* .....
S. Germain, *Limoges*. *Doyen*, du Faure.
Gien, *Auxerre*. *Chantre*, de Rancourt.
S. Gilles, *Nismes*, 6. Dign. *Doy*. Teissonnier.
S. Girons, *Aire*. *Abbé*, de la Lane.
S. Giry de *Cambray*, 40. *Prevôt*, de Launoy.
Grancey, *Langres*, L. 10. *Doyen*, Loison.
Gray, *Besançon*, 8. *Prevôt*, de Chargey.
La Guerche, *Rennes*. *Chefcier*, Paris.
Guerrande. *Doyen*, d'Alanzon.
Guise, *Laon*, 12. *Doyen*, Constant.

HESDIN, *S. Omer* 12. *Chantre*, Cawet.
Hieres, *Toulon*. *Prevôt*, Martelly.
S. Hilaire, *de Poitiers*, *Tréforier*, des Grois.

JARGEAU, *Orleans*. *Doyen*, Moiret.
Jauffelles, *Beziers*. *Abbé*, de Villevert.
Joinville, *Chaalon*, *Doyen*, Paillette.
Issoudun, *Bourges*. *Prieur*, Agobert.
S. Julien, *de Laon* 12. *Doyen* ....
S. Junien, *Limoges* 17. *Prevôt*, d'Argentré.
Saint Just, *de Lyon*, 4. *Dign*. 16. *Chan*. *Ils*

prennent la qualité de Barons. Le G. Obéancier est orateur né du Clergé de Lyon; en cette qualité, il porte la parole à l'entrée des Rois, des Princes, &c. G. *Obéancier*, la Croix. *Prevôt*, Boesse.

LOCHES, *Tours* R. 11. *Doyen*, Nau.
Lagnieux, *Lyon. Doyen*, Baron.
S. Laud, *d'Angers*, 13. *Doyen*, Gilly.
Lautembac, *Sstrasbourg* 14. *Prevôt* .....
Lautrec, *Castres. Doyen*, de Puibusque.
Lemas, *Condom. Prieur*, Ferrachapt.
Lens, *Arras* R. *Doyen*, de Cunchy.
S. Leonard, *Limoges* 10. *Prieur*, Jouvenel.
Levroux, *Bourges. Doyen*, d'Ancize.
Leuze, *Cambray. Doyen*, d'Aubreme.
Ligny, *Toul. Doyen*, Clement.
Lille, *Tournay* 6. *Dign.* 48. *Chan.* 40. *autres Benef. fondée par Beaudoin* V. *Comte de Flandre, dans le* XI. *S. le Roi nomme le Prevôt; le Doyen & le Chantre sont élus par le Chap. le Pape & le Prevôt nomment aux Canonicats, chacun dans leur mois, le Prevôt n'a que ceux de Juin, Mars, Septembre & Decembre.*
Lillers, *S. Omer* 10. *Doyen*, Ansart.
Lisle-Jourdain, *Toulouse* 13. *Doyen*, Marqué.
S. Loubouer, *Aire. Abbé*, de Bourdeau.
Lorgues, *Frejus. Doyen*, de Richery.
Luzarche, *Paris* L. 6. *Prevôt* ......

SAINTE Magdeleine, *de Besançon. Doyen* de Belot Chevigney.
Magné *Saintes. Doyen*, Fabre.
Maintenon, *Chartres* L.
Malzieu, *Mende* 10. *Doyen*, Proukeze.

Mantes, *Chartres* 7. *Doyen*, Mui-de-bled.
S. Martial, *Limog.* 18. *Ab.* de Montesquiou.
S. Martin, *de Tours. Doyen*, de la Prunarede.
Trésorier de Baudry.

Collegiale, célebre par le tombeau de Saint Martin, sécularisée dans le neuvieme siécle. Depuis Hugues Capet, nos Rois en sont Abbés. Le Chapitre est composé d'un Doyen, de plusieurs Chan. hon. tant Ecclésiastiques que Laics, de dix autres Dignitaires, de 15. Prevôts, de 43 Chanoines, de 56. Vicaires. Les Chanoines honoraires laics sont les Ducs de Bourgogne, d'Anjou, de Bretagne, de Vendôme, de Nevers. Les Comtes de Flandres, de Dunois & de Douglas en Ecosse. Les Seigneurs de Preuilly & de Partenay, les Chanoines honoraires Ecclésiastiques sont les Archevêques, de Bourges, de Sens, de Cologne, de Mayence, les Evêques de Liége, d'Angers, de Poitiers, de Strasbourg.

S. Martin, *d'Angers* 13. *Doyen* . . . . .
S. Martin, *Marseille* 6. *Prevôt*, Bourelly.
Maruejols, *Mende* 11. *Doyen*, Astruc.
Maubeuge, *Cambray. Prevôt*, Hennet.
S. Maurice de Salins, *Besançon* R. 22. *Prevôt*, Raclet.
S. Maxe de Bar, *Toul. Doyen*, Barré.
Mehun, *Bourges*, *Doyen*, Duteil.
S. Melon de Pontoise, *Rouen* 8. *Doyen* . . . .
Melun, *Sens* R. 8. *Chantre*, Mauroy.
Menigoute, *Poitiers. Tresorier*, Vincent.
Messimieux, *Lyon. Doyen*, la Rejasse.
Meung, *Orleans*, *Doyen*, Segretier.
Mezieres, *Reims* 12. *Doyen*, Godel.
S. Michel de Salins, *Besançon. Do.* Garnier.

S. Michel, *Verdun. Prevôt*, de l'Ecluse.
Milly, *Sens 6. Doyen*, Ruelle.
Mirebeau, *Poitiers. Chefcier*, Recoquillé.
Montaigu, *Luçon* L. *Doyen*, d'Hillerin.
Chantre, Duclos. *Souschantre*, Joussemet.
Montbrison, *Lyon 6. Doyen*, de Tyrange.
Montelimart, *Valence 9. Doyen* .....
Montfaucon, *Reims. Prevôt*, Viart.
Montreau, *Sens* 10. *Doyen*, Bruté.
Montuel, *Lyon. Doyen*, Acassel.
Morlay, *Treguier. Prevôt* .....
Mortagne, *Sées* 11. *Doyen*, Charpentier.
Mortain, *Avranches* 15. *Doyen*, Moles.
Moulins, *Autun*: *Doyen*, de la Mathré.
Moy, *Laon. Doyen*, Capelet.

NANCY, *Toul* 15. *Primat*, l'Arch. de Besançon. *Cette Eglise, érigée par Clement VII. a le titre de Primatiale, parce que son Chef a la qualité de Primat. Cette dignité lui donne le droit d'officier en habits pontificaux.* Grand Doyen, de Bouzey.
Nancy, (S. George de) 14. *Prevôt* .....
Neesle, *Noyon* 24. *Doyen*, Dumont.
Neuville, *Strasbourg. Prevôt* .....
Noailles, *Limoges* .. *Doyen*, de Long.
S. Nizier, *Lyon* 18. *Chefcier*, Thevenet.
N. D. des Accoules, *Marseille. Doy.* Guerin.
N. D. Dantoing, *Cambray* 15. *Doyen*, de Vaucene.
N. D. de Châlons 10. *Doyen*, celui de la C.
N. D. de Clery, *Orléans*, R. L. 10. *Doyen*, de Château-Guillaume.
N. D. de Nantes, *Chefcier*, Berthelot.

M vj

N. D. de Poitiers E. *Abbé*, Bamard.
N.D. du Port, *Clermont*. *Doyen*, Omerin.
Nuys; *Autun* 16. *Doyen*, Durand.

ORENS, (S.) *Ausch* 26. *Doyen* de S. Paul.

PARTENAY, *Poitiers*. *Doyen*, de Lorgére.
S. Paul de Besançon. *Abbé*, Boïsot. *C'est un Chapitre, Abbatial. Prieur claustral*, de S. Thiebault.
S. Paul de S. Denis, *Paris* 16. *Chantre* .....
S. Paul de Lyon 18. *Chamarier*. de Varissan. *Chantre*, de Briandas. *Sacristain*, de la Vernouze.
S. Paul de Narbonne. *Abbé*, Duvert.
S. Paul de Vence. *Doyen*, Flory.
Perronne R. 36. *Doyen*, l'Arquevat.
Pezenas, *Agde*. *Doyen*, de la Serre.
S. Pierre d'Angers. 14. *Doyen* .....
S. Pierre de Bar, *Toul*. *Doyen* .....
S. Pierre du Bourg, *Valence* 8. *Prevôt* .....
S. Pierre de Clermont. *Doyen*, Deffarges.
S. Pierre, *Condom*. *Doyen*, Buret.
S. Pierre de Laon 12. *Doyen*, Fleury.
S. Pierre, *Poitiers*. *Doyen*, Mallet.
S. Pierre en Pont, *Orleans*. *Doyen*, Sarrebousse.
S. Pierre le Puellier, *Orleans*. *Doyen*, Limberge.
S. Pierre du Sault, *Sens* 8. *Chantre*, Bourgade.
S. Pierre de Soissons. *Doyen*, de la Porte.
Mad. de la Rochefoucault, en qualité d'Abbesse de N. D. de Soissons, est Trésoriere prébendée de ce Chap. & collatrice des Canonicats.

S. Pierre le jeune, *de Strasbourg*. 16. *Prevôt*, de Regemorte.
S. Pierre le vieux, *de Strasbourg*. 18. *Prevôt*, Payer.
Pignans *Fréjus* 18. *Prevôt*, l'Ev. de Toulon. *Doyen*, Monginot.
Pimbo, *Aire*. *Abbé*, la Rhede.
Pithiviers, *Orleans*. *Chantre*, Froc.
La Platriere, *Lyon*. *Abbé*, de Nantes. *Prieur*, de Tardivon. *Sacristain*, de Vernon.
Le Plessis-lez-Tours R. 12. *Doy.* de Lugré.
Poligny, *Besançon* R. 12. *Doyen*, Martin.
Pont-à-Mousson, *Toul* 6. *Prev*. de Charvet.
Pondeveaux, *Lyon* 8. *Doyen*, Bergier.
Poneins, *Lyon*. *Doyen*, Moiret.
Provins (Ste. Croix de) *Sens* 24. *Doyen*, de Rouvre.
Provins (N. D. de) *Sens* 18. Doy. de Vassy.

QUENTIN, (S.) *Noyon* 56. *Doyen*, de Modene, *S. Quentin y fut martyrisé vers la fin du* III. *S. Cette ville fut la résidence de l'Evêque du pays jusqu'en* 531. *que S. Medard transfera l'Evêché à Noyon. Outre ses Chanoines, elle a* 83. *Chapelains. Le Roi est premier Chanoine de ce Chapitre & Collateur des Canonicats.*
Quezac, *Mende* 10. *Doyen*, Montevert.

RADEGONDE (Ste.) *Poitiers*. *Prieur*, Fumée.
La Reole, *Bazas*. *Trésorier* ......
S. Rieul, *Senlis* 17. *Doyen*, Afforty.
Riom, *Clermont*. *Doyen*, Pelissier.
La Roche, *Perigueux*. *Doyen*, Chancel.
Romans, *Vienne*. E. 5. *Sacrist*. de St. Etienne.

CHAPITRE VI.

LE CLERGÉ RÉGULIER DE FRANCE.

NOUS ne parlerons ici que des Chanoines Réguliers & des ordres Monastiques. On trouvera dans la III Partie les Supérieurs provinciaux des Clercs Réguliers & des Ordres Mendians, à l'article des Couvens de leur Institut. C'est ici l'occasion de rendre compte de l'origine, des prérogatives & des fonctions des Abbés Réguliers. Tous les Abbés étoient Réguliers dans leur premiere institution, suivant cette Loi tracée par les Canons *Regularia Regularibus*. Les Abbés Réguliers ont des priviléges que n'ont point les Abbés Commendataires. Ils ont le droit de porter la Croix pectorale comme les Evêques. Ils officient pontificalement dans leur Abbaye. Ils ont sur leurs Religieux trois sortes de puissances canoniques. L'œconomique, celle d'ordre & celle de jurisdiction. La premiere consiste dans l'administration du temporel. La Seconde à ordonner du service divin à recevoir les Religieux à profession, à leur donner la tonsure. La troisieme dans le droit de corriger les mœurs & tous les abus concernant la Régle.

Un Cardinal a le privilége de pouvoir posséder, quoique séculier, une Abb. Réguliere.

L'Institution des Abbesses est postérieure à celle des Abbés. Les premieres Vierges qui se consacrerent à Dieu, demeuroient dans leurs maisons paternelles ; ce ne fut que dans le IV siécle qu'elles s'assemblerent dans des Monasteres, & c'est à cette époque qu'il faut faire remonter l'origine des Abbesses. D'abord l'Abbesse étoit élue par sa Communauté, & son autorité étoit perpetuelle. On avoit toujours soin de la choisir parmi les plus anciennes & les plus capables de gouverner. Aujourd'hui les Ordonnances du Royaume exigent que toute Abbesse ait 10 ans de profession, ou qu'elle ait exercé pendant 6 ans un office claustral. Les droits de l'Abbesse sont les mêmes que ceux de l'Abbé Régulier. Il y avoit anciennement des Abbesses qui confessoient leurs Religieuses. On fut obligé de leur retrancher ce pouvoir. Il y a encore aujourd'hui dans quelques Monasteres une pratique appellée la Coulpe qui est un reste de cet ancien usage.

Notre collection des Abbés Réguliers & des Abbesses étant encore trop incomplette, nous sommes obligés de nous borner aux Abbés généraux d'Ordre ou de Congrégation.

Art. I. *Les Chanoines Réguliers.*

Ils ont en France un grand nombre de Congrégations & de Réformes, nous ne tiendrons compte que des plus considérables.

Voyez dans la premiere Partie les Chanoines Réguliers de Premontré & ceux de la Sainte Trinité, dont le Chef-lieu & le Général sont en France.

CHANOINES REG. de la Cong. de FRANCE.

Leur Chef-lieu est l'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris : c'est ce qui leur a donné le nom de Congrégation de France. Cette Réforme est du commencement du dernier siecle. Elle doit son origine au P. Faure Chanoine de Saint Vincent de Senlis, & au Cardinal de la Rochefoucault, Abbé de Sainte Geneviéve qui l'appuya de son crédit. Le Roi renonça au droit de nommer l'Abbé; l'Abbaye devint élective & triennale. On obtint l'agrément de la Cour de Rome en 1634. Cette Congrégat. s'est beaucoup multipliée. Elle comprend plus de 100. Monasteres ; elle compte en France 67. Abbayes, 28. Prieurés conventuels, 2. Prevôtés, 2. Hôpitaux. Ses Chanoines possedent un grand nombre de Cures, & dirigent plusieurs Séminaires. *Voyez l'art. des Abbayes de Paris.*

CHANOINES REGULIERS de S. Antoine en VIENNOIS.

Ils sont sous la Régle de S. Augustin, leur principale maison est dans le Dauphiné, à dix lieues de Vienne. Ils prennent le nom de S. Antoine, des Reliques de ce Saint qui ont

donné lieu à leur établissement. Ce fut un Gentilhomme de la province qui les apporta de Constantinople dans sa Patrie. Une maladie contagieuse nommée le feu S. Antoine, en fit naître le culte : un nombre considérable de Pélerins venoient de toutes parts honorer les Reliques du Saint. A cette occasion des Gentilshommes voisins bâtirent dans le voisinage un hôpital pour retirer les malades, & formerent un nouvel institut d'Hospitaliers, qui fut confirmé par le Pape. Leur Supérieur eut la qualité de Commandeur jusqu'à la fin du 13. siécle qu'il prit celle d'Abbé. Il unit à son Hôpital l'Eglise de S. Antoine qui dépendoit de l'Abbaye de Montmajour d'Arles. Il donna à son institut une forme plus parfaite, & le mit dans l'état où il est encore. Les Antonins sont habillés comme les Prêtres séculiers, mais sans rabat, ils portent sur la poitrine une croix bleue en forme de T. Leur Chef-lieu renferme un très-grand nombre de Religieux.

Abbé Général, M. l'Abbé GALAND.

CHANOINES REGULIERS de S. Ruf.

Leur principale maison est à Valence en Dauphiné. Elle fut d'abord fondée à Avignon dans le XI. S. Le siécle suivant elle fut transférée dans une Isle du Rhône près de Valence. Ayant été ruinée le siécle dernier par les Religionnaires, elle a été transférée dans la Ville. Cette Congrégation est sous la Régle de S. Augustin.

Abbé Général, M. l'Abbé de NANTES.

Art. II. *Les Ordres Monastiques.*

Nous ne répéterons point ici les Supérieurs Généraux des Ordres Monastiques, dont le Chef lieu est dans le Royaume; nous en avons rendu compte dans la premiere Partie. Voyez à leurs articles Cluny, Grammont, Fontevrault, les Feuillans, les Chartreux, &c.

Les Benedictins Reforme's.

Ils ont en France deux Congrégations, celle de S. Vannes & celle de S. Maur, le Chef-lieu de la premiere est en Lorraine dans le Diocèse de Verdun. Le Supérieur Général de la seconde reside dans l'Abbaye de S. Germain des Prés de Paris.

Sup. G. de la Congrégation de S. Vannes, D. ....

Sup. G. de la Congrégation de S. Maur, D. d'Elrue.

L'Ordre de Citeaux.

En France, il a 5. filiations qui ont chacune sous leur gouvernement un certain nombre de Monasteres & d'Ab. Réguliéres. Leur supériorité sur leur filiation ne les empêche

pas d'être toujours subordonnées à Citeaux. Voici le nom de ces Abbayes & leur revenu.

1748	Citeaux, *Châlons*	D. Trouvé	120000
1740	Clairvaux, *Langres*	D. Mayeur	90000
	la Ferté, *Châlons*		33000
1742	Pontigni, *Auxerre*	D. Grillot	28000
1755	Morimont, *Langres*	D. Thirion	14000

LES CELESTINS.

Les Celestins forment dans ce Royaume depuis 1417. une Congrégation particuliere, appellée la Congrégation de France; elle est composée de 21. Monasteres, celui de Paris en est le Chef, quoiqu'il ne soit pas le plus ancien.

Sup. de la Congrég. de FRANCE, D .....

CHAPITRE VII.

DIGNITÉS SECULIERES POSSÉDÉES PAR DES PERSONNES ECCLÉSIASTIQUES.

Les Pairs Ecclésiastiques.

C'EST au Roi Philippe Auguste qu'on peut rapporter l'Institution des douze Pairs de France, *6.* Ecclésiastiques & *6.* Laics, ou plutôt la réduction des grands Vassaux de la Couronne à ce nombre: elle est de la fin du XII. S. ou du commence-

PARLEMENT DE PARIS.

Conseillers d'honneur nés, MM.

de Beaumont du Repaire, *Archevêque de Paris.*
C. de la Rochefoucault, *en qualité d'Ab. de Clugny.*

Conseillers Clercs à la Grand-Chambre.

1713 de Fieubet.
1715 de Dampierre.
1716 Boucher.
1718 Langlois.
1720 de Salabery.
1724 Bochart.
1724 Macé.
1730 d'Hericourt.
1735 Chaban de la Fosse.
1735 de Tudert.
1737 Terray.
1723 de Vienne, *hon.*

Conseillers Clercs aux Enquêtes.

1737 d'Espagnac.
1738 d'Hauterive.
1738 le Noir.
1738 Chauvelin.
1738 d'Estrabonne.
1739 Sauveur.
1739 d'Yrval.
1740 Pommier.
1743 Borry.
1745 de Berthy.
1747 de Megrigny.
1747 de Vignoles.
1749 Richard de S. Nom.
1749 de Malezieu.
1750 de l'Attaignant.
1751 Terré.
1755 de la Varenne.

PARLEMENT DE TOULOUSE, MM.

de Palarin.
Castaing.
Bastide.
d'Avisard.

PARLEMENT DE GRENOBLE, MM.

de Corbeau.
de Belleaffaire.
de Revillac.
de la Tour.
de . . . . . .
de Barral, *honoraire.*

PARLEMENT

PARLEMENT DE DIJON.

Conseillers d'honneur Ecclésiastiques, MM.

d'Apchon, *Evêque de Dijon.*
de Montazet, *Evêque d'Autun.*
de Quinçay, *Evêque de Bellay.*

Conseillers-né.

D. Trouvé, *Abbé général de Citeaux.*

Conseillers Clercs, MM.

Bazin.
de S. Colombe.
de la Borde.
de S. Pierre.
de Verchere.
de Livron.

PARLEMENT DE ROUEN.

Conseillers Clercs à la Grand-Chambre, MM.

de Germont.
de Suslande.
de Canapeville.
de Pierreville.
de Leveau
d'Amfreville.
de la Rue.
de Canchy.

Conseillers Clercs aux Enquêtes, MM.

le Chevalier.
de Sourdeval.
Descours.
de Maisons.
de Fresne.
de S. Ouën.
le Danois.
de Bolconte.
Perchel.

PARLEMENT D'AIX.

Un seul Conseiller Clerc.

M. l'Abbé de Monvalon.

PARLEMENT DE RENNES.

Conseillers d'honneur, MM.

de Vaureal, *Evêque de Rennes.*

de la Muzanchere, *Evêque de Nantes.*

Président au même Parlement.

M. de Chambalan, *Vicaire général de Nantes.*

PARLEMENT DE PAU EN BEARN.

M. l'Abbé de Sales, *Théologal de Lescar.*

PARLEMENT DE BESANÇON.

MM. d'Audeux, & d'Espiars.

PARLEMENT DE DOUAY.

MM. de la Feuillie, & du Thil.

CONSEIL SOUVERAIN D'ALSACE.

Conseiller Chevalier d'honneur d'Eglise,

M. Gaffier, *Abbé de Neubourg.*

Conseillers Clercs.

MM. Garnier, & de Regemorte.

Conseillers Honoraires,

M. de Regemorte, *Préteur Royal de Strasbourg.*

M. de Boisgauthier.

CONSEIL SOUVERAIN D'HAYNAULT.

Conseillers Ecclésiastiques,

MM. le Binch, le Doyen, & Mondé.

COUR SOUVERAINE DE LORRAINE A NANCY.

Conseillers Prélats, MM.

Drouas, *Evêque de Toul.*

de Choiseul, *Archevêque de Bezançon, en qualité de Primat de N. D. de Nancy.*

de Bouzey, *G. Doyen de la même Eglise.*

Un seul Conseiller Clerc, M. Antoine.

CHAPITRE VIII.

UNIVERSITÉS DE FRANCE.

ON entend par Université l'union de plusieurs Ecoles qui sont liées ensemble par des loix communes, & qui ont le pouvoir de conférer les degrés. Leur nom vient, selon quelques-uns, *ab universitate Magistrorum & scholarium*, & selon d'autres, de l'universalité des sciences qu'elles enseignent. Elles ont en effet, quand elles sont complettes, quatre Facultés auxquelles on peut rapporter tous les différens genres de sciences.

I. Celle des Arts pour les langues, les Humanités & la Rhétorique ; pour la Logique, la Métaphysique, la Morale, les Mathématiques, la Physique : elle a le titre de *præclara Artium Facultas.*

II. Celle de Médecine pour toutes les parties qui concernent cet Art. L'Anatomie, la Bothanique, la Chymie, &c. Elle prend la qualité de *saluberrima Facultas.*

III. Celle de Droit, pour le Droit canon ou ecclésiastique, & pour le Droit Civil qui comprend le Droit Romain & les loix ou coutumes nationales. Son titre est *consultissima Facultas.*

IV. Celle de Théologie, pour l'étude de la Théologie naturelle, surnaturelle, positive,

morale & dogmatique, dont lui vient le nom de *sacra Facultas*.

Avant l'établissement des Universités, les Ecoles étoient dans les Monasteres & dans les Cathédrales.

Le célebre Pierre Lombard, Evêque de Paris, plus connu sous le nom de Maître des Sentences, est le premier qui ait introduit la forme scholastique.

Les Universités commencerent dans le XII. S. Celle de Paris, & celle de Bologne en Italie, sont les plus anciennes, on leur doit l'origine des Degrés.

On en distingue trois: le degré de Bachelier, celui de Licentié, & celui de Docteur.

Dans la Faculté des Arts, ces trois degrés sont confondus ou se donnent tous les trois presqu'en même tems après deux ans de Philosophie dans un Collége dépendant de l'Université. On subit deux examens sur cette science & la Rhétorique. Bachelier après le premier examen, Licentié après le second, on obtient le titre de Maître-ès-Arts.

Ce titre est nécessaire pour être admis dans la Faculté de Théologie & dans celle de Médecine; celle de Droit en dispense.

Dans ces trois Facultés, le degré de Bachelier ne se donne qu'après trois ans d'étude dans leurs Ecoles, plusieurs examens particuliers & un acte public. Quand on a atteint 25. ans, on obtient dans la Faculté de Droit dispense de tems d'étude. On fait alors son Droit dans l'espace de quelques mois; ce qu'on appelle le faire par *bénéfice d'âge*.

On varie sur l'étymologie de Bachelier,

quelques-uns la font venir à *Baccis lauri*, c'est-à-dire, de la couronne de laurier, que l'on donnoit autrefois aux savans, comme on le fit à Rome en faveur de Pétrarque en 1341.

Quoi qu'il en soit, le nom de *Baccilarii* ou *Bacchalarii*, se donnoit anciennement aux Seigneurs qui occupoient dans la Milice un degré inférieur aux Ecuyers, & supérieur aux Chevaliers. Quand les Universités ont adopté ce mot, il est assez vraisemblable qu'elles ont voulu désigner un degré supérieur à la qualité d'Etudiant, & inférieur à celle de Maître ou de Docteur.

Les Licenciés, sont les Bacheliers qui ont fréquenté pendant un certain tems les actes publics, & qui en ont eux-mêmes soutenu un certain nombre. A la fin du cours de ces exercices le Chancelier de l'Université les *licentie*, & leur donne la bénédiction apostolique.

Le Docteur est le Licentié qui a pris le bonnet, cette cérémonie se fit pour la premiere fois à Bologne, en la personne d'un célebre Professeur du Droit Romain. Pierre Lombard & Gilbert de la Porée, sont les premiers qui aient eu le bonnet de Docteur dans l'Université de Paris.

Les principaux Officiers des Universités sont, 1°. le Recteur, il est à la tête des quatre Facultés; il veille à l'observation des Statuts & à la conservation des Priviléges. Il préside aux assemblées & aux décisions générales de l'Université. Dans quelques Universités, comme dans celle de Paris, cette dignité est attachée à une seule Faculté. Ail-

leurs, toutes les Facultés ont droit d'y prétendre.

2°. Le Chancelier est celui qui donne la bénédiction apostolique aux Licentiés qui ont fini leur cours. On reçoit de sa main le bonnet de Docteur. C'est encore lui qui scelle les lettres & les provisions qu'on obtient dans l'Université; le Chancelier est ordinairement l'Evêque du lieu, ou un Dignitaire de la Cathédrale.

3°. Le Doyen de chaque Faculté. Il est à la tête de sa compagnie. Ce n'est pas toujours l'âge qui donne cette qualité: elle est quelquefois élective.

4°. Les Syndics; chaque Faculté a ordinairement le sien pour gérer ses affaires & pour veiller au maintien de la discipline.

Voici un Etat des Universités de France, par ordre alphabétique. On y verra leur érection, leur gouvernement, leurs principales dignités.

UNIVERSITÉS DU ROYAUME.

UNIVERSITÉ D'AIX EN PROVENCE.

Elle avoit été fondée en 1407. par le Pape Aléxandre III. Henry IV. la rétablit en 1603.

Chancelier-né, l'Archevêque d'Aix.

Vice Chancelier, l'Abbé de S. Ferreol.

UNIVERSITÉ D'ANGERS.

La Martiniére prétend qu'elle fut érigée par le Roi S. Louis à la priere du Comte d'Anjou son

ſtere. Elle eſt composée de quatre Facultés & de six Nations : 1. d'Anjou, 2. du Maine, 3. de France, 4. d'Aquitaine, 5. de Bretagne, 6. de Normandie. La Faculté des Arts a deux Colléges. C'eſt en Anjou qu'eſt situé le fameux Collége de la Fleche, fondé par Henry IV. en 1603, & dirigé par les Jésuites. Le Recteur de l'Université eſt élu pendant six mois par la Faculté de Droit; pendant trois mois par celle de Théologie & de Médecine tour à tour. Les trois autres mois sont pour les six Nations, le tout alternativement.

Chancelier M. Girault de Molé, *Maître Ecole de la Cathédrale.*

UNIVERSITÉ DE BESANÇON.

Elle avoit été établie à Dole vers l'an 1421. Depuis la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. Elle fut transferée à Besançon en 1691. Elle réunit les quatre Facultés.

Chancelier M. l'Archevêque de Besançon.

Recteur & Doyen de la Fac. de Théol. M. Dollet.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX.

Elle doit son origine au Pape Eugene IV. qui l'établit en 1441. & ses prérogatives au Roi Louis XI. qui augmenta ses priviléges en 1473. Elle a quatre Facultés, & deux Colléges : celui des Jésuites qui eſt aggrégé à celle des Arts, & celui de la ville qui se nomme le Collége de Guienne.

UNIVERSITÉ DE BOURGES.

Le Roi Louis XI, qui étoit né dans cette ville, y fonda une Université en 1463. Elle n'eut pendant long-tems que trois Facultés. Celle de Théologie

ne fut ajoûtée qu'en 1624 par Henri de Bourbon. La Faculté des Arts est entre les mains des Jésuites, qui occupent aussi les chaires de Théologie.

Conservateur Apóstolique.

S. E. M. le Cardinal de la Rochefoucault, Archevêque de Bourges.

Chancelier M. l'Abbé de Radonvilliers.

Vice-Conservateur D. Chevalier Ab. de S. Sulpice.

Pour la Faculté de Théologie, MM.

Doyen, Marpon, Chantre de la Cathédrale.

Syndic, de Barathon, Chanoine, Vicaire gén.

Vice Chancelier, de Mery, Chan. de la Cathéd.

UNIVERSITÉ DE CAEN.

Fondée en 1431 par le Roi d'Angleterre Henri IV. pendant que la Normandie étoit encore sous la domination des Anglois. Elle n'eut d'abord que la Faculté de Droit. On y ajoûta depuis les trois autres. Charles VII. ayant reconquis la province, confirma cette fondation en 1452. les Jésuites y sont aggregés pour la Faculté des Arts seulement.

Chancelier-né, M. l'Evêque de Bayeux.

Vice-Chancelier, M. l'Ab. Hugon, Vicaire gén. *Thrésorier de la Cathédrale de Bayeux.*

Doyen de la Faculté de Théologie, M. Caval.

UNIVERSITÉ DE CAHORS.

Elle avoit été fondée en 1332 par le Pape Jean XXII. *Jacques d'Euse*, natif de Cahors, d'une Famille noble, & non pas fils d'un artisan, comme on le dit communément. Elle fut supprimée & réunie à celle de Toulouse par Edit du mois de Mai 1751.

Voyez l'Université de Toulouse.

UNIVERSITÉ DE DIJON.

Établie en 1722 pour la Faculté de Droit seulement. Les Lettres patentes d'érection, & la Bulle d'Innocent XII. lui accordent tous les priviléges dont jouissent les autres Universités du Royaume.

Protecteur, le Prince de Condé, Gouverneur de la Province.

Chancelier, l'Abbé de Bretagne, Vicaire général, Doyen de la Cathédrale.

Premier Directeur, le P. Président du Parlement.

UNIVERSITÉ DE DOUAY.

Érigée en 1562 par le Pape Paul IV. & par Philippe II. Roi d'Espagne pour les pays-bas Wallons. Elle a cinq Facultés, la Faculté de Droit étant partagée en celle de Droit Canon & celle de Droit Civil. Chaque Faculté a pour chef un Doyen: ce n'est point l'âge qui donne cette qualité. Les Docteurs la possedent tour-à-tour, l'espace d'un an. Les quatre principaux Colléges: sont 1°. Celui du Roi nouvellement bâti: 2°. Celui de l'Abbaye de S. Vast d'Arras: 3°. Celui des Bénédictins d'Anchin: 4°. Celui de S. Amand, même ordre. Les Jésuites professent les humanités dans le Collége de l'Abbaye d'Anchin, sous l'autorité des Religieux de ce Monastère. Le Recteur de l'Université exerce une Jurisdiction contentieuse, civile & criminelle. Il est renouvellé tous les ans. L'élection s'en fait au commencement de l'année scholastique. La dignité de Chancelier est attachée à celle de Prevôt de S. Amé, premiere Collégiale de Douay.

Chancelier, M. Taisne, Prevôt de S. Amé.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG.

Erigée par le Sénat de cette ville en 1538. pour les quatre Facultés. Elle est mélangée de Catholiques & de Protestans. Les Jésuites y enseignent la Théologie aux Catholiques. Les autres Professeurs sont choisis indifféremment parmi les Catholiques & les Protestans. Le Recteur de l'Université est toujours celui du Collége des Jesuites.

Chancelier, le P. Tavernier.

Syndic par rang d'ancienneté, M. Gonzé.

Syndic en fonction, le P. Georgia, Jésuite.

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE.

Fondée en 1223, & composée de quatre Facultés. Celle de Droit qui est la plus célébre a six Professeurs. On n'enseigne la Philosophie & les Humanités que dans le Collége des Jesuites & celui des Oratoriens. La Théologie a pour Professeurs trois Séculiers, deux Dominicains, trois Jésuites. Les principaux Colléges de moyen exercice sont, 1°. Celui de S. Martial pour les Limousins : 2°. Celui de Bearn pour les états de la Maison de Foix : 3°. Celui de Perigord. Le premier a produit Étienne Baluse; le second le fameux Cardinal d'Ossat, & Pierre de Marca, Archevêque de Toulouse, ensuite de Paris.

Chancelier, M. l'Ab. Cairol, Vicaire gén. Offic.

Doyen de Théologie, M. de Roubiniac.

UNIVERSITÉ DE VALENCE, en Dauphiné.

Fondée à Grenoble en 1339 par le Dauphin Humbert II. & transférée à Valence en 1452 par Louis XI. alors Dauphin. Elle a quatre Facultés; celle de Droit a été fort célébre.

Chancelier, l'Evêque de Valence.

Fin de la seconde Partie.

SUPPLEMENT POUR LES DIOCESES.

ACQS, *Aquæ Tarbellicæ*. Gascogne. Ainsi nommé à cause de ses eaux thermales ou chaudes. Evêché avant le V. S. Cathed. N. D. 10. Chan. C'est le plus ancien qui préside à leurs délibérations.

Rev. 14000 l. Tax. 500 fl. Par. 156. Dist. 150.

Louis-Marie DE SUARE'S D'AULAN, né à Avignon en 1697, sac. le 2. Juin 1737.

ALAIS, *Alestum*, dans les Cevennes, suff. de NARBONNE, demembré du Diocèse de Nismes en 1694. La Collégiale de S. Jean, fondée dans le XIV. S. par les Seigneurs d'Alais, a été érigée en Cathédrale. On lui a réuni celle de Psalmodi ou d'Aigues-mortes. Le Chapitre est composé de 5. Dignitaires & de 13. Chanoines.

Rev. 16000 l. Tax. 500 l. Par. 85. Dist. 140.

Jean-Louis DE BUISSON DE BEAUTEVILLE.

ALETH, *Electum*. Languedoc. XIV. S. suff. de NARBONNE. Le Chapitre étoit d'abord régulier. Il a été sécularisé en 1531. Il est composé de 12 Chanoines, dont 4. dignitaires.

Rev. 18000 l. Tax. 1500 fl. Par. 80. Dist. 160.

François, BOCAUD, né dans le Dioc. de Montpellier en 1685. sacré le 11. Juin 1724.

AMBRUN, *Ebrodunum*. IV. S. Haut-Dauphiné. Cap. de l'Ambrunois, ancienne Métropole de la Province des Alpes maritimes. Cath. *N. D.*

O

Les Jésuites jouissent des prébendes théologale & préceptoriale.

Rev. 22000 l. Tax. 2400 fl. Par. 121. dist. 145.

Bernardin-Franç. FOUQUET, né dans le Dioc. de Rennes en 1705. Agent gén. du Clergé en 1735. sacré le 8. Janvier 1741.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Métrop.*	
de Barral A	*Prevôt*	des Augiers
des Augiers	*Sacristain*	Pascalis
Pascalis	*Archid.*	Jouve
Gresli	*N. des Ch.*	12.

ANGOULEME, *Inculisma.* Capitale de l'Angoumois, suff. de BORDEAUX. IV. S. Les Religionaires s'en sont rendus maîtres deux fois. Ils avoient détruit la Cathédrale qui a été rebâtie en 1628. 5. Dignités, 24. Chanoines.

Rev. 35000 l. Tax. 2440 fl. Par. 400. Dist. 100.

Joseph-Amédée DE BROGLIE, né dans le Dioc. d'Arles en 1710. Sac. le 3. Mars 1754.

ARLES, *Arelate.* II. S. Basse-Provence, Métropole de quatre Suff. La foi y fut annoncée par S. Trophime son premier Evêque. La Cathéd. est sous l'invocation de ce Saint & de S. Etienne. Elle a 20. Canonicats, y compris 4. Dignités & 3. Personats. Le Chapitre a été sécularisé en 1584.

Rev. 33000 l. Tax. 2800 fl. Par. 51. Dist. 160.

Jean-Joseph de S. Jean DE JUMILHAC, né dans le Dioc. de Limoges en 1706. sac. Ev. de Vannes le 12 Août 1742, transferé à Arles en 1746.

BAYONNE, *Baïona.* IX. S. Gascogne, Cap. du pays des Basques. Cath. *N. D.* 12. Chan. Les Jésuites ont le Seminaire. Un des fauxbourgs de la ville, celui du S. Esprit, dépend du Dioc. d'Acqs. Il y a un grand nombre de Juifs à Bayonne; mais sans Synagogue.

Rev. 19000 l. Tax. 100 fl. Par. 40. Dist. 160.

Guillaume D'ARCHES, né à Bordeaux en 1702. sacré le 15. Septembre 1745.

BESANÇON, *Vesuntio.* III. siécle, Capitale de la Franche-Comté. Métropole de trois Suff. dont deux hors du Royaume. Cathédrale *S. Jean.* Les Chanoines portent l'habit violet comme les Evêques, & officient les jours solemnels avec les ornemens Pontificaux. L'Archevêque se qualifie Prince de l'Empire.

Rev. 36000 l. Tax. 1023 fl. Par. 838. Dist. 75.

Antoine-Clairiadus DE CHOISEUL-BEAUPRE', né en Septembre 1706. sacré le 25 Juin 1755. Primat de Lorraine, G. Aumônier du Roi de Pologne.

Suffragant, *Claude-Ignace* DE FRANCHET DE RANS, sac. Ev. de Rhosy en Syrie le 23 Mai 1756.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
l'Ev. de Rhosy		*Haut Doy.*	de Noironte	
d'Usselles	A	*G. Archid.*	de la Rochelle	
Galois		*G. Chantre*	d'Usselles	A
Bailly		*G. Trésorier*	de Belot	
du Tartre		*Archid.*	de Belot Roset	
Off. du Tartre		———	Arvisenet	
Promoteurs		———	Perrinot	
Varelet		———	Maistre	
Dangirey		*N. des Ch.*	43.	
Buretel		*D. du S.*	Prêt. Séculiers	

BORDEAUX, *Burdigala*, III. S. Cap. de la Province & du Gouvernement de Guyenne. Métropole de 9. Suff. Un grand nombre de Juifs y font le commerce sous le nom de Juifs Portugais : ils n'ont point de Synagogue. Le Chapitre est de 10 Dignités, & de 24 Canonicats. L'Archevêque prend le titre de Primat de la seconde Aquitaine. Il relevoit autrefois de la Primatie de la premiere Aquitaine. Mais Clement V. qui avoit occupé le Siége de Bordeaux l'en exempta.

Rev. 55000 L. Tax. 4000 fl. Par. 400. Dist. 128.

Louis-Jacques D'AUDIBERT DE LUSSAN, né dans le Dioc. de Viviers en 1703, sacré le 22 Avril 1744.

Vicaires Généraux, MM.

Bacterot, d'Antragues, le Comte, Blancfort, Montbalin, de Boudens.

Doyen de l'Eglise Métropolitaine.

M. l'Ab. Bacterot. *Abbé Command.* de Madion, & de l'Isle de Medoc.

CAHORS, *Cadurcum*, Capitale du Haut-Querci, III. S. suff. d'ALBY, Son ancien nom étoit *Divona*. Cath. *S. Étienne*. Le Chapitre étoit autrefois régulier de l'ordre de S. Augustin. 4. Dignitaires : 14. Chanoines y compris l'Evêque Le Seminaire est dirigé par les Lazaristes. L'Evêque se qualifie Comte de Cahors, & met l'épée & le gantelet à côté de l'Autel lorsqu'il officie.

Rev. 45000 l. Tax 1000 fl. Par. 422. Dist. 117.

Bertrand-Jean-Baptiste-René DU GUESCLIN, né dans le Dioc. de Rennes en 1703, sac. le 15 Octobre 1741.

CAMBRAY, *Cameracum*, Capitale du Cambresis. Evêché dans le VI. S. ensuite réuni à celui d'Arras dont il ne fut séparé qu'au XV. Archevêché en 1559. Il étoit auparavant sous la Métropole de Reims. L'Eglise de Cambrai est la plus riche des Pays-Bas, soit pour les revenus de l'Archev. soit pour ceux du Chapitre. Cathédrale *N. D.* 6. Dignit. 43. Canonicats, 4. Semip. 8. Hauts Vic. 95. Chapelains. Parmi les Canonicats: 3. sont affectés à la Noblesse: 4. à des Gradués en Théologie: 6. à des Gradués en Droit; & 1. à un Prêtre, Docteur en Médecine. L'Arch. se qualifie Prince de l'Empire.

Rev. 100000 l. Tax. 6000 fl. Par. 598. Dist. 40.

Charles DE S. ALBIN, né à Paris le 5 Avril 1698. sac. Evêq. de Laon en 1722. transféré à Cambray en 1723. avec conservation des honneurs de Duc & Pair.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Jacquerye	*Prevôt*	de Fumal
d'Anterroches.	*Archidiac.*	Bryas
de Millancourt A	*Archid.*	Peitavy
le Maire	———	de Millancourt A
de Rochemont	———	de Ronvalle
Jallout	*Doyen*	Mutte
D. du S.	*Official*	de Millancourt A
Prêtres Sécul.	*Prometeur*	Boyer

S. CLAUDE, *Condate*. Franche-Comté. XVIII. S. suff. de LYON. Cathédrale *S. Claude*. On y conserve le corps de ce Saint dans une châsse précieuse.

Rev. 27000 l. Tax. 1500 fl. Par.... Dist....

Joseph DE MEALET DE FARGUES, né dans la

Diocèse de S. Flour en Auvergne, facré le 5 Août 1742.

Voyez les Dignités, & les Chanoines du Chapitre à l'article des Chapitres Nobles.

DIE, *Dea.* Dauphiné, Evêché dans le IV. S. suff. de Vienne uni à celui de Valence en 1275. rétabli dans son premier état en 1692. Cette ville a été long-tems au pouvoir des Religionaires qui en ruinerent les Eglises. L'Evêque en est Seigneur.

Rev. 15000 l. Tax. 2126 fl. Par. 70. Dist. . . .

Gaspar-Alexis DE PLAN DES AUGIERS, né dans le Dioc. de Digne en 1707. sac. le 20 Fév. 1742.

Doyen de la Cathéd. M. de Moydieu. Il est aussi *Vicaire Général.*

Sacristain de la même Eglise, M. de Chasse.

LANGRES, *Lingones.* IV. S. Champagne, suff. de LYON. C'est une des plus anciennes villes des Gaules. Elle passa au XII. S. dans le Domaine de ses Evêques qui la possedent à titre de Duché-Pairie. L'Evêque est un des six Pairs Ecclésiastiques de France. Cathéd. *S. Mamets.* 42. Chan. 8. Semiprébendés.

Rev. 36000 l. Tax. 9000 fl. Par. 600. Dist. 56.

Gilbert DE MONTMORIN DE S. HEREM, né dans le Dioc. de Clermont en 1691. Sac. Ev. Titulaire de Cydon en 1723. Nommé à l'Evêché d'Aire la même année: transf. à Langres en 1734. Commandeur des Ordres du Roi en 1742.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*	
du Fau	A	*Doyen*	d'Harlay
de Lalane		*Tresorier*	de Lalane
de Chabannes	A	*G. Archid.*	Philibert
de Scepeaux	A	*Archid.*	Marcenot

Neret	——— Pralard
de Brezols	——— Simonnet
D. du S.	——— Neret
Prêtres Sécul.	G. Chantre. de Changey
S. du D.	Off. de Lang. du Fau
Philibert.	Off. de Bourg. Crevoisier
✱	F. Comté Durand

LEYCTOURE, *Lactoratum.* Capitale du Pays de Lomagne. Suffragant d'AUCH. L'Evêque est Seigneur de la Ville conjointement avec le Roi. Cathéd. *S. Gervais & S. Prothais.* 5. Dignités, 12. Chan. & 14. Semiprebendés.

Rev. 18000 l. Tax. 1600 fl. Par. 79. Dist. 140.

Claude-François DE NARBONNE-PELET, né dans le Dioc. d'Arles en 1689. Sac. le 19. Mai 1746.

LODEVE, *Luteva.* V S. suff. de NARBONNE. Cathédrale *S. Genès & S. Fulcrand.* 3. Dignités & 12. Canonicats. La Justice est exercée par les Officiers de l'Evêque, & il n'y a d'autre Justice Royale dans le Diocèse qu'à Nerian.

Rev. 22000 l. Tax. 1060 fl. Par. 48. Dist. 140.

Jean-Felix Henri DE FUMEL, né dans le Dioc. de Toulouse en 1715. sac. le 25 Mai 1750.

MACON, *Matisco.* Bourgog. V. S. suff. de LYON. Cathéd. *S. Vincent.* 9. Dignités: 19 Canonicats. L'Evêque est Président-né des États du pays. Ils sont composés des trois Ordres, & s'assemblent quelque tems avant ceux de Bourgogne, auquels ils envoyent un député de chaque Ordre. Celui du Clergé est alternativement tiré du Chapitre de la Cathédrale, & de celui de S. Pierre de la même ville.

Rev. 17000 l. Tax. 1000 fl. Par. 268. Dist. 85.

Henri-Constance de LORT DE SERIGNAN DE VALRAS, né dans le Dioc. de Beziers en 1691. Agent Gén, du Clergé en 1725. Continué dans l'Agence en 1730. Sacré Evêque de Mâcon le 27 Juillet 1732.

Voyez à l'article des Chapitres Nobles le Chapitre de S. Pierre de Mâcon.

LE MANS, *Cenomanum.* III. S. suff. du TOURS. Capit. du Maine; Cathéd. *S. Pierre.* 9. Dignités, 38. Canonicats, 4. Semipreb. Les Lazaristes ont le Seminaire, & les Oratoriens le Collége.

Rev. 25000. l. Tax. 2216 fl. Par. . 6, Dist. 48.

Charles-Louis FROULLAY DE TESSE', né en Novembre 1686. Sacré le 25 Février 1724. cidevant Comte de Lyon, & Aumônier du Roi en 1715. Nommé en 1725 premier Aumônier de la feue Reine Douairiere d'Espagne, de la Maison d'Orléans.

METZ, *Metæ.* Haute-Lorraine. Capitale du pays Messin. Cathéd. *S. Etienne*, 12 Dignités, & 28 Canonicats. On compte dans cette ville 20000 familles, & près de 90000 habitans, partagés en 17 paroisses. Les Juifs y sont tolérés. Ils y ont même une Synagogue, & c'est la seule ville du Royaume où ils ayent l'exercice public de leur religion. Plus de 100 paroisses du Dioc. de Metz sont occupées par des Lutheriens. L'Evêq. prend la qualité de Prince de l'Empire.

Rev. 120000 l. Tax. 6000 fl. Par. 613. Dist. 68.

Claude DE ROUVROY DE S. SIMON, né à Paris en 1697. Sacré Evêque de Noyon en 1732. Transferé à Metz en 1733. avec conservation des honneurs de Pair de France.

OLERON, *Elorona*. Bearn. V. S. suff. d'AUSCH. Cathéd. *N. D.* Son Chap. est composé d'un Archidiacre, de 12. Chan. & de 8. Chapelains: l'Evêque prend le titre de premier Baron de Bearn.

Rev. 13000 l. Tax. 600 fl. Par. 200. Dist. 180.

François DE REVOL, né dans le Dioc. de Vienne en 1715. sac. le 5 Août 1742.

ORANGE, *Arausio*. IV. S Bas-Dauphiné. suff. d'ARLES. Cette ville fut ravagée par les Religionaires en 1562. La Cathéd. est sous l'invocation de la *Vierge*, de *Tous les SS.* & de *S Florent*. L'on y a tenu divers Conciles. Le Chapitre ne consiste qu'en 3 Dignitaires, & 6 Chanoin.

Rev. 10000 l. Tax. 408 fl. Par. 19. Dist. 140.

François-André DE TILLY, né dans le Dioc. d'AUTUN en 1695. sacré le 17 Fév. 1732.

ANCIEN EVESQ. *Louis* CHOMEL, sacré en 1721. Il a donné sa démission en 1731.

PAMIERS, *Apamiæ*, au pays de Foix. XIII. S. Suff. de TOULOUSE. Autrefois Abbaye sous le nom de S. Antonin de Fredelas. Le Chapitre est toujours demeuré régulier, & c'est le seul qui le soit aujourd'hui en France. Il consiste en 6 Dignités, 9. Chanoines, & 12 Semipreb. Ceux-ci sont séculiers.

Rev. 25000 l. Tax. 2500 fl. Par. 100. Dist. 175.

Henri-Gaston DE LEVYLERAN, né dans le Dioc. de Mirepoix en 17[illegible] Sacré le 11. Fév. 1742.

S. PAPOUL, *Fanum S. Papuli.* XIV. S. Languedoc, suff. de TOULOUSE. Cathédr. S. *Papoul*. 1. Dignité. 11. Chanoines.

Rev. 20000 l. Tax. 2500 fl. Par. 56. Dist. 166.

Daniel-Bertrand DE LANGLE, né dans le Dioc. de Rennes en 1702. Sac. le 5 Avril 1739.

QUIMPERCORENTIN, *Corisopitum*, IX. S. suff. de TOURS, Basse-Bretagne. Premier Evêque S. Corentin. La Cathéd. est sous son invocation. 6. Dignit. & 24 Canon. L'Evêque est Seigneur de la Ville, & se qualifie Baron de Cornouaille.

Rev. 22000 l. Tax. 1000 fl. Par 200. Dist. 120.

Auguste-Franç. Annnibal DE FARCY DE CUILLE', né dans le Dioc. d'Angers, sac. le 8. Nov. 1739.

SARLAT, *Sarlatum*. Cap. du Sarladois dans le Perigord, suff. de BORD. Cette Ville doit son origine à une Abbaye de Bénédictins qui existoit dès le VII. S. sous le nom de S. Sauveur ou de S. Sardos, & qui embrassa la réforme de Cluni au commencement du X. Le Pape Jean XXII. l'érigea en Evêché l'an 1317. Le Chap. demeura régulier, sous la régle de S. Benoît, jusqu'en 1559 qu'il fut sécularisé. Il est composé de 18 Chan. dont 6 sont Dignit. L'Ev. est Seign. de la Ville.

Rev. 12000 l. Tax. 742 fl. Par. 130. Dist....

Henri-Jacq. DE MONTESQUIOU, né dans le Dioc. d'Auch en 1710. Sac. le 17 Sept. 1747.



SENÈS, *Sanitium*. V. S. Haute-Provence, suff. d'EMBRUN. Cath. *N. D.* 3 Dignités. 5 Chanoin. 5 autres Bénéf. Le Chap. a été secularisé en 1650.

Rev. 10000 l. Tax. 300 fl. Par. 32. Dist. 156.

M. de WOHELES, ancien Vicaire gén. d'Arles, nommé à cet Evêché au mois d'Avril 1757.

STRASBOURG, *Argentoratum*. Capitale de la Basse-Alsace, suff. de MAYENCE. V. S. Cath. *N. D.* on la nomme la *Munster*. Cette Ville avoit embrassé le Luthéranisme en 1529. Louis XIV. l'ayant soumise en 1681. y rétablit l'exercice de la Religion Catholique. Les Catholiques y ont 6 paroisses, & les Luthériens 7. Les Jésuites gouvernent le Seminaire & l'Université. L'Evêque a séance aux Diettes de l'Empire, & fait sa residence à Saverne à quatre lieues de Strasbourg.

Rev. 300000 l. Tax. 2500 fl. Par.... Dist. 100.

Louis-Cezar-Constantin Prince DE ROHAN GUEMENE', né le 24 Mars 1697. Sac. le.... 1757.

Vic. gén. & Offic. de Strasbourg, M. du Vernin.
Provicaire gén. & Vicegerent, M. Lantz.
Promoteur, M. d'Herbain. *Syndic*, M. Lantz.
Voyez les Chan. de la Cath. à l'art. des Chap. Nobles.

TARBES, *Tarba*. Cap. du Comté de Bigorre, suff. d'AUCH. Dès l'an 1006 un Evêque de cette Ville avoit assisté au Concile d'Agde. Cath. *N. D.* L'Evêque préside aux Etats de Bigorre.

Rev. 22000 l. Tax. 1200 fl. Par. 140. Dist. 166.

Pierre DE LA ROMAGERE DE RONSSECY, né dans le Dioc. de Perigueux en 1709. Sac. le 29 Août 1751.

VALENCE, *Valentia*. IV. S. Bas-Dauphiné. Suff. de VIENNE. Cath. *S. Apollinaire*. 4. Dignités. 2. Personats, & 14. Chanoines. L'Ev. se qualifie Comte de Valence.

Rev. 16000 l. Tax. 2389 fl. Par. 140. Dist. 125.

Aléxandre MILON, sac. le 31 Mars 1726.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cath.*	
Chomel	*Doyen*	Chomel
Dorele	*Prevôt*	Préclos
Dain	*Ab. de S. Felix*	Dorele
Constant	*Archid.*	Previllac
D. du S.	*Personats.*	
la Congreg. du	*Precenteur*	Chaix
S. Sacrement.	*Sacristain*	de Rostaing

VANNES, *Venetiæ*. VI. S. Capitale des anciens *Venetes*, si célébres dans les Gaules. Premier Evêque S. Patern. Cath. S. Pierre. 5 Dignitaires. 15 Chan. L'Ev. est Seigneur en partie de la Ville

Rev. 24000 l. Tax. 350 fl. Par. 160. Dist. 100.

Charles-Jean BERTIN, né à Périgueux en 1712. Sacré le 27 Septembre 1746.

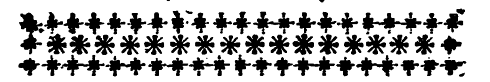
USEZ, *Ucetia*. Bas-Languedoc, suff. de NARBON. Cath. *S. Theodorit*, Martyr d'Usez. 4 Dignités, & 24 Chan. le Chap. n'a été sécularisé qu'en 1719.

Rev. 25000 l. Tax. 1000 fl. Par. 281. Dist. 154.

Bonaventure BAUYN, né à Dijon en 1699. sac. le 24 Mars 1737.



III. PARTIE.



III. PARTIE.

CLERGÉ DE PARIS.

CEtte Partie sera divisée en huit Chapitres. Le premier, pour l'origine, l'état & le gouvernement du Diocèse & de l'Eglise de Paris; le second, pour les Collégiales; le troisieme, pour les Paroisses; le quatrieme, pour les Couvents d'hommes; le cinquieme, pour les Couvens de filles; le sixieme, pour la Faculté de Théologie; le septieme pour celle des Arts & ses Colléges; le huitieme, pour l'administration des Hôpitaux.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE, ETAT ET GOUVERNEMENT DU DIOCESE ET DE L'EGLISE DE PARIS.

ART. I. *Archevêché de Paris.*

PARIS, en Latin, *Lutetia, Parisii*, est situé dans l'Isle de France. C'est la Capitale du Royaume. La Foi y fut appor-

tée au commencement du troisieme siécle par S. Denys, qui en est regardé comme le premier Evêque. Plusieurs ont prétendu que c'étoit l'Aréopagite, converti par S. Paul, & depuis Evêque d'Athênes : mais l'opinion la plus probable est, que c'étoit un autre Saint du même nom, envoyé dans les Gaules par le Pape S. Clément.

L'Evêché de Paris demeura soumis à la Métropole de Sens jusqu'en 1622, que Grégoire XV. l'érigea en Archevêché à la requisition de Louis XIII. L'an 1674. Louis XIV. ajouta une nouvelle dignité à ce Siége ; ce Prince érigea en Duché-Pairie, pour l'Archevêque de Paris & ses successeurs, les Terres & Seigneuries de S. Cloud, de Maisons, de Creteil, &c. sous le titre *de S. Cloud.*

Depuis S. Denis, premier Evêque de Paris ; jusqu'à François de Gondy, qui en fut le premier Archevêque ; l'on compte 107 Evêques ; dont il y en a six que l'Eglise révere comme Saints, neuf qui ont été Cardinaux, & quelques-uns qui ont été Chanceliers de France.

Depuis l'érection du Siége épiscopal en Archevêché il y a eu neuf Archevêques, dont voici les noms : *Jean-François de Gondy ; Jean-François-Paul de Gondy, Cardinal de Retz ; Pierre de Marca ; Hardouin de Péréfixe ; François de Harlay ; Louis-Antoine, Cardinal de Noailles ; Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc ; Jacques-Bonne Gigault de Belfond.*

ARCHEVESQUE DE PARIS.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT DU REPAIRE. né dans le Diocese de Sarlat en Périgord, le 28 Juillet 1703. originaire du Dauphiné, de la maison des Barons des Adrets; d'abord Chanoine, Comte de Lyon; Vicaire-général & Official de Blois; Abbé de Notre-Dame des Vertus, Diocèse de Chaalons-sur-Marne en 1738. sacré Evêque de Bayonne le 24. Déc. 1741. Archevêque de Vienne & Grand Primat des Gaules en 1746. Archevêque de Paris, Duc de S. Cloud, Pair de France, le 13. Août 1746. nommé Commandeur de l'Ordre du S. Esprit le 21. Mai 1747. reçu le premier Janv. 1748. & au Parlement comme PAIR, le 22. Déc. 1750.

ART. II. *L'Eglise de Paris.*

LE P. de Montfaucon prétend que cette Eglise étoit autrefois un temple dédié à Jupiter. Elle a porté le nom de S. Denys jusqu'en 522. Elle fut alors rétablie sous le regne de Childebert I. & dédiée à la sainte Vierge. On rebâtit cet édifice vers l'an 1000. du tems du Roi Robert, fils de Hugues Capet. Il fut achevé sous Philippe Auguste, vers l'an 1150. Alexandre III. qui avoit mis la premiere pierre pendant son séjour en France, fit consacrer le maître-

autel par un de ses Légats. On avoit commencé la réparation du Chœur en 1699, sur les desseins de J. H. Mansart. Elle fut exécutée sur ceux de de Cotte le pere, & finie par de Cotte le fils en 1714. On doit regarder Louis XIII. & Louis XIV. comme les restaurateurs de cette Eglise. Le Cardinal de Noailles y a aussi contribué de plus de 500000. liv.

Le sanctuaire est du dessein le plus majestueux : les bas-reliefs & les statues qui le décorent, sont des plus habiles maîtres. Derriere le grand autel est l'autel des Féries. Dans l'enfoncement est une Descente de Croix de Girardon ; aux deux côtés sont les statues de Louis XIII. & de Louis XIV. en marbre blanc ; la premiere est de Coustou le jeune ; la seconde, de Coyzevox. Les entrailles des deux Rois sont dans un caveau au bas des degrés du sanctuaire. La plûpart des tableaux dont l'Eglise est ornée, sont des présens du Corps des Orfévres. Ils étoient ci-devant dans l'usage d'en offrir un tous les ans le premier de Mai. Les tableaux du chœur sont de Jouvenet ; c'est une histoire continuée de la Sainte Vierge.

Le Chapitre de cette Eglise est un des plus célebres de toute la France. Il a produit six Papes ; Grégoire IX. Adrien V. Boniface VIII. Innocent VI. Grégoire XI. & Clément VIII. Et il en est sorti une multitude de Cardinaux, d'Archevêques & d'Evêques.

Il y a à Notre-Dame 150 Chapelles, dont la plûpart donnent droit de *Committimus*. Les Canonicats de S. Jean-le-Rond & de

S. Denys-du-pas sont aussi de la dépendance de ce Chapitre. L'Eglise Collégiale de S. Germain l'Auxerrois lui fut incorporée l'an 1744. Les Canonicats rapportent depuis 2000. liv. jusqu'à 4000. liv. & le revenu du Chapitre monte à 180000. livres. Vingt-deux Canonicats & toutes les Dignités, excepté le Doyenné, sont à la nomination de M. l'Archevèque. Les autres Bénéfices sont conférés par le Chapitre, & se nomment *Servitoriaux*.

DIGNITE'S DE L'EGLISE DE PARIS, MM.

Doyen, DE S. EXUPERY, *du diocèse de Sarlat*; Chan. le 3 Février 1730. Doyen, le 2 Avril 1747.

Grand-Chantre, URVOY, *du diocèse de S.Malo*. Chan. le 12 Mai 1745. Chantre le 22 Septembre 1747.

Archidiacre de Paris, REGNAULD, *du diocèse de Châlons*, 13 Janvier 1738.

Archidiacre de Josas, DE LA CHASSE, *du diocèse de Paris*. Chan. le 4 Août 1716. Archidiacre le 12 Mai 1752.

Archidiacre de Brie, TANDEAU, *du diocèse de Limoges*, 26 Août 1739.

Souchantre, JEANSON, *du diocèse de Troyes*, Chan. le 25 Juin 1740. Souch. le 17 Mai 1752.

Chancelier, THIERRY, *du diocèse de Sens*. Chan. le 26 Septembre 1736. Chancelier le 7 Août 1739.

Pénitencier, ROCHE, *du diocèse du Puy*, le 16 Octobre 1747.

Chanoines Prêtres, MM.

de Berty	*Paris*	4 Déc. 1734
d'Eaubonne	*Paris*	4 Mai 1716
Baisle	*Bordeaux*	7 Mai 1720
de Cotte, *Jubilé*	*Paris*	10 Nov. 1702
Desfriches	*Rouen*	28 Octob. 1727
d'Agoult	*Riez en P.*	29 Nov. 1728
Beaudouin	*Paris*	4 Octob. 1729
Robinet	*Nantes*	20 Mai 1730
Denison	*Langres*	6 Octob. 1730
du Four	*Paris*	21 Mai 1731
de Malherbe	*Bayeux*	6 Juin 1731
de la Baune	*Paris*	4 Mai 1736
d'Hauterive	*Autun*	24 Octob. 1738
Vasselin	*Paris*	12 Nov. 1738
Tudert	*Poitiers*	2 Juin 1733
Imbault	*Chartres*	12 Avril 1741
Mongin	*Tulles*	13 Octob. 1741
de Coriolis	*Aix*	15 Fév. 1734
de Panisse	*Aix*	3 Fév. 1744
Moreau	*Paris*	13 Août 1737
le Blanc	*Autun*	1 Mars 1746
André	*Tulles*	12 Nov. 1746
de Mont-joye	*Paris*	27 Sept. 1745
de Caraman	*Toulouse*	12 Fév. 1748
Macé,	*Paris*	9 Mai 1749
du Marais	*Lisieux*	28 Juillet 1749
d'Hérouville	*Paris*	17 Fév. 1743
Lucas	*Evreux*	1 Juillet 1750
Taboureau	*Paris*	30 Déc. 1750
d'Ormesson	*Paris*	12 Janv. 1750
Gauget	*Bayonne*	30 Janv. 1754
de Cugnac	*Cahors*	1 Déc. 1755
Verchere	*Autun*	27 Sept. 1756

Chanoines Diacres, MM.

de Montempuys	*Paris*	18 Nov.	1720
de Gouffier	*Amiens*	23 Déc.	1739
Delon	*Sens*	15 Janv.	1743
de Megrigny	*Paris*	3 Juin	1743
Lagau	*Paris*	23 Mars	1748

Chanoines Soudiacres, MM.

de Corberon	*Metz*	13 Oct.	1718
Chevalier	*Paris*	19 Mars	1728
Lagau, *Jubilé*	*Paris*	3 Avril	1702
de S. Remy	*Paris*	30 Sept.	1739
de Vienne	*Ausch*	9 Févr.	1748

Chanoines in Minoribus, MM.

de Champigny	*Paris*	1 Fév.	1751
de la Luzerne	*Paris*	29 Avril	1754
Radix	*Paris*	2 Juillet	1756

CHANOINES HONORAIRES, Evêques.

1722	DE FONTENILLES	*Evêque de Meaux.*
1728	BAUYIN	*Evêque d'Uzès.*
1733	DE FLEURY	*Archevêque de Tours.*
1739	DE NICOLAY	*Evêque de Verdun.*

Chanoines Honoraires.

Pajot	*Paris*	14 Octob.	1709
de Biron *Duc & P.*	*de Paris*	30 Déc.	1712
Robert	*Paris*	22 Sept.	1717
Parquet	*Paris*	10 Nov.	1724
de Gouffier	*Paris*	9 Mars	1728
de Barcos	*Paris*	4 Déc.	1728
Chauvelin	*Paris*	16 Janv.	1730

Couet	*Paris*	16 Avril 1734
Chauvelin	*Paris*	2 Mai 1732
Artaud	*Apt*	13 Mai 1735
Regnauld	*Châlons*	13 Sept. 1737
de Vienne	*Châlons*	28 Juillet 1738

Hauts-Vicaires de l'Eglise de Paris.

Berthod, *de Paris*, 1727. *S. Maur-des-Fossés.*
de la Frenaye, *de Paris*, 1743. *S. Denys de la Chartre.*
le Roux, *de Paris*, 1738. *S. Victor.*
Marie, *de Bayeux*, 1754. *S. Martin-des-Champs.*
Niort, *de Troye*, 1749. *S. Marcel.*
Grisel, *de Coutances*, 1738. *S. Germain l'Auxerrois.*

Etat des Chanoines de S. Denys-du-Pas & de S. Jean-le-Rond, des Chapelains & des Chantres de la Métropole.

S. Jean-le-Rond.		*S. Denys-du-Pas.*	
Chan. Prêtres,	2	Chan. Prêtres,	5
Chan. Diacres,	3	Chan. Diacres,	3
Chan. Soudiacres,	3	Chan. Soudiacres,	2

Nombre des Chapelains de la Cathéd.	130
Nombre des Chantres,	8
Nombre des Clercs de Matines,	6
Nombres des Enfans de chœur,	12

ART. III. *Etat du Diocèse de Paris, & ses Jurisdictions Ecclésiastiques.*

IL comprend 492 Paroisses. Il est divisé en 20. Doyennés ; 13. dans la ville, & 7. à la campagne ; ces derniers sont, Chelles, Montmorency, Corbeil, Lagny, Champigny, Montlhery & Châteaufort.

On compre dans Paris 46. Paroisses, dont 5. exceptées de l'Ordinaire ; 11. Collégiales; 3. Abbayes, & 42. autres Communautés Religieuses d'Hommes ; 8. Abbayes, & 44. autres Couvens de Filles ; 15. Communautés non cloîtrées ; 10. Colléges de plein exercice ; 27. autres Colléges ; 26. Hôpitaux.

Les Jurisdictions Ecclésiastiques sont, *les Officialités, Diocésaine & Métropolitaine.* Voyez l'Official dans la II. Partie, à l'art. du Diocèse de Paris.

Les Jurisdictions temporelles de l'Archevêché & du Chapitre de N. D. sont :

Le Bailliage de la D. Pairie de l'Archevêché.

Il jouit des prérogatives attachées aux Jurisdictions ducales ; l'appel de ses sentences se porte au Parlement.

Bailly, M. Lalourcé, *Avocat au Parlement.*

La Barre du Chapitre.

Elle connoît en premiere instance de toutes les causes civiles, criminelles & de police dans l'étendue du Cloître, & dans l'intérieur de la Cathédrale. Les droits seigneuriaux de la censive du Chapitre sont aussi de sa compétence. Toutes les Justices dépendantes de Notre-Dame ressortissent par appel à ce Bailliage, & de-là au Parlement.

Bailly, M. Bigot, *Avocat au Parlement.*

Jurisdiction de M. le G. Chantre.

Elle s'exerce sur toutes les petites Ecoles, dont le G. Chantre de la Cathédrale est collateur & directeur.

Juge, M. l'Abbé URVOY, *G. Chantre de l'Eglise de Paris.*

Vice-gérent, M. Morin du Marais, *Chanoine de Notre-Dame.*

ART. IV. *Séminaires de Paris.*

SEMINAIRE DE S. SULPICE.

MR OLLIER, Curé de S. Sulpice & Abbé de Pebrac, en est le fondateur. Il avoit passé dans le monde toute sa jeunesse peu occupé du soin de son salut. Une sainte Fille de l'Ordre de S. Dominique lui prédit un jour que Dieu se serviroit de lui pour former à la piété un grand nombre d'Ecclésias-

tiques. Elle contribua beaucoup par ses prières à l'accomplissement de sa prédiction. M. Ollier jetta les fondemens d'un Séminaire en 1642. Il institua pour le gouverner une Société de Prêtres connus depuis sous le nom de *Sulpitiens*. Le Séminaire étoit fort peu avancé lorsqu'il mourut. M. de Bretonvilliers qui lui succéda dans la Cure de S. Sulpice, acheva cet établissement. Les peintures de la Chapelle sont fort renommées; c'est par elles que le Brun commença la grande réputation qu'il s'est acquise. MM. de S. Sulpice ont la direction d'un grand nombre de Séminaires. Ils en ont un à Quebec, capitale du Canada; leurs Missionnaires travaillent avec beaucoup de succès à instruire les nations sauvages de cette contrée. Leur établissement de Paris comprend quatre maisons, le grand & le petit Séminaire, & deux Communautés. Ils ont aussi la direction de celle qui est établie dans le Collége de Lisieux.

Supérieur général de la Société, M. *Couturier*, Abbé de Chaumes.

S. Nicolas du Chardonnet.

Institué par Adrien Bourdoise, Prêtre d'une éminente vertu, & ami de S. Vincent de Paul. Ce fut en 1612. que M. Bourdoise commença à former sa Société. Elle s'établit d'abord au Collége de Reims; elle passa successivement à ceux du Mans, du Cardinal le Moine & de Montaigu. Elle resta plus long-tems dans celui des Bons-enfans. Le

premier dessein de son Instituteur étoit qu'elle ne possédât rien en propre ; mais Louis XIII. lui permit d'acquérir des biens & de recevoir des donations. Armand de Bourbon, Prince de Conty, lui donna 40000. liv. pour acheter une maison. Elle se fixa sur la Paroisse de S. Nicolas du Chardonnet. M. de Gondy érigea son établissement en Séminaire l'an 1644. Le Roi confirma cette érection par des Lettres-patentes de la même année. Ce Séminaire a la gloire d'avoir produit tous les autres par son exemple. L'institut en a paru si utile, qu'il a été imité par toutes les villes épiscopales du Royaume. Cette Société a deux maisons dans Paris ; un Séminaire pour les Ecclésiastiques qui se préparent aux Ordres, & une Communauté pour ceux qui étudient dans l'Université.

Supérieur du Séminaire & de toute la Société, M. Tachard.

Supérieur de la Communauté, M. Destregard.

LES EUDISTES.

Leur principal établissement est à Caen, capitale de la basse Normandie. Ils n'ont dans Paris qu'une maison, peu considérable, qui leur sert seulement d'hospice. Elle nous donne lieu de parler ici de leur Congrégation. Le P. Eudes, frere de l'Historien Mezeray, est leur instituteur. Il étoit d'abord Prêtre de l'Oratoire. Il en sortit pour former une Société de Prêtres sous le titre de Congrégation *de Jesus & de Marie*. Elle est destinée

aux missions de la campagne, & à l'éducation des jeunes Ecclésiastiques dans les Séminaires. Elle s'établit d'abord à Caen, d'où elle s'est répandue dans toute la Normandie & dans une partie de la Bretagne. Le Chef-lieu est dans la même ville. La maison qu'ils y possedent, en est un des plus beaux édifices. Leur noviciat est à Valognes en basse Normandie. Ils ont la direction de presque tous les Séminaires de la province. Ils gouvernent aussi ceux de Rennes, de Dol, &c. de Meaux, de Senlis, &c. Ils ont commencé depuis quelques années à se faire bâtir à Paris une maison assez considérable.

Supérieur général de la Congrégation, M. de S. André.

Supérieur de la Maison de Paris, M. Fontaine.

LES MISSIONS ETRANGERES.

Bernard de sainte Thérese, Evêque de Babylone, ayant prêché la foi avec succès dans plusieurs contrées de l'Asie, résolut de fonder à Paris une maison où l'on élevât des missionnaires pour le même objet. Il consacra tout ce qu'il possédoit à un établissement si utile. Telle est l'origine & la destination du Séminaire des Missions Etrangeres. On y rassemble & on y forme un certain nombre d'Ecclésiastiques & même de Laïcs, pour les envoyer ensuite à Ispahan, où ils se perfectionnent dans l'étude des langues & dans la connoissance des mœurs du pays. Leur Fondateur avoit dans cette capitale de

vres de pain par jour pour les 33. écoliers. Cette largesse fut changée depuis en une pension de 900. liv. sur le Trésor royal. Feu M. le Duc d'Orléans donna à cette maison une somme considérable pour acquitter les dettes dont elle étoit obérée, & pour réparer son bâtiment.

Supérieur, M. de la Roche.

SEMINAIRE DE S. LOUIS.

Érigé par le Cardinal de Noailles vers la fin du siécle dernier, & bâti en partie des bienfaits de M. de Marillac, Curé de S. Jacques de la Boucherie. Feu M. Oursel, Pénitencier de l'Eglise de Paris, lui a légué sa bibliotheque. Il y a dans cette maison un grand nombre de places gratuites.

Supérieur, M. Garel.

S. MARCEL.

C'est le Chapitre de S. Marcel qui l'a établi avec l'agrément des Archevêques de Paris. Les Ecclésiastiques de ce Séminaire assistent les jours de Fêtes à l'Office célébré par le Chapitre, & y font les fonctions de leurs Ordres.

Supérieur, M. Pasquer.

SEMINAIRE DU S. ESPRIT.

Les Ecclésiastiques de ce Séminaire n'étudient point dans l'Université; ils vont prendre des leçons de Philosophie ou de Théologie au Collége des Jésuites.

Supérieur, M. Bouïc.

SEMINAIRE DES ANGLOIS.

Fondé des libéralités de Louis XIV. sur la fin du dernier siécle, pour servir de retraite aux Ecclésiastiques de cette nation qui se réfugient en France.

Superieur, M. Howard.

CHAPITRE II.

COLLÉGIALES DE PARIS.

ART. I. *Les quatre Collégiales, Filles de l'Archevêché.*

CHAPITRE DE S. MARCEL.

CETTE EGLISE est fort ancienne ; on prétend qu'elle fut la premiere Eglise de Paris, & la demeure des premiers Evêques, de leur Chapitre & de leur Clergé. Celle que nous voyons, fut bâtie par Roland, neveu de l'Empereur Charlemagne. Son symbole est au pied du clocher ; c'est la figure d'un bœuf ruminant. Le fameux Pierre Lombard, maître des Sentences, a son tombeau dans cette Eglise. Il est regardé comme le pere de la Théologie scholastique : aussi la Licence

est-elle dans l'usage d'aller en corps tous les ans chanter une Grand'-Messe à S. Marcel. Cette Eglise étoit desservie par des Moines en 918. Elle commença à l'être par des Chanoines en 1157. Le Chapitre est composé d'un Doyen, (le dernier mort est M. l'Abbé de Lowendal, frere du Maréchal de ce nom) & de 14. Chanoines, qui dans toutes les cérémonies ont le pas immédiatement après la Cathédrale. Les Canonicats sont à la nomination de l'Archevêque de Paris. Le Chapitre nomme à plusieurs Cures de Paris & des environs. Il est Seigneur du fauxbourg S. Marcel. Sa Justice s'étendoit autrefois sur tout ce territoire. Elle est réduite aujourd'hui à l'enceinte du Cloître; le reste a été réuni au Châtelet.

Doyen, M. l'Abbé le Riche.

Chanoines, MM.

le Chevalier.	le Jean.	Potien, *Chan. de S. Victor*.
Morin.	Noslin.	
Germain.	Maurain.	Millet.
Paignon.	Hérissant.	Pressat.
Galas.	le Roi.	David.

S. GERMAIN L'AUXERROIS.

Uni au Chapitre de la Cathédrale en 1744.

CHAPITRE DE S. HONORÉ.

Fondé dans le treizieme siécle par Renold de Chereins. Ses canonicats passent pour les plus riches de Paris. Ils sont à la nomination de l'Archevêque depuis la réunion du

Chapitre de S. Germain à celui de N. D. Le Cardinal Dubois, Archevêque de Cambray, principal Ministre sous la derniere Régence, mort en 1723. a un très-beau mausolée dans cette Eglise, dont il avoit été Chanoine. Cet ouvrage est de Coustou le jeune.

Chantre, M. l'Abbé Boucher.

Chanoines, MM.

Peret.	Playne.	de Beon.
Portelante.	le Chevalier.	Peigné.
Sauvage.	de la Sone.	Despagnac.
Lecomte.	Seigneur.	2. *Chapelains.*

LE CHAPITRE DE SAINTE OPPORTUNE.

Eglise Royale & très-ancienne, nommée d'abord *N. D. des Bois*; rebâtie en .... & dédiée à Sainte Opportune, Abbesse d'Almenêche. Les Chanoines jouissent du droit de *Committimus*, & sont à la nomination de ceux de N. D. Ils ont un Semiprendé & 15. ou 20. Chapelains. C'est aussi une Paroisse. *Voyez son article dans le Chap. suivant.* Le Curé est à la tête du Chapitre en qualité de Chefcier.

Chefcier, M. Brillon de Jouy, *Curé de Sainte Opportune.*

Huet.	Dejean.	Chatelus, *Semipréb.*
Lallier.	Bourget.	
Barbier.	de Beze.	de Nully.



ART. II. *Les IV. Collégiales, Filles de Notre-Dame.*

CHAPITRE DE S. MERRY.

SON EGLISE étoit originairement un Oratoire sous l'invocation de S. Pierre. S. Merry Abbé, ou, selon d'autres, simple Religieux de S. Martin d'Autun, étant venu visiter les tombeaux de S. Denys & de S. Germain, mourut pendant son séjour à Paris. Comme il logeoit dans le voisinage de cette chapelle, son corps y fut enseveli. Sa sainteté rendit cet Oratoire célebre. Le Chapitre de la Cathédrale y envoya plusieurs Ecclésiastiques pour y célébrer l'Office canonial. En 1200. on y bâtit une Eglise qui fut érigée en Paroisse. Les Chanoines remplirent d'abord alternativement les fonctions curiales. Peu de tems après ils les confierent au plus ancien d'entre eux. Le nombre des Paroissiens s'étant beaucoup multiplié, ils établirent un second Curé vers l'an 1300. Mais sur la fin du siécle dernier ces deux Bénéfices ont été réunis. Il n'y a plus à S. Merry qu'un seul Curé : il est à la tête du Chapitre en qualité de Chefcier. Les Canonicats sont à la nomination de N. D. L'Eglise qui subsiste aujourd'hui, fut commencée sous le regne de François I. & achevée en 1612. *Voyez ses embellissemens à l'article*

des Paroisses. Derriere l'œuvre est l'épitaphe du fameux Poëte Chapelain. Dans une chapelle est le tombeau d'Arnaud de Pompone, Sécretaire d'Etat, mort en 1699.

Chefcier, M. de S. Pons, *Curé de S. Merry*.

Chanoines, MM.

Soquart.	Gilbert.	de la Grive.
Mouffinet.	Riviere.	de Burne.

Chapitre du S. Sepulchre.

L'Eglise fut bâtie l'an 1326. pour servir aux Croisés qui avoient fait vœu de visiter le S. Sépulchre de Jérusalem. Elle étoit d'abord desservie par des Chapelains. Les Canonicats sont à la collation du Chapitre de N. D. Le plus ancien Chanoine est censé Dignitaire.

Chanoines, MM.

Herault.	Fauvel.	Doïsnel.
Quinon.	Conisel.	Boulard.
de la Mare.	Guichon.	Bâchelay.
Rossignol.	Breton.	Pelletier.

Chapitre de S. Benoist.

Cette Eglise eut d'abord pour patrons S. Serge & S. Bacche, martyrisés sous l'empire de Maximilien. C'étoit anciennement un Monastere de Bénédictins; ce qui lui a fait donner dans la suite le nom de S. Benoît. Henry I. la donna en 1290. à Imbert, Evêque de Paris, & à ses Chanoines. Elle est aujourd'hui desservie par six Chanoines, un Semiprébendé, un premier Chapelain &

qui est le Curé de la Paroisse, dix Chapelains de communauté, & environ 12. Chapelains forains.

Chanoines, MM.

Pagnon.	Gautier.	*Semipréb.*
Lentendu.	Caffarel.	Monchamps,
De Langle.	De la Roue,	*P. Ch.* Bruté.

S. ETIENNE DES GRE'S.

Ainsi nommée *à gressibus*, à cause de quelques marches qui étoient à la porte; d'autres disent *à Græcis*; fondée sous la premiere race de nos Rois. Les Canonicats sont à la nomination du Chapitre de N. D. Il y a dans cette Eglise une Chapelle de la Sainte Vierge sous le titre de *N. D. de bonne Délivrance.* S. François de Sales n'étant encore qu'écolier, s'y retiroit souvent pour prier.

Chefcier, M. Seconds.

Chanoines, MM.

Seguin.	Maillard.	Brocas.
de la Maison.	Deculex.	Bernard.
Thiboust.	d'Alby.	Benoît.
Messier.	Sepher.	✠

ART. III. *Les Saintes Chapelles de Paris & de Vincennes.*

LA SAINTE CHAPELLE DE PARIS.

SAINT LOUIS la fonda l'an 1245. pour y déposer les Reliques qu'il avoit obte-

nées de l'Empereur Baudouin. Il n'en est point de plus authentiques, ni d'aussi précieuses. La plus remarquable est la Couronne d'épines de J. C. On y conserve aussi plusieurs instrumens de la Passion. On ne peut voir le Trésor sans une lettre de cachet du Roi. Dans la sacristie est le Chef de S. Louis. L'architecture de l'Eglise & de sa fleche est d'un dessein fort délicat & très-hardi, quoique gothique. Les Chanoines porterent le nom de Chapelains. jusqu'au regne de Philippe le Bel. Ils ont produit 5. Cardinaux, & un grand nombre d'Evêques. Le Trésorier est le premier Dignitaire. Il a droit d'officier avec le rochet & la mitre, mais sans crosse. Les Canonicats sont à la nomination du Roi, & donnent le droit de *Committimus*.

Trésorier, M. de Vichi Chamron, 1739.

Chantre, M. de Sailly, 1730.

Chanoines, MM.

1723. More.	1745. Digautray.
1725. Mercier.	1746. Courdoumer.
1729. de Montigny.	1749. Dargicourt.
1735. Bence.	1750. Legros.
1736. de Brancas.	1756. de Perthuys.
1736. Thomas.	*

LA SAINTE CHAPELLE DE VINCENNES.

Eglise du château royal de Vincennes auprès de Paris. Elle fut substituée par François I. & Henry II. à celle qu'avoit fait bâtir Charles V. Elle est remarquable par ses pyramides. Ses vitreaux ont été peints sur les desseins de Raphaël, & passent pour les plus

beaux de l'Europe. L'on conserve dans le Trésor les Fonts qui ont servi pendant long-tems au baptême des enfans de France, & qui furent portés à la Cour pour celui de Louis XIII.

Trésorier, M. Arrault, 1723.

Chantre, M. Michel, 1746.

Chanoines, MM.

1725. Vanier.	1742. de Luzy.
1725. Boulé.	1742. Saint-Joire.
1730. Laisné.	1753. Texier.
1737. de Noinville.	1755. Barre.
1739. de Verpré.	1755. Alibert.

Vicaires Capitulans, MM.

1739. de Fronton.	1753. Garnier.
1742. Alberge.	1753. le Roux.
1748. Baderon.	1756. Viel.

ART. IV. *Les Chapitres de S. Louis du Louvre, & de S. Jacques de l'Hôpital.*

CHAP. DE S. LOUIS DU LOUVRE.

NOMMÉ autrefois S. Thomas du Louvre, fondé dans le douzieme siécle par Robert, Comte de Dreux, fils de Louis le Gros. L'Eglise ayant été démolie, ou plutôt s'étant écroulée d'elle-même, son Chapitre fut uni à celui de S. Nicolas du Louvre, qui a aussi quitté son nom pour prendre celui de S. Louis. La nouvelle Eglise, où ces deux Chapitres ont été transférés, a été bâtie

bâtie sur les desseins de Germain, Orfévre du Roi. Le Cardinal de Fleury qui la destinoit pour lui servir de sépulture, contribua beaucoup à cet édifice. Les Canonicats sont à la nomination du Roi & de l'Archevêque de Paris.

Prev. M. Artaud, *Chant.* M. de la Touche.

Chanoines, MM.

Demesle.	Guiton.	de la Porte.
Aubert.	Clément.	Pluyette.
Ballin.	Delfaut.	Mondenois.
Desauzieres.	Panthon.	Bauny.
Bonnet.	Dutilleul.	Carpentier.
Dubois.	Petit.	*Deux*
Roger.	Rosamberg.	*Chapelains.*

S. JACQUES L'HÔPITAL.

CETTE EGLISE doit son origine à une Société de Bourgeois de Paris, qui avoient fait le pélerinage de S. Jacques en Galice ; leur confrérie s'étoit formée vers la fin du treizieme siécle. Elle fut confirmée par des Lettres-patentes du Roi Louis X, en 1315. Peu de tems après ils entreprirent la fondation d'un Hôpital pour les Pélerins, & d'une Eglise qui devoit être desservie par 4. Chapelains perpétuels, dont l'un seroit Trésorier. Ils se réservoient l'administration des Biens & la présentation aux Bénéfices. Pour la Trésorerie ils devoient présenter à l'Evêque, & pour les Chapelains, au Trésorier. Jean XXII. & Clément VI. confirmerent leur établissement & leurs droits. La premiere pierre de l'Eglise fut posée en 1322. par Jean-

ne de France, fille de Louis X. Le nombre des Chapelains augmenta dans la suite jusqu'à vingt, Huit d'entre eux étoient chargés de célébrer l'Office, les douze autres d'acquitter seulement les Messes. Les premiers prirent le titre de Chanoines, les seconds conserverent celui de Chapelains. Cet établissement a essuyé de grandes contestations. Elles intéressoient beaucoup le public dans leur tems ; en voici le précis. La premiere fut à l'occasion de la réunion momentanée de ses revenus avec l'Ordre des Chevaliers de S. Lazare, en conséquence de l'Edit de 1672, qui réunissoit à cet Ordre tous les biens des maisons hospitalieres, où l'hospitalité n'étoit plus exercée ; mais on sçait que cette Loi fut abrogée par un autre Edit de 1693. L'établissement, dont il est ici question, y fut encore uni en 1722. Il en fut séparé de nouveau en 1724. Les plus grandes contestations qu'il ait éprouvées, furent entre l'Archevêque de Paris, le Trésorier, les Chanoines, les Chapelains & les Confreres, au sujet de l'administration des biens de la Confrérie, & de la nomination aux Bénéfices qui en dépendoient. Chaque Partie avoit ses prétentions particulieres, & l'éloignement des tems avoit beaucoup obscurci leurs droits réciproques. Nous ne suivrons point le détail de cette procédure, qui dura depuis 1674. jusqu'en 1734. Voici seulement comment l'affaire fut terminée par rapport à la nomination aux Bénéfices. Il fut ordonné que des Administrateurs qui seroient établis pour gérer les biens & les affaires

de la Confrérie, présenteroient le Trésorier à l'Archevêque de Paris, & les Chapelains au Trésorier.

Trésorier, M. Thomas.

Chanoines, MM.

Goujet.	Deschamps.	Memart.
Gauthier.	Cussilier,	du Renel du
de la Varde.	de Poilly.	Bellay.

CHAPITRE III.

PAROISSES DE PARIS.

L'Origine des Paroisses & des Curés.

LES Curés sont des Ministres du second Ordre, chargés de la conduite des ames dans une certaine étendue de terrein ou de pays, qu'on appelle *Paroisse*. Le mot de Paroisse vient du latin *parochia*, qui a été formé du grec Παροικία, *commoratio*, parce que les premiers Chrétiens n'osant pas s'assembler publiquement dans les villes, étoient obligés de le faire sécrétement dans les maisons particulieres. On donnoit autrefois ce nom à tout le territoire d'un Evêque. Ainsi Eusebe appelloit les Eglises de France *les Paroisses des Gaules*. Les Paroisses de la campagne ne commencerent qu'au quatrieme siécle; celles des villes sont plus ancien-

nes. La ville d'Alexandrie est la premiere qui ait été divisée en Paroisses.

Nous allons rendre compte de celles de Paris, de l'origine de chacune, de la fondation de l'Eglise Paroissiale, de son antiquité, des monumens qu'elle renferme, &c. de ses prérogatives, &c. Nous y ajouterons le nombre du Clergé, celui des Communians, le Curé actuel, ses Vicaires, le Patron de la Cure.

N. du C. *Nombre du Clergé.*
N. des C. *Nombre des Communians.*
P. de la C. *Patron de la Cure.*
Nom. *Nommé en telle année.*

I. *Paroisses de la Cité.*

LA MAGDELAINE, n. du c. 20, n. des c. 4000.

Cette Eglise étoit d'abord sous l'invocation de S. Nicolas. Elle fut érigée en Paroisse Archipresbytérale l'an 1491. par Louis de Beaumont, Evêque de Paris. Elle a une Confrérie célebre nommée *la grande Confrérie de N. D. aux Seigneurs, Prêtres, Bourgeois & Bourgeoises de Paris*, qui est si ancienne, que son origine est inconnue. La Reine Blanche de Castille, mere de S. Louis, s'y étant fait inscrire en 1224. les femmes y ont été admises. Depuis ce tems-là le Roi & la Reine en sont toujours. Cette Confrérie a six Officiers, Un Abbé qui est toujours

l'Archevêque de Paris; un Doyen, qui est ordinairement le premier Président du Parlement, &c. Les Confreres ont joui du Droit de *Committimus* jusqu'en 1726. P. de la C. l'Archevêque de Paris.
Curé, M. *Etienne* ROBERT, *Archiprêtre*, *en* 1748.
Vicaires, MM. de Maurt, & Biaubois.

S. GERMAIN-LE-VIEUX, n. du c. 18. n. des c. 3000.

Cette Paroisse étoit originairement une Chapelle, bâtie par les soins de S. Germain, Abbé de S. Symphorien d'Autun, depuis Evêque de Paris. Elle lui fut ensuite dédiée. Le Patronage de la Cure fut cédé à l'Université de Paris en 1368. par les Religieux de S. Germain-des-Prés.
Curé, M. *Jean-Bapt. Antoine* COTELLE, *nommé en* 1743.

S. PIERRE AUX BOEUFS, n. du c. 3. n. des c. 500.

C'est une petite Eglise qui dépendoit autrefois de l'Abbaye de S. Martial, & qui fut érigée en Paroisse vers l'an 1107. Elle fut ainsi nommée, selon la conjecture la plus vraisemblable, parce que les Bouchers y avoient leur Confrérie. P. de la C. l'Archevêque de Paris.
Curé, M. *Jos. Sébastien* GEX, *nom.* en 1740.
Vicaire, M. Mivrot.

S. LANDRY, n. du c. 10. n. des c. 2000.

C'étoit anciennement une Chapelle qui servoit d'oratoire à S. Landry, Evêque de Paris. On l'érigea depuis en Eglise Paroissiale sous son invocation. La famille de Boucherat y a sa sépulture. L'on y voit le beau Mausolée du célebre Sculpteur Girardon ; il en avoit donné lui-même le modele. S. Landry a les plus beaux Fonts baptismaux de Paris. Ils sont de porphyre : les ornemens sont de bronze doré. La Cure est à la nomination de l'Archevêque de Paris depuis la réunion du Chapitre de S. Germain l'Auxerrois à celui de Notre-Dame.

Curé, M. *Franç. Matthieu* FAULTE DE RIBIERE, *nommé en* 1740.

Vicaire, M. Grenier.

SAINTE CROIX, n. du c. 10. n. des c. 600.

Cette Eglise étoit autrefois dédiée à saint Hildevert, Evêque de Meaux. Les phrénétiques y étoient amenés de toutes parts pour obtenir leur guérison par l'intercession de ce Saint. Une autre Eglise appellée *Ste. Croix*, & qui étoit dans le fauxbourg, ayant été détruite par les Normands, l'on apporta dans celle-ci les reliques qui avoient échappé au pillage ; elle changea de nom, & prit celui de *Sainte Croix*. L'érection de cette Paroisse est de 1107. sous le Pontificat de Paul II. P. de la C. l'Archevêque de Paris comme Prieur de S. Eloy.

Curé, M. *Nicolas* BRUMANT, *nom. en* 1754.

Vicaire, M. Barré.

S. PIERRE DES ARCIS, n. du c. 10. n. des c. 600.

M. de Launoy a prétendu qu'il falloit dire *des Assis*, parce que cette Eglise étoit à l'usage de plusieurs familles Assyriennes établies à Paris. D'autres font venir son nom du mot latin *Arcisterium*, qui dans la basse latinité signifie Monastere, parce que S. Pierre dépendoit anciennement des Monasteres de S. Martial & de S. Barthelemy. Il en fut séparé, & érigé en Paroisse l'an 1107. Il y a dans cette Eglise quatre Chapelles qui, de même que la Cure, sont à la nomination de l'Archevêque de Paris.

Curé, M. *Jean-Charles-Louis* CRESPEAUX, *nommé en* 1751.

Vicaire, M. Merlier.

S. BARTHELEMY, n. du c. 30. n. des c. 5000.

C'étoit la Chapelle de nos Rois dans le tems qu'ils demeuroient au Palais. Elle fut d'abord desservie par des Chanoines Réguliers, ensuite par des Bénédictins. On l'érigea en Paroisse l'an 1138. Par Arrêt du Parlement, le Curé & la Fabrique ont droit de faire prêcher dans la Grand'-Salle les Dimanches du Carême, le Vendredi S. & les Fêtes de Pâques. C'est au Curé qu'appartiennent les offrandes qui se donnent à la Messe que l'on célebre à la rentrée du Parlement. P. de la C. l'Archevêque de Paris.

Curé, M. *Remy* CHAPEAUX, *en* 1756.

Vicaire, M. le Jay.

SAINTE MARINE, n. du c. 2.

C'est la Paroisse de l'Archevêché. Elle est très-ancienne. Il en est parlé dans des lettres de Guillaume, Evêque de Paris, dattées de l'an 1228. Quelques-uns croient qu'elle fut bâtie des libéralités d'un riche Vénitien. Elle a commencé à être Paroisse vers le regne de Philippe-Auguste. C'est dans cette Eglise que se font les mariages ordonnés par l'Officialité.

Curé, M. *Nicolas* ISOARD, *nom. en* 1723.

II. *Paroisses de Paris en la Ville.*

S. GERMAIN L'AUXERROIS, n. du c. 30. n. des c. 40000.

Cette Eglise étoit d'abord sous l'invocation de S. Vincent. Plusieurs Auteurs en font remonter l'origine au tems de Childebert, & prétendent que ce Prince en fut le fondateur. Le vestibule de cette Eglise est à remarquer. Les Grecs & les Romains ornoient ainsi l'entrée de leurs temples. C'est-là que se tenoient, dans la primitive Eglise, les Catéchumenes & les pécheurs publics pendant l'Office divin. On travaille maintenant à decorer le Chœur. S. Germain est la Paroisse du Roi à cause du Louvre. La Cure est à la nomination de l'Archevêque, depuis que le Chapitre de cette Eglise

a été réuni à celui de la Cathédrale. Le Roi est premier Marguillier d'honneur de cette Eglise.

Curé, M. *Michel* RAUNAY, *nom. en* 1747.
Vicaires, MM. Fresneau & Pion.

S. EUSTACHE, n. du c. 120. n. des c. 90000.

L'origine de cette Paroisse & l'histoire de son Saint sont également incertaines. C'est après Notre-Dame l'Eglise la plus spacieuse de Paris, & avec S. Sulpice la Paroisse la plus nombreuse. Si elle est moins étendue que celle-ci, elle est à proportion beaucoup plus peuplée : le quartier des Halles qui en dépend, renferme une multitude prodigieuse d'habitans. L'architecture de l'Eglise a ses admirateurs : tout le monde est d'accord sur sa hardiesse, mais on lui reproche un grand défaut, son mélange de gothique & de moderne. On travaille depuis quelques années à lui construire un magnifique portail. M. Colbert voulut y contribuer avant de mourir, par une donation considérable. Le Mausolée de ce Ministre est derriere le chœur ; c'est un des plus beaux ouvrages de Coyzevox. P. de la C. le Chapitre de Notre-Dame.

Curé, M. *J. Franç. Rob.* SECOUSSE, *en* 1729.
Vicaires, MM. Pourez & Aubry.

S. ROCH, n. du c. 50. n. des c. 15000.

Dans son origine Annexe de S. Germain l'Auxerrois, sous le titre des cinq Plaies de Notre-Seigneur ; on l'érigea en Paroisse le 30. Juin 1633. Cette Eglise, & sur-tout son

Portail, sont au rang des beaux édifices de Paris. C'est un monument des libéralités de Louis XIV. & de Louis XV. La coupole de la Chapelle de la Vierge vient d'être peinte à fresque par M. Pierre, premier Peintre de M. le Duc d'Orléans; le dessein est une Assomption. Dans la chapelle de S. André est le mausolée de *le Nautre*, dont le buste est admiré des connoisseurs. Le grand Corneille, Madame Deshoulieres, & le célebre Fontenelle que nous venons de perdre, y ont aussi leur sépulture. P. de la C. l'Archevêque de Paris.

Curé, M. *Jean-Bapt.* MARDUEL, *nom. en* 1749.
Vicaire, M. le Blanc.

NOTRE-DAME DE BONNE NOUVELLE, n. du c. 8. n. des c. 1000.

Quelques-uns écrivent & prononcent *Bonnes-Nouvelles*, mais il paroît que c'est une faute. Ce titre est relatif à l'Annonciation de la Vierge, & dans les Actes latins concernant cette Eglise, le Curé y est qualifié *Pastor à bono nuntio*. Avant d'être Paroisse elle étoit succursale de S. Laurent. Son premier nom étoit *S. Louis & sainte Barbe*. Ayant été rasée pendant les troubles de la Ligue, elle fut rebâtie en 1624. & prit le nom qu'elle porte aujourd'hui. Son érection en Paroisse est du 22. Juillet 1673. P. de la C. le Prieur & les Religieux de S. Martin-des-Champs. Ils en sont aussi Curés primitifs.

Curé, M. *Pierre-Louis* BULLOT, *nom. en* 1755.

S. Leu, n. du c. 18. n. des c. 8000.

Cette Eglise étoit originairement une chapelle succursale à l'usage des Paroissiens de S. Barthelemy qui demeuroient au-delà du pont. Les habitans de ce quartier s'étant dans la suite considérablement multipliés, elle fut érigée en Paroisse l'an 1617. Elle a trois Patrons, S. Leu, S. Gilles, & Ste. Cordule. A l'avénement de nos Rois au trône l'on y fait pendant neuf jours des prieres solemnelles pour leur conservation. Dans le Chœur est un tableau pour rappeller le souvenir de celles que l'on fit pour Louis XV. Le Roi, le Duc d'Orléans, le Duc de Bourbon, la Duchesse de Vantadour, le Duc de Villeroy y sont peints d'après nature. Le mausolée de Madame *de Lamoignon* est dans une chapelle à côté du chœur. Elle avoit ordonné par testament que son corps seroit porté aux Récolets de S. Denis; mais ayant été déposée dans l'Eglise de S. Leu, les pauvres de cette Paroisse qui l'avoient toujours regardée comme leur mere, pour empêcher qu'un dépôt si cher ne leur fût enlevé, profiterent d'un instant où le Curé & la famille étoient absens. Ils creuserent promptement un tombeau, & y ensevelirent le corps de leur Bienfaitrice. P. de la C. l'Archevêque de Paris,

Curé, M. *Jacques-Claude* Perrin, *nom. en* 1754.

Vicaire, M. de Villers.

LES SS. INNOCENS, n. du c. 25. n. des c.

Cette Eglise est sous l'invocation des Saints Innocens massacrés par Hérode. Elle a été bâtie sur un fonds donné successivement par trois de nos Rois au Chapître de Sainte Opportune, qui consentit dans la suite qu'elle fût érigée en Paroisse. Parmi les reliques que contient son trésor, on remarque une épine de la couronne de J. C. le corps entier d'un des SS. Innocens, & la tête d'un autre jeune martyr nommé Richard, né à Pontoise, crucifié par les Juifs. Son cimetiere est le plus ancien & le plus spacieux de Paris. Les Paroisses qui n'en ont point, ont coûtume d'y faire leurs inhumations. P. de la C. le Chapitre de Sainte Opportune.

Curé, M. *Paul* OLIVIER, *nom. en* 1738.
Vicaire, M. Benneroy.

SAINTE OPPORTUNE, n. des c. 100.

Son érection en Paroisse est du neuvieme siécle. Depuis 853. jusqu'en 1311. elle n'eut point d'autres Marguilliers que les Chanoines. C'est le Chefcier du Chapitre qui en est Curé. *Voyez l'article des Collégiales.*

Chefcier-Curé, M. *Antoine-Pierre* BRILLON, *nommé en* 1745.

S. JACQUES DE LA BOUCHERIE, n. du c. 40. n. des c. 15000.

Cette Eglise a pris son nom de la Bouche-

rie qui est auprès de la Porte-Paris. Elle a été long-tems sous l'invocation de sainte Anne. L'opinion la plus commune est qu'elle fut érigée en Paroisse sous le regne de Philippe-Auguste. Le Prieur & les Religieux de S. Martin-des-champs ont le patronage de la Cure. Ils partagent avec le Curé le casuel. Ce dernier article a souvent fait naître des contestations entre eux. Les Papes, les Conciles même ont été pris pour arbitres. L'an 1626. le Parlement de Paris jugea que le Curé auroit le choix, ou de donner tous les ans 500. livres avec la moitié des cires, ou de donner la moitié du casuel.
Curé, M. *Antoine* DE LAUZY, *nom. en* 1733.
Vicaire, M. Mievre.

S. MERRY, n. du c. 50. n. des c. 25000.

Elle fut érigée au commencement du treizieme siécle. L'architecture de l'Eglise est gothique & fort massive ; mais son chœur mérite d'être admiré pour ses nouveaux embellissemens. Il est revêtu jusqu'à la naissance des voutes, en partie de marbre, en partie de stuc : son sanctuaire a beaucoup d'éclat : le baldaquin & la gloire sont des desseins de M. Slodtz. La châsse de S. Merry est portée par deux anges de grandeur naturelle. L'entrée du chœur est décorée de deux chapelles peintes par M. Vanloo ; à l'une, c'est une Vierge ; à l'autre, un S. Charles. S. Merry est aussi Eglise collégiale. *Voyez son article au Chap. II. P.* de la C. le Chapitre de Notre-Dame.

Curé, M. *Jean-Pierre* JACQUIN, *nom.* *en* 1731.
Vicaire, M. Jacquin.

S. GERVAIS, n. du c. 60. n. des c. 20000.

C'est une des plus anciennes Paroisses de Paris. Il en est fait mention dans le sixieme siécle. Fortunat rapporte dans la vie de S. Germain, que ce Saint étant venu pour faire sa priere à S. Gervais, il en trouva les portes fermées, mais qu'ayant fait sur elles le signe de la croix, elles s'ouvrirent aussitôt d'elles-mêmes. Le portail de cette Eglise est un des plus beaux morceaux d'architecture qu'il y ait en Europe. Quelqu'un a dit qu'il ne lui manquoit qu'une place & des admirateurs. On voit dans la nef & dans les chapelles plusieurs beaux tableaux de *le Sueur*. Les Chanceliers le Tellier, Boucherat & Voïsin y ont leur tombeau. P. de la C. M. le Comte de Clermont en qualité d'Abbé du Bec.
Curé, M. *François* FEU, *en* 1699. *C'est le Doyen des Curés de Paris.*
Vicaire, M. Villetard.

S. JEAN EN GREVE, n. du c. 34. n. des c. 14000.

Elle faisoit autrefois partie de celle de S. Gervais. Elle en fut distraite en 1213. par Pierre de Nemours, Evêque de Paris. L'Eglise a été bâtie sous le regne de Charles IV. Les dedans ont été réparés en 1724. Le chœur est un des plus décorés de Paris. On y conserve l'Hostie miraculeuse dont nous

parlerons à l'article des Billettes. Le célébre *Jean Gerson*, Chancelier de l'Université de Paris, & si connu par ses ouvrages, a été Curé de cette Paroisse. P. de la C. l'Abbé du Bec.

Curé, M. *Jean-Baptiste* DE LA HOGUE, *nom.* en 1742.

Vicaire, M. Richard.

S. PAUL, n. du c. 70. n. des c. 60000.

Originairement petite chapelle bâtie par S. Eloy. Elle fut érigée en Paroisse vers le douzieme siécle. L'Eglise, que l'on voit aujourd'hui, fut bâtie sous le regne de Charles VI. Le premier jour de la Fête-Dieu, au lieu de porter le S. Sacrement sous un dais, on le porte sur une arche décorée magnifiquement. L'intérieur est de vermeil, & représente la conversion de S. Paul. On y voit cet Apôtre renversé de cheval à la vûe de l'éclat miraculeux qui le frappa; cet éclat est exprimé par le soleil qui renferme l'hostie. S. Paul a plusieurs tombeaux qui méritent d'être remarqués. Celui du Duc *de Noailles* par *Anselme Flamen*; celui de *Mansart*, par *Coyzevox*; & celui de *Claude Berbier Dumetz*, Lieutenant-général d'artillerie, par *Girardon*. Cette Paroisse s'étendoit jusqu'à Charonne, & comprenoit tout le fauxbourg S. Antoine, avant que sainte Marguerite, sa succursale, fût érigée en Paroisse. P. de la C. l'Archevêque de Paris.

Curé, M. *N. P.* GUERET, *nom. en* 1721.

Vicaires, MM. d'Avoust & Liévin.

S. LOUIS EN L'ISLE, n. du c. 30. n. des c. 5000.

Cette Paroisse comprend toute l'Isle Notre-Dame, d'où elle a pris son nom. C'étoit originairement une chapelle qu'avoit fait bâtir pour lui un particulier (*Nicolas le Jeune*, maître Couvreur). Elle fut érigée en Paroisse l'an 1623. par Jean-François de Gondy, premier Archevêque de Paris. L'Eglise a été rebâtie depuis des bienfaits de Louis XIV. & de Louis XV. & des libéralités des Paroissiens. La Dédicace en fut faite le 14. de Juillet 1726. par M. de Caulet, Evêque de Grenoble. Elle a été commencée sur les desseins de *Louis le Vau*, premier Architecte du Roi, & continuée par *Gabriel le Duc*. Elle est comptée parmi les plus belles de Paris. P. de la C. le Chapitre de Notre-Dame.

Curé, M. *Pierre* GUILLAUME, *nom. en* 1751.

Vicaire, M. de la Marre.

III. *Paroisses du Quartier de l'Université.*

S. SEVERIN, n. du c. 50. n. des c. 20000.

Les Auteurs sont partagés sur le Patron titulaire de cette Eglise. Les Bénédictins, Auteurs de l'Histoire de Paris, prétendent que c'est S. Severin, Abbé d'Agaune, qui vint en cette ville vers l'an 506. & qui guérit Clovis d'une maladie qui le tourmentoit

depuis long-tems. M. de Valois soutient au contraire que c'est un autre S. Severin qui vécut plusieurs années en Anachorete dans un des fauxbourgs de Paris. Cette opinion est confirmée par une chartre d'Henry I. conservée dans les Archives de l'Eglise de Paris. S. Severin y est appellé *le Solitaire.* L'Eglise a été bâtie à différentes reprises. Elle fut érigée en Paroisse vers le onzieme siécle. Son Curé a le titre d'Archiprêtre des fauxbourgs, & en cette qualité il précede ses confreres au Synode, & sert d'assistant le Jeudi-saint à la bénédiction des saintes Huiles. P. de la C. l'Archev. de Paris.

Curé, M. *Claude-Melchior* DAUMET DE BRINON, *nommé en* 1750.

Vicaires, MM. Lambert & Chemery.

S. NICOLAS DU CHARDONNET, n. du c. 120.

L'on croit que cette Eglise doit son nom à un ancien clos, dans lequel elle a été bâtie, & qui s'appelloit *le Clos du Chardonnet,* à cause des chardons dont il etoit rempli. Elle fut érigée en Paroisse l'an 1243. par Guillaume, Evêque de Paris. On commença à la rebâtir en 1656. & elle n'est pas encore entiérement achevée. On admire la décoration de la chapelle de S. Charles, où *le Brun* & sa mere ont leur mausolée. Ce grand Peintre en avoit donné lui-même les desseins, & y avoit déployé tout son art & tout son génie. Le tableau de l'autel qui représente S. Charles Borromée à genoux

devant un crucifix ; & le bas-relief qui représente le même Saint administrant les Sacremens à son peuple dans une place publique, au milieu de la contagion ; ces deux morceaux sont des chefs-d'œuvre. Le Séminaire & la Communauté de S. Nicolas fournissent à cette Paroisse un Clergé nombreux. *Voyez l'article des Séminaires dans le Chapitre I.* P. de la C. l'Archev. de Paris.
Curé, M. *François* GARNOT, *nom. en* 1722.
Desservant, M. TACHARD, *Sup. du Sémin.*

S. ETIENNE DU MONT, n. du c. 20. n. des c. 40000.

Ainsi nommée à cause de la montagne sur laquelle l'Eglise est située. Erigée en Paroisse au commencement du treizieme siécle. Bâtie en 1221. Rebâtie successivement en 1494. 1538. 1605. 6. 9. & 18, L'on estime ses voutes, son jubé, le crucifix qui est à l'entrée du chœur, la chaire du Prédicateur qui est portée par la statue de Samson. Cette Eglise & son cimetiere renferment les tombeaux de plusieurs personnes célebres; Pascal, de Sacy, Racine, de Tournefort, Eustache le Sueur. Le Curé est toujours un Chanoine Régulier. P. de la C. l'Abbaye de sainte Génevieve.
Curé, M. *Jean-Nic.* REGNAUD, *nom. en* 1754.
Vicaires, MM. le Clerc & Durville.

S. BENOÎT, n. du c. 30. n. des c. 14000.

Cette Eglise étoit Paroissiale avant le qua-

treizieme siécle. Parmi ceux qui en ont rempli la Cure, on remarque *Louis Lasseré*, de la Maison de Navarre, qui fut député aux Etats du Royaume pendant la prison de François I. C'est aussi une Collégiale. *Voyez son article dans le Chapitre premier*. P. de la C. le Chapitre de N. D. & celui de S. Benoît.

Curé, M. *Jean* BRUTE', *en* 1734.

Vicaire, M. Guibert.

S. HILAIRE, n. du c. 12. n. des c. 800.

On ignore l'année de son érection en Paroisse. Elle a très-peu d'étendue; cependant la Cure est une des plus riches de Paris. Elle est à la nomination du Chapitre de S. Marcel. Le Collége d'Harcourt est de la Paroisse.

Curé, M. *Jean-Baptiste* BELLANGER, 1748.

Vicaire, M. Deschamps.

S. COSME, n. du c. 6. n. des c. 800.

Son érection est de l'an 1212. Les Religieux de S. Germain-des-prés en ont eu le patronage jusqu'en 1345. Ils en furent privés par Arrêt du Parlement à l'occasion d'une querelle survenue entre les domestiques de cette Abbaye & les écoliers de l'Université. Depuis ce tems-là l'Université a toujours conféré ce Bénéfice. Il ne peut être ni résigné, ni permuté.

Curé, M. *Christophe* BELOT, *nom. en* 1736.

Vicaire, M. Bellanger.

Curé, M. *Pierre* HARDY DE-LEVARÉ.
Vicaire, M. Cussac.

S. HIPPOLYTE, n. du c. 6. n. des c. 6000.

Cette Eglise n'est pas moins ancienne que S. Médard. Quelques-uns croient qu'elle a été fondée par le Roi Robert. L'on ignore le tems de son érection en Paroisse. Le Curé a le droit de présenter à la Cure de S. Jacques du Haut-pas alternativement avec le Chapitre de S. Benoît. P. de la C. le Chapitre de S. Marcel.
Curé, M. *Jean* DE LA FOSSE, *en* 1737.
Vicaire, M. Savary.

S. JACQUES DU HAUT-PAS.

Son nom lui vient d'un ancien Hôpital appellé *S. Jacques du Haut-pas*, lequel devoit lui-même le sien à un endroit nommé *Haut pas* ou *Maupas*, situé sur l'Arno en Italie, où s'étoit fait son premier établissement. Les habitans du fauxbourg S. Jacques obtinrent en 1566. qu'elle fût érigée en succursale de S. Benoît, de S. Hippolyte & de S. Médard; mais en 1633. elle en fut démembrée & créée Paroisse indépendante. Alors on la rebâtit; ce fut le Duc d'Orléans, frere de Louis XIII. qui en posa la premiere pierre. M. Fléchier prêcha la Dédicace. Le portail est estimé pour la régularité des proportions. Le fameux Cassini y fut inhumé en 1712. P. de la C. l'Archevêque de Paris,

Curé

sur la présentation du Chapitre de S. Benoît & du Curé de S. Hippolyte.
Curé, M. . . . COCHIN, *en* 1757.

S. SULPICE, n. du c. 300. n. des c. 100000.

Cette Eglise étoit anciennement au même endroit où est aujourd'hui celle des Religieux de la Charité. Elle étoit pour lors sous l'invocation de S. *Pere* ou de S. *Pierre*. Le fauxbourg S. Germain s'étant considérablement peuplé, l'on fut obligé en 1211. d'en faire bâtir une plus vaste. Celle-ci s'étant trouvée elle-même trop petite, l'on jetta les fondemens d'une troisieme en 1646. Il y avoit déja plusieurs années qu'on y travailloit, lorsqu'on s'apperçut qu'elle n'étoit pas encore assez grande. Elle fut donc démolie, & en 1655. on en recommença une quatrieme sur les desseins de le Vau, premier Architecte du Roi. La Fabrique manquant de fonds, l'on fut contraint en 1675. de suspendre les travaux, & ils ne furent repris qu'en 1719. Le zele de M. Languet triompha des obstacles. Il obtint du Roi une Loterie en 1727. C'est avec ce secours, & les largesses des Grands dont cette Paroisse est remplie, que ce Curé célebre a bâti & décoré si magnifiquement son Eglise. La Dédicace s'en fit en 1745. avec le plus grand appareil. M. Languet profita de l'Assemblée générale du Clergé qui se tenoit alors, pour avoir un plus grand nombre d'Evêques consécrateurs. Le détail de la cérémonie, qui fut envoyé dans toutes les Cours de l'Europe, attira

au Curé des Lettres de félicitation de la part de plusieurs Souverains. On travaille à lui élever un tombeau. Tout est remarquable dans cette Eglise ; le portail, le chœur, le sanctuaire, le tabernacle, la chapelle de la Vierge, la plûpart des autres chapelles, les ornemens, les vases sacrés, les tableaux, les statues, les mausolées. S. Sulpice comprend tout le fauxbourg S. Germain. Son étendue & la multitude de ses Paroissiens en font la premiere Paroisse de Paris, & l'égalent aux plus grandes villes du Royaume. Le Séminaire de S. Sulpice lui donne un Clergé extrêmement nombreux. Elle est desservie par une Communauté de 50. Prêtres. Pour mettre de l'ordre dans une administration aussi vaste, la Paroisse est divisée en plusieurs quartiers. Le détail de chacun est confié à un ancien Prêtre.

Curé, M. *Jean* DU LAU D'ALLEMANS, 1748.
Vicaires, MM. Noguet, Sigogne & Bremant.

S. LAURENT, n. du c. 30. n. des c. . . . .

Paroisse du fauxbourg S. Martin. C'étoit anciennement une Abbaye. Il en est parlé dans Grégoire de Tours. S. Laurent fut érigé en Paroisse l'an 1180. sous le regne de Philippe Auguste. Il a été rebâti successivement en 1429. & en 1595. P. de la C. le Prieuré de S. Martin-des-champs.

Curé, M. *Alexandre-François* COTTEREL, *nommé en* 1748.
Vicaires, MM. de Bourgneuf & le Couturier.

SAINTE MARGUERITE, n. du c. 24. n. des c. 40000.

Ci-devant dépendante de S. Paul. Elle en fut démembrée par le Cardinal de Noailles en 1712. Louis XIV. confirma son érection en Paroisse par des Lettres-patentes de 1715. Cette Eglise n'étoit dans son origine qu'une petite chapelle, fondée par M. Fayet, Curé de S. Paul, en faveur des habitans de ce fauxbourg, & en considération de l'éloignement où ils étoient de leur Eglise paroissiale. Cette chapelle subsiste encore; elle est Bénéfice simple. C'est dans cette Paroisse qu'est arrivé le miracle opéré par le S. Sacrement sur la personne de Madame la Fosse: on en célebre la mémoire tous les ans par une procession solemnelle. Le patronage de la Cure a causé différentes contestations entre l'Archevêque de Paris, l'Abbesse de S. Antoine, Dame du fauxbourg, & les héritiers du Fondateur de la chapelle; mais la nomination en est demeurée à l'Archevêque.

Curé, M. *Charles-Bernardin* LAUGIER DE BEAURECUEIL, *en* 1743.

LA MAGDELAINE DE LA VILLE-L'EVESQUE. n. du c. 35. n. des c. 18000.

Paroisse en 1639. Auparavant annexe de S. Germain l'Auxerrois. Elle s'étend sur tout le fauxbourg S. Honoré. Comme le nombre de ses Paroissiens augmente de jour en jour,

on doit lui bâtir une Eglise plus considérable dans la Place que la Ville éleve à la gloire de Louis XV. P. de la C. l'Archev. de Paris.
Curé, M. *Louis-Charles* CATHELIN, *en* 1746.
Vicaires, MM. Morel, de la Ronchére & Bolane.

ART. V. *Paroisses des Lieux exceptés de l'Ordinaire.*

LA SAINTE CHAPELLE.

PAROISSE pour les domestiques des Chanoines, Chapelains, &c. de la Sainte Chapelle. Elle est située sous celle-ci. A l'entrée est une statue de la Vierge qui a la tête baissée. L'on raconte que Scot allant disputer pour l'Immaculée Conception, fit sa priere devant cette Image, & que l'Image baissa miraculeusement la tête pour l'assûrer de sa protection. L'Auteur du *Lutrin* est enterré dans cette Eglise.
Curé, M. POURTEIRON.

LE TEMPLE.

Il a pris son nom des Religieux Templiers qui vinrent s'établir à Paris vers le milieu du douzieme siécle. L'on sçait l'origine, les progrès & la chûte de cet Ordre célebre, le plus ancien de tous les Ordres militaires,

La vie des premiers Templiers étoit si réguliere, que S. Bernard disoit d'eux, *qu'ils joignoient la douceur des Religieux à la valeur des Guerriers*. Mais ils dégénérerent tellement dans la suite, qu'au commencement du quatorzieme siécle les Papes & les Rois furent contraints de les abolir. Tous leurs biens ont passé à l'Ordre de Malthe. Le Temple est un édifice gothique. L'on prétend qu'il a été construit sur le modele de celui de S. Jean de Jérusalem. On y a élevé un mausolée au Grand-Maître de l'Isle-Adam. C'est un cénotaphe.
Prieur-Curé, M. Cloud.

S. JEAN DE LATRAN.

Commenderie de l'Ordre de Malthe fondée dans le douzieme siécle. Le Commendeur a haute, moyenne & basse Justice. L'Eglise est desservie par un Chapelain de l'Ordre avec titre de Curé. Le Grand-Prieur *Jacques de Souvré* y a un beau mausolée par *Anguiere*, l'un des plus habiles sculpteurs de son tems.
Curé, M. DENIER, *Commendeur de Luniville*.

LES QUINZE-VINGTS.

Paroisse de ceux qui demeurent dans l'enclos de cet Hôpital. L'Eglise est très-ancienne. Sur la porte l'on voit une statue presque usée qui représente S. Louis. Elle est d'une très-médiocre exécution, mais on la dit fort ressemblante. C'est un usage que le Prédi-

cateur qui doit prêcher l'Avent ou le Carême devant le Roi, le prêche auparavant aux Quinze-Vingts. Nous entrerons dans un plus grand détail sur cette Maison à l'article des Hôpitaux.
Curé, M. DE MOURICAUD.

S. SYMPHORIEN.

Paroisse de ceux qui demeurent dans les cours du Palais Abbatial de S. Germain-des-prés, ou dans l'enceinte du Monastere. Le Curé est un Religieux de l'Abbaye.
Curé, Dom *Ch.* RABACHE, *Souprieur de l'Abbaye.*

CHAPITRE IV.

MAISONS RELIGIEUSES D'HOMMES.

ART. I. *Les Abbayes.*

L'ABBAYE DE STE. GENEVIEVE.

CLOVIS la fonda pour accomplir un vœu qu'il avoit fait en marchant contre Alaric Roi des Visigots. L'Eglise fut commencée par ce Prince, achevée par la Reine Clotilde, & dédiée par S. Remy, sous le titre de S. Pierre & de S. Paul. Ruinée pen-

dant les guerres des Normands, elle fut rebâtie & prit le nom de Ste. Genevieve que l'on y avoit inhumée en 509. L'on y voit encore son tombeau, & ceux de Clovis & de Clotilde. La Châsse de Ste. Genevieve est élevée sur quatre colonnes de jaspe données par Louis XIII. & le Cardinal de la Rochefoucault. Nos Rois & nos Reines se sont disputé la gloire de l'enrichir. Dans les calamités publiques on la porte en procession à N. D. Tout le Clergé & toutes les Cours supérieures assistent à cette cérémonie. L'Abbé a la droite sur l'Archevêque; ses Religieux marchent nuds pieds & ont aussi la droite sur le Chapitre de la Cathédrale. On voit à Ste. Genevieve une multitude de Tableaux *Ex-Voto*, qui sont autant de monumens des miracles opérés par l'intercession de cette Sainte. C'est dans cette Eglise que Louis XIV. fit apporter de Stockolm l'an 1667. les cendres du fameux Descartes, mort en Suede l'an 1650. On jette les fondemens d'une nouvelle Eglise qui doit être un chef-d'œuvre d'architecture, & l'un des plus beaux ornemens de la capitale. Feu M. le Duc d'Orleans avoit choisi cette maison pour le lieu de sa retraite. Cette Abbaye est le Chef-lieu des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France. Voyez leur article dans la IIe. Partie. La Bibliothéque de Ste. Genevieve est une des plus belles qu'il y ait en Europe, soit pour le vaisseau, soit pour le choix & la quantité des livres dont elle est composée. Feu M. le Tellier, Archevêque de Reims, lui légua par testament 17000. Volumes. Elle est enrichie du

cabinet de feu M. le Duc d'Orleans. n. des R. 70.

Abbé, le R. P. Chaubert.

Bibliot. le P. Pingré de l'Académie des Sciences de Paris.

S. VICTOR.

C'étoit d'abord un Prieuré dépendant de l'Abbaye de S. Victor de Marseille. Louis le Gros en fit une Abbaye à la priere de Guillaume de *Champeaux*, qui en avoit *été Religieux*, & que son mérite avoit élevé depuis à l'Episcopat. A peine l'Abbaye de S. Victor fut-elle fondée, qu'elle se rendit célebre par toute l'Europe. Ses Ecoles devinrent très-fameuses. Elles furent les premieres de l'Université avec celles de N. D. Dès le commencement du XIII. S. elle avoit jusqu'à 40. Abbayes dans le Royaume. Depuis l'*établis*sement de la Congrégation de France qui lui a enlevé toutes ses Abbayes, elle est seule & ne forme plus de Congrégation. Ce fut dans cette maison que vint loger S. Thomas de Cantorbery lorsqu'il passa par Paris : l'on y conserve encore son cilice ; elle possede un des pieds de S. Victor, celui qui fut coupé au S. Martyr pour venger l'Idole dont il avoit renversé l'autel. Elle a produit plusieurs Cardinaux & une foule d'hommes illustres. Nous n'en citerons que deux Hugues de S. *Victor* & Santeuil.

La Bibliothéque de S. Victor est publique. Elle est composée d'environ 40000. Volumes imprimés & d'un grand nombre de manuscrits.

Abbé Com. l'Ev. de Soiſſons. n. des R. 25. *Prieur*, M. Camet. *Bibl.* M. Peliſſier.

S. GERMAIN-DES-PRÉS.

Ainſi nommée d'une vaſte Prairie où elle étoit ſituée, fondée dans le VI. S. par Childebert I. C'eſt la plus ancienne Communauté Religieuſe de Paris. Son Egliſe quitta en 754. le nom de Ste. Croix & de S. Vincent pour prendre celui de S. Germain, dont le corps venoit d'y être transféré. Elle étoit d'une ſi grande magnificence qu'on l'appelloit *S. Germain le Doré*. Mais elle fut ravagée par les Normands dans le IXe. ſiecle. Celle d'aujourd'hui eſt du XIe. Le grand Autel a été rebâti au commencement du nôtre. Le deſſein en eſt très-majeſtueux. Cette Egliſe ſervit long-tems de ſépulture à nos Rois. L'Abbaye de S. Germain avoit été réformée en 1513. Elle fut réformée de nouveau en 1631. & aggrégée à la Congrégation de S. Maur. Elle en eſt comme le Chef-lieu. Le Général y fait ſa réſidence.

La Bibliothéque de cette Abbaye contient plus de 50000. Volumes, ſans compter les Manuſcrits. n. des R. 60.

Abbé Comm. S. A. S. le C. de CLERMONT. *Prieur*, D. Gilliot. *Bibliot.* D. Patert.

ABBAYE DE S. DENYS.

Quoiqu'elle ne ſoit point dans Paris, elle en eſt trop voiſine, & elle eſt trop remarquable pour ne pas trouver ici ſa place.

C'est au tombeau de S. Denys qu'elle doit son origine. L'on bâtit une Chapelle en l'honneur de ce S. Martyr, & l'on y joignit un Monastere. Dagobert I. en est regardé comme le principal fondateur. Son Eglise est un des plus beaux gothiques de l'Europe. Pepin, Charlemagne, S. Louis, les Abbés Eudes & Suger, donnerent des sommes considérables pour sa construction. C'est là que l'on couronne nos Reines, & que l'on enterre nos Rois. Dagobert est le premier qui y ait été inhumé. Les Mausolées des Rois, ses prédécesseurs, ne sont que des cenotaphes. Nos Rois ont accordé l'honneur de la sépulture dans cette Eglise, à plusieurs personnages illustres, comme aux Connétable du Guesclin & de Sanserre, aux Chambelans de la Riviere & de Barbazan, l'un de Charles V. l'autre de Charles VII. aux Ducs de Chatillon, & au Marquis de Saint-Maigrin. Louis XIV. y a fait élever un superbe tombeau à M. de Turenne. Le Trésor de S. Denys est après celui de Lorette, & celui de S. Marc à Venise, le plus riche de toute la chrétienté. Les Religieux sont de la Congrégation de S. Maur. Le Monastere a été rebâti en entier dans ce siecle. La Mense Abbatiale est unie à la maison de S. Cyr depuis 1692.

ART. II. *Chanoines Réguliers.*

LES PREMONTRÉS, *de la rue Hautefeuille.*

Fondés vers le XIIIe. S. Cette maison est destinée aux études des Religieux de l'Ordre.

Elle a été rebâtie depuis peu sous le généralat de Michel Colbert.

Prieur, M. du Boc. n. des R. 12.

LES PREMONTRÉS, *de la Croix Rouge*.

Fondés en 1661. ils sont réformés. La Reine Anne d'Autriche les introduisit à Paris. Cette Princesse posa elle-même la premiere pierre de leur Eglise & de leur Couvent. L'Eglise s'étant trouvée trop petite a été rebâtie en 1719. n. des R. 15.

Vicaire Gén. de la Réforme, le P. Jaquot.
Abbé, de Salival.
Procureur Gén. le P. Thomas.
Prieur de la maison, le P. Dardelu.

LE PETIT S. ANTOINE.

Ainsi appellé pour le distinguer de l'Abbaye de S. Antoine, autrefois Hospitaliers; aujourd'hui Chan. Rég. de la Congrég. de S. Antoine en Viennois (*Voyez leur article dans la* II. *Partie*) établis à Paris, sous le régne de Charles V. pour exercer l'hospitalité envers les pauvres, attaqués de la *maladie sacrée* ou *Feu S. Antoine*.

On érigea cette maison en Commenderie vers le milieu du XIV. S. Ce Bénéfice a été possédé par 18 réguliers & 3. séculiers. Parmi les réguliers l'on compte le célebre Cardinal de Tournon. Cette Commenderie fut supprimée en 1615. & convertie en Collége

ou Séminaire pour les jeunes Religieux de l'Ordre.

Supérieur, M. Guidy. n. des R. 16.

Le Prieuré de Ste. CATHERINE.

Dépendant de l'Ab. de Ste. Genevieve, anciennement appellé *du Val des Ecoliers*, parce qu'il étoit membre d'une Congrégation de ce nom: nommé *de la culture* ou *coulture, à culturâ*; apparemment parce qu'il étoit dans un endroit cultivé avec soin; réformé en 1607. Ce bénéfice fut mis en commende au commencement du XVI S. n. des R. 22.

Prieur Commendataire, M. l'Evêque de Verdun.

Prieur Convent. M. Rousseau.

STE. CROIX, *de la Bretonnerie*.

Chanoines Réguliers appellés *de Ste. Croix*, parce qu'ils ont été principalement fondés pour méditer sur le mystere de la Croix, & *de la Bretonnerie*, parce que leur Couvent est dans la rue de ce nom: institués au commencement du XIII. S. par Théodore de Celles, Chanoine de Liége; attirés à Paris par S. Louis. Ils étoient d'abord sous la régle de S. Dominique. Ils ont embrassé depuis celle de S. Augustin. Leur Chef-lieu est Clairlieu situé entre Liége & Namur. Ils ont été réformés dans le XVI. S. C'est dans leur Eglise que fut inhumé le fameux Président Brisson,

après avoir été la victime de la fureur des Seizes. n. des R. 12.

Sup. Gén. de la Congrégation, M.

Prieur & Provincial, M. PEIGNE.

LES MATHURINS.

C'est le nom sous lequel les Trinitaires sont le plus connus en France. Il leur vient du premier établissement qu'ils ont eu dans la capitale. C'étoit une Eglise & un Hôpital sous l'invocation de S. Mathurin qui leur furent donnés par l'Evêque & le Chapitre de Paris, vers le commencement du XIII. S. L'Eglise que nous voyons a été rebâtie sur les fondemens de l'ancienne. L'on y conserve le Manteau Royal de S. Louis, dont on a fait une chasuble. L'Université tient ses assemblées dans cette maison. n. des R. 30.

Ministre, M. LE FEVRE, *Gén. de l'Ordre*.

LES RELIGIEUX DE LA MERCY.

Etablis à Paris par la Reine Marie Medicis en 1613. Une des conditions de l'établissement, fut que le Commendeur ou Supérieur de cette maison iroit présenter chaque année un cierge à la Reine le jour de la Purification. Leur régle est la même pour le fonds que celle des Mathurins, à cette différence près, que ceux-ci se bornent au vœu d'aller racheter les esclaves, & que les Religieux de la Mercy y ajoutent celui de de-

s'établir avec sa société naissante: Il y fit bâtir une Eglise à laquelle il travailla de ses propres mains. Comme la Cour y abondoit à cause de sa proximité du Louvre, le P. Bourgoing, pour rendre les courtisans plus attentifs, mit en musique les Pseaumes & quelques Cantiques, sur les airs qui étoient pour lors à la mode. De-là est venu le chant particulier que les Oratoriens ont substitué dans leur office au chant Grégorien. L'Eglise est demeurée imparfaite jusqu'en 1747. où l'on a achevé le portail. M. de Berulle y a un beau mausolée par F. Anguierre. Ce S. homme mourut à l'Autel lorsqu'il prononçoit ces mots: *Hanc igitur oblationem.* L'on a vu briller successivement dans cette maison les PP. Senault, de Ste. Marthe, Mascaron, Mallebranche, Massillon.

Supérieur, le R. P. Joseph Marius Franc.

L'INSTITUTION, *près l'Observatoire.*

C'est le Noviciat des Oratoriens. Elle fut fondée par Gaston de France, oncle de Louis XIV. & bâtie en 1650. Elle sert aussi de retraite à plusieurs personnes de distinction qui vont s'y occuper uniquement de leur salut.

Supérieur, le R. P. Sauvé Moisset.

LES THEATINS.

Leur Eglise n'étoit d'abord qu'une petite Chapelle que Louis XIV. avoit nommé *Ste. Anne la Royale.* Celle d'aujourd'hui devoit

être immense, selon le projet de l'Architecte. Le cœur du Cardinal Mazarin, celui du Maréchal de la Feuillade & du Chevalier de Bouillon y reposent. Ce Couvent est le seul que les Théatins aient dans le Royaume. Il est dans le plus beau quartier de Paris, sur le bord de la Seine & en face du Louvre. n. des R. 21.

Supérieur, le R. P. d'Hericourt.

PRETRES DE LA DOCTRINE CHRETIENNE.

Cette Société vint s'établir en France vers l'an 1650. Animée par la protection de Louis XIII. elle acheta en 1627, la maison qu'elle possede à Paris. On la nomme *la maison de S. Charles*, parce que l'Eglise est sous l'invocation de ce Saint: le Général y fait sa résidence. La Bibliothéque a été rendue publique par la fondation de M. l'Abbé Miron, Prêtre de la ville d'Orleans, Doct. de Sorb. La Congrégation de France fait un corps séparé de celle d'Italie. Elle a un Supérieur Général toujours François. Elle est distribuée en trois Provinces; Avignon, Paris & Toulouse. Chaque province est gouvernée par un Visiteur Provincial.

Supérieur Génér. le R. P. Suret. *Visiteurs des 3. prov. Paris*, le P. de S. Genis. *Avignon*, le P. Etienne. *Toulouse*, le P. Bonnefon.

LES BARNABITES.

L'Eglise & la maison de ces Peres doivent leur origine à S. Eloi, qui avoit fondé dans cet endroit un Monastere de 300. Filles sous la direction de Ste. Aure. On leur substitua dans le XIIe. S. des Môines de S. Maur des Fossés. Ceux-ci furent remplacés en 1530. par des Prêtres Séculiers, & enfin ces derniers le furent par les Barnabites dans le siécle passé. n. des R. 15.

Provincial de France, D. d'Espalung.

Sup. de la maison, D. Pau-Chauvin.

LES LAZARISTES.

S. Lazare étoit autrefois un Prieuré de Chanoines Réguliers, & un Hôpital destiné au soulagement des lépreux. Il fut donné à S. Vincent de Paul, Instituteur des Prêtres de la Mission. Il en fit le Chef-lieu & le Séminaire de sa Congrégation, Il y mourut en 1660. il a été béatifié en 1729, & canonisé en 1737. Son corps repose dans une châsse sur l'Autel d'une Chapelle. L'Eglise est ornée de plusieurs beaux tableaux, qui expriment les principales actions de sa vie. Cette maison est renommée pour les retraites : il y en a pendant toute l'année pour les Ecclésiastiques & pour les Laïcs. Quand l'on est de Paris, l'on y est reçu *gratis*. Celle des Curés du Diocése, s'ouvre le lendemain de la quin-

zaine de Pâques. La fondation est pour 400. n. des R. 170.

Sup. Général. M. de Bras. *Assistans*, MM. Jacquier, Jaubert, l'Amy, Tessori. *Sup. de la maison*, M. de Bras *Sup. Gén.*

Profess. en Théolog. MM. Didier & Brunet.

ART. IV. *Ordres Monastiques.*

LES BLANCS MANTEAUX.

Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, ainsi appellés de la rue où ils demeurent; laquelle doit elle-même son nom à d'anciens Religieux que le peuple nomma *Blancs Manteaux*, parce qu'ils portoient des manteaux blancs. Le Cardinal de Retz introduisit les Bénédictins dans ce Monastere au commencement du siécle dernier. Il a été rebâti en 1685. L'Eglise n'est pas encore achevée. L'on y admire le mausolée de M. le Camus, Lieutenant-Civil, mort en 1710, n. des R. 17.

Prieur, D. Robart. *Bibliot.* D. Pradier.

LES BENEDICTINS ANGLOIS.

Ce Monastere doit son origine à des Religieux de cet ordre, refugiés en France au commencement du siécle dernier. Le corps de Jacques II. Roi d'Angleterre, est en dé-

pôt dans leur Eglise. Ce Prince ne voulut point d'autre Epitaphe que celle-ci : *Cy gît* Jacques II. *Roi d'Angleterre.* On voit à côté de son cercueil sa tête en cire, d'après nature, selon l'usage d'Angleterre, où l'on conserve dans l'Abbaye de Westminster, les portraits en cire des Rois de cette nation.

Prieur, D. Wameton.

S. MARTIN DES CHAMPS.

D'abord Abbaye fondée en 1060. par le Roi Henry I. L'on croit qu'elle fut bâtie au même endroit où S. Martin avoit guéri miraculeusement un lépreux. S. Hugues, sixieme Abbé de Cluny, y ayant envoyé, à la priere de Philippe I. des Religieux de sa Congrégation, le Monastere cessa d'être Abbaye, & devint Prieuré, selon la régle de Cluny, qui ne devoit avoir qu'un seul Abbé ; ce qui faisoit dire dans ce tems-là qu'*Hugues cassoit les crosses*. S. Martin est la deuxieme fille de Cluny. Ce Bénéfice est en commende, rapporte 45000. livres de rente, donne le patronage de 23. Prieurés, de 5. Cures de Paris, &c. n. des R. 40.

Prieur Comm. M. l'Archev. de Cambray.
Sup. Gén. de la Cong. D. Boucher.
Prieur Convent. D. Taupin.

S. DENYS DE LA CHARTRE.

Prieuré dépendant de celui de S. Martin des Champs & sous la même Régle. On l'ap-

pelle de la Chartre *de Carcere*, parce qu'il est construit sur le cachot où l'on dit que Sisinnius avoit fait enfermer S. Denys. Ce Bénéfice est en commende & vaut environ 12000. livres de rente. n. des R. 7.

Prieur, M. Courtin.

Le College de Cluny.

Fondé en 1269. par Yves de Vergy, Abbé de Cluny, en faveur des Religieux de cette Congrégation qui font leurs études à Paris. Il y a dans la même maison, des Clunistes réformés & des non-réformés. n. des R. non-réformés 15. n. des R. réformés 7.

Grand Prieur, D. Juvanon. *Procureur G*, D. de S. Vincent. *Prieur des non-réformés*, D. Asselin, *Prieur des réformés*, D. Pompadon.

Le College de Grammont.

Nommé d'abord le Collége Mignon, du nom de son fondateur. Le Roi Henry III. le donna en 1587. aux Religieux de Grammont en échange du Prieuré qu'ils possédoient à Vincennes. Ce Collége vient d'être rebâti. n. des R. 8.

Les Bernardins.

Etienne de Lexinton Anglois, Abbé de

Clairvaux, voulant ranimer l'émulation qui languissoit dans son Ordre, fonda à Paris le Colége des Bernardins vers le milieu du XIIIe. S. Cette maison demeura affectée aux seuls Religieux dépendans de Clairvaux jusqu'en 1320. où elle est devenue commune à tout l'Ordre. Benoît XII. en avoit été Professeur. C'est ce Pape qui a fait commencer l'Eglise. On ne peut la voir sans regretter qu'elle ne soit pas achevée. On y conserve le crâne de S. Jean Chrysostôme: n. des R. 30.

Proviseur, D. Couteau.

LES CELESTINS.

C'est Charles V. qui les a introduit dans cette maison. Dans les chartes & les priviléges qui leur furent accordés par ce Prince & les Rois ses successeurs, ces Religieux sont appellés *leurs bien amés Chapelains & Orateurs en Dieu.* Leur Eglise est après S. Denys, celle de France qui renferme le plus grand nombre de monumens funébres. Ce ne sont que pyramides, que mausolées, que tombeaux. Les cœurs de plusieurs Rois, Princes & Princesses y reposent. C'est la sépulture des Montmorenci, des la Trimouille, des Brissac, des Chabot, des Gêvres. n. des R. 40.

Prieur, D. de Saint-Alban.

LES CHARTREUX.

S. Loüis est leur fondateur. Il les établit

d'abord à Gentilli & peu de tems après il leur fit présent de son Hôtel de Valvert où ils sont aujourd'hui. Leur Eglise est du XIVe. S. Elle est ornée d'un grand nombre de tableaux de nos plus habiles Peintres. Mais la merveille des Chartreux est l'Histoire de la vie de S. Bruno, exprimée en 22. Tableaux qui décorent le Cloître. Ils sont d'Eustache le Sueur. La jalousie de plusieurs de ses rivaux qui ont défiguré ces inimitables peintures, le loue mieux que tous les éloges. n. des P. P. 30. n. des F. F. 10.

Visiteurs de la Province de France sur Seine, D. Rouviére, *Prieur de Troyes.*

D. Callas, *Prieur de Bourgfontaine.*

Sup. de la Chart. de Paris, D. du Pas,

Les Feuillans.

Henry III. avoit pour ces Religieux une affection particuliere. Il les fit venir à Paris, & leur y fit construire un superbe Couvent. Henry IV. leur accorda les privileges dont jouissent les Monasteres de fondation Royale. La premiere pierre de leur Eglise fut posée par ce Prince. Louis XIII. a fait bâtir le portail. C'est le coup d'essai du célébre F. Mansart. Le nécrologe de cette Eglise offre les noms de Lorraine, d'Uxelles, de Scomberg, de Marillac, de Rostaing, de Laubepine, de Phelypeaux. n. des R. 40.

Prieur, D....

LES FEUILLANS *de la rue d'Enfer.*

Cette maison est sous l'invocation des Anges Gardiens. Elle avoit d'abord été destinée à servir de Noviciat. La premiere pierre en fut posée l'an 1633. par Pierre Seguier, pour lors Garde des Sceaux. n. des R. 13.
Prieur, D. Terrier.

ART. V. *Les Ordres Mendians.*

LES CARMES, *de la place Maubert.*

C'est le Collége de leur Ordre, & leur prémier établissement dans ce Royaume. On sait que S. Louis qui avoit été les visiter au Mont-Carmel, en amena plusieurs avec lui à son retour de la Terre Sainte. Ils habiterent d'abord dans le Couvent des Célestins. Philippe le Bel leur donna une maison au pied de la Montagne Ste. Genevieve. Philippe le Long y en ajouta une autre, ils acheterent eux-mêmes un Collége voisin, & insensiblement leur Couvent est devenu ce qu'il est aujourd'hui. Jeanne d'Evreux, troisieme femme de Charles le Bel, donna sa couronne & plusieurs autres bijoux précieux pour la construction de l'Eglise. La Dédicace en fut faite l'an 1353. La famille de Chauvelin y a sa sépulture. Cet Ordre a dans le Royaume 8. Provinces

Provinces dont 6. ont droit d'envoyer leurs étudians dans le Couvent de Paris. n. des R. 70.

Assistant de France auprès du Gén. le R. P. Malleau. *Prieur*, le P. Carteau. *Professe. de Théol.* le P. Azimont. *Biblioт.* le P. Jehan.

LES CARMES BILETTES.

Ainsi nommés de la rue où est leur Couvent. Ils ont été substitués en 1733. aux *freres de la Charité de N. D.* Leur Eglise que l'on vient de rebâtir, est au même endroit où arriva un célébre miracle sous le regne de Philippe le Bel. Une femme avoit emprunté à un Juif 30. sols parisis. Inquiettée pour cette dette, elle promit au Juif s'il vouloit la lui remettre ; de lui livrer la premiere Hostie qu'elle recevroit à la Communion. Elle n'a pas plutôt exécuté son horrible promesse, que le Juif renouvelle sur l'Hostie le déicide & toutes les fureurs de ses ancêtres contre J. C. Il la flagelle ; il la cloue à un poteau ; il la perce de plusieurs clous. Le sang coule en abondance, & ce prodige ne le convertit point. Il prend l'Hostie & la jette dans un brasier ardent. L'Hostie voltige au-dessus des flammes. Il la jette de nouveau dans une chaudiere bouillante : tout à coup l'eau se convertit en sang & J. C. se montre à découvert à ses yeux. Une Chrétienne qui entra dans la maison, reçut l'Hostie qui voltigeoit encore & la porta à S. Jean en Grêve. Le Juif fut brûlé vif.

Les Carmes Billettes sont de la Province de Touraine.

Provincial, le P. Eloy de S. François.

Prieur, le P. Felix de S. Arsene.

LES CARMES DECHAUSSE'S.

Ils sont de la réforme de Ste. Thérese. Paul V. les envoya en France. Louis XIII. leur permit de s'établir à Paris. La Reine Marie de Medicis posa en 1613. la premiere pierre de leur Eglise, l'on y admire une statue de la Vierge, *d'Antonio Raggi* dit le Lombart. Le Chevalier Bernin en avoit donné le modele. C'est un présent du Cardinal Barberin.

LES GRANDS AUGUSTINS.

Ce fut sous le regne de S. Louis qu'ils s'établirent à Paris. Ils demeurerent d'abord audelà de la porte S. Eustache, & ensuite auprès de celle de S. Victor. En 1239. ils acheterent la maison qu'ils occupent aujourd'hui. L'Eglise commencée sous Charles V. fut achevée sous Charles VII. Le célébre Philippe de Commines y a été inhumé. La cérémonie des Cordons bleus s'y faisoit anciennement. On voit dans le Chœur cinq grands Tableaux qui représentent autant de Réceptions solemnelles faites par nos cinq derniers Rois. Cet Ordre a dans le Couvent quatre salles magnifiques où sont les portraits & les armes de tous les Chevaliers reçus depuis l'institution. Le Clergé y a aussi plusieurs

Gilles. C'est là qu'il a coutume de tenir ses assemblées générales, & où sont ses Archives. Ce Couvent n'est d'aucune province. Il releve immédiatement du Général. L'on y envoye de toutes les provinces de France, des Religieux pour prendre leurs degrés dans l'Université.

Prieur, le P. Fournier. n. des R. 90.

Les Petits Augustins.

Leur Couvent étoit d'abord occupé par des Augustins Déchaussés. Marguerite de France premiere femme d'Henry IV. les avoit fondés pour chanter des Cantiques *sur les airs qui seroient faits par son ordre.* Cette Princesse leur substitua quelque tems après des Augustins de la réforme, établie à Bourges par le P. Rabache. Les Petits Augustins ne prennent aucuns grades dans les Universités. Le fameux P. André le Boulenger, connu sous le nom du petit P. André, étoit de cette réforme. Il a été inhumé dans le Cloître de ce Couvent. Il étoit fils d'un Président au Parlement de Paris. n. des R. 26.

Prieur, le P . . .

Les Augustins *de la place des Victoires.*

Ce sont ceux que la Reine Marguerite avoit fait sortir du Couvent des Petits Augustins. Ils se retirerent à Avignon, & en 1619 ils revinrent à Paris. Leur réforme a été instituée

au milieu du seizieme siécle par le P. Thomas de Jesus Augustin Portugais. Ils doivent leur nom de *Petits Peres* à la petitesse de leur premier hospice, ou, selon d'autres, à un bon mot d'Henry IV. Ils regardent Louis XIII. comme leur fondateur. Ce Prince leur a donné pour armoiries une N. D. des Victoires avec trois fleurs de lys. Leur Eglise fut commencée en 1656. L'on estime son portail. Elle a aussi plusieurs beaux Tableaux. Un même tombeau y renferme les cendres des deux plus grands Musiciens de France, Lully & Lambert. L'Abbé de Choisy rapporte que le Maréchal de la Feuillade avoit dessein d'acheter un caveau dans cette Eglise, & de faire conduire le souterrein jusque sous le milieu de la place des Victoires, afin que son cercueil fût placé précisément sous la statue qu'il avoit érigée à Louis XIV. La Bibliothéque est riche, & le Cabinet des Médailles fort curieux. n. des R. 60.

Sup. Gén. de la Réforme, le P. Gervais.

LES JACOBINS, *de la rue S. Jacques*.

Cet Ordre eut des Religieux à Paris dès qu'il fut institué. S. Dominique y en envoya lui-même sept au commencement du treizieme siecle. L'Université leur ayant accordé la Chapelle de S. Jacques, dont elle avoit le patronage, ils furent appellés Jacobins. L'Eglise du grand Couvent a été bâtie des bienfaits de S. Louis. Elle renferme les tombeaux de plusieurs de nos Rois. Elle a une

Confrérie célebre, celle du Rosaire. Les Enfans de France y sont inscrits dès qu'ils sont nés. Un Religieux du Couvent récite le Rosaire pour eux. Près de l'Eglise, sont les écoles de S. Thomas, autrefois si renommées dans tout le monde chrétien. Albert le Grand en a été le premier Professeur, & S. Thomas le second. L'on conserve dans une salle les portraits des hommes les plus illustres de cet Ordre qui a produit douze Saints, quatre Papes, près de soixante Cardinaux, vingt-trois Patriarches, tous les Maîtres du Sacré Palais sans interruption, depuis S. Dominique: vingt-huit Confesseurs de nos Rois, & quarante-deux des Rois d'Espagne. n. des R. 72.

Prieur, le P. Mareiller.

Professeurs, les P. des Granges, Aubin, Bessard, Theas. *Biblios*. le P. Mombler.

LES JACOB. *de la rue S. Dominique.*

Ce Couvent reconnoît le C. de Richelieu pour fondateur, il est de la plus étroite observance. C'est le Noviciat Général de la réforme. L'Eglise a été commencée en 1683. & n'est pas entierement achevée. On admire la noble simplicité du maître Autel. Le Chœur des Religieux est derriere. Il est orné de plusieurs Tableaux du célébre *frere André*, Religieux de la maison. Les peintures du plafond sont de le Moine. *Sep.* Le Marêchal & la Marêchale de Navailles, plusieurs de la

à Catherine de Medicis. Ils furent introduits en France par le Cardinal de Lorraine après le Concile de Trente. Le Cardinal de Joyeuse fit la Dédicace de leur Eglise en 1610. On voit dans la nef la tombe du fameux P. Ange de Joyeuse, & celle du P. Joseph si connu par ses relations intimes avec le Cardinal de Richelieu. Cette maison a possedé plusieurs autres Religieux d'une naissance distinguée, les PP. de Marillac, Brûlart, Molé, de Crevecœur. n. des R. 100.

Provincial, le P. Dorothée de Paris.

Profess. le P. Hugues de Paris.

LES CAPUCINS *de S. Jacques*.

Fondés en 1613. par François Godefroy de la Tour. C'est le Noviciat de la Province de Paris. n. des R. 40.

Gardien, le P. Athanase d'Arras.

LES CAPUCINS *du Marais*.

Fondés en 1623. par les soins du P. Athanase Molé, frere du Garde des Sceaux de ce nom. Feu M. d'Argenson Lieutenant de Police & ensuite Garde des Sceaux, a beaucoup contribué à la construction de l'Eglise. n. des R. 40.

Gardien, le P. Maximilien de Paris.

Profess. le P. Fidele de Bethune.

LES PICPUS.

Religieux du Tiers-Ordre ainsi appellés du village où ils sont établis depuis 1600. La maison de Mortemar s'en prétend fondatrice. Ce Couvent est le chef de la réforme. L'Eglise a été bâtie en 1611. Louis XIII. en posa la premiere pierre. Les entrailles du Cardinal du Peron y ont été inhumées. Les Picpus possédent une partie de sa Bibliothéque. Il y a dans cette maison un appartement pour les Ambassadeurs. C'est-là où l'Introducteur va les chercher dans les carrosses du Roi, le jour de leur entrée publique; & où la cérémonie commence à se mettre en marche. n. des R. 75.

Sup. le P. Gaspard. *Profess.* le P. Lefevre. *Bibliot.* le P. Anselme.

LES PENITENS DE NAZARETH.

Ce Couvent est aussi du Tiers-Ordre, & dépend de la province de Normandie. Le Chancelier Seguier en est le principal fondateur. n. des R. 50.

Sup. le P. Jean Louis. *Profess.* le P. Angel.

LES RECOLETS.

Fondés vers 1600. par la Reine Marie de Medicis. Henry IV. protégea cet établisse-

ment qui fut aussi favorisé des libéralités du Sur-Intendant de Bullion & du Chancelier Seguier. L'Eglise est ornée de plusieurs Tableaux du Frere Luc Récolet & Peintre estimé. On lit sur les Epitaphes les noms de Roquelaure, de Laval, de Bullion, de Brulart, de Bethune & de Crequi. La Bibliothéque de ces Peres est une des plus belles de Paris. Leur Général est le même que celui des Cordeliers. n. des R. 60.

Provincial de la Province de Paris, le P. Nicolas Henry.

Gardien, le P. Jean-Baptiste. *Professeur*, le P. Edouard.

LES MINIMES *de la Place Royale.*

Fondés en 1611. par la Reine Marie de Medicis. MM. Lefevre d'Eaubonne & Lefevre d'Ormesson qui descendent de la Sœur de S. François; & MM. de la Vieville & de Sourdis, contribuerent à cet établissement. Anne d'Autriche venoit presque tous les vendredis dans cette Eglise, implorer l'intercession de S. François de Paule, pour obtenir un Dauphin. La plûpart des Chapelles de cette Eglise sont remarquables par leurs Tableaux & leurs Mausolées. Un Prince de Condé Henry de Bourbon, repose dans celle de S. François de Paule. Le Duc de la Vieville Surintendant des Finances, la maison d'Angoulême, Colbert de Villacerf, de l'Hôpital Vitry de Castille, de Vertamon, le savant Launoy y ont leur sépulture. n. des R. 36.

Correcteur, le P. Rousset. *Profess. de Théol.* le P. Cousin. *Bibliot.* le P. de Baussancourt.

CHAPITRE V.

COUVENTS DE FILLES.

L'ABBAYE DE S. ANTOINE.

FONDÉE en 1198. par deux Missionnaires, dont l'un Curé de Neuilly, pour y retirer plusieurs personnes du sexe qu'ils avoient converties. Incorporée depuis à l'Ordre de Cîteaux, S. Louis lui accorda plusieurs priviléges. L'Abbesse est Dame de tout le Fauxbourg. On voit dans l'Eglise le tombeau & les statues des deux filles de Charles V. n. des R. 22.

Abbesse, Madame la Princesse de Condé.
Prieure, Mad. Mangot.

L'ABBAYE DE PORT-ROYAL. Réforme de Cîteaux. Ce Monastere est aujourd'hui composé des débris d'une Abbaye du même nom fondée en 1204. dans le Diocèse de Chartres par Mathieu de Montmorenci, & appellée *Port-Royal*, parce que Philippe Auguste s'étant égaré à la chasse, se réfugia dans un Oratoire qui étoit en cet endroit. L'on conserve dans l'Eglise une Epine de la Couronne de N. S. Une niéce du célebre Pascal

fut miraculeusement guérie à l'âge de dix ans d'une fistule lacrymale par l'attouchement de cette sainte Relique. N. des R. 54.

Abbesse, Mad. de Vauban.

L'ABBAYE DU VAL-DE-GRACE, occupée par des Bénédictines Réformées qu'on transféra de Biévre-le-Châtel à Paris en 1621. Fondée par Anne d'Autriche, qui fit bâtir l'Eglise en actions de graces de la naissance de Louis XIV. Ce Prince encore enfant en posa la premiere pierre en 1645. Elle a été commencée par F. Mansart, continuée & achevée par le Mercier, le Muet, le Duc & Duval. C'est un des plus beaux édifices modernes. L'on admire le grand autel, & les peintures du Dôme par *Mignard*. Quand il meurt un Prince ou une Princesse de la Maison Royale, son cœur est porté au Val-de-Grace. L'on a uni à ce Monastere la Mense abbatiale de S. Corneille de Compiegne. L'Abbesse est élective & triennale. Nombre des R. 50.

Abbesse, Mad. du Quenoy.

L'ABBAYE DE PANTEMONT. Ordre de Cîteaux. Fondée au commencement du treizieme siécle dans le Diocèse de Beauvais. Etablie à Paris en 1671. & substituée aux Filles du *Verbe incarné*. N. des R. 20.

Abbesse, Mad. de Betizy de Mezieres.

Direct. D. Tavernier, *Bernardin*.

L'ABBAYE AUX BOIS. Ordre de Cîteaux. Fondée en 1207. dans le diocèse de Noyon. Ainsi appellée, parce que sa premiere habi-

tation étoit au milieu des bois. Transférée à Paris pendant les guerres du siécle dernier. Elle a succédé dans ce Couvent à des Religieuses de l'Annonciade.

Abbesse, Mad. de Mornay.

L'ABBAYE DE MONTMARTRE. Ordre de S. Ben. Fondée en 1133. par le Roi Louis le Gros & la Reine Adélaïde. Située sur la montagne où S. Denys & ses compagnons ont souffert le martyre ; ce qui l'a fait nommer Montmartre, *Mons Martyrum*. Cette Fondation fut confirmée par une Bulle du Pape Eugene III. qui fit lui-même la dédicace de l'Eglise. Il étoit assisté dans cette cérémonie par S. Bernard & Pierre le Vénérable. L'Abbaye de Montmartre a été réformée, 1°. en 1503. 2°. en 1547. 3°. en 1600. Les Moines de S. Denys sont dans l'usage d'y aller tous les sept ans en procession avec le Chef de ce S. Martyr.

Abbesse, Mad. de la Rochefoucauld.

Quartier de S. Germain.

LE CALVAIRE, *rue de Vaugirard*. Ordre de S. Ben. Institué par le P. *Joseph*, Capucin, *pour honorer & imiter le Mystère de la Compassion de la Vierge aux douleurs de son adorable Fils*. Fondé en 1623. par la Reine Marie de Médicis. Il y a continuellement des Religieuses aux pieds de la Croix, tant la nuit que le jour. N. des R. 33.

Supérieure, Mad. du Colosquet.

c'est au Cardinal de Bérulle qu'est dû l'établissement des Carmelites en France. Parmi les six qu'il amena avec lui d'Espagne, deux avoient été disciples de sainte Thérese. Ce Couvent est un démembrement de celui de la rue S. Jacques. N. des R. 42.

Supérieure, Mad. d'Havré.

LES CHANOINESSES DU S. SEPULCHRE, ou de Belle-chasse, *rue S. Dominique.* Ainsi appellées du nom que portoit autrefois l'endroit où elles sont établies. Instituées en Palestine, où elles avoient la garde du S. Sépulchre. Attirées de Charleville à Paris par la *Baronne de Plancy.*

LES FILLES DE S. JOSEPH, *même rue.* Fondées en 1641. par *Marie Delpeche de l'Etan.* Cette Maison a reçu de grands biens de Mad. de Montespan. L'on y reçoit des orphelines de 9. à 10. ans, & on les y garde jusqu'à ce qu'on leur ait procuré un état. N. des R. 18.

Supérieure, Mad. de Senadon.

LA VISITATION, *rue du Bac.* Démembrée en 1673. du Couvent de la rue S. Jacques. N. des R. 47.

Supérieure, Mad. d'Avejan. *Maîtresse des Novices*, Mad. de Brancas. *Directeur*, M. l'Abbé de Monty.

L'IMMACULÉE CONCEPTION, ou les Recolettes, *même rue.* Fondées par la Reine *Marie-Thérese d'Autriche* vers 1660. en actions de graces de l'heureuse naissance du Dauphin. Leur institut est le même que celui

des Religieuses du même titre établies en Espagne. N. des R. 34.
Supérieure, Mad. de S. Prix.

Quartier S. Jacques.

LA VISITATION, *rue S. Jacques*. Fondée en 1626. Ce Couvent n'étoit d'abord qu'un aide de celui de S. Antoine. C'est aujourd'hui un des plus considérables de l'Ordre.
Supérieure, Mad. de Tourmont. *Maîtresse des Novices*, Mad. de Lamoignon.

LES URSULINES, *même rue*. Dix-huitieme siécle. Regle de S. Aug. D'abord Séculieres. L'on fit venir Anne de Roussy, Abbesse de S. Etienne de Reims, pour les former aux exercices du Cloître. La premiere pierre de leur Eglise fut posée en 1620, par la Reine Anne d'Autriche. Mad. de Ste. Beuve leur Fondatrice est inhumée dans le chœur.

LES FEUILLANTINES. Dix-septieme siécle. Fondées par Mad. d'*Estourmel*. Attirées à Paris par Anne d'Autriche. Dirigées par des Feuillans. N. des R. 35.
Sup. Mad. Claude de S. Augustin.

LES CARMELITES, *même rue*. C'est le premier Couvent qu'ait eu cet Ordre en France. L'Eglise est très-ancienne. L'on prétend que c'étoit un temple de Cérès. Elle est une des mieux décorées de Paris, & une des plus riches en peintures. L'on y admire sur-tout le tableau de la Magdelaine pénitente par

le Brun. On croit qu'il n'est qu'allégorique. C'est dans ce Couvent que se retira Mad. la Duchesse de la Valliere. Elle y est morte Religieuse en 1710. N. des R. 31.

Supérieure, Mad. de S. Ange.

LES FILLES DE LA PROVIDENCE, *rue de l'Arbalêtre*. Instituées en 1630. par Mad. *de Pollalion*, pour servir d'asyle aux personnes du sexe dont la vertu étoit en danger dans le monde. Les Filles de la Providence font après deux ans de noviciat des vœux simples de chasteté, d'obéissance, de stabilité perpétuelle & de servir le prochain selon leurs Constitutions. La Supérieure est triennale. N. des R. 19. des S. 11.

Supérieure, Mad. Angelique du Vert.

LA PRESENTATION. Prieuré perpétuel de Bénédictines mitigées, fondé en 1643. par Mad. *de Carouge*.

STE. AURE, *rue neuve Ste. Géneviève*. Fondée sur la fin du siécle dernier. Le vertueux M. le Fevre, Sous-précepteur des Enfans de France, doit en être regardé comme l'Instituteur.

Quartier du Marais & de S. Antoine.

L'AVE-MARIA, *rue des Barrés*. Louis XI. avoit établi dans cette Maison des Religieuses appellées selon le style de ce tems-là, *de la Tierce-Ordre*, *pénitence & observance de*

Monsieur S. François. Il leur fit prendre le nom de l'*Ave-Maria*, à cause de sa dévotion particuliere envers la Sainte Vierge. Elles furent remplacées peu de tems après par des Filles de Ste. Claire qui ont conservé le nom de l'*Ave-Maria*. Elles ne vivent que d'aumônes, marchent nuds pieds en tout tems, observent une abstinence perpétuelle, jeûnent toute l'année, n'ont point de cellules, couchent sur la dure, & se levent à minuit pour aller au chœur, où elles sont toujours debout. Elles sont dirigées par des Cordeliers. N. des R. 55.

Abbesse, Mad. d'Argentré. *Confesseur*, le P. Postere.

STE. AVOYE, *rue de Ste. Avoye*. Fondée d'abord pour 40 veuves, occupée ensuite par des Béguines, aujourd'hui par des Ursulines.

S. GERVAIS, ou STE. ANASTASE, *vieille rue du Temple*. Hospitalieres de la même Regle. Destinées à exercer l'hospitalité envers les pauvres voyageurs. Elles ont été substituées en 1608. à une Communauté de Religieux fondés pour le même objet. N. des R. 44. N. des lits 30.

Administrateur pour le spirituel, l'Archev. de Paris. *Supérieure*, Mad. de Tran.

STE. ELIZABETH, *rue du Temple*. Même Réforme que les Picpus. Fondées par la R. Marie de Médicis. N. des R. 30. N. des S. 10.

Supérieure, Mad. Berrier de S. Ambroise.

LES FILLES DU S. SACREMENT, *rue S.*

Louis. Bénédictines. Fondées en 1684. par *Thérese de Vignerod*, Duchesse d'Aiguillon. L'objet de leur institut est l'adoration perpétuelle du S. Sacrement. Elles occupent l'Hôtel de l'illustre Vicomte de Turenne. N. des R. 32.

Prieure, Mad. Colombien de Ste. Marie.

LE CALVAIRE du Marais, *rue S. Claude*. Même Instituteur & même institut que celui de la rue de Vaugirard. Fondé en 1635. Le Cardinal de Richelieu est bienfaicteur de ce Monastere. N. des R. 34.

Supérieure, Mad. de Vary de Ste. Placide.

LES FILLES BLEÜES, ou Annonciades Célestes, *rue Culture Ste. Catherine*. Introduites à Paris dans le siécle dernier par la Marquise *de Verneuil*. N. des R. 40.

Supérieure, Mad. de Raymond.

LES HOSPITALIERES de la Place Royale. Ordre de S. Aug. Instituées & fondées en 1624. par la Mere *Françoise de la Croix*, pour le service & le soulagement des pauvres filles & femmes malades. N. des R. 40.

Supérieure, Mad. de la Hogue.

LES FILLES DE LA CROIX, *rue S. Antoine*. Instituées par M. *Guérin*, Curé de la ville d'Amiens pour l'instruction des filles. N. des R. 40.

Supér. Mad. Hyacinthe Terrier.

LA VISITATION, *rue S. Antoine*. Etablie par S. *François de Sales* lui-même & par la Bienheureuse *de Chantal*. Leur Eglise est du

dessein de F. Mansart. André de Frémiot, Archevêque de Bourges, frere de l'Institutrice, & le fameux Surintendant Fouquet y ont leur sépulture. Mad. de Chantal avoit promis par écrit de donner son cœur à cette Maison; mais le Couvent de Moulins, où elle est morte, l'a conservé.

Supérieure, Mad. . . .

LES CHANOINESSES Régulieres de l'Ordre de S. Aug. *rue de Picpus*. Fondées en 1640. par *Jean-François de Gondy*, premier Archev. de Paris. Les premieres Religieuses de ce Monastere furent tirées de l'Abbaye de S. Etienne de Reims. La Prieure est triennale. N. des R. 36.

Prieure, Mad. Desvieux.

LA CONCEPTION, *rue de Charenton*. Augustines. Ce Couvent doit son origine à des Angloises réfugiées qui vinrent s'y établir en 1633.

LES HOSPITALIERES DE LA RAQUETTE, *rue de la Raquette*. Ordre de S. Aug. Fondées en 1739. pour le même objet que celles de la Place Royale. Ces deux Maisons n'en faisoient d'abord qu'une. Elles n'ont plus rien de commun que leurs vœux. N. des R. 38.

Supér. Mad. Bernard de S. Louis.

LES FILLES DE LA CROIX, *rue de Charonne*. Ordre de S. Dom. Instituées en 1632. par *Marie de Senaux*, autrement la Mere *Marie de Jesus*. Charlotte Deffiat, fille du Maréchal de ce nom, en est regardée comme la fondatrice. Elle y est morte Relig. en 1692.

LA MAGDELAINE DE TRAISNEL, *rue de Charonne.* Prieuré perpétuel de Bénéd. réf. L'un des cinq qui furent fondés par la Comtesse *Mathilde*, femme de Thibaud, Comte de Champagne; établi d'abord à Traisnel en Champagne; transféré à Paris vers 1640. Il relevoit anciennement de l'Abbaye du Paraclet. N. des R. 33.

Prieure, Mad. de Francini.

N. D. DE BON SECOURS, *même rue.* Prieuré perpétuel de Bénéd. mitigées. Fondé vers 1650. par *Claude de Bouchavanne*, veuve d'un Directeur des Finances. Il est à la nomination de l'Arch. de Paris. N. des R. 36.

Prieure, Mad. Rossignol.

Quartiers S. Denys & S. Martin.

LES FILLES DE S. MAGLOIRE, Originairement pénitentes ou repenties. Instituées par *Jean Tisserand*, Cordelier, prédicateur célebre. Il falloit pour être admise dans cette Communauté faire preuve de prostitution. L'on n'y reçoit plus que des personnes de bonnes mœurs.

STE. CATHERINE, *rue S. Denys.* Autrefois Hôpital de Ste. Opportune, fondé dans le onzieme siécle pour servir d'asyle aux pauvres femmes & filles qui cherchent condition, & pour procurer la sépulture aux personnes noyées ou trouvées mortes dans Paris. Cette Maison est gouvernée par des Hospitalieres de l'Ordre de S. Aug.

S. Chaumont, *rue S. Denys.* Communauté séculiere appellée de S. Chaumont, parce qu'en 1683. elles acheterent l'hôtel de ce nom. Instituées par *Anne de Croze* pour l'instruction des filles, & spécialement des orphelines & des nouvelles converties. Cet Institut comprend environ 20. Maisons.

Supérieure, Mad. de Mongené.

Les Filles-Dieu, *même rue.* Originairement Pénitentes. *S. Louis* est regardé comme leur Fondateur. Charles VIII. leur substitua des Religieuses de Fontevrault. Piganiol rapporte que dans le tems où les criminels étoient exécutés à Montfaucon, on les faisoit entrer dans la cour de ce Couvent, & que là ils prenoient de l'eau-benite, bûvoient un coup de vin, mangeoient trois morceaux de pain, & baisoient un Crucifix de bois dressé contre le chevet de l'Eglise. On appelloit cette cérémonie *le dernier morceau des patiens.* Les Filles-Dieu sont dirigées par des Religieux de leur Ordre. N. des R. 24.

Prieure, Mad. de l'Esseville.

Les Filles de la Charité, autrement les Sœurs Grises, *fauxbourg S. Denys.* C'est le Noviciat de l'Institut & sa principale Maison. Il y a une Communauté de ces Filles sur toutes les grandes Paroisses de Paris, pour travailler au soulagement des malades & à l'instruction des pauvres. N. des R. 200.

Supér. génér. Marie-Anne Bonnejoye.

Assistantes de la Sup. génér. les SS. Roglin, Apervay & Gastal.

LES CARMELITES *de la rue Chapon*, fondées en 1619. par *Catherine d'Orléans*, Princesse de Longueville.

LES FILLES DE LA MAGDELAINE, ou les Magdelonettes. Communauté de filles repenties. Fondées en 1620. par *Marguerite-Claude de Gondy*. Gouvernées d'abord par des Religieuses de la Visitation, ensuite par des Ursulines, enfin par des Hospitalieres. Elles forment trois classes. La premiere est de 30. que l'on y a mises par force. Elles conservent leur habit séculier. Elles passent dans la seconde à mesure qu'elles donnent des marques de repentir, elles prennent alors un habit gris. La troisieme est composée de celles qui après plusieurs années d'épreuves ont embrassé l'état de Religion. Elles suivent la Regle de S. Augustin. N. des R. 60.

Supérieur, Mad. de Chassouville.

Quartier de S. Victor.

LA CONGREGATION DE N. D. *rue neuve S. Etienne*. Augustines. Instituées par le vertueux *Pierre Fourrier, Curé de Mathaincourt*. L'objet de leur institut est l'instruction gratuite des filles. Elles reçoivent des pensionnaires, tant filles, que femmes & veuves. N. des R. 30.

Sup. Mad. Colas de la Résurrection.

N. D. DE SION, *rue des Fossés S. Victor*. Chanoinesses Angloises de l'Ordre de S. Augustin. Fondées en 1633. N. des R. 30.

Supérieur

Supérieur, M. Trogmortan.

LA MISERICORDE DE JESUS, Hospitalieres, *rue Mouffetard*. Fondées en 1656. par M. *d'Herbelais*, Maître des Requêtes. Leur Institut est de *servir, panser & soulager les pauvres filles & femmes malades*. Elles sont sous la jurisdiction de l'Ordinaire.

LES FILLES DE LA CROIX, *rue d'Orléans*. Consacrées à l'instruction des pauvres de la Paroisse S. Médard. Elles reçoivent des pensionnaires. N. des R. 6.

LA MISERICORDE, *vieille rue S. Jacques*. Hospitalieres, fondées en 1624. par *Antoine Séguier*, Président au Parlement, pour cent orphelines de pere & de mere, natives de Paris. On les reçoit dans cette maison à l'âge de 6. ou 7. ans, & on les y garde jusqu'à 20. Elles donnent la maîtrise à ceux qui les épousent. N. des R. 12.

Administrateurs, le I. Président, le Procureur Gén. & le chef mâle de la Famille de Séguier. *Supér*. Mad. Dolé.

LES CORDELIERES, *rue de l'Oursine*. Fondées à Troyes en 1270. par Thibaud VII. Comte de Champagne. Transférées à Paris en 1289. Blanche, fille aînée de S. Louis, s'étoit retirée dans ce Couvent. Elle y mourut en 1322. N. des R. 36.

Abbesse, Mad. Broussin.

LES ANGLOISES, *rue des Filles Angloises*. Bénédictines réfugiées en France au commencement du siécle dernier. N. des R. 20.

Supérieure, Mad. Voodman.

STE. PELAGIE, *rue du Puits-l'hermite*. Pénitentes ou repenties, fondées dans le siécle passé par Mad. de Miramion & plusieurs autres Dames charitables. Cette Maison dépend de l'Hôpital génér. & a les mêmes Administrateurs.

LES MIRAMIONNES, ou les Filles de Ste. Génevieve, *quay de la Tournelle*. Instituées & fondées par Mlle. *du Blosset* & par Mad. *de Miramion*. Dès 1636. Mlle. du Blosset avoit rassemblé un certain nombre de filles qui, sans vœux & sans clôture, travailloient en commun, récitoient le petit Office de la Vierge, visitoient les malades, &c. & qui choisirent pour Patrone Ste. Génevieve. Ce ne fut que 16. ans après que Mad. de Miramion, veuve d'un Conseiller au Parlement, fonda un établissement à peu près semblable. Ces deux Communautés furent réunies en 1665. & Mad. de Miramion en fut nommée premiere Supérieure. Feu M. Feret, Curé de S. Nicolas du Chardonet, dressa les constitutions qui furent approuvées par le Cardinal de Vendôme, Légat *à latere*, & par M. de Harlay, Arch. de Paris. Les Miramionnes enseignent gratuitement, servent les malades, prennent des pensionnaires, & font des retraites.

Sup. Mad. Marie. Elisabeth Cailler.

Quartier de S. Honoré.

L'ASSOMPTION, *rue S. Honoré*. Chanoinesses de S. Aug. fondées en 1622. par l'union

que fit le Cardinal de la Rochefoucault des biens de l'Hôpital des Haudriettes à cette Maison. L'Eglise commencée en 1670. sur les desseins d'Erard, ne consiste qu'en un dôme. L'on y voit plusieurs tableaux estimés de la Fosse, des Coypels, de Boullongne, &c.

Supér. Maj. le G. Aum. de France.

LA CONCEPTION, *rue S. Honoré.* Tiers-Ordre. Fondée en 1635. N. des R. 24.

Supérieure, Mad. Dusol.

LES BENEDICTINES DE LA VILLE-L'EVESQUE, *fauxbourg S. Honoré.* Réforme de S. Benoît. Fondées en 1613. sous le titre de *N. D. de Grace* par deux Princesses d'*Orléans-Longueville.* Ce Monastere est demeuré uni à celui de Montmartre jusqu'en 1647. La Prieure est triennale. N. des R. 24.

Prieure, Mad. de Catinat.

LES CAPUCINES, *rue neuve des Petits-champs.* Fondées par *Louise de Lorraine*, veuve de Henry III. introduites dans ce Couvent en 1688. Il a été bâti des bienfaits de Louis XIV. La façade de l'Eglise décore une des vûes de la Place de Louis le G. M. de Louvois & le Duc de Crequy y ont chacun un superbe mausolée. La vie des Capucines est aussi austere que celle des Filles de l'*Ave-Maria.* C'est le seul Couvent qu'elles aient en France. Elles sont dirigées par les Capucins. N. des R. 39.

Sup. Mad. de la Croix-Feydeau.

LES FILLES S. THOMAS D'AQUIN, *vis-*

à-vis la rue Vivienne. Dominicaines. Fondées vers 1620. par *Anne de Caumont,* Comtesse de S. Paul. Elle tira les premieres Religieuses du Couvent de Ste. Catherine de Sienne de Toulouse. N. des R. 28.

Prieure, Mad. de S. Dominique.

LES NOUV. CATHOLIQUES, *rue Ste Anne.* Communauté séculiere instituée en 1634. par M. de Gondy, Arch. de Paris, pour retirer les nouvelles Catholiques. C'est au Vicomte de Turenne nouvellement converti, qu'elles doivent la maison qu'elles occupent. N. des S. 40.

STE. AGNE'S. Communauté séculiere fondée en 1678. pour apprendre des métiers aux filles pauvres de la Paroisse S. Eustache. La Sœur *Anne Pasquier* en est regardée comme l'institutrice. N. des S. 42.

Supérieure, Mad. Duquesne.

CHAPITRE VI.

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS.

LA Faculté de Théologie est composée de Docteurs qui sont de quelques Sociétés particulieres, comme de Sorbonne & de Navarre, & de Docteurs Ubiquistes qui ne sont d'aucune Société. Elle s'assemble

e premier jour de chaque mois, & ces assemblées s'appellent *Prima mensis*. Elle a un Doyen & un Syndic. Le Doyen préside aux assemblées; c'est le plus ancien des Docteurs séculiers résidens à Paris. Le Syndic fait les réquisitoires, examine les Thèses, & veille à l'observation de la discipline, On le change tous les deux ans. On le tire alternativement des Maisons de Sorbonne & de Navarre, & du corps des Ubiquistes. Les Ecoles de Théologie ont dix Professeurs, 6. en Sorbonne, 4. à Navarre. Les Réguliers prennent les leçons dans leur Couvent, sous des Professeurs de leur Ordre.

DOYEN, M. *Dufour*, Chan. de N. D.

SYNDIC, M. *Roche*, Sous-Pénit. de N. D.

Professeurs en Sorbonne, MM.

Delorme, Deculture, le Mercier, Joly, le Fevre, Delaunay.

Professeur en Langue Hébraïque, M. Lavocat.

Professeurs à Navarre, MM.

Souvestre, Buret, Plunket, Dulaurent.

Les Dégrés & les Études de la Faculté de Théologie.

ELLE a trois degrés, le *Baccalaureat*, la *Licence* & le *Doctorat*. Pour aspirer au premier, il faut être Me. ès Arts de l'Université, & avoir étudié trois ans dans les Écoles publiques de Théologie. L'on subit deux examens, l'un sur la Philosophie, l'autre sur le traité des attributs & 4. autres traités de Théologie : l'on soutient ensuite une Thèse appellée *Tentative*.

Deux ans après le Baccalaureat l'on entre en Licence : on subit auparavant deux examens, le premier sur tous les traités de Scholastique : le second sur les Sacremens, l'Écriture sainte & l'Hist-

DOCTEURS DE LA MAISON DE SORBONNE
Depuis 1700.

Evêques morts.	*Evêques vivans.*
1700 le C. de Rohan	1705 le Card. de Tencin.
1700 d'Argentré, *Evêque de Tulles.*	1719 de la Corée, *Ev. de Saintes.*
1703 de Malezieu, *Ev. de Lavaur.*	1720 de Missy, *Ev. d'Avranches.*
1709 de Forbin, *Arch. d'Arles.*	1722 Bellan, *Evêque de Messenne.*
1710 Robuste, *Evêque de Nitrie.*	1727 de Valras, *Evêque de Macon.*
1712 de Montclus, *Ev. d'Alais.*	1728 Bauyn, *Ev. d'Uzés*
1712 de Valbelle, *Evêq. de S. Omer.*	1732 Fouquet, *A. d'Emb.*
1714 de Rastignac, *Arch. de Tours.*	1736 de Chabanes, *Evêq. d'Agen.*
1741 le Card. de Soubise. *G. Aum. de France.*	1742 de Pompignan, *E. du Puy.*
	1748 de Montazet, *Ev. d'Autun.*

Docteurs reçus depuis 1700. jusqu'en 1725.

15 Aniſſon	10 la Chaſſaigne	12 Gaillande
02 de Batz	22 Chretiennot	24 Gouffé
20 Bellot	17 de Coniac	13 Gueret
18 Beſoigne	20 Courcault	19 Gueret
09 Blondin	20 Deſmarais	14 Habert
14 le Boucher	16 Deſverneys	00 Joly
06 Bourſier	24 Douceur	00 de Lan
08 Braille	08 Dumans	03 de Langle
00 Bureau	10 le Fevre	18 Langlois
20 Catherinet	10 la Fleuterie	03 Languet
22 Certain	10 de Francieres	19 le Large

04 de Lestocq
21 de Lorme
24 Macé
08 de Machollcs
00 Majainville
12 de Mailly
16 de Mareuil
16 Metra
20 Montmorin
06 Moufle
12 Nel
04 le Normant
18 Parquet
15 le Quin
15 Robbe
10 de Romigny
02 Salmon
16 Sarret
12 Savalette
09 de Scorailles
02 Thomassin
02 Thomassin
16 de la Tour
12 Touvenot
14 de Vaubrun
06 de Vence
24 de Vienne
00 Wiriot

*

Docteurs reçus depuis 1725. jusqu'en 1748.

45 Alaret
41 Aubry
25 de Bacq
40 le Bel
25 de Blamon
43 de Bonamour
29 Bonnevie
40 Brillon
42 Cabaret de la Bouchardiere
42 Caulincourt
36 de Chabannes
28 la Chambre
40 Cotterel
46 du Crocq
45 de Culture
41 Davelluy
34 Davoust
32 Dehus
30 Digaultray
39 Doré
45 Duhamel
43 Duranthon
26 d'Estureaux
34 Faijonel
33 le Fevre
30 de Fourqueux
44 des Gallois de la Tour.
42 Gandille
32 Garnier
40 Gombault
45 Hachette
46 Hubert
39 Hylaire
32 Jaquemet Gautier
46 Jarry
48 Jolly
48 de Launay
38 Lavocat
34 de Lahaye
40 de Lecluze
44 de Lecluze
35 de Leigonie
25 Machet
36 de Malherbe
30 Marcilly
40 le Marefchal
41 Mercier
40 de Mervye
45 du Mesnil
43 Metra
46 Minier
46 Moreau
27 de la Motte-dès-Granges
27 de Montcrif
48 de Monjoye
42 Moufle
38 Mury
28 Negrel

e v

30 Nigon-de-Berti.
32 Omelane
32 Parant
45 Perrier
45 de Plaine
32 Quesnel
44 de Rabaudy
42 la Roquette
38 Riballier
37 de Ribiere
41 Richard
45 Riviere
46 Robert
37 la Roche
45 Roffet
46 Ruellon
34 Salmon
44 Satis
46 Seconds
30 le Seigneur
39 Sepher
42 de Suffret
37 Tandeau
44 le Texier
30 Terrisse
37 Thebault
28 Thierry
44 le Vallois
45 Varé
39 Ville-Leon
33 Villevieille
37 Vinot
33 de la Voye-Pierre

*

ART. II. *Maison & Société de Navarre.*

LA maison de Navarre fut fondée l'an 1304. par *Jeanne Reine de Navarre, Comtesse de Champagne, & femme de Philippe le Bel.* Elle a été le Berceau d'une foule d'Hommes Illustres. C'est d'Elle que sont sortis *les Dailly, les Gerson, les Launoy, les Bossuet.* Mais une particularité, qui ne lui fait pas moins d'honneur, c'est que de 12. Docteurs que le Roi Charles IX. envoya au Concile de Trente, il y en avoit 7. de la maison de Navarre. La Théologie y est enseignée par 4. Professeurs. Les Docteurs de Navarre demeurent au Collége de Boncourt, réuni à cette maison l'an 1638.

Supérieur de la Maison de Navarre,
M. l'Evêque de Laon.
G. Maître, M. Gervaise, Ab. de Miserey.
Proviseur, M. Bernard.

DOCTEURS DE LA MAISON ROYALE DE NAVARRE, depuis 1700.

Evêques morts.

1700 Boſſuet, *Evêque de Troyes.*
1701 de Rochebonne, *Arch. de Lyon.*
1702 Languet, *Archevêq. de Sens.*
1706 Varlet, *Evêque de Babylone*

Evêques vivans.

1724 de Briſſac, *Evêque de Condom.*
1725 de Catelan, *Evêque de Riez.*
1732 de Jumilhac, *Arch. d'Arles.*
1733 de la Muſanchére, *Ev. de Nantes.*
1734 de Choiſeul, *Evêq. de Chaalons.*
1741 de Rochechouart, *Ev. de Laon.*
1742 Hachette, *Evêque de Cydon.*
1746 Grimaldy, *Ev. de Rhodez.*
1754 Drouas, *E. de Toul.*

Docteurs reçus depuis 1700 juſqu'en 1725.

20 d'Agoult
10 Antoine
19 Barthelemy
14 Baſterot
18 Baudoüin
22 Baulos
18 de Beauſſe
14 Benoît
10 Beraud
12 Bizot
22 Blondel
22 la Boeſſiere
16 Bonnard
27 de Brinon
16 Briſſet
07 Camet
13 de Catheu
02 de la Chateigneraye
19 le Chaulve
18 Chenvot
22 Choplet
19 de S. Croix
24 de S. Cyr
22 Dubourgblanc
20 Dugart
16 Dumfreville
14 Duval
22 Eſtienne
12 Flechier.
04 Girard
06 Goulard
12 Gregoire
27 Guilleux-Malo
23 Guyonneau
15 Hamelin
20 Herault
24 Houſſet
06 Huby
22 Jandin
12 le Jeune
02 le Juge

24 de Langle
18 Lauzy
10 Magnodet
20 Marchais
22 Mesnil
23 de Montaran
29 Montbayen
22 Montesquieu
06 Moreau
19 Moussinot
24 le Myre
19 la Neuville
00 Penet
06 Pin
00 Poussin
12 le Ridant
21 le Rouge
16 le Roux
24 Secousse
21 Sellier
00 de Serre
20 le Surre
16 Thomas
16 du Tressel
20 le Vassor
24 Vaugon
00 Verdier
16 Vernon
15 Villefranche
14 Vinot
15 Vray
14 Xaupy

*

Docteurs reçus depuis 1725. jusqu'en 1748.

30 Adam
41 d'Aireaux
41 Boroux
37 Bernard
31 de Blamont
41 la Bretonniere
28 Brion
39 Brumens
40 Buret
33 de Canillac
32 de Castellane
40 du Chatellier
39 Chaumont-de-Mareilles
39 Chaumont de la Galaiziere
30 Chauvelin
25 Choderlos
39 de Chatillon
41 Constantin
44 Coppette
35 de la Croix
33 Daillan
39 Dervaux
35 Desbrieres
48 Despeaux
48 du Petit-Château
37 Duchesne
35 Dumarest
39 de S. Fal
43 Foucher
39 Frin de la Villegontier
25 le Geay
32 Gervaise
25 Gouault
39 Grajon
39 le Gros
40 Guiguet
27 Guilleux-Malo
42 d'Hemery
48 d'Hymbercourt
28 Jourdier
33 Junot
46 de Laage
25 la Luzerne
43 de Lemps
31 de Lezeau
36 de Marquez
37 Meyere
46 de Montbalen
41 Montannier
35 de Morinay
31 Olivier
40 d'Origny
44 Patert
40 Plunket
30 Robinet
40 de Sailly
39 Santé
41 du Saulzet

37 Simon	32 Saunthon	39 de Variffan
38 Souvestre	35 de Valcourt	48 de Villeneuve

Art. III. *Les Docteurs Ubiquistes.*

Ils sont ainsi appellés parce que n'étant attachés à aucune maison particuliere, ils sont répandus par-tout. *Ubique.*

DOCTEURS UBIQUISTES, reçus depuis 1700.

Evêques Morts.

1701 Hanriau, *Evêqu. de Boulogne.*
1701 de Sanfay, *Evêque de Nantes.*
1701 Kelly, *E. en Irlande.*
1702 de Tourouvre, *Ev. de Rhodez.*
1703 de Vanrouy, *Ev. de Perpignan.*
1704 de la Chapelle, *Ev. de Vabres.*
1704 Drosmenil, *Evêque de Verdun.*
1708 le Blanc, *Evêque d'Avranches.*
1708 de S. Aignan, *Ev. de Beauvais.*
1708 Begon, *Ev. de Toul.*
1709 de Merinville, *Ev. de Chartres.*
1710 Butler, *A. en Irland.*
1710 de Vieuxville, *Ev. de Bayonne.*
10 Matignon, *E. de Cout.*
1711 de Camboust, *Evêq. de Tarbes.*
1711 de Meaupeou, *Ev. de Lombés.*
1712 Dargouges, *Ev. de Perigueux.*
1712 Strikland, *Evêque de Namur.*
1712 Trudaine, *E. de Senl.*
1712 Bouhier, *E. de Dijon*
1714 de Villeroy, *Arch. de Lyon.*
1715 de Vizé, *Evêq. de ..*
1716 Lallemant, *E. de Sées*

1718 Dantin, *E. de Lang.*
1719 de Lisle Dugast, *Ev. de Boulogne.*
1719 de Charency, *Ev. de Montpellier.*
1721 de la Salle, *Evêque d'Arras.*
1725 le C. de la Rochefoucault, *G. Aum. de France, mort le 29 Avril 1757.*

Evêques vivans.

1708 de Menou, *Evêq. de la Rochelle.*
1710 de Brancas, *Evêque de Lisieux.*
1711 Bocaud, *E. d'Aleth.*
1714 Milon, *E. de Valen.*
1714 de Vaureal, *Ev. de Rennes.*
1716 le C. de Tavannes.
1716 de Verthamon, *Ev. de Montauban.*
1719 de Ribeyre, *Ev. de S. Flour.*
1720 de Caulet, *Ev. de Grenoble.*
1721 Montmorin, *Evêque de Langres.*
1721 S. Albin, *Arch. de Cambray.*
1722 de Chalon, *Evêque de Lescar.*
1724 Ogara, *Arch.* ......
1725 la Rochaymon, *A. de Narbonne.*
1725 de Bourzac, *Evêque de Noyon.*
1725 de Prémeaux, *Evêq. de Perigueux.*
1727 de Besons, *Ev. de Carcassonne.*
1731 de Lussan, *Archev. de Bordeaux.*
1733 du Quesnoy, *Evêque de Coutance.*
1734 de Cuillé, *Evêque de Quimper.*
1734 de Fitz-james, *Ev. de Soissons.*
1736 Desaugiers, *Evêque de Die.*
1736 de Pontbriand, *Ev. de Quebec.*
1737 Belloy, *Evêque de Marseille.*
1737 de la Bastie, *Evêque de S. Malo.*
1738 Bron, *Ev. d'Egée, suff. de Lyon.*
1738 Bertin, *Evêque. de Vannes.*
1738 de Fargues, *Evêque de S. Claude.*
1738 de Pressy, *Evêq. de Boulogne.*
1739 de Rochefort, *Ev. de Chalon.*
1742 de Fleury, *Evêque de Chartres.*
1743 de Revol, *Evêque d'Oleron.*
1743 de Fleury, *Arch. de Tours.*

1743 de Caussade, *Ev. de Poitiers.*
1743 Artaud, *Evêque. de Cavaillon.*
1745 de Nicolay, *Evêq. de Verdun.*
1747 de Beaumont, *Arch. de Paris.*
1747 la Rochefoucault, *Arch. d'Alby.*
1747 de Roquelaure, *Ev. de Senlis.*

Docteurs reçus depuis 1700. jusqu'en 1725.

16 Afforty
04 Agis
14 Alano
22 Aldigier
23 Allain
00 Artur
20 Asselin
08 Aubret
04 Auvray
13 Auvray
05 d'Aynac

12 Badoire
06 Baillard
17 Baillet
16 Bailly
15 Balza
08 de Barcos
02 Batedon
02 Bardon
24 Barrin
14 de Barry
12 le Bas
18 Basset
00 de la Bastie
01 de la Bastie
12 le Baud
24 Beauchamps
19 de la Baunne
20 de Beaupoil
17 de Beausset
23 de Beauville
00 Becquereau
18 Bellanger
17 Bellette
08 Bence
19 Benoît
14 Beranger
00 Bert
07 Bidet
23 Bigeaud
12 Bigorgne
14 le Blanc
16 le Blond
18 Bloüin
08 Bobet
15 Boicervoise
19 Boidot
06 Boisot
16 Boisset
15 Boivin
06 Bolcher
20 Bonardy
09 Bonhomme
08 Bonnaire
08 Bonnardiere
02 Bonneau
06 Bonnedame
17 Bonnefont
08 de Borsat
14 Botté
05 Boucher
14 Boudet
14 Boudin
03 Bouhon
22 Bouilleroi
23 Bouras
16 Bourret
11 Boutte
07 Boyer
16 de Boyer
00 Brandicourt
12 Breteuil
07 Bridelle
19 de Brinon
11 de Broglie
16 de la Broise
02 Broquisse
00 de la Brosse
19 Brovemont
08 de Bry
19 Buas

03 Bugniatre
05 Burgevin

21 de Cabanis
20 Caillou
06 Canart
20 de Canillac
02 Canon
29 de Caqueray
16 Cariou
00 le Caron
04 Cartin
00 le Cene
13 Champflour
10 Chardon
25 Chardon
02 Charpentier
07 Chartier
03 Chassaing
11 de la Chasse
20 Chassepoux
13 de Chaumont
14 Chauviré
08 de la Chaux
10 Cheret
20 le Chevalier
04 Choüet
14 Christin
08 Clement
14 Cleret
14 le Clerc
07 Cluzel
25 Cochin
13 Coffy
04 Colinds de Serre
09 Collibeaux
02 Collot
16 Compaigne
24 le Comte
19 Coppier
10 Cordelier
16 Costil
06 Coullemier
23 de Coulombe
19 le Courtois
16 Cousteron
09 Coustey
03 Cousture
20 Couturier
00 de la Croix
16 de la Croix
17 Crose
05 Crouset
12 de Croüy
01 Cucquemelle

17 Damoreau
13 Dandigné
20 Danse
15 Dargnies
19 Dartigeas
12 Davolé
21 Dazy
02 de Bacq
19 Delaulne
23 de S. Denys
04 Dericgson
00 Derveaux
00 Dervieux
09 Desalleurs
14 Deschateaux
16 Desfriches
19 Deshays
19 Desmuids
16 Desfrues
08 Desverneys
14 Devaulx
22 Donnelane
06 Dourlen
09 Dourlen
12 Dourlens
14 le Doux
11 Drouynot
19 Dubois
21 Dubois-de-lisle
07 Duffy
14 Dufresne
22 Dugué
23 Dumanoir
13 Durand
23 Durand
05 Duval

20 Elie
23 l'Epy
22 Esconverte
09 Estienne
06 Eudes

24 de Faramant
16 des Farges
20 Fargus
21 Faron
06 deFavancourt
09 Faûlt
04 le Febvre
12 le Febvre
18 le Febvre
21 le Febvre
08 Ferret
24 de la Feuille

06 Filleux
21 Filleux
14 Fitz-maurice
17 Florent
12 Floyde
19 Foiſſey
22 Foubert
22 Foucquet
05 le Franc
18 le Franc
19 du Franc
08 Franſquin
15 Freminet
14 Fromond

12 de Gamaches
16 Gardinet
02 de la Garenne
12 Garguy
04 Garnot
19 de Gaſt
14 Gaucher
14 Gautier
15 Général
21 Gerand
22 Gerard
29 Germarcé
04 S. Gervais
00 Gillot
16 Girardeau
07 de Girardin
00 Gobillon
07 le Goff
12 Gohard
09 Goſſe
06 Goſſet
00 de Gougniou
06 Goulard
13 Gouriot
00 Goy
04 Goy
12 de Gravigny
22 Grenier
22 de Grosbois
08 Guenot
19 Guichard
10 Guillon
10 Guimoneau
00 Guiry-Beaumont
07 Guyart

24 Hamon
10 de Hangeſt
20 de Harcourt
14 Hebert
20 Hocquart
20 Hocquiné
20 Hogan
15 Hoſteaume
15 Hubert
16 Hubert
21 Hubert
24 Huet
06 Hullot

07 Jacqueſſon
06 le Jadé
06 de Jaligny
22 le Jeune
16 Jogues
22 Johannet
04 Jourdain
22 Jourdan
17 Juery
20 Jumeau
24 de Juſſieu
17 d'Ivry

23 de Kereſcar
19 de Kergariou
22 de Kergariou
22 de Kervilly

20 Labbé
20 Ladainte
20 Laiſney
16 Lallemant
08 Langlois
41 Lanidy
20 le Large
03 Lattaignant
19 S. Laurent
22 Laurent
20 Lauzy
11 Lemenez
08 le Paige
19 Leſpez
12 Levêque
19 L'hommeau
22 L'hommeau
17 L'huillier
18 Liger
22 de Livoniere
22 Lombart
21 de Lourme
12 Lozeach
07 Lucas
17 Lucas
23 Lyon
10 Lyot

00 Mac-en-croé
04 le Maire
20 Maitre

03 Mallet
18 Mallier
04 Mareuil
08 Marie
09 Marie
19 la Mariniere
08 Mariotte
20 de Mathan
12 Mattancourt
05 de Maulny
05 Maupas
23 S. Maximin
19 Menassier
20 Meret
15 Merouville
16 le Mesnager
20 le Meur
19 Michon
19 Mille
19 le Moine
10 Monbrisson
13 Moniat
02 Monicaud
08 Monnier
18 de Montcara
08 de Montullé
08 Morand
15 Moreau
10 Morel
06 Morlaix
17 Morue
07 de Moissier
23 de la Mothe
20 le Moyne
06 Mullot
19 Munier
24 Muret
08 de Muyn
14 Navarre
14 le Normant
03 Nozerinés
19 Olivier
24 Olivier
11 le Page
20 de Palhasse
22 Payan
06 Pazery
18 Pean
14 Peigné
00 Pelletier
13 Perchel
19 Petée
17 Perret
14 Perrone
14 le Petit-du-Boulay
15 de Peyras
00 de la Pierre
14 Pigné
16 Pinchart
09 de Plainville
04 de Plancy
16 de la Porte
08 Postel
08 Pouart
18 Pourrez
15 Prat
09 Priolo.
05 Pruvost
14 Quernaslen
10 Querou
22 du Quesnoy
09 Quignon
17 Rapine
22 Ravé
07 Ravet
14 Rayez
19 Regnaud
17 Regnault
04 Renaud
18 des Rentes
14 Ribaucourt
14 Richard
06 Rigby
12 Rigby
06 Rivoal
00 Robine
14 Robinet
19 de la Roche
16 des Roches
00 Ronneau
23 de Rosey
07 Roslin
23 de Rostaing
16 de Rothelin
20 Rouelle
20 Roulland
02 Rousselot
19 le Roux
20 le Roux
20 le Roux-de-Brescanvelle
19 du Rouzey
08 le Rouzic
08 du Rozey
19 le Rudder
13 Ruel
04 Ryder
19 Saintard
16 du Saussoy
10 Scellier
19 le Secq

11 Senturel
00 de Serre
10 Servant
18 Simon
14 Simoneau
01 Smith
08 Socquart
12 de la Solaye
18 Soubret
15 le Soudier
21 Soulas
22 Soyer
14 Stoner
00 le Sueur
12 Tacquet
02 Taignier
06 Tamponnet
24 le Tellier
03 le Testu
01 Theraisse
02 Thevenet
14 Thevenin
11 Thevenot
00 Thureau
13 du Tilleul
00 Toupet
12 Tournier
24 Tourtier
09 Tozier
08 de Tricaud
15 de Tromelin
04 Trouvain
14 Trouvain
11 de Truchis
24 le Tullier
19 le Vacher
14 de Vains
19 Valcharmon
01 de Valernod
08 le Vallois
03 Varin
22 Vassadel
06 le Vasseur
22 Vaucocourt
18 de Vaugimois
20 de Vaulserre de la Vergne
02 de Vialles
11 de Vienne
10 de la Vieville
21 de Ville
14 Villemsens
15 Villemsens
15 de Villiers
18 de Vinay
19 Vrayer
14 la Vrilliere
24 Walhs
14 Xaupy

Docteurs reçus depuis 1725. jusqu'en 1748.

34 Afforty
27 Agnes
40 Allain
41 Ami
39 André
43 d'Anneville de Chivrevast
29 Arnaud
30 Aronio
37 Astruc
33 Aubert
40 Aubin
45 Auvray
33 Azire
28 de Balza
39 Baluet
39 Barthelmy
36 Barachin
47 Barré
44 Baussancourt
25 Bautier
35 Behic
41 Belluot
44 Bertin
47 Berard
41 Berthelot
39 Besuchet
04 Beuvran la L.
30 Bibaut
27 Bichart
47 de Beaujeu
31 Bissé
46 de Bizien
32 Blak
29 le Blanc d'Ambonne
32 Blancafort
44 Blanquet
42 Blin
47 de Blonay
46 Bobé
41 Boby

25 Bodhin
28 Bodhin
33 Bonnedame
38 Bordier
42 Boſcheron
34 Bourgade
32 Bourachot
22 Bouillerot
25 de Burdeau
30 Bourk
43 Bourſe
31 Boyer
47 Boyer d'Argens
35 Brady
42 Brady
46 Bragelongne
28 Bredy
29 de Brantes
34 de Breſt
44 le Breton
45 Breton
43 Bridou
40 Brillon
39 Brongniart
28 Bruté
31 la Bunaudiere
29 de Burle
33 Butel

31 de Cailly
31 Camaree
46 Cambacerez
25 de Camiran
39 Canoz
46 Caroll
33 Careillier
32 Caſtel
43 de Ceilhs
45 Ceſſon
43 Chahau
35 Chalut
44 Chambry
35 de Charſigné
46 Charpit
42 Chamoux
30 le Chat
43 de Chavannes
45 de Cheilus
32 le Chevallier
34 Chevrie
35 de Choiſeul
39 Chopart
38 Clavel
27 le Clerc
41 le Clerc
46 le Clerc
45 Clauſier
25 Coiffier
31 Colbert de Turges
37 Compagnon
33 Conan
45 Corſemblent
34 de la Coſte
42 de la Coſte
45 la Coſte
25 de Cotte
44 Coulon
39 Couſin
25 le Coureux
27 le Couſt
41 Cozette
37 Creſpeaux
39 Crozat
25 Cuſſet
45 Cuſſon

32 Dandelau
29 Dartaguiette
43 David
33 Decombette
39 Delamarre
27 Demaiſon
25 Déniſe
31 Deniſe
38 Depetichet
29 Dervy
32 Deſchamps
38 Desfrançois
25 Desjardins
29 Deſmé
41 Deſportes
33 Deſvignes
45 Deville
34 Dijon
31 Dincourt
33 Donnerie
33 Dorigny
17 Dreſche
30 le Drogo
45 Drouin
43 Dubertrand
35 Dudrenec
38 Duffy
35 Dufreſſe
41 Dumolin
31 Dumont
38 Dumont
38 Dunne
47 Dupleſſys
33 Durand
39 Durand

47 Duranquet
29 Duret
34 Duval
43 Duval
42 Duvernin

41 Eschinard
30 Esmangard
29 d'Estureaux

43 Faguet
30 Faisant
29 Falquet
31 Favier
25 le Febvre
25 le Fevre
43 de Fontenay
40 de la Forest
45 Formentin
37 de la Fosse
40 de la Fosse
28 de Fouilhac
40 Fouquier
27 de Fourdinier
31 Fournier
37 Fournier
38 Fournier
41 Frachert
45 le François
44 Froger

28 de Gache
40 Gaillande
46 le Gall
39 Gallet
42 Gailliard
45 de Galliffet
38 Gallois
43 Garat
36 Garat
46 Garat
41 Garnier
36 Gaultier
37 Gautier
41 Gauvin
28 Gendron
28 Gerard
29 Germacé
42 de S. Geyrat
31 Gilbert
35 Girard de la Batisse
25 Gontier
36 Goret de Villepepin
36 Gosset
41 de Goyon de Launay
46 le Grand
45 Gravelle
37 Gruchet
25 Gueniart
47 Guerin
45 Guesdon
44 Guillot
29 Guyot du Mazet

28 Habert
35 Hanrahan
30 Hasset
33 Hay de Bonteville
41 Henegan
25 Henin
28 Hersant
25 l'Herondet
27 Heuqueville
34 Hicky
34 Holden
34 Holdefort
25 Houstat
46 Houvard
28 Hubac
25 Hubert
35 Hugon
29 Hullart
27 Hurault

32 Jacquin
46 Jacquin
35 Jaullain
40 Jeanson
27 le Jeune
39 Ibert
37 Imbault
29 de Jong
45 Josse
45 Josse
46 Joubert
24 de Jussieu
44 de Jussieu

36 Kearnay
29 Kerangal
38 Kerbrat
45 Kerguenech
29 Kirvan

41 de Lachenal
46 de la Lane
45 Lalau
39 Lambert
32 de Langle
25 de Laubriere
29 Laurencin

29 Ravet
43 Regnard
41 Regnault
44 Regnier
29 Reilly
45 Repey
39 Rey
29 le Riche
37 de Riez
34 Roche
38 de Roche
47 de la Roche
37 Roger
28 Rogier
40 Roland
45 Romanet
39 Rome
32 Rose
31 de Rouche
36 du Roujoux
37 Rousselot
45 Routhonnet
33 de la Rue
45 de la Rue
29 Ryan

36 Salmon
32 de Sarcey
36 Savary
42 de la Selve de S. Avide
40 Siochan
44 Souben
42 Soutré
44 Stonor
47 le Sueur
47 de Suffrin de S. Tropez
33 Suhard

29 Taffin
36 Tardif
24 le Tellier
43 Teyras
31 Thomas
40 de la Tour
41 Touchet de Courcelles
39 Tougard
25 de Treveneu
25 Trigan

47 Trois
33 Trumeau

31 le Vallois
43 le Vallois
25 de Vannoye
46 Vanmerle
30 de Varenne
39 de Vassan
47 Vasserot
44 Vatebled
38 de Vaux
42 de la Vaur
38 de Velle
39 de Vercel
28 de Verdun
37 Vignolles
40 Villain
34 Villerouge
45 Villetard
45 de Villers
33 Vinatier
37 de la Voye-Pierre
42 Voodbery

DOCTEURS RÉGULIERS, Depuis 1725.

Chan. Réguliers de S. Victor.

30 Baillard
47 Brunet
38 Canot
33 Contet
46 Ruelle
13 Truyard

Prémontrés.

43 du Boc
42 Duriez
30 Grisart
43 de Livry
44 Richard
17 du Sauzet
30 de Vinay

Trinitaires.

37 Baert
43 Durand
31 Guillomet
43 Pichault

30 Poinfignon
39 Tremeau

Clunistes.

34 le Blanc
43 Bonnet
4 Bonché
41 Mersant
43 Juvanon
42 de S. Vincent

Citeaux.

31 Carnot
33 Clavéurier
44 le Clerc
31 Cochet
34 Collignon
42 Couthaud
36 des Quesnes
33 Dubois
37 Faurre
41 Guillemin
31 Huot
37 le Loup
33 Maillard
30 la Malatie
33 Marconnier
28 Mayeur
25 Morlet
37 Pavoy
36 Pennet
41 Perpére
37 Perin
34 Portes
32 Tourny
45 Trouvée
46 Virot

Carmes.

38 Agostiny
36 d'Anjou
42 Asimon
37 Berruyer
37 Betbeder
38 Cartau
42 Chazottier
35 le Clercq
40 Croisier
31 le Demieux
36 Duilhé
40 Dulaurent
38 Fagèt
43 Fozembas
36 Gaillac
27 Gauttier
25 Guine
37 Hughes
41 Jehan
39 Laville
44 Marsaudet
31 Martin
27 Masleaux
27 le Maurier
30 de la Mothe
47 Perchehaye
33 Peronilh
46 Sourciat
34 Tropenat
45 Vercherat

Augustins.

36 André
41 Armillhon
33 Avid
42 Bernenc
41 Boissonade
45 Bordeneuve
23 Bourassé
25 Colombe
47 de Combaud
29 Dolle
36 Duanny
47 Dussaut
38 Fournier
38 Gerbet
32 Girels
35 Gregoire
45 Henry
43 Husson
39 Leydet
45 Lombart
27 Loys
34 Matthieu
37 Maupassan
29 Soucellier
32 Soucellier
47 Tedenat
43 Trotianne

Jacobins.

35 Artigues
40 Aubin
39 Balbie
45 Barachin
26 Bassélard
37 Bonadona
45 Bonnet
28 Boredy
30 Catelin
39 Chopart
38 Corbiere

23 Crosie

23 Croisicq
41 de Curty
42 d'Esclapon
38 Desgranges
42 Dumas
35 de Gavaudun
41 Gille
38 Guigne
36 Helie
28 Hubac
22 de S. Jaques
29 Jacquier
28 Jamet
34 Jouvenne
37 Jouvenne
25 Montiron
44 de Mans
30 Pasquier
25 Perrin
35 Pillet
41 Proville
45 Revol
29 Richard
36 Rochet
45 de S. Romant
32 Sabatier
39 Simeon
42 Villaucourt
42 Viron

Cordeliers.

39 Barbe
45 Boudet
27 Brocard
46 Candart
28 Cart
47 Clerc
32 de Courcy
44 de la Croix
43 Drouard
47 Descordal
45 Duby
39 Ducluzeau
23 Dureau
31 Follet
35 desFontaines
30 le Frére
43 Goyot
37 le Grand
43 Grisot
35 Guyot
37 Hory
41 Jobart
38 Kelly
44 Kergolin
39 Lecuyer
32 Liegée
39 Moraq
31 Porquerel
39 Quillardet
36 Quillot
46 Raveneau
43 Regnier
45 Robart
37 Robert
35 de la Rue
42 Trissement
36 laVeroulliere
37 Vial

Bacheliers de la Licence courante, selon leur ordre d'ancienneté, MM.

Sautereau, *de Paris.*
Pompanon, *Clunifte. R.*
de Bellerive, *Carme.*
Apervé, *Cordelier.*
Lelong, *Premont.*
Marliac, *Auguft.*
de la Borie, *de Sarlat.*
Moufty, *Carme.*
Arreftant, *de Paris.*
Boule, *Cordelier.*
Paillé, *de Paris.*
Bonnet, *Bernardin.*
Ducourroy, *Cordelier.*
de Saluces, *de Soiffons.*
Defvallées, *du Mans*
Aldebert, *de Mende.*
Barthouil, *de Condom.*
de la Freloniére, *de Nant.*
Morel, *Carme.*
Taffin, *Cordelier.*

f

Garrigues, *de Rodés.*
Villette, *de Paris.*
des Houssayes, *de Rouen.*
du Boisbasset, *S. Brieux*
Charriere, *Cordelier.*
de Salgues, *de Cahors.*
d'Auricourt, *de Beauvais.*
le Boulanger, *Bernard.*
Pinelle, *Bernardin.*
Riviere, *Bernardin.*
Laugier, *Jacobin.*
Motte, *de Lyon.*
Gonllouin, *de Lisieux.*
la Borie, *d'Usés.*
Veytard, *de Clermont.*
Brignat, *de Toul.*
de Verclos, *d'Avignon.*
Ferran, *de Vannes.*
Dalton, *d'Irlande.*
le Ber, *de Paris.*
de Vauxelles, *de Paris.*
Desfpallieres, *d'Autun.*
Delpeiroux, *de Tulles.*
Portelance, *de Paris.*
Petitjean, *de Châlons.*
Jacquet, *de Lyon.*
Chesnel, *de Rennes.*
de Montigni, *de Rennes.*
Boitel, *d'Amiens.*
le Mintier, *de S. Malo.*
Hallaran, *d'Irlande.*

Becquet, *de Rouen.*
Bluget, *de Langres.*
Bourlier, *de Dijon.*
Kennedy, *d'Irlande.*
Blondeau, *de Chartres.*
Dumont, *de Beauvais.*
du Tillet, *de Sens.*
Dosne, *de Châlons.*
Lefevre, *de Beauvais.*
Mestrel, *de Bayeux.*
Bouillet, *de Bourges.*
de Bonnac, *de Paris.*
Acher, *de Beauvais.*
Piganiol, *de S. Papoul.*
de Carpilhet, *de Grasse.*
Junot, *d'Autun.*
Paillard, *de Paris.*
de Coreilles, *d'Autun.*
Palate, *de Paris.*
Dumas, *d'Orange.*
de Fresnay, *du Mans.*
de Maurousse, *de Cahors.*
Turmine, *d'Amiens.*
de la Croix, *de Rennes.*
de Granclos, *de S. Malo.*
Quillet, *de Lisieux.*
le Boulanger.
Magauran, *d'Irlande.*
de Challemaison, *de Troye.*
de Salis, *de Condon.*
de Lastic, *de Saint-Flour.*



CHAPITRE VII.

FACULTÉ DES ARTS DE L'UNIVERSITÉ.

C'EST le corps le plus nombreux de l'Université; & celui qui lui donne ses principaux Officiers.

Le Recteur ne peut être choisi parmi les Docteurs des autres Facultés. Il est élu de trois mois en trois mois; mais ordinairement il est continué. Son autorité sur toutes les Facultés, s'étend jusqu'à pouvoir suspendre, quand il le juge à propos, leurs leçons & leurs actes publics. Il a droit de défendre à tous les prédicateurs de prêcher le jour de sa procession qui se fait ordinairement quatre fois l'année.

Le titre de Fille aînée de nos Rois, dont jouit l'Université de Paris, donne au Recteur de grandes prétentions & beaucoup de prérogatives. Dans les cérémonies publiques il prétend avoir le pas après les Princes du Sang. Aux funérailles des Princes il marche à côté de l'Archevêque de Paris. Son habit de cérémonie est une robe violette, un mantelet fourré d'hermines, une ceinture ornée de glands d'or & d'une *escarcelle*, c'est-à-dire, d'une bourse à l'antique.

Outre les assemblées générales de l'Université qui se tiennent aux Mathurins, le Recteur a chez lui un Tribunal composé des Doyens de Theologie, de Droit & de Méde-

cine, des Procureurs des nations, dont nous parlons ci-après, du Syndic, du Greffier & du Receveur de l'Université.

L'Université a aussi deux Chanceliers l'un à Notre-Dame, & l'autre à S. Genevieve; leur fonction est de donner la bénédiction de licence, & le pouvoir d'enseigner à Paris, & partout ailleurs, *hic & ubique terrarum*; celui de Sainte Genevieve n'est que pour la Faculté des Arts. La dignité de Chancelier est attachée à ces deux Eglises, parce que les premieres écoles de l'Université s'ouvrirent à Notre-Dame, & à l'Abbaye de S. Victor & que l'Abbaye de Ste. Genevieve a succédé au droit de celle-ci.

La Faculté des Arts est partagée en quatre Nations.

1°. Celle de France, *Honoranda Gallorum natio*, divisée en cinq tribus ou provinces, *Paris*, *Sens*, *Reims*, *Tours*, *Bourges*.

2°. Celle de Picardie, *Fidelissima Picardorum natio*, divisée en cinq tribus. *Beauvais*, *Amiens*, *Noyon*, *Laon & Terrouane*.

3°. Celle de Normandie, *Veneranda Normanorum natio*, bornée à cette seule province.

4°. La Nation d'Allemagne pour les provinces conquises & les pays étrangers. Elle fut substituée à celle d'Angleterre dans le XIV. S. pendant les guerres de la France contre les Anglois.

Chaque Nation a un Procureur qui préside à ses assemblées, un Censeur qui veille à l'observation de la discipline, & un Questeur pour la perception de ses droits.

Officiers de l'Université.

Recteur, M. le Bel, Prof. de Rhét. au Col. Mazarin.
Syndic, M. Guerin, Prof. de Rhét. au même Collég.
Greffier, M. Fourneau, Pr. de Phil. au C. des Graffins.
Receveur, M. Hamelin, Princ. du Coll. de Beauvais.

Chanceliers de l'Université.

Chancelier de N. D. M. Thierry.
Souchancelier, M. du Hamel.
Chanc. de Ste. Genevieve, le P. Barre.
Souchancelier, M. Bernard, Prov. de Navarre.

Dans les deux articles suivans nous rendrons compte de tous les Colléges dependans de l'Université de Paris : on y verra leur érection, leurs fondateurs, le nombre des bourses, les conditions requises pour les posseder. Aux Colléges de plein exercice nous ajoûterons le nom des Professeurs de Philosophie & de Rhétorique.

ART I. *Colléges de plein exercice.*

LE Collége d'HARCOURT, fondé en 1280. par *Raoul d'Harcourt*, Chanoine de l'Eglise de Paris, de l'ancienne maison d'Harcourt en Normandie. Il y a huit Boursespour la Théologie, dont deux affectées au Diocèse de Coutances, deux à Rouen, deux à Bayeux, deux à Evreux : trente-deux Bourses pour les Humanités, dont vingt à la nomination du Proviseur, quatre à la nomination du

Chapitre de Coutances, deux à la nomination de la ville de S. Lo, une à la nom. de la ville d'Avranches, & cinq à la nomin. de différens particuliers du Diocèse de Coutances. Les Boursiers en Théologie nomment le Proviseur.

Proviseur, M. Asselin. *Coadjuteur*, M. Louvel. *Prof. de Phil.* MM. Basset & Berthe. *Rhét.* M. Vallée.

LE COL. DU CARDINAL LE MOYNE, fondé en 1302. par un Cardinal de ce nom, Ev. de Meaux & Légat du Pape Boniface VIII. Ménage rapporte que Turnebe, Bucanan & Muret en étoient en même tems Professeurs.

Grand-Maître & Principal, M. Beaudouin, *Professeurs de Phil.* MM. Georget & Vallé. *Rhétor.* M. le Roi.

LE COLLEGE ROYAL DE NAVARRE, fondé en 1304. par la *Reine Jeanne*. Plusieurs de nos Rois, & entre autres François I. Henry III. & Henry IV. y ont étudié. Il y a des Bourses à la nomination du Roi, du Grand Aumônier, du Supérieur du Collége, du Grand-Maître, de l'Abbé de S. Eloy en Flandres, & de l'ancien Président de la premiere Chambre des Enquêtes. Le Roi vient d'y fonder une chaire de Physique expérimentale.

Supérieur, l'Evêque de Laon. *Voyez la Maison de Navarre dans le Chapitre précedent.*

Grand-Maître, M. Gervaise. *Prov.* M. Bernard. *Principal*, M. Foucher. *Profess. de Phil.* MM. Guil. Mazeas & J. Mathur. Mazeas, *Phys. exp.* M. Nollet *de l'Académ. des Sciences. Rhét.* M. Vicaire.

LE COL. DE MONTAIGU, fondé en 1314. par *Gilles Aicelin*, Arch. de Rouen, & par le Card. *de Montaigu* son neveu, Evêque de Laon. Le Chap.

de N. D. est Supérieur du Collége. Le Prieur des Chartreux présente aux Bourses.

Principal, M. Germain. *Prof. de Phil.* MM. Leviel & Charmon. *Rhét.* M. Germain.

LE COL. DU PLESSIS, fondé d'abord en 1322. par *Geoffroi Duplessis-Balisson*, Secrétaire de Philippe le Long, & ensuite Religieux de l'Abbaye de Marmontier. Le Card. de Richelieu en est le second fondateur. Les Bourses sont à la nomination des Evêques d'Evreux, de S. Malo & de l'Abbé de Marmontier. Feu M. Coleau, Chan. de N. D. vient d'en augmenter le nombre. Celles qu'il a fondées s'obtiennent par la voye du Concours.

Principal, M. Thebault. *Prof. de Phil.* MM. Macdonogh & Tingry. *Rhét.* M. Guenée.

LE COL. DE LISIEUX, fondé en 1336. par *Guy d'Harcour*, Ev. de Lisieux Augmenté en 1414. par *Guillaume d'Estouteville*, aussi Ev. de Lisieux. L'Evêque de ce Diocèse, & l'Abbé de Fecamp en sont Supérieurs & nomment aux Bourses.

Principal, M. le Seigneur, *Profess. de Phil.* MM. Gigot & Camyer. *Rhét.* M. Herivaux.

LE COL. DE BEAUVAIS, fondé en 1370. par *J. de Dormans*, Card. Ev. de Beauvais & Chancelier de France. Les Boursiers sont tirés de Dormans en Champagne, patrie du Fondateur, & des Diocèses de Soissons, de Reims & de Troyes. C'est le Parlement qui les nomme sur la présentation de l'Abbé de S. Jean des Vignes. Parmi les Professeurs qui ont illustré ce Collége, on compte S. F. Xavier, le Card. d'Ossat & feu M. Vittement, Sous-Précepteur des enfans de France, si connu par sa modestie

& son désintéressement. M. Rollin en étoit Principal.

Principal du Collége, M. Hamelin. *Principal des Boursiers*, M. Cuneaux. *Profess. de Phil.* MM. Turquet & Rolland. *Rhét.* M. Maltor.

LE COLLEGE DE LA MARCHE, fondé en 1423. par *Guillaume*, natif de la Marche dans le Duché de Bar. L'Archevêque de Paris en est proviseur & confere les Bourses.

Princ. M. le Neveu. *Prof. de Ph.* MM. Gaston, & Seguy. *Rhét.* M. Lambert.

LE COL. DES GRASSINS, fondé en 1569. il porte le nom de ses fondateurs. Pierre Grassin, Conseiller au Parlement, laissa une somme pour cette fondation. Il en remit l'exécution à *Antoine de Neufchelles*, Evêque d'Avranches, l'un des Peres du Concile de Trente. L'Archevêque de Sens est Supérieur du Collége & nomme les Boursiers qui doivent être de son Diocèse.

Princip. M. d'Aireaux. *Prof. de Ph.* MM. Forget & Fourneau. *Rhét.* M. le Beau.

LE COL. MAZARIN, fondé dans le siécle dernier par le Cardinal de ce nom. Cet établissement est pour 60 Nobles qui, selon les termes de la fondation doivent être tirés, 15 du territoire de Pignerol en Italie, 15 du pays d'Alsace, 20 de celui de Flandres & 10 du Roussillon, Conflans, &c. d'où lui est venu le nom de Collége des quatre Nations. Une Déclaration du Roi de 1724. substitue aux Nobles de Pignerol, des Nobles de la Bresse, du Bugey & du pays de Gex. Toutes ces places sont à la nomination des héritiers du Fondateur.

Grand-Maître & Principal, M. Salmon. *Prof. de Phil.* MM. Chevreuil & Roussel. *Math.* M. de la Caille. *Rhét.* MM. le Bel & Guerin.

Art. II. Colléges de moyen exercice.

LE COL. DU TRESORIER, place de Sorbonne, fondé en 1268. par *Guillaume de Saone*, Trés. de l'Église de Rouen, pour des étudians de ce Diocèse. Les Bourses sont à la nomination des Archidiacres du pays de Caux.

Principal, M. Broquet.

LE COL. DES CHOLETS, rue Jean-le-Maître, fondé en 1295. par les exécuteurs testamentaires du Cardinal *Jean Cholet*, pour les Diocèses d'Amiens & de Beauvais. Il y a 20 ou 22 Boursiers, les uns théologiens, les autres artiens; ceux-ci sont nommés par les théologiens.

Prieur des Boursiers, M. Dupressoir.

LE COL. DE BAYEUX, rue de la Harpe, fondé en 1308. par *Guillaume Bonnet*, Ev. de Bayeux. 12 Bourses à la nomination des Evêques du Mans & d'Angers pour des étudians de ces deux Diocèses.

Principal, M. de la Tour.

LE COL. DE LAON, Montagne Ste. Genevieve, fondé en 1313. par *Gui de Laon*, Chanoine de Laon & Trésorier de la Sainte-Chapelle, pour des étudians du Dioc. de Laon. Il y a des Bourses pour la Théologie, la Philosophie, le Droit & la Médecine. Feu M. Cousin, Président en la Cour des Monnoyes, mort en 1707, en a fondé six pour des Ecclésiastiques. Elles durent depuis la Philosop. jusqu'à la prise du bonnet de Docteur. L'Evêque de Laon est Supérieur du Collége.

Principal, M. le Comte.

LE COL. DE PRESLE, rue des Carmes, fondé en 1313. par *Raoul de Presle*, Clerc & Secrétaire du Roi. Les Bourses sont pour des Étud. du Dioc. de Soissons. *Principal*, M. Millet.

LE COL. DE NARBONNE, rue de la Harpe, fondé en 1317. par *Bernard de Farges* ou *du Fargis*, Arch. de Narbonne, affecté à des Étudians de ce Diocèse : Clement VI. en avoit été Boursier.
Principal, M. de Ruslon.

LE COL. D'ARRAS, rue d'Arras, fondé en 1322. par *Nicolas le Caudrelier*, Abbé de S. Vaast d'Arras, en faveur des Étudians de cette Ville.
Principal, Dom Louis Corman.

LE COL. DES ÉCOSSOIS, rue des Fossés-Saint-Victor, fondé en 1325. par *David*, Ev. de Murray en Ecosse, pour des écoliers de ce Royaume : considerablement augmenté par *Jacques Bethun*, dernier Arch. de Glascow.
Principal, M. Gordon.

LE COL. DE BOURGOGNE, rue des Cordeliers, fondé en 1331. par *Jeanne de Bourgogne*, Reine de France. Les Boursiers doivent être de Franche-Comté. Ils sont nommés par le Chancelier de l'Université, & par le Gardien des Cordeliers.
Principal, M. Boulier.

LE COL. DES LOMBARDS, rue des Carmes, fondé en 1333. pour des Italiens. Accordé en 1677. par Louis XIV. aux Irlandois réfugiés.
Principal, M. de Vreux

LE COL. DE TOURS, rue Serpente, fondé en 1333. par *Estienne de Bourgueil*, Arch. de Tours. 6. Bourses. Collateur l'Arch. de Tours.
Principal, M. Belluot.

LE COL. D'HUBAND, ou de L'AVE MARIA, Montagne-Sainte Genevieve, fondé en 1339. par *J. d'Huband*, Président au Parlement. La fondation est pour six Boursiers, natifs d'Huband dans le Nivernois ou des environs, à la nomination de l'Ab. de Ste. Genevieve, & du G. Maître de Navarre.
Principal, M. Grillet.

LE COL. D'AUTUN OU DU CARD. BERTRAND, rue S. André-des-Arts, fondé en 1337. par *Pierre Bertrand*, Card. & Evêque d'Autun. La fondation porte qu'il y aura quinze Boursiers des Diocèses de Vienne, du Puy, de Clermont ou de S. Flour: parmi ces quinze, cinq doivent étudier en Théologie, cinq en Philosophie & cinq en Droit Canon.
Principal, M. de Meure.

LE COL. DE CAMBRAY, OU DES TROIS EVEQ. Place de Cambray, 1348. Les fondateurs sont, *Hugues de Pomare*, Ev. d'Autun: *Hugues d'Arci*, Ev. d'Auxerre, & *Gui d'Aussonne*, Ev. de Cambray. Les Boursiers doivent être tirés de ces trois Dioc. Collateur, le Chancelier de l'Université de Paris.
Principal, M. Mercier.

LE COL. DE JUSTICE, rue de la Harpe, fondé en 1358. par *Jean de Justice*, Chantre de l'Eglise de Bayeux, pour les Diocèses de Paris, Rouen & Bayeux. Les Bourses du Dioc. de Paris sont a la nomination du Prieur de S. Victor.
Principal, M. le Rat.

LE COL. DE BOISSY, rue du Cimetiere Saint André-des-Arts, fondé en 1354. par *Godefroi de Boissy*, Secrétaire du Roi Jean, pour un Principal, un Chapelain & cinq Boursiers qui sont à la nomination du Chancelier de l'Eglise de Paris & du Prieur des Chartreux.
Principal, M. Chevillard.

LE COL. DE MAISTRE GERVAIS, rue du Foin; fondé en 1370. par *Maistre Gervais*, originaire du Diocèse de Bayeux, premier Physicien ou Médecin de Charles V. & Chanoine de l'Eglise de Paris. Principalement affecté aux Étudians du Diocèse de Bayeux. Charles V. y fonda plusieurs bourses, dont il donna le patronage au Grand Aumônier.
Principal, M. Buffart.

LE COL. DE DAIMVILLE, rue des Cordeliers, fondé, en 1380. par *Michel de Daimville*, Arc. de l'Eglise d'Arras. Les bourses sont à la nomination des Chapitres d'Arras & de Noyon.
Principal, M. Losmons.

LE COL. DE CORNOUAILLE, rue du Platre, fondé en 1380. par *Galeran Nicolas*, Clerc Breton, pour le Diocèse de Quimper ou les Diocèses voisins. A la nomination de l'Arch. de Paris.
Principal, M. Dulaurent.

LE COL. DE FORTET, rue des Sept-Voyes, fondé en 1391, par *Pierre Fortet*, Chan. de l'Egl. de Paris. Le Chapitre de N. D. est Supérieur du Collége, & Collateur des Bourses.
Principal, M. de Vernhes.

LE COL. DE S. MICHEL OU DE CHANAC, rue de Bievre, fondé en 1404. par G. *de Chanac*, Ev. de Paris, pour des Étudians du Limousin. Le Card. du Bois en avoit été boursier.
Principal, M. . . . . .

LE COL. DE REIMS, rue des Sept-Voyes, fondé en 1412. par *Gui de Roye*, Arch. de Reims. Les bourses sont possedées par des Étudians du Diocèse de Reims. Un doit être natif de Rethel & un autre du Comté Porcien. L'Arch. de Reims est Supérieur du Collége, & confere les Bourses.
Principal, M. Copette.

LE COL. DE SE'ES, rue de la Harpe, fondé en 1427. par *Gregoire Langlois*, Evêque de Sées, pour des Etudians de ce Diocèse & de celui du Mans. Les Bourses sont à la nomination de l'Ev. de Sées, & de l'Archid. de Passaye dans le Dioc. du Mans.
Principal, M. Simon.

LE COL. DU MANS, rue d'Enfer, fondé en 1526. par le *Cardinal de Luxembourg*, Ev. du Mans. L'Evêque de ce Diocèse nomme le Principal, le Procureur & les Boursiers.
Principal, M. Georget.

LE COL. DE SAINTE-BARBE, rue de Reims, fondé 1°. en 1430. par *Jean Hubert*, Professeur en Droit. 2°. En 1556. par *Robert de Guast* aussi Professeur en Droit. Robert Certain, Curé de S. Hilaire, le même qui a donné son nom à un puits qui est auprès de cette Eglise, en a été le premier Principal. S. Ignace y a fait une partie de ses études.
Principal, M. de la Maison.
Il s'est établi dans l'enceinte de ce Collége trois Communautés, l'une pour les Théologiens, l'autre pour les Philosophes, la troisiéme pour les Humanités. Ces deux derniéres sont très-nombreuses: elles vont prendre leurs leçons au Collége du Plessis, dont le Principal est Supérieur-né de Sainte-Barbe pour le temporel.
Supérieur des Théol. M. Pegorier.

LE COL. DES DIX-HUIT, & celui de TREGUIER. Quoique ces deux Colléges n'ayent plus d'emplacement, leurs Bourses subsistent toujours. Le Doyen de N. D. confére celles du premier: celles du second sont à la nomination de l'Evêque de Treguier.

LE COLLÉGE ROYAL.

Il forme un corps separé de l'Université. François I. en est le fondateur. Ce Prince *en l'an* 1531, dit Belleforest dans son sixiéme livre de l'histoire des Rois de France, *établit à Paris douze Lecteurs publics en langue Latine, Grecque, Hébraïque, Philosophie, Art Oratoire & Médecine. Ce grand Roi avoit entrepris, si la mort ne l'eut sitôt assailli, de dresser un Collége où toutes les sciences & les langues eussent été gratuitement enseignées, & auquel il eut donné 50000 écus de revenu annuel pour la nourriture de 600 Ecoliers, & entretien des Professeurs lisants ordinairement en ce Collége, choisis d'entre les plus doctes hommes qu'on eut sçu trouver en la chrétienté.* Ce que François I. n'avoit fait que commencer, ses successeurs l'ont achevé. Henri II. a fondé dans ce Collége une Chaire de Philosophie : Charles IX. une de Chirurgie : Henri III. une d'Arabe : Henri IV. une d'Anatomie & de Botanique : Louis XIII. une d'Arabe & une de Droit : & Louis XIV. une de Syriaque & une de Droit. Louis XIII. a fait élever les bâtimens. Les Professeurs prennent le titre de Conseillers du Roi, & jouïssent du droit de Committimus.

Directeur du Collége, M. le Comte de S. Florentin, Ministre d'Etat.

Inspecteur, M. l'Abbé Vatry, de l'Acad. des Inscriptions.

Lecteurs & Professeurs Royaux.

Hébreu, MM. les Ab. Sallier & Villefroy.
Grec, M. l'Ab. Vatry, & M. Capperonier.
Mathém. MM. de Lisle & de Moncarville.
Philosoph. MM. le Monnier, & l'Ab. Batteux.
Eloq. M. l'Ab. de la Bleterie, & M. le Beau, &c. &c. &c.

LE COLLÉGE DE LOUIS LE GRAND.

IL est aussi separé de l'Université : il appartient aux Jesuites. On l'appelloit d'abord le Collége de Clermont ; parce que son premier bienfaiteur, Guillaume du Prat, étoit Evêque de Clermont. Il a pris le nom de Louis le Grand en 1682. On y a vû briller presque à la fois les Maldonat, les Sirmond, les Petau, les Labbe, les Jouvenci, les Cossart, les Rapin, les Bouhours, les Commire, les Sanadon, les Porée, &c. Ce Collége a toujours cinq à six cens pensionnaires. La premiere Noblesse du Royaume y est élevée.

Principal, le P. Barleuf.
Prof. de Rétor. les PP. Geoffroy & Desnoyers.

ART. VIII. *Hôpitaux de Paris.*

L'HÔTEL-DIEU, fondé vers 660. par S. Landri, Evêq. de Paris : considérablement augmenté par S. Louis : desservi par des Religieuses de l'Or-

dre de S. Augustin. L'on y reçoit toutes sortes de malades, hormis les pestiferés, les incurables & ceux qui sont atteints de mal caduc. Ces malades sont distribués en vingt salles. Celle de S. Thomas a été fondée par *Henri IV*. Celle de Ste. Marthe par le *Chancelier Duprat*, & celle de S. Charles par *M. de Pomponne*. Par un acte capitulaire de l'Eglise de Paris de 1168. le lit de l'Evêque & celui de chaque Chanoine appartient à l'Hôtel-Dieu après leur mort.

Administrateurs du Spirituel, quatre Messieurs du Chapitre de N. D. qui sont, MM. de S. Exupery, *Doyen* : Jeanson, *Souchant*. de Barcos & le Blanc, *Chanoines*.

Chefs de l'Administration du Temporel, l'Archev. de Paris : les Premiers Présidens des trois Cours Souveraines : le Procureur-Général du Parlement : le Lieutenant-Général de Police, & le Prevôt des Marchands.

SAINT-LOUIS, ou Maison de Santé. Fondé par *Henri IV*. pour les pestiferés, & dedié à Saint Louis, parce que ce Prince mourut d'une maladie contagieuse. Cette Maison depend de l'Hôtel-Dieu qui la fait desservir par ses Religieuses, & qui y envoye ses convalescens pour se retablir.

LES QUINZE-VINGTS. S. Louis fonda cet Hôpital pour 300 aveugles. Quelques Auteurs ont prétendu que c'étoient 300 Chevaliers donnés en ôtage par ce Prince au Soudan du Grand-Caire & auxquels les Sarrasins avoient crevé les yeux. Les Quinze-Vingts sont partagés en freres aveugles & en freres voyans, 140 aveugles, 60 voyans & 98 femmes tant aveugles que voyantes : ce qui en comptant le maître & le portier fait trois cens ou quinze-vingts. Cette Maison a droit de faire quêter par

tout le Royaume. Pour y être reçu il faut être François ou naturalisé en France. Toutes ces places sont à la nomination du G. Aumônier.

Supérieur-Général, le G. Aumônier de France.

L'HÔPITAL-GE'NE'RAL, établi en 1656. par Edit du Roi, pour y renfermer les pauvres qui mendient dans Paris. Les Chefs de son administration sont les mêmes que ceux de l'Hôtel-Dieu. Il comprend plusieurs Maisons :

1°. BICETRE, ancien Château ainsi nommé, par corruption, de Jean Evêque de *Wincester* qui le fit bâtir en 1290. Rebâti vers 1400. par Jean de France Duc de Berry : & en dernier lieu par Louis XIII. qui l'employa au soulagement des Soldats blessés à l'armée. Accordé à l'Hôpital-Général par Louis XIV. en 1656. L'on y compte près de dix mille ames. Il y a une Maison de Force pour les foux & une autre pour les libertins.

2°. LA SALPETRIERE, ainsi nommée de l'usage auquel Louis XIII. l'avoit destinée. Aussi accordée à l'Hôpital-Général par Louis XIV. L'on y reçoit des enfans au dessous même de 4 ans, des femmes de tout âge & de toute infirmité. L'on y compte 50 cellules pour les personnes mariées hors d'état de travailler. L'on y enferme aussi des femmes de mauvaise vie.

3°. L'HÔPITAL-DE-LA PITIE', fondé l'an 1612. & réuni 24 ans après à l'Hôpital-Général. L'on y éleve un grand nombre d'enfans pauvres. Ils doivent être de Paris.

LE SAINT-ESPRIT, fondé en 1362. pour de pauvres orphelins. Louis XIV. en donna l'administration à l'Hôpital-Général l'an 1680. Voici les conditions que l'on exige de ceux que l'on y reçoit: 1°. Il faut qu'ils soient de Paris: 2°. Qu'ils soient nés de légitime mariage: 3°. Que leur pere & leur mere soient morts à l'Hôtel-Dieu: 4°. Qu'ils n'ayent pas encore atteint l'âge de neuf ans. Les administrateurs sont les mêmes que ceux de l'Hôpital-Gén. Nombre des Garçons 60. Nombre des Filles 60.

Supérieur des Garçons, M. Trois. *Supérieure des Filles*, Madame Chartron.

L'HÔP. DE LA TRINITE', origin. nommé LA CROIX DE LA REINE, destiné à retirer les Pelerins & les pauvres Voyageurs. Desservi par des Prémontrés jusqu'en 1562: affecté depuis 1547, à un certain nombre d'enfans pauvres qui ont encore pere & mere. Ils portent des robes bleues & des bonnets de même couleur. On leur apprend des métiers, & ils donnent la maîtrise à ceux qui les instruisent. N. du C. 4. N. des Garçons 100. N. des Filles 36.

Administrateur pour le Spirituel, l'Arch. de Paris.

Supérieur des Garçons, M. Castacil. *Supérieure des Filles*, Madame le Bas.

L'HÔP. DES ENFANS TROUVE'S, fondé pour les enfans qu'on trouve exposés dans Paris. 2. Maisons. 1°. Celle du Fauxbourg S. Antoine. 2°. Celle de la rue N. D. la Reine en est bienfaitrice: Ses bâtimens sont magnifiques. Toute l'Église est peinte à fresque. Elle représente l'Étable de Bethléem & la naissance de J. C. Ces peintures font honneur aux talens. de MM. Nattoire & Brunetty. Les deux maisons sont gouvernées par des Sœurs de la Charité.

Supérieur, M. Parquet.

L'HÔPITAL DES PETITES-MAISONS, ainsi appellé parce que ses cours sont entourées de maisons fort petites & fort basses. Fondé sous le regne de Charles VIII. pour le soulagement d'une maladie jusqu'alors inconnue en France, & apportée d'Amérique par les Espagnols. Affecté depuis 1557 aux foux & aux femmes sujettes au mal caduc.

Supérieur, M. Traffer.

L'HÔPITAL DES INCURABLES, destiné au soulagement des maladies sans reméde. Desservi par des Sœurs de la Charité. Trois personnes ont contribué à cet établissement : *le Cardinal de la Rochefoucauld* : un Prêtre nommé *Jean Joulet*, sieur de *Châtillon*, & *Marguerite Rouillé*, femme de *Jacques le Bret*, Conseiller au Châtelet.

LES ENFANS-DIEU, autrement dits les ENFANS ROUGES, parce qu'ils sont vêtus de rouge, pour marquer, selon les termes d'une Ordonnance de François I. leur fondateur, que c'est la charité qui les fait subsister. Il faut qu'ils soient orphelins de pere & de mere. N. du C. 3. N. des Enfans 84.

Supérieur, M. Denyse.

L'HÔPITAL DE LA CHARITE', de l'institut de *S. Jean-de-Dieu*, Portugais, canonisé en 1690. Fondé par *Marie de Medicis* en 1602 ; desservi par des Religieux, dont la fonction est de servir les malades. L'on n'y reçoit que des hommes ; chacun y a son lit particulier. N. des R. 70. N. des Malades 174.

Supérieur, le P. Donatien Moulin.

LES CONVALESCENS DE LA CHARITÉ, fondés en 1642 par *Angelique Faure*, femme de *Claude de Bullion*, Surintendant des Finances. Toute sorte de convalescens qui sortent de la Charité y sont reçus, *excepté les Prêtres, les Soldats & les Laquais.*

L'HÔPITAL DU NOM DE JESUS, fondé par *S. Vincent de Paul*, pour servir de retraite à de pauvres artisans qui ne pouvant plus gagner leur vie, par vieillesse ou par infirmité, se trouvent réduits à la mendicité. Desservi par des Sœurs de la Charité. N. des lits 36.

Administrateur pour le Spirituel, M. de Bras, Supérieur Gén. de la Congrégation de la Mission.

Fin de la Troisième Partie.



IV. PARTIE.

LE CLERGÉ DE LA COUR.

ORIGINE DE LA CHAPELLE DU ROI.

NOS ROIS ont eu un Clergé attaché à leur Cour dès qu'ils ont été Chrétiens. Mais le nom de Chapelle n'a commencé à être en usage que sous le regne de Pepin. Baronius le fait venir de *Cappa*, qui chez les anciens François signifioit tente ou couverture, parce qu'il y avoit toujours à l'armée dans le quartier du Roi une tente destinée à la célébration du service divin. Les freres Pithou veulent qu'il soit derivé de la Chappe de S. Martin que nos Rois faisoient porter par dévotion à la guerre, & que l'on appelloit *Sant Martens Cappel*.

Cette Chapelle étoit ambulatoire. Nos Rois avoient toujours avec eux leur Clergé. Pendant la bataille de Bovines, Philippe avoit auprès de sa personne un de ses Chapelains qui chantoit le pseaume : *Benedictus Dominus qui docet manus meas ad prælium, & digitos meos ad bellum.*

Ce Clergé étoit beaucoup plus nombreux qu'il ne l'est aujourd'hui. Celui du Roi Robert étoit composé de plus de 160 Ecclésiastiques. L'on y admettoit indifféremment les Réguliers & les Séculiers. Quand nos Rois vouloient honorer quelque Ecclésiastique, & même quelque Evêque, ils l'associoient à leur Clergé. S. Arnoul, parent de Clothaire II. & Maire du Palais étoit membre de celui de Dagobert, & S. Modoald, frere de Jetta femme de Pepin, étoit aussi de la Chapelle du même Prince.

Dans plusieurs Chartes les Chapelains du Roi signent avant les Evêques. Dans celle de Henri I. concernant la fondation de Saint Martin des Champs, deux de ses Chapelains Voyselin & Richard signent avant les Ev. d'Amiens, de Meaux, de Laon & de Troyes: & la Charte de Philippe I. en faveur de l'Abbaye de S. Pere est signée par Philippe Chapelain du Roi, entre le Sénéchal & le Connetable qui étoit un Montmorency.

L'éclat de la Chapelle diminua un peu sous les derniers regnes qui précederent celui de François I. mais ce Prince le lui rendit tout entier. La Chapelle de Henri II. son successeur étoit si brillante qu'il sembloit que ce fut un consistoire de Cardinaux: elle comptoit parmi ses membres les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Coligny, de Givry, du Bellay, le Veneur, de Meudon, de Lenoncourt, d'Annebault, d'Amboise, d'Armagnac, &c.

Mais on verra tout au long à la fin de chaque article tous ceux qui ont occupé les pre-

mieres dignités de la Chapelle du Roi, depuis l'érection de ces dignités. Il y aura quelque interruption vers la fin du dernier siécle, & le commencement de celui-ci ; les historiens que nous avons consultés ayant terminé leur ouvrage au regne de Louis XIV.

Nos Reines & nos Dauphines ont une Chapelle distinguée de celle du Roi. Madame a aussi la sienne : nous en rendrons compte separément.

Cette partie sera distribuée en huit Chapitres :

Le I. pour le Grand Aumônier de France, & le Premier Aumônier,

Le II. pour le Maître de la Chapelle & celui de l'Oratoire.

Le III. pour les Confesseurs de nos Rois depuis S. Louis jusqu'à Louis XV.

Le IV. pour les Aumôniers de quartier.

Le V. pour les Prédicateurs qui ont prêché l'Avent ou le Carême, la Pentecôte ou la Cène devant le Roi depuis le commencement du siécle.

Le VI. pour les Chapelains, les Clercs de Chapelle & tous les Officiers tant de la Chapelle & Oratoire, que de la Chapelle-Musique.

Le VII. pour la Chapelle de la Reine, celle de Mᶜ la Dauphine & celle de Madame.

Le VIII. pour les Maisons Royales.



CHAPITRE I.

LE GRAND AUMOSNIER DE FRANCE, ET LE PREMIER AUMOSNIER DU ROI.

ART. I. *Le Grand Aumônier de France.*

LE GRAND AUMÔNIER est le Chef de la Chapelle du Roi. C'est, à proprement parler, l'Évêque de la Cour ; il en a les prérogatives & en fait les fonctions. Cette charge est presque aussi ancienne que la Monarchie. Sous la premiere Race, celui qui en étoit revêtu s'appelloit Apocrisaire : sous la seconde on le nomma Archichapelain, & sous la troisième Grand Aumônier.

Il fut d'abord appellé Apocrisaire, parce que sa principale fonction étoit de répondre à ceux qui venoient le consulter : le mot Apocrisaire vient du Grec Ἀπόκρισις, reponse. L'Apocrisaire partageoit avec le Comte du Palais l'administration des affaires du Royaume. Il étoit pour le spirituel ce qu'étoit le Comte pour le temporel : il occupoit un des premiers rangs aux Etats Généraux, & avoit pour associé & pour collégue le Chancelier.

L'Archichapelain hérita de l'autorité de l'Apocrisaire. Il étoit chef de la Chapelle, disposoit

disposoit de toutes les places Ecclésiastiques de la Cour, étoit appellé aux Etats généraux, présidoit aux assemblées de l'Eglise Gallicane, & jugeoit en dernier ressort toutes les affaires spirituelles du Royaume dont la connoissance appartenoit au Roi : souvent même la dignité de Chancelier étoit incorporée à la sienne. Goslin Evêque de Paris est qualifié Archichapelain & Archichancelier de France sous Charles le Chauve, Louis II. & Carloman.

Le successeur de l'Archichapelain n'eut pas d'abord le titre qu'il porte aujourd'hui. Il étoit d'abord appellé Aumônier du Roi : on le nomma ensuite Grand Aumônier du Roi : on lui donna enfin le titre de Grand Aumônier de France. Le Cardinal de Meudon est le premier qui en ait été décoré.

Depuis le célébre Amyot, Evêque d'Auxerre, Precepteur des Rois Charles IX. & Henri III & Grand Aumônier de France; mais qui est encore plus connu par ses écrits que par ses dignités ; les Grands Aumôniers sont commandeurs-nés de l'Ordre du S. Esprit.

Le Grand Aumônier prête serment de fidélité entre les mains du Roi. Dans les sermens d'alliance, il présente à S. M. le livre des Evangiles. C'est lui qui expédie le certificat du serment de fidélité que l'on prête au Roi pour les dignités Ecclésiastiques ; comme les nouveaux Archevêques ou Evêques, les Généraux d'Ordre, quelques Abbés ; ou pour les dignités qui ont rapport à la Religion : comme des Grands Prieurs de l'Ordre de Malthe.

Il se trouve au lever & au coucher du Roi pour assister aux priéres de S. M. Il est présent aux repas publics du Roi, pour la bénédiction de la table & pour les graces.

A la Messe du Roi il présente à S. M. son livre de priére & lui donne l'eau bénite. Quand le Roi va à l'offrande il l'accompagne depuis le Prie-Dieu jusqu'à l'Autel. A certaines fêtes de l'année, il lui fait baiser l'Evangile & la paix. Quand le Grand Aumônier est absent cet honneur est dévolu au premier Aumônier, & en l'absence de celui-ci aux Aumôniers de quartier, préférablement aux Cardinaux qui seroient présens. Il est d'usage que le jour de la Céne le Grand Aumônier, quand il est Evêque, donne l'absoute avec la crosse & la mître.

C'est lui qui administre au Roi la communion & les autres sacremens, & qui le dispense, quand il est besoin, de l'abtinence pendant le carême & les autres jours où l'on doit l'observer.

Il baptise les Enfans de France & ceux dont le Roi est parrein. Il fiance & marie devant le Roi les Princes & les Princesses : mais toujours en présence du Curé, qui inscrit sur les registres de la Paroisse les actes qui se font en conséquence de ces cérémonies.

Quand le Roi dans un heureux évenement, comme à l'occasion de son Sacre, de la naissance d'un Prince, de sa premiere entrée dans une ville, ou de quelque victoire signalée, &c. donne la liberté à des prisonniers, c'est le Grand Aumônier qui est chargé de les délivrer.

Sa fonction primitive, & celle qui a donné le nom à sa dignité, est la distribution des Aumônes du Roi. Il dispose en conséquence de tous les fonds destinés à cet objet. Il a aussi l'intendance de l'Hôpital des Quinze-vingts de Paris, & de quelques autres Maisons.

Ses anciens appointemens sur l'état général de la maison du Roi, sont de 1200 liv. d'une part : 1200 l. de pension : 6000 l. pour son plat & sa livrée : 6000 l. en qualité de Commendeur de l'Ordre.

Les Chefs de la Chapelle de nos Rois, depuis Philippe I. jusqu'au tems où ils ont eû le titre de Grand Aumônier de France.

Eustache, Chapelain de Philippe I. 1067.
Roger, Evêque de Sées, Aum. de Louis VII. 1160.
Pierre, Chapelain de Philippe Auguste 1183.
Simon *de Sully*, Archichapelain du Roi 1226.
Guill. *de Senna*, Archichapelain du Roi 1287.
Gilles *de Pontoise*, Abbé de S. Denis, Archichap. de Philippe le Bel, & des Rois ses Enfans.
Guill. *Morin*, Aumônier du Roi, vers 1321.
Guill. *de Feucheroles*, Aumôn. du Roi, vers 1340.
Jean *Droin*, Aumôn. du Roi Jean, vers 1355.
Michel *de Breïche*, Aumônier du Roi, Evêque du Mans 1351.
Il fit bâtir l'Eglise des Quinzevingts de Paris ; ce qui a mis cet Hôpital sous la jurisdiction des Grands Aumôn. de France.
Geoffroi *le Bouteiller*, de Senlis, Premier Chapel. du Roi en 1360. Chancelier de l'Eglise de Chartres, Chanoine de la S. Chapelle.

Pierre *de Prouverville*, Aumônier du Roi 1371.
Michel *de Crênay*, Aumônier du Roi 1385.
Pierre *d'Ailly*, Evêq. de Cambray, Aumôn. du Roi vers 1391.
Jean *de Courtecuisse*, né en Normandie, Conseiller & Aumônier du Roi vers 1418. Il fut Evêq. de Paris, ensuite de Genêve.
Gilles *des Champs*, Premier Chapel. du Roi 1411. Il fut Evêq. de Coutance & Cardinal: mort en 1418.
Etienne *de Montmorel*, Aumônier de Charles VII. vers 1422.
Jean *d'Aussy*, Aumôn. du Roi, Evêq de Langres.
Jean *de la Ballue*, Aumônier de Louis XI. Evêq. d'Evreux, Cardinal, mort en Italie en 1499.
Ange Catho de Benevent, Grand Aumônier de Louis XI. en 1476, Archev. de Vienne.
Jean *l'Huillier*, Aumônier du Roi, Doyen de l'Eglise de Paris, Ev. de Meaux, mort en 1500.
Jean *de Rely*, Aumôn. & Confess. de Charles VIII. Ev. d'Evreux & d'Angers, mort en 1498.
Geoffroi *de Pompadour*, Grand Aumôn. du Roi vers 1485. Premier Président des Comptes, Ev. d'Evreux & du Puy.
François *le Roi Chavigni*, Aumôn. du Roi en 1494.
Adrien *Gouffier*, Grand Aumôn. de François I. Ev. de Coutance & d'Alby, mort en 1523.
François *des Moulins de Rochefort*, Grand Aumôn. de François I. en 1519. depuis Evêq. de Condom.
Le Cardinal *le Veneur*, Grand Aumôn. du Roi en 1528. Ev. de Lisieux, mort à Rome en 1543.

Les Grands Aumôniers de France.

I. LE CARD. DE MEUDON (*Antoine Sanguin*) Archev de Toulouse. C'est le premier qui ait eu le titre de *Grand Aumônier de France*. Il lui fut donné par Lettres Patentes de 1543. Ce Prélat travailla

à négocier la paix avec l'Empereur Charles V. Il fut du nombre des ôtages donnés à ce Prince depuis la mort de François I. il mourut en 1559.

II. PIERRE DU CHASTEL, sous le regne de Henri II. Evêque de Tulles, puis de Mâcon, enfin d'Orléans: mort en 1551.

III. BERNARD DE RUTHIE, Abbé de Pontlevoi, Grand Aumônier en 1552: mort en 1556. il étoit frere d'un Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.

IV. LOUIS DE BRESE', Thrésorier de la Sainte Chapelle de Paris: Grand Aumônier en 1559. mort en 1589.

V. JACQUES AMYOT, né à Melun en 1514. d'abord Religieux dans l'Abbaye de S. Ambroise de Bourges. Son Abbé ne voulant pas lui laisser ensevelir ses talens dans le cloître, lui procura la connoissance d'un Secrétaire d'État, qui le produisit à la cour de Marguerite, Duchesse de Berry, sœur du Roi François I. Cette Princesse le fit professeur en Grec & en Latin dans l'Université de Bourges. Amyot ne se borna pas à enseigner; il écrivit & fit plusieurs traductions du Grec en François. Il présenta son premier ouvrage à François I. Cet Essai lui valut l'Abbaye de Bellozane. Sous le regne suivant il fut envoyé au Concile de Trente en qualité de député du Roi. De Trente il passa à Rome, où son merite lui gagna l'amitié du Cardinal de Tournon: Ce Prélat de retour en France proposa Amyot au Roi Henri II. pour précepteur des deux Princes ses enfans, qui ont regné depuis successivement sous les noms de Charles IX. & de Henri III. Charles IX. ne fut pas plutôt monté sur le Trône, qu'il combla son précepteur d'honneurs & de

biens. Il le fit Abbé de Saint Corneille de Compiegne, Ev. d'Auxerre; G. Aumônier de France. Henri III. son successeur ajoûta à toutes ces dignités celle de Commandeur de l'Ordre du S. Esprit dans la premiere institution de 1578. avec cette prérogative pour tous les Grands Aumôniers de France qu'ils seroient Commendeurs-nés de cet Ordre, sans être obligés aux preuves de Noblesse. Tant d'honneurs n'étoufférent pas le goût d'Amyot pour l'étude; ce fut depuis sa plus brillante fortune qu'il mit la derniere main à ses traductions de Plutarque. Sur la fin de sa vie il fut disgracié & privé d'une partie de ses dignités. Il se retira dans son Diocèse où il mourut en 1693. âgé de 79. ans.

VI. RENAUD DE BEAUNE, d'abord Président des Enquêtes du Parlement de Paris; depuis M^e des Requêtes: ensuite Ev. de Mende. Chancelier du Duc d'Alençon en 1572. Archev. de Bourges en 1581. Grand Aumônier en 1592. Arch. de Sens en 1602. Mort en 1606. Il contribua beaucoup à la conversion du Roi Henri IV. Ce fut lui qui reçut la profession de foi de ce Prince dans l'Eglise de S. Denis.

VII. LE CARD. DU PERRON, (*Jacques Davy*) d'une famille noble de S. Lo en Basse-Normandie, Evêque d'Evreux & Archêv. de Sens. G. Aumônier de Henri IV. Ambassadeur à Rome avec le Card. d'Ossat pour l'absolution du Roi. Ses parens étoient de la religion prétendue réformée. On sait avec quel succès il a combattu l'erreur dans laquelle il étoit né, & jusqu'où il a porté la science & le talent de la controverse. Pendant les États de Blois il avoit paru avec éclat devant la Cour: ce fut là l'origine de sa fortune & de son élévation.

VIII. LE CARD. DE LA ROCHEFOUCAULT, (*François fils de Charles*) Soudoyen du Sacré Collége; Evêq. de Clermont & de Senlis; Abbé de Tournus & de Ste. Genevieve de Paris. Il contribua beaucoup à la reforme de cette Abbaye. Il y mourut en 1645. âgé de 88 ans: On y voit son tombeau.

IX. LE CARD. DE LYON (*Alph. Louis du Plessis Richelieu*, frere du célébre Cardinal de ce nom.) Il eut d'abord l'Evêché de Luçon qu'il quitta pour se faire Chartreux. Il fut depuis Arch. d'Aix & de Lyon: Cardinal & Grand Aumônier en 1332. par la démission du Cardinal de la Rochefoucault. Mort à Lyon en 1653. Son tombeau est dans l'Eglise de la Charité de Lyon.

X. LE CARD. BARBERIN, Arch. de Reims, Ev. de Palestrine, Duc de Segni, Abbé de Saint Evroul, &c. Il étoit neveu du Pape Urbain VIII. qui le fit Cardinal en 1627. Il eut successivement plusieurs Légations, celles d'Avignon, d'Urbin, de Bologne, &c. Il fut Camerlingue du Saint Siége & Généralissime des Armées de la Ste. Eglise contre les Princes ligués. Il avoit été Légat *à latere* en Piémont en 1629. Le Roi de France le choisit en 1653. pour Protecteur des affaires du Royaume à la Cour de Rome. Il le nomma la même année Grand Aumônier, & en 1557. Archev. de Reims. Mort auprès de Rome en 1671. âgé de 64 ans. Il avoit assisté à l'élection de quatre Papes, Innoc. X. Aléxandre VII. Clement IX. & Clement X.

XI. LE CARD. DE BOUILLON (*Emmanuel Théodose de la Tour*) Abbé de Tournus, de Saint Pierre de Beaujeu, de S. Oüen de Rouen, de S. Amand en Flandre & de S. Vaast d'Arras; créé Cardinal par Clement IX. en 1669. Fait G. Aumôn.

par Louis XIV. en 1671. Sacré à Rome Ev. d'Albano en 1689. Il étoit neveu du Vicomte *de Turrenne*, & frere du Duc de Bouillon, Pair & Grand Chambelan de France. Il suivit le Roi à la conquête de la Hollande en 1672. Il assista à l'élection des Papes Clement X. Innoc. XI. Aléxandre VIII. Innocent XII. Il fit la cérémonie de l'ouverture de la porte Sainte en 1699. à la place du Pape & du Doyen du S. Collége. Il fut privé en 1700. de la dignité de Grand Aumônier.

XII. LE CARD. DE COISLIN (*Pierre de Camboût*) Ev. d'Orléans en 1666. Cardinal en 1695. Grand Aumônier en 1700. Abbé de S. Victor de Paris, de S. Jean d'Amiens, de S. Gildas : Prieur d'Argenteuil, de Longpont, &c. Il assista à l'élection de Clement XI. en 1700. Il mourut en 1706. âgé de 70. ans.

XIII. LE CARD. DE JEANSON (*Toussaint de Forbin*) Ev. Comte de Beauvais, Pair de France. Etant Ambassadeur en Pologne en 1674. il contribua beaucoup à l'élection de Jean Sobieski. Ce Prince pour lui marquer sa reconnoissance lui offrit le Chapeau de Cardinal qui étoit à la nomination de la Couronne de Pologne. Il fut décoré de cette dignité en 1690. Après la mort du Pape il fut chargé des affaires de France auprès du S. Siége. Ses négociations terminerent enfin les différends de la Cour de Rome avec la nôtre. Il assista à l'election du Pape Aléxandre VIII. & à celle de Clement XI. auprès duquel il resta jusqu'en 1706. que le Roi le rappella en France & le nomma Grand Aumônier. Il mourut en 1713.

XIV. LE CARD. DE ROHAN (*Armand-Gaston de Rohan-Soubise*) créé Cardinal en 1712. Ev. & Prince de Strasbourg, Abbé de la Chaise-Dieu,

de Monstier en Argone, de Saint Vaast d'Arras & de Foigni; l'un des 40 de l'Académie Françoise; honoraire de l'Académie des Inscriptions: nommé Grand Aumônier en 1713. Mort en 1749.

XV. LE CARD. DE SOUBISE (*Armand de Rohan*, né en 1717.) Ev. & Prince de Strasbourg, Abbé de la Chaise-Dieu, &c. l'un des 40 de l'Ac. Françoise. Il étoit frere du Prince de Soubise. Il porta d'abord le nom d'Abbé de Ventadour. Il fut sacré Evêque titulaire de Ptolémaïde en 1742. nommé Coadjuteur de Strasbourg la même année: créé Cardinal en 1747. fait Evêque de Strasbourg & Grand Aumônier de France en 1749: mort en 1756.

XVI. LE CARD. DE LA ROCHEFOUCAULT (*Frederic-Jerôme de Roye*, né en 1701.) Archev. de Bourges en 1729. Cardinal en 1747. du titre de Ste. Agnès hors-les-murs: Ambassadeur de France à Rome en 1748. Abbé & Supérieur général de l'Ordre de Cluny en 1747. Il étoit Coadjuteur de cette Abbaye dès 1738. Abbé Commendataire de Beaulieu en 1729. d'Aisnay en 1747. de S.t Vandrille en 1755. Chargé par le Roi en 1755 du détail des affaires qui concernent la nomination aux Bénéfices: nommé Grand Aumônier en 1756. mort le 29 Avril 1757. & inhumé dans le chœur de l'Eglise de S. Sulpice. Il avoit présidé aux Assemblées générales du Clergé de 1750 & 1755.

ART. II. *Les Premiers Aumôniers du Roi.*

C'EST le second Officier Ecclésiastique de la Chapelle du Roi. Il est comme le Grand-Vicaire-né du Grand Aumônier; &

lorsque celui-ci est absent, il en fait toutes les fonctions. Cette charge qui n'a été érigée en titre d'office que sous le regne de François I. existoit long-tems auparavant sous une dénomination qui a souvent varié.

Ses appointemens sont de 1200 l. par le Thresorier de la Maison : 6000 l. pour sa dépense : 3000 l. de pension au tresor Royal.

Premiers Aumôniers du Roi.

1. Jacques *Hamelain*, sous François I.
2. Jean *de Gaigny*, sous le même regne.
3. Bernard *de Rutie*, Abbé de Pont-le-Voy : depuis Grand Aumônier sous François I. & Henri II.
4. Jean *le Hennuyer*, sous Henri II. depuis 1554. jusqu'en 1557, & sous Charles IX. fait Evêq. de Lisienx : il fut aussi Confesseur de Henri II.
5. Pierre *de la Baulme*, Evêque de S. Flour ; sous Henri III. en 1575.
6. Nicolas *Fumée*, Ev. de Beauvais.
7. Jacques *Davi*, Ev. d'Evreux, depuis Cardinal *du Perron*, Arch. de Sens & Grand Aumônier.
8. Bertrand *d'Echault*, Ev. de Bayonne, ensuite Arch. de Tours, Commendeur de l'Ordre du S. Esprit ; sous Henri IV. & Louis XIII.
9. Dominique *Seguier*, Evêque de Meaux ; frere du Chancelier de ce nom ; sous Louis XIII.

Parmi les Prélats qui ont occupé cette place sous les deux Regnes suivans ; l'on compte :

Pierre *de Camboût*, Duc *de Coislin*, Ev. d'Orléans, Cardinal en 1690. & Grand Aumônier en 1700.

Henri-Charles *de Coislin*, Evêque de Metz, neveu du précedent.

François, Duc *de Fits-james*, Ev. de Soissons, pourvû en 1742.

Le Prince Constantin *de Rohan*, aujourd'hui Ev. & Prince de Strasbourg : pourvu en 1748.

CHAPITRE II.

LE MAISTRE DE LA CHAPELLE, ET CELUI DE L'ORATOIRE.

ART. I. *Le Maître de la Chapelle.*

C'EST CELUI qui a l'intendance de la Chapelle-Musique. Anciennement il y avoit une seconde Chapelle ; celle de Pleinchant : elle a été réunie à celle de Musique.

Celle-ci est de la plus grande antiquité. Toutes les Eglises du Royaume lui doivent la Musique tant vocale qu'instrumentale & même le chant réglé.

Le chant des anciens Gaulois étoit barbare. Clovis fit venir d'Italie le plus célébre Musicien qu'il y eut alors. Ce Musicien réforma le Chant de la Cour, & le reste du Clergé réforma le sien sur celui-ci.

Ce chant retomba bientôt après dans sa premiere barbarie. Charlemagne pour le réformer une seconde fois, pria le Pape Adrien I. de lui envoyer douze de ses Musiciens. Mais on dit que ces Italiens voulant que leur nation fût la seule qui possédât le talent & la gloire de la Musique, firent ensemble le complot d'apprendre aux François un chant bisarre,

De retour en France Charlemagne, dont les oreilles étoient accoutumées à la beauté du chant Italien & qui s'attendoit à le trouver établi dans ses Etats, fut fort étonné de l'étrange cacophonie qu'il y entendit.

Il envoya deux de ses Chapelains à Rome, pour y prendre de meilleures leçons sous les yeux du Pape, & se mettre en état d'en donner eux-mêmes à leurs compatriotes : par ce moyen la Musique passa les Monts, malgré la jalousie qui vouloit la retenir toute entiére en Italie.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter le chant réglé & uniforme qui regne en France. L'Eglise de Paris, celles de Lyon & de Metz furent les premieres qui réformerent le leur.

La Chapelle-Musique étoit presque tombée sous les premiers Regnes de la troisiéme Race. François I. la rétablit & lui donna un Chef ou Maître de la Chapelle en 1543. Il a pour appointemens 1200 liv. payés par le Thrésorier des menus plaisirs : 3000 l. à la Chambre aux deniers : 1500 liv. au Thrésor Royal.

On verra dans le Chapitre IV. les Officiers dont cette Chapelle est composée, & les cérémonies qu'on y observe.

Maîtres de la Chapelle-Musique.

1. Le Card. *de Tournon*, Arch. d'Ausch ; depuis 1543. jusqu'en 1547.
2. Pierre *de Carret*, Ev. de Cahors, sous Henri II. depuis 1547. jusqu'en 1553.
3. L'Abbé *de S. Amand*, sous le même regne.

4. Un Ev. d'Auxerre de la Maison *d'Inteville.*
5. Jean *de la Rochefoucault*, sous Henri II. François II. & Charles IX.
6. François *de la Rochefoucault*, neveu du précedent, Abbé de Tournus, Ev. de Clermont.
7. Philippe *du Bec*, Arch. de Reims.
8. *de l'Etang*, Ev. de Lodeve, dep. Ev. de Carcass.
9. Jean-Franç *de Gondi*, premier Arch. de Paris.
10. Cyrus *de Villers la Faye*, Abbé de Jassin.

M. *le Tellier*, Arch. de Reims, & le Cardinal *de Polignac* ont possédé cette charge sous le Regne de Louis XIV.

Charles le Tonnellier *de Breteuil* en fut pourvû en 1716, sur la démission volontaire du précédent.

Maître de la Chapelle actuel.

Louis Gui Guerapin *de Vaureal*, Ev. de Renne, ancien Ambassadeur à la Cour de Madrid, Grand d'Espagne, &c. l'un des 40 de l'Académie Françoise, &c. pourvu en 1732.

ART. II. *Le Maître de l'Oratoire.*

Nos Rois ont toujours eû un Oratoire distingué de leur Chapelle. Ils entendoient la Messe en public dans leur Chapelle & en particulier dans leur Oratoire. Celui-ci étoit placé dans l'intérieur de leur appartement : ils en avoient aussi hors de leur palais. La charge de Maître de l'Oratoire étoit alors si importante, que plusieurs, & entr'autres le Président Fauchet ont confondu celui qui la possédoit avec l'Archichapelain.

prééminence du Confesseur sur les Officiers de la Chapelle a duré jusqu'à Charles VIII. Aujourd'hui il n'est plus que le quatriéme.

On ne commence à connoître bien exactement les Confesseurs de nos Rois qu'au regne de S. Louis. S. *Gilles* étoit Confesseur de Charlemagne: *Gilduin*, premier Abbé de S. Victor, l'étoit de Louis le Gros.

Confesseurs de Saint Louis.

Robert *Sorbon*, premier fondateur de la Sorbonne.

Le B. H. Bartelemy *de Bragance*, Dominicain, Maître du Sac. Palais sous Innoc. IV. Evêque de Vicence, Patriarche de Jerusalem.

Bartelemi *de Tours*, Dominic. Definiteur avec S. Thomas d'Aquin au Chap. général de Londres en 1263.

Mathieu *de Vendosme*, 45e. Abbé de S. Denis.

Un Archevêque de Tyr.

Geoffroi de Beaulieu *de Betomas*, Dominic. Il administra à S. Louis les derniers Sacremens. Il écrivit depuis la vie de ce Prince.

Saint Louis avoit pris aussi un Confesseur chez les Cordeliers. Il avoit une telle affection pour l'Ordre de S. François & celui de S. Dominique, qu'il fit élever ses deux enfans nés dans la Terre Sainte, l'un chez les Cordeliers, l'autre chez les Dominicains.

Confesseurs de Philippe III. dit le Hardi.

Mathieu *de Vendosme*, le même qui avoit été Confesseur de S. Louis.

Laurent *le François*, Dominicain.

Confeſſeurs de Philippe IV. dit le Bel.

Nicolas *de Goran.*
Nicolas *de Freauville*, Cardinal en 1305.
Ymbert, qui fut depuis Confeſſeur de Charles IV.
Guillaume *de Paris*, Inquiſiteur général.
François *de Jacques*, d'Aſcoli en Italie.
Regnauld *d'Aubigni.*

Ces 6. Confeſſeurs étoient de l'Ordre de S. Dominique.

Confeſſeur de Louis X. dit Hutin.

Wibert *Bonelly*, Dominicain.

Confeſſeurs de Philippe V. dit le Long.

Rehauld *d'Aubigni*, qui l'avoit été de Philippe IV.
Jean *du Temple*, Dominicain.
Nicolas *de Clermont*, Dominicain.

Confeſſeurs de Charles IV. dit le Bel.

Wibert *Bonelly*, qui l'avoit été de Louis X.
Ymbert, qui l'avoit été de Philippe IV.

Confeſſeurs de Philippe VI. de Valois.

Nic. *de Goran*, qui l'avoit été de Philippe le Bel.
Vincent *de Bourgogne*, Dominicain.
Pierre *de Trigni*, Ev. de Senlis, Dominicain.

Confeſſeurs du Roi Jean.

Guillaume *de Rancé*, Domin. Ev. de Sées, en 1362.

Adam *de Nemours*, Ev. de Senlis, en 1369.
Le *P*..... l'un des exécuteurs testamentaires du Roi. Archon croit que c'étoit un P. Malirat; mais Malirat étoit mort Evêq. de Vence en 1310.

Confesseurs de Charles V.

Pierre *de Villiers*, Dominic. Ev. de Nevers, ensuite de Troyes, mort en 1377.
Maurice *de Coulange*, Dominic.
On croit que Raoul *de Presle*, Fondateur du Coll. de ce nom, étoit aussi Confesseur de ce Roi.

Confesseurs de Charles VI.

Le même Maurice *de Coulange*, Evêq. de Nevers, Grand Pénit. de Clement VII.
Guill. *de Valen*, *de Valence*, *de Valon* ou *d'Avalon*. On lui donne ces quatre noms : d'abord Evêq. de Bethléem; ensuite Ev. d'Evreux en 1389.
Michel de *Cernay* ou de *Cresnay*, Cardinal.
Jean *Manchon*, & Gilles *des Champs*.

Confesseurs de Charles VII.

Un Evêque de Castres, vers 1439.
Christophe *d'Harcour*, Ev. de Chartres.
Mattieu *Renault*, Eveq. de Terrouene, vers 1450.
Jean *d'Aussy*, Ev. de Langres.
Robert *Baigard*, Dominicain
Girard *Matheti*, qui le fut depuis de Henri II.
Louis *de Masure*, Docteur de Sorbonne.

Confeſſeurs de Louis XI.

Pierre *Bard*, Celeſtin.
Louis *de Maſure*, Docteur de Sorbonne.
Jean *Balue*, Evêque d'Evreux, Cardinal, Aumônier & Confeſſeur du Roi.

Confeſſeurs de Charles VIII.

Yves *Maichue*, Dominicain.
Jean *de Rely*, Chanoine de l'Egliſe de Paris, enſuite Evêque d'Angers.

Confeſſeurs de Louis XII. dit le Pere du Peuple.

Louis *Chantereau*, Auguſtin, Ev. de Mâcon.
Le P. Laurent *Bureau*, Carme, Ev. de Siſteron.
Le même Yves *Maichue*, Ev. de Rennes, en 1506. On a informé pour ſa Béatification.
Jean *Clerée*, en 1504. élu Général des Dominicains en 1507. mort la même année.
Antoine *de Furno* ou *du Four*, Ev. de Marſeille, en 1507. mort en 1509.
Guillaume *Parvi* ou *le Petit*, Dominicain, Inquiſiteur général.

Confeſſeurs de François I.

Le même Guill. *Parvi*, nommé par ce Prince Arch. de Bourges l'an 1519. en vertu du Concordat: Mais il céda ſon droit, & fut ſacré Ev. de Troyes en 1520. transferé à Senlis en 1528. mort en 1536.
Nicolas *Coſſart*, & Henry *le Maire*.

⁂

Confesseurs de Henri II.

Jean *de Guiencourt*, Ab. de S. Georges de Roüen.
Jean *Hennuyer* en 1557. Domin. Ev. de Lisieux.
Crespin *de Brichanteau*, Bénédictin de S. Denis en France, Ab. de S. Vincent de Laon, Ev. de Senlis.

Confesseur de Charles IX.

Guillaume *Ruzé*, Ev. d'Angers.

Confesseurs d'Henri III.

Le même Guillaume *Ruzé*.
Le P. Claude *Matthieu*, Jés. natif de Lorraine.
Le P. Edmond *Auger*, Jésuite, originaire de Sezanne en Brie. On rapporte que Henri III. qui faisoit lire pendant ses repas & ses heures de loisir, demandoit : *pourquoi les livres étoient plus beaux quand Maître Edmond Auger lisoit.*

Confesseurs de Henri IV.

René *Benoît*, Curé de S. Eustache, depuis Ev. de Troyes.
Le P. *Coton*, Jésuite, né à Neronde en Forés de Parens Nobles, en 1564. nommé Confesseur du Roi en 1604.

Sous les trois Regnes suivans nos Rois choisissent leurs Confesseurs parmi les Jésuites.

Confesseurs de Louis XIII.

Le même P. *Coton*, jusqu'en 1617.

Le P. Jean *Arnoux*, de Riom en Auvergne.

Le P. Gaspard *Seguiran*, né en Provence d'une Famille Noble & distinguée dans la Robe & dans l'Épée.

Le P. Jean *Suffren*, de Salon en Provence. Il étoit en même tems Confesseur de la Reine Mere. Cette Princesse sortant du Royaume, le P. Suffren demanda au Roi la permission de la suivre : lui disant : *qu'il ne manqueroit pas de Confesseurs dans son Royaume ; mais que la Reine, dans son exil avoit besoin de consolateur.* Il mourut à Flessingue en 1641.

Le P. Alexandre *Jari*, de Poitiers.

Le P. Charles *Maillant*, de Bellay.

Le P. Jacques *Gourdon*, Ecossois, mort en 1641.

Le P. Nicolas *Caussin*, de Troyes en Champagne.

Le P. Jacques *Syrmond*, de Riom en Auvergne, depuis 1637 jusqu'en 1642.

Le P. Jacques *Dinet*, de Moulins ; jusqu'à la mort de Louis XIII.

Confesseurs de Louis XIV.

Le P. Charles *Paulin*, d'Orléans, mort en 1563.

Le P. François *Annat*, né en 1590. dans le Rouergue. Il remplit ce poste pendant seize ans, & le quitta volontairement en 1570. Il mourut quatre mois après.

Le P. Jean *Ferrier*, né dans le Rouergue, mort en 1674.

Le P. Franç. *de la Chaise*, petit neveu du P. Cotton, d'une Famille Noble du Forés : nommé en 1675. mort en 1709. âgé de 85. ans. Il avoit dirigé la conscience du Roi l'espace de 34. ans.

Le P. Michel *le Tellier*, né à Vire en Normandie, Confesseur du Roi depuis 1709. jusqu'en 1715. c'est-à-dire, jusqu'à la mort du Roi. Ce Religieux mourut au Collége de la Fleche en 1719.

Confesseurs de Louis XV.

L'Abbé *Fleury*, Prieur d'Argenteuil, ancien Sous-precepteur des Enfans de France, nommé & présenté au Roi par M. le Régent en 1716. C'est le célébre Auteur de l'Histoire Ecclésiastique.

Le P. Claude-Bertrand *de Lignieres*, natif de Tours d'une Famille distinguée dans la Robe, nommé en 1722.

Le P. *Perusseau*, mort en 1753.

Confesseur actuel de Sa Majesté.

Le R. P. *Desmarest*, nommé en 1753.

CHAPITRE IV.

AUMOSNIERS DE QUARTIER.

L'INSTITUTION des Aumôniers est du regne de Charles VIII. Ils ont succédé à ceux qui étoient appellés *Clerici de latere.*

Leur fonction est d'assister au lever & au coucher du Roi pour faire sa priére, de se trouver au commencement & à la fin de ses repas pour dire le *Benedicite* & les Graces. A l'Eglise ils lui présentent son livre de priéres, & le Roi leur donne ses gants & son chapeau à garder. Ils y occupent toujours le côté droit, tandis que les Evêques & les autres Prélats qui ne sont pas de la Chapelle n'ont que le côté gauche.

Dans les cérémonies où le Roi & la Reine se trouvent ensemble, ce sont les Aumôniers

u Roi qui font toutes les fonctions. Ceux e la Reine ne font que spectateurs; ceux u Roi prétendent même avoir seuls le droit e porter le rochet sous le manteau dans la Chapelle.

Les Aumôniers des Princes ont le droit de prêcher en rochet.

Aumôniers de Quartier.

M. l'Abbé de Raigecourt.
M. l'Abbé de Lascaris.
M. l'Abbé de la Châteigneraye.
M. l'Abbé de Barral.
M. l'Abbé de Sainte-Aldegonde.
M. l'Abbé du Chastel.
M. l'Abbé de Chabannes.
M. l'Abbé de Scey-Montbeillard.

CHAPITRE V.

LES PRÉDICATEURS DU ROI.

ILS étoient anciennement membres de la Chapelle & leur nombre étoit pour l'ordinaire fixé à huit. Nos Rois donnoient ces places aux plus habiles Théologiens de leur Royaume. Jean de Verdun, Bénédictin de l'Abbaye de S. Denys, étoit Prédicateur en titre de Charles IX. Arnauld Sorbin, connu sous le non de Ste. Foi, Evêque de Nevers, l'étoit de ce même Prince & de ses successeurs

Henri III. & Henri IV. le P. Dinet Minime, ensuite Evêque de Mâcon ; le P. Portugay Cordelier, Evêque de Sées ; Pierre Fenoillet, Ev. de Montpellier, & le savant Coeffeteau Dominicain, Evêq. de Marseille l'étoient d'Henri IV. Aujourd'hui le G. Aumônier choisit parmi les meilleurs Prédicateurs ceux qui doivent remplir cette fonction. Il y en a encore un certain nombre employés sur l'Etat général de la Maison du Roi, en qualité de Prédicateurs ordinaires de S. M. avec une pension de 300. liv. chacun.

Voici un état de tous les Prédicateurs qui ont prêché devant la Cour depuis l'année 1700. On ne sera pas fâché de voir passer en revûe les Prédicateurs célèbres qui ont paru en France depuis le commencement du siécle. Pour rendre le Recueil plus complet nous y joignons ceux qui ont prononcé le Panégyrique de S. Louis dans la Chapelle du Louvre devant l'Académie Françoise. Il est peu de Prédicateurs distingués qui n'aient paru dans quelqu'une de ces occasions.

ART. I. *Prédicateurs qui ont prêché l'Avent ou le Carême devant le Roi. Le premier est le Prédicateur de l'Avent : le second celui du Carême.*

1700. { Le P. Massillon.
l'Abbé Boileau.

1701. { le P. Maure, *Oratorien.*
le P. Massillon.

1702 { le P. Bonneau, *Jésuite.*
le P. Gaillard, *Jésuite.*

1703 { D. Jerôme, *Feuillant.*
le P. Lombard, *Jésuite.*

1704 { le P. de la Rue, *Jésuite.*
le P. Massillon, *Orat. dep. Ev. de Clerm.*

1705 { le P. Maure, *Oratorien.*
le P. Gaillard, *Jésuite.*

1706 { l'Ab. de la Croix, *Chap. de S. M.*
le P. de la Ruë, *Jésuite.*

1707 { le P. Pallu, *Jésuite.*
le P. Gaillard, *Jésuite.*

1708 { Poncet de la Riviére, *Ev. d'Angers.*
le P. de la Rue, *Jésuite.*

1709 { le P. Quinquet, *Théatin.*
l'Abbé Anselme.

1710 { le P. de la Rue, *Jésuite.*
le P. Gaillard, *Jésuite.*

1711 { le P. Poisson, *Cordelier.*
le P. Quinquet, *Théatin.*

1712 { le P. Gaillard, *Jésuite.*
le P. de Canapeville, *Jésuite.*

1713 { le P. de la Rue, *Jésuite.*
le P. Quinquet, *Théatin.*

1714 { le P. Ron, *Jésuite.*
les PP. Gaillard & de la Rue, *Jésuites.*

1715 { l'Abbé Prevôt.
l'Evêque d'Angers.

1716 { le P. Cortonay, *Jésuite.*
le P. Gaillard, *Jésuite.*

1717 { le P. Bourfault, *Théat.*
les PP. Maffillon & Terraffon, *Orator.*

1718 { le P. Surian, *Oratorien.*
le P. Maffillon, *Oratorien.*

1719 { le P. Portail, *Oratorien.*
le P. Surian, *Oratorien.*

1720 { l'Abbé de Barcos, *Vicaire gén. de Lyon.*
le P. Bourfault, *Théatin.*

1721 { le P. Quinquet, *Théatin.*
l'Abbé Prevôt, *Chan. de Chartres.*

1722 { le P. d'Ardenne, *Doctrinaire.*
le P. Portail, *Oratorien.*

1723 { le P. Boyer, *Théat. dep. Ev. de Mirepoix.*
le P. d'Ardenne, *Doctrinaire.*

1724 { l'Abbé Couturier, *Chan. de S. Germ. l'Aux.*
le P. Raphael de Paris, *Capucin.*

1725 { le P. Surian, *Oratorien.*
le P. Quinquet, *Théatin.*

1726 { l'Abbé de la Paufe.
le P. Boyer, *Théatin.*

1727 { l'Abbé Hardouin.
le P. Surian, *Oratorien.*

1728 { l'Ab. Prevôt, *Chan. de Chartres.*
l'Ab. Couturier, *Chan. de S. Germ. l'Aux.*

1729 { l'Abbé de Ciceri.
le P. Boyer, *Théatin.*

1730 { le P. Segaud, *Jésuite.*
l'Affiteau, *Evêque de Sisteron.*

1731 { le P. Cortonay, *Jésuite.*
le P. Perusseau, *Jésuite.*

1732 { le P. Boursault, *Théatin.*
le P. Segaud, *Jesuite.*

1733 { le P. Julien, *Recolet.*
le P. le Fevre, *Jésuite.*

1734 { le P. Couvrigny, *Jésuite.*
le P. Tainturier, *Jésuite.*

1735 { l'Ab. Poncet de la Riv. *dep. Ev. de Troyes.*
le P. Ingoult, *Jésuite.*

1736 { l'Abbé Hardouin, *Chanoine de Sens.*
le P. Codolet, *Oratorien.*

1737 { le P. d'Hericourt, *Théatin.*
le P. Julien, *Recolet.*

1738 { le P. de Neuville, *Jésuite.*
le P. Segaud, *Jésuite.*

1739 { le P. de Menoux, *Jésuite.*
l'Abbé Hardouin, *Chan. de Sens.*

1740 { le P. Pons, *Jésuite.*
le P. de Neuville, *Jésuite.*

1741 { le P. Renaud, *Jacobin.*
le P. d'Hericourt, *Théatin.*

1742 { le P. Fleury, *Jésuite.*
le P. Tainturier, *Jésuite.*

1743 { l'Ab. Adam, *Curé de S. Barthelemi.*
le P. Chatillon, *Jésuite.*

1744 { le P. Cuny, *Jésuite.*
le P. Pons, *Jésuite.*

1745 { le P. de Beauvais, *Jésuite.*
le P. Segaud, *Jésuite.*

1746 { l'Abbé Hardouin, *Chan. de Sens.*
le P. de Neufville, *Jésuite.*

1747 { le P. Imbert, *Théatin.*
le P. d'Hericourt, *Théatin.*

1748 { le P. Griffet, *Jésuite.*
le P. Tainturier, *Jésuite.*

1749 { l'Abbé Joffet, *Ch. de Metz.*
l'Abbé Adam, *Curé de S. Bart.*

1750 { le P. Laugier, *Jésuite.*
le P. de Beauvais, *Jésuite.*

1751 { l'Abbé Poulle.
le P. Griffet, *Jésuite.*

1752 { l'Abbé Froquieres, *Théologal de Noyon.*
le P. Dumas, *Jésuite.*

1753 { l'Ab. de Boismont, *Ch. de Roüen.*
D. Senfaric, *Bénédictin.*

1754 { le P. Culhiat, *Jésuite.*
le P. Laugier, *Jésuite.*

1755 { le P. de Neufville, *Jésuite.*
le P. Griffet, *Jésuite.*

1756 { l'Abbé de la Tour-du-Pin.
l'Abbé de Boismont.

1757 { l'Abbé du Pont, *Clerc de la Chapelle.*
le P. de Neufville, *Jésuite.*

Avent prochain, le ***
Carême prochain, le P. Chapelain, *Jésuite.*

ART. II. *Prédicateurs qui ont prêché la Cêne devant le Roi.*

1700 l'Abbé de la Chateigneraye.
1701 l'Abbé de la Roche, *Archid. de Paris.*
1702 . . . .
1703 l'Abbé Mongin, *dep. Ev. de Bazas.*
1704 l'Abbé Miton.
1705 l'Abbé Prevôt.
1706 l'Abbé du Chesne.
1707 le P. Quinquet, *Théatin.*
1708 l'Abbé de Conflans, *Vicaire gén. de Soissons.*
1709 l'Abbé Robert.
1710 l'Abbé de Montal, *Doyen de Beauvais.*
1711 le P. Capitan, *Barnabite.*
1712 l'Abbé Louis de la Ferte.
1713 . . . . . .
1714 l'Abbé d'Argentré, *Aumônier du Roi.*
1715 l'Ab. Fossard, *Vicaire gén. d'Evreux.*
1716 l'Ab. de Bollioud.
1717 l'Abbé Bion.
1718 l'Abbé Rieutort
1719 le P. Beguin, *de la Merci.*
1720 l'Ab. de Bourdon, *Chapelain du Roi.*
1721 l'Abbé de la Motte la Myre.
1722 l'Abbé Huerne, *Chanoine de Sens.*
1723 l'Abbé de Montalet.
1724 l'Abbé du Rosay, *Théolog. de Soissons.*
1725 l'Abbé Charaud.
1726 l'Abbé de la Nux, *Théologal de Toul.*
1727 l'Abbé Monrang.
1782 l'Abbé Burgevin, *Thrés. de S. J. l'Hôpital.*

1729 le P. Toulouse, *Jacobin.*
1730 le P. J. François, *Capucin.*
1731 l'Abbé Seguy.
1732 l'Abbé Pichault, *Théologal de Meaux.*
1733 l'Abbé Poncet, *Vicaire gén. de Sées.*
1734 le P. Painchinat, *Cordelier.*
1735 l'Abbé des Jardins.
1736 l'Abbé Tello.
1737 l'Abbé Roustille, *Chan. d'Angers.*
1738 l'Abbé de Ciceri.
1739 le P. Benjamin, *Capucin.*
1740 l'Ab. Froquieres, *Curé du Dioc. de Beauvais.*
1741 le P. Imbert, *Théatin.*
1742 le P. Bergeron, *Recolet.*
1743 le P. Duru, *Cordelier.*
1744 le P. Hiacynte, *Capucin.*
1745 l'Ab. Clement, *Aumônier du Roi de Pologne.*
1746 l'Abbé de Bery, *Chan. de Toul.*
1747 l'Abbé Borde de Charmoy.
1748 le P. le Fraire, *Cordelier.*
1749 l'Abbé Veres.
1750 l'Abbé Couturier, *C. de Chamarantes.*
1751 l'Abbé Berthier, *Vicaire gén. de Troyes.*
1752 l'Ab. de la Riviére, *Chan. de S. Mery.*
1753 D. Sensaric, *Bénédictin.*
1754 le P. Sutil.
1755 l'Abbé de Tremouilhe, *Théolog. de Tours.*
1756 l'Abbé Bon, *Théol. de Noyon.*

ART. III. *Prédicateurs qui ont Prêché la Pentecôte devant le Roi.*

1700 l'Abbé Gaillard.
1701 l'Abbé Grimaux.
1702 le P. de la Boissiére, *Oratorien.*

1703 l'Abbé Baſtide.
1704 l'Abbé de la Croix, *Chap. de Sa Majeſté.*
1705 l'Abbé Pernault, *Clerc de la Chap.*
1706 l'Abbé de la Pariſiére.
1707 l'Abbé Prevôt.
1708 le P. Riviere, *Jéſuite.*
1709 le P. Drugeon, *Jacobin.*
1710 l'Abbé de Conflans.
1711 l'Ab. de Goiſenvaux, *Ab. de Chalivoy.*
1712 l'Ab. de Cambefort, *Curé de Bonnes Nouv.*
1713 l'Abbé Meron.
1714 l'Abbé Couſturier.
1715 l'Abbé Gobert.
1716 l'Abbé Favier.
1717 le P. Chanan, *Antonin.*
1718 le P. d'Ardenne, *Doctrin.*
1719 l'Abbé Guyot.
1720 l'Abbé de la Nux, *Théolog. de Toul.*
1721 l'Abbé Eſtor.
1722 l'Abbé Aulanier.
1723 l'Abbé Cheret, *Chanoine de Chartres.*
1724 l'Abbé de Montfort.
1725 l'Abbé Ciceri.
1726 l'Abbé le Bœuf, *Chapelain du Roi.*
1727 le P. Marié, *Mathurin.*
1728 l'Abbé Eſtor.
1729 l'Abbé Huerne, *Chan. de Sens.*
1730 l'Abbé de la Ruë, *Chanoine de Tournai.*
1731 l'Abbé Cauſſe.
1732 le P. Hericourt, *Théatin.*
1733 le P. Guilleaume, *Auguſtin déchauſſé.*
1734 l'Abbé Billard.
1735 l'Abbé Ragon, *Chapel. de la D. d'Orléans.*
1736 l'Abbé d'Orvalle, *Théologal de Sées.*
1737 le P. Dureau, *Cordelier.*
1738 le P. Jouvenet, *Cordelier.*
1739 l'Abbé Loguer, *Doyen de Mantes.*
1740 . . . . . .

1741 l'Abbé le Fevre, *Théologal de Verdun.*
1742 l'Abbé Desjardins, *Curé de Franconville.*
1743 D. Hermant, *Feuillant.*
1744 l'Abbé Forto.
1745 l'Abbé Dufuau, *Chan. de S. Denis.*
1746 le P. du Laurent, *Carme du G. C.*

Nª. *Ces deux années 1745. & 1746. la Pentecôte ne fut prêchée que devant la Reine; le Roi étant à la tête de ses armées.*

1747 l'Abbé Bardonnet, *Chap. du Roi.*
1748 l'Abbé de Bery, *Vicaire gén. de Toul.*
1749 l'Abbé de la Riviere, *Chan. de S. Mery.*
1750 l'Abbé Varé, *de la Maison de Sorbonne.*
1751 le P. Sutil, *Chan. Regulier.*
1752 l'Abbé Dupont, *Clerc de la Chapelle.*
1753 l'Abbé de la Riviere, *Clerc de la Chapelle.*
1754 le P. Couterot, *Barnabite.*
1755 l'Abbé Berthier, *Vicaire gén. de Troyes.*
1756 l'Abbé Talbert, *Chanoine de Besançon.*
1757 l'Ab. de Cambaceres, *Vic. gén. de Beziers.*

ART. IV. *Prédicateurs qui ont prononcé le Panégyrique de S. Louis, dans la Chapelle du Louvre, devant l'Acad. Françoise.*

1700 le P. de la Roche, *Oratorien.*
1701 l'Abbé Mongin, *depuis Ev. de Bazas.*
1702 l'Abbé de la Roche, *Archid. de Paris.*
1703 l'Abbé Miton.
1704 l'Ab. de Dromesnil, *dep. Ev. de Verdun.*
1705 l'Abbé Prevôt.
1706 le P. de S. Jacques, *Antonin.*
1707 l'Ab. de Gambefort, *Curé de Bonne-Nouv.*

1708 l'Abbé de la Farre.
1709 l'Abbé Fournier.
1710 l'Abbé du Buisson.
1711 l'Abbé Germain.
1712 le P. Bourfaut, *Théatin.*
1713 l'Abbé Bignon, *de l'Académie Françoise.*
1714 le P. Poisson, *Cordelier.*
1715 l'Abbé Bion.
1716 l'Abbé Favier.
1717 l'Abbé Prevôt.
1718 l'Abbé de Cheret.
1719 le P. Quinquet, *Théatin.*
1720 le P. Portail, *Oratorien.*
1721 l'Abbé de Ciceri.
1722 le P. Surian, *Oratorien.*
1723 l'Abbé Charost.
1724 l'Abbé de Chancé.
1725 D. Jerosme, *Feuillant.*
1726 l'Abbé Guichon.
1727 l'Abbé Couturier, *Chan. de S. Germ. l'Aux.*
1728 l'Abbé de la Pause.
1729 l'Abbé Seguy.
1730 l'Ab. Ragon, *Chap. du Duc d'Orléans.*
1731 l'Abbé Laizeau.
1732 l'Abbé du Resnel.
1733 le P. Tournemine, *Jésuite.*
1734 l'Abbé Ponces, *dep. Ev. de Troyes.*
1735 l'Abbé de Rozey, *Archid. de Soissons.*
1736 l'Abbé Billard.
1737 le P. Perusseau, *Jésuite.*
1738 l'Abbé de Villefont.
1739 l'Abbé de S. Vincent.
1740 l'Abbé Leonard.
1741 l'Abbé Artaud, *dep. Ev. de Cavaillon.*
1732 l'Abbé Conti, *Chan. de Villiers-Fort-Oiseau.*
1743 le P. Griffet, *Jésuite.*
1744 l'Ab. de Leclufe des Loges.
1745 l'Abbé Clement.

1746 l'Abbé le Couturier, C. *d'Armaneour*.
1747 l'Abbé Joſſet, *Chan. de Metz*.
1748 l'Abbé Poulle.
1749 l'Abbé d'Arty.
1750 l'Ab. de Boiſmont, *Chan. de Rouën*.
1751 l'Abbé de la Tour-du-Pin.
1752 le P. de Neufville, *Jéſuite*.
1753 l'Abbé Bon, *Théol. d'Autun*.
1754 l'Abbé de Cambacerez.
1755 l'Abbé Talbert, *Chan. de Beſançon*.
1756 l'Abbé Palerne.

CHAPITRE VI.

LES CHAPELAINS ET LES CLERCS DE CHAPELLE.

La fonction des Chapelains eſt de célébrer la Meſſe devant le Roi : & celle des Clercs de Chapelle de la ſervir. On en diſtingue deux ſortes : ceux *de la Chapelle & Oratoire*, & ceux *de la Chapelle Muſique*. Les premiers ſont pour les Meſſes baſſes : les ſeconds pour les Grandes Meſſes & l'Office ſolemnel.

ART. I. *Les Chapelains de la Chapelle & Oratoire du Roi.*

Ils n'avoient ci-devant que le titre de *Chapelains* ou *de Clercs de l'Oratoire*; parce

qu'ils ne faisoient leurs fonctions que dans l'Oratoire du Roi. Les jours que S. M. entendoit la Messe dans sa Chapelle, la Messe étoit toujours célébrée par les Officiers de la Musique, ou du Plein-chant.

Nos Rois s'étant mis dans l'usage d'entendre tous les jours la Messe en public, on réserva les Officiers de la Musique pour les Messes solemnelles; & ceux de l'Oratoire furent chargés de célébrer toutes les Messes basses qui se diroient dans la Chapelle devant S. M. c'est ce qui leur a fait ajoûter dans leur titre *la Chapelle* à l'Oratoire. On dit aujourd'hui un Chapelain, un Clerc *de la Chapelle & Oratoire du Roi.*

Les Chapelains sont au nombre de huit. Ils servent deux par chaque quartier; ces deux ont chacun leur semaine. Celui qui n'est point de semaine a droit de suivre le Roi à la Messe & de se placer immédiatement aprèsles Aumôniers.

Il en est de même des Clercs de la Chapelle, soit pour leur nombre, soit pour leur service, &c.

Au commencement de la Messe le Célébrant présente de l'eau bénite au Roi & à la Reine: à la fin, il fait baiser à leurs Majestés le Corporal sur lequel il a consacré.

Pendant la Messe, la Chapelle Musique, dont nous parlerons dans l'Article suivant, exécute un motet.

Les Chapelains & les Clercs de Chapelle, sont réputés présens à leurs bénéfices pendant tout le tems qu'est censé durer leur service.

Au sortir de chez le Roi, ils passent chez

M. le Dauphin, chez les Enfans de France & chez Mesdames.

Les Clercs de Chapelle n'étoient autrefois que de simples Clercs. Louis XIV. ordonna en 1677. que ces charges ne seroient remplies à l'avenir que par des Prêtres, qui pourroient suppléer aux Chapelains, & dire la Messe devant les Enfans de France.

Outre les huit Chapelains & les huit Clercs de Chapelle, dont nous venons de parler, il y a un Chapelain & un Clerc ordinaire, pour remplir les fonctions des absens.

Toutes ces charges ayant été rembourſées en 1720. leurs titulaires ne sont plus les maîtres d'en disposer.

	Chapelains, MM.	*Clercs de Chap. MM.*
Janv.	Peigné. Bibault.	Bunel. Bulté.
Avril	Ligier. Solon.	du Hausset. de Lisle.
Juill.	S. Bon. Barcq.	des Bruyeres. du Puget.
Octob.	Châtelain. Bélon.	Gelé. du Pont.

Chapelain ordinaire, M. Bêle.

Clerc de Chap. ordin. M. de Bêne.



ART. II. *Chapelle-Musique.*

NOUS avons déja rendu compte de son origine. Il y avoit autrefois une Chapelle de Plein-chant distinguée de celle-ci : l'une & l'autre ne forment plus aujourd'hui qu'un même corps, qui comprend les Officiers des Grandes Messes & les Musiciens de la Chapelle, & qui est sous la Jurisdiction du même Chef, le Maître de la Chapelle-Musique. (*Voyez son Art. au Chap. III.*)

Les Officiers des Grandes Messes, célébrent les Offices qui se chantent dans la Chapelle devant le Roi.

Les jours d'Office solemnel sont Noël, la Circoncision, la Chandeleur, l'Annonciation, le Dimanche des Rameaux & les quatre derniers jours de la Semaine-Sainte, Pâques, la Pentecôte, la Fête-Dieu, la Toussaint, la Conception, la Nativité & l'Assomption. Le jour de l'Assomption il y a procession autour de la Chapelle immédiatement après Vêpres : le Roi va quelquefois entendre la Grand'Messe à la Paroisse, sans être suivi de sa Chapelle-Musique.

C'est le Chapelain ordinaire qui officie pendant toutes ces Fêtes tant le matin que l'après midi, excepté les Fêtes les plus solemnelles, où l'Office est ordinairement célébré par un Evêque.

Ces Fêtes sont : 1°. Celles de l'Ordre du

S. Esprit, c'est-à-dire, la Pentecôte, la Circoncision & la Purification; on choisit pour officier un Prélat Commandeur de l'Ordre. 2°. La Fête de Paques, celle de la Toussaint & celle de Noël. Le Chapelain ordinaire sert d'assistant à l'Evêque officiant.

Les jours de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint & de Noël, l'Evêque qui a chanté la Messe chante ordinairement les Vêpres. Le jour de la Circoncision & celui de la Chandeleur, il n'officie qu'à la Messe: les Vêpres sont chantées par le Chapelain ordinaire.

C'est le même Chapelain qui entonne les *Te Deum* qui se chantent dans la Chapelle: c'est encore lui qui officie dans toutes les Eglises où le Roi va entendre l'Office, quand S. M. ordonne à sa Chapelle-Musique de s'y trouver.

A l'égard des Musiciens de la Chapelle, leur service ne se borne pas aux Offices solemnels: ils chantent des motets pendant les Messes basses que les Officiers de la Chapelle & Oratoire célébrent devant le Roi.

Chapelain ordinaire de la Musique,
M. l'Abbé Gergoy.

ART. II. *Les Aumôn. de la Maison du Roi.*

On les nomme aussi les Aumôniers de S. Roch. Ils sont au nombre de six; & servent trois par chaque semestre; ils prêtent

serment au Roi entre les mains du Grand Maître. Le Confesseur & Prédicateur du Commun ou de la Maison du Roi, le prête entre les mains du Grand Aumônier. Il ne faut pas confondre ces Aumôniers avec ceux de la Maison Militaire du Roi.

	Messieurs,		*Messieurs*,
Janv.	Bretignieres. Poulain. Grivault.	*Juill.*	Tougard. Peronne. de Bulté.

Conf. & Prédic. de la M. du R. M. Soldigny.

CHAPITRE VII.

CHAPELLE DE LA REINE, DE MADAME ET DE MADAME LA DAUPHINE.

Chapelle de la Reine.

LA Chapelle de la Reine n'est guére moins ancienne que celle du Roi. Gregoire de Tours fait mention de plusieurs Ecclésiastiques dont étoit composée celle de la Reine Fredegonde. Le Poëte Fortunat, Evêque de Poitiers avoit été Chapelain de Ste. Radegonde, & S. Genès l'étoit de Ste. Bathilde.

Nous n'assurerons point que nos Reines ayent eu, comme nos Rois, un Apocrisiaire

sous la premiere Race, & un Archichapelain sous la seconde : il paroît au contraire que tout le Clergé de la Cour étoit d'abord soumis à l'Apocrisiaire; qu'il le fut ensuite à l'Archichapelain, & en dernier lieu au Grand Aumonier de France.

Aussi lorsqu'on choisit, pour être Grand Aumônier de la Reine Marie de Medicis, M. de Bonzy, Ev. de Beziers, depuis Cardinal; M. de Beaune, Arch. de Sens, Grand Aumônier de France, voulut y former opposition, prétendant qu'il ne devoit y avoir qu'un Grand Aumônier en France : mais en donner un à la Reine ce n'étoit point innover. Nicolas de Dicastello l'avoit été d'Anne de Bretagne, femme de Charles VIII. & de Louis XII. Le Cardinal Salviati, Ev. de Clermont, Louis le Bouthelier & l'Abbé de Vendôme l'avoient été pareillement de Catherine de Médicis.

La Reine a aussi un Premier Aumônier. Les autres Officiers de sa Chapelle sont un Aumônier ordinaire, un Confesseur, quatre Aumôniers de quartier, quatre Chapelains & quatre Clercs de Chapelle, un Chapelain & un Clerc de Chapelle ordinaire.

Leurs fonctions sont les mêmes que celles des Officiers de la Chapelle du Roi.

Grand Aumônier de la Reine,
S. E. M. le Cardinal de TAVANNES.

Premier Aumônier, M. l'Ev. de Chartres.

Aumônier Ordinaire, M. l'Ab. de Marbeuf.

Confesseur, le R. P. Bieganski, *Jésuite*.

Aumônier de Quartier.

M. l'Abbé de Ste. Hermine.
M. l'Abbé de Gouyon.
M. l'Abbé d'Andigné.
M. l'Abbé du Châtel.

Chapelain Ordin. M. l'Ab. Morin.
Clerc de Chap. Ord. M. l'Ab. le Moine.

Chapelains & Clercs de Chapelle, servans par quartier.

Quartiers.	*Chapelains.*	*Clercs de Chap.*
Janvier.	du Parc.	Riviére
Avril.	du Brousteau.	Fournier.
Juillet.	Poulain.	Ducreau.
Octobre.	Astoüin.	Bonhomme.

Chapelle de Madame la Dauphine.

Elle est composée des mêmes dignités & des mêmes offices que celle de la Reine, à l'exception du Grand Aumônier.

Premier Aumônier,

S. E. M. le Cardinal de Luynes.
Aumônier Ordinaire, M. l'Abbé de S. Cyr.
Confesseur, le R. P. Croust, *Jésuite.*

Aumôniers de Quartier,

M. l'Abbé de Sailly.
M. l'Abbé de Poudens.
M. l'Abbé de Siougeat.
M. l'Abbé de Murat.

Chapelain Ordinaire, M. l'Ab. de Jean.
Clerc de Chap. Ordin. M. l'Ab. Jorre.

Chapelains & Clercs de Chapelle servans par quartier.

Quartiers.	*Chapelains.*	*Clercs de Chap.*
Janvier.	Cheffrelle.	Paignan
Avril.	Tougard.	Mantel.
Juillet.	le Mée.	Astoüin.
Octobre.	Pithou.	Croze.

Chapelle de Madame.

Premier Aumônier, M. l'Evêque de Meaux.

Aumôniers de Quartier.

M. l'Abbé de Béon.
M. l'Abbé de Panat.
M. l'Abbé de Soulanges.
M. l'Abbé de Goyon.

Chapelains & Clercs de Chapelle.

Janvier.	Gosselin.	Rallet.
Avril.	Gandras.	Moillard.
Juillet.	Perthuit.	Charpentier.
Octobre.	Machelard.	Massiette.



CHAPITRE VIII.

MAISONS ROYALES.

Art. I. *Verſailles & Fontainebleau.*

Les Maisons Royales ont chacune leur Chapelle : nous ne parlerons que des deux plus conſidérables.

Chapelle de Verſailles.

C'est le plus bel ornement de ce Palais. Elle ne peut être plus richement décorée, ſoit pour l'architecture, ſoit pour la ſculpture. La tribune qui eſt autour eſt la plus belle qu'on ait vue juſqu'à préſent : cette Chapelle a couté dix années de travail. Elle fut achevée en 1710. Toutes ſes voutes ſont peintes de la main des plus habiles maîtres.

Louis XIV. établit en 1682. pour la deſſervir, ſix Prêtres, ſix Clercs & deux Freres, qui doivent tous être de la Congrégation de S. Lazare. C'eſt la même Congrégation qui gouverne & qui deſſert les deux paroiſſes de Verſailles, N. D. & S. Louis. Notre-Dame eſt la paroiſſe du Roi, de tout le Château & des bâtimens qui en dépendent.

Supérieur des Miſſion. de la Chap. M. Felix.

Chapelle de Fontainebleau.

SAINT LOUIS la donna en 1259 aux Religieux de la Trinité, dont plusieurs l'avoient suivi avec leur Général dans son premier voyage à la Terre Sainte. François I. rebâtit cette Chapelle en 1529. & en fit le plus bel édifice de son tems. Henri IV. & Louis XIII. l'ont décoré de plusieurs peintures, & Louis XIV. d'un magnifique Autel, dont la sculpture est de Girardon. Cette Chapelle est encore desservie par des Religieux de la Trinité : leur Ministre, c'est-à-dire, le Supérieur de leur Communauté a le titre de Conseiller-Aumônier du Roi, qui lui fut donné par Charles IX, & confirmé par Henri IV. Quand la Cour est à Fontainebleau, c'est lui qui présente l'eau bénite à la porte de la Chapelle au Roi, à la Reine, aux Princes & aux Princesses du Sang.

Fontainebleau dépendoit ci-devant de la Cure d'Avon qui appartient aux Trinitaires. En 1623. Louis XIII. fit bâtir une Chapelle sous l'invocation de S. Louis, pour servir de succursale à cette parroisse. Il y établit deux Religieux de la Trinité. En 1661. Louis XIV. érigea cette Chapelle en Paroisse pour le Bourg & le Château. Il en donna la Cure & la desserte aux Prêtres de S. Lazare, reservant seulement aux Trinitaires le titre de Curé de l'Eglise matrice, & le droit d'officier trois fois l'année dans la nouvelle Paroisse.

ART. II. *L'Hôtel Royal des Invalides.*

JAMAIS fondation ne fut plus digne de la Religion & de l'humanité d'un Souverain. Avant cet établissement, les Officiers & les Soldats forcés par leurs blessures ou par leur âge de quitter les armées, n'avoient souvent d'autre récompense de leur valeur que les tristes restes d'une vie & d'une fortune épuisée au service de l'Etat. Louis XIV. en fut attendri : il voulut leur assurer un asile honorable, où, libres de toute inquiétude, logés, nourris, vêtus, entretenus, ils pussent jouir d'un repos si bien mérité.

Il leur fit élever aux portes de la capitale, en 1671. un magnifique Hôtel, qui vient encore d'être considérablement augmenté par Louis XV. Près de 7000. hommes, tant Officiers que Soldats, y trouvent tous les secours & tous les soulagemens qu'ils peuvent desirer. Pour les garantir de l'oisiveté & de l'ennui, d'une maniere qui les amuse sans les fatiguer, on les occupe de fonctions militaires proportionnées à leurs forces, & qui leur retracent l'image de leur ancien état. Louis XIV. avoit fait peindre ses victoires dans leurs salles, pour leur rappeller continuellement les actions qui leur avoient merité cet asile.

La dépense de cette maison est immense, c'est l'Officier même & le Soldat qui fournis-

ſent les fonds néceſſaires, par la retenue qui ſe fait de trois deniers pour livre ſur tous les payemens tant de l'ordinaire que de l'extraordinaire des guerres. Moyennant ce petit tribut, dont on s'acquitte ſans preſque s'en appercevoir, on s'aſſure à ſoi-même l'aſile & les ſecours que l'on procure à ſes devanciers. Le Clergé y contribue auſſi par les penſions *des Oblats*. Autrefois chaque Abbaye ſe chargeoit d'entretenir un ſoldat invalide. Le ſoldat faiſoit à peu près l'office de frere convers, d'où lui vint le nom d'*Oblat*. On a évalué depuis cet entretien à tant de penſion par tête, dont le Clergé tient compte à l'hôtel des Invalides.

Louis XIV. voulut que cet établiſſement fût un monument de ſa grandeur auſſi bien que de ſon humanité. Ce vaſte édifice, qui renferme tout ce qui peut ſervir aux uſages & aux commodités de la vie, étale au dehors ce que l'architecture a de plus noble & de plus majeſtueux. On peut le mettre au rang des plus beaux palais de l'Europe.

Le dôme de l'Egliſe eſt d'un éclat & d'une beauté qui ne le cede qu'à S. Pierre de Rome. Il a été conſtruit ſur les deſſeins de J. H. Manſart. On a employé plus de 30. ans à le decorer : les peintres & les ſculpteurs les plus célébres, Coypel, Girardon, Couſtou, Coiſevox, les deux Boulogne, Jouvenet, la Foſſe, y ont épuiſé tout leur art.

Mais un ſpectacle encore plus frappant que cette magnificence, c'eſt la pieté de tous ces militaires, chargés d'années & de bleſſures, qui ſe rendent en foule dans cette Egliſe à tous momens de la journée, & qui montrent

pour le ſervice de Dieu la même ardeur & la même fidélité qu'ils avoient fait voir pour celui du Prince.

Les Invalides ſont dirigés, pour le ſpirituel, par des Prêtres de la Congregation de S. Lazare. *Curé*, M. Gaveau, en 1747.

ART. III. *Saint-Cyr.*

LOUIS XIV. en eſt le fondateur, & Madame de Maintenon l'Inſtitutrice. Ce fut elle qui en donna au Roi la premiere idée: en voici l'origine.

Madame de Brinon, Religieuſe Urſuline, obligée par la ruine de ſon Couvent d'errer d'un aſile dans un autre, s'occupoit à inſtruire des enfans, pour remplir ſon vœu d'inſtruction. Ses talens lui mériterent l'eſtime de Madame de Maintenon qui l'établit à Ruelle en 1682. & qui lui confia l'éducation de ſoixante Penſionnaires, dont elle lui payoit elle-même la penſion.

Peu de tems après Madame de Maintenon ayant obtenu de Louis XIV. le Château de Noiſy, elle y transfera cette école. Le Roi vint voir avec ſa Cour la nouvelle Communauté. Il en fut ſi ſatisfait, qu'il augmenta juſqu'à cent le nombre de penſionnaires.

Les conditions étoient confondues, les unes étoient d'extraction noble, les autres d'honnête famille; les filles des Officiers étoient préférées.

Ces premiers succès développerent & agrandirent les vues de Madame de Maintenon. Elle proposa au Roi de faire une fondation perpétuelle pour l'éducation des filles de condition, dont les peres s'étoient ruinés au service de l'Etat. Louis XIV. saisit avec empressement un projet si conforme à ses sentimens pour la Noblesse Françoise. Dans un premier mouvement il voulut que la fondation fût pour cinq cens personnes. Comme une éducation si nombreuse auroit pu devenir trop difficile, on se borna à la moitié.

Il falloit que cet établissement fût assez près de Versailles pour être toujours sous les yeux du Monarque, & en même tems assez écarté pour n'être pas exposé aux dangers de la Cour. On choisit S. Cyr qui réunissoit ces deux avantages. L'édifice commença dès 1685. sur les desseins de Jul. Hen. Mansart. Deux mille six cens hommes furent employés à sa construction. Tout fut achevé dans l'espace de 15 mois.

Le Roi unit à cette maison la Manse Abbatiale de S. Denis, dont le revenu montoit à 114000 liv. Il lui assigna 50000 liv. de rente à prendre sur les Domaines de la Généralité de Paris; en attendant qu'on eût fait le fonds de cette somme. En 1698, il augmenta la dotation d'une rente de 30000 l. & d'une autre de 60000 l. à prendre sur la même Généralité. L'Edit d'érection défend à S. Cyr de recevoir à l'avenir aucun bienfait que de la part des Rois, ou des Reines de France.

Les constitutions furent dressées par Madame

dame de Brinon, revue pour le ſtyle par Racine & Boileau, & pour l'eſſentiel par le P. de la Chaiſe, Confeſſeur du Roi, & par l'Abbé Gobelin, Directeur de Madame de Maintenon.

Les Dames chargées de l'éducation des Demoiſelles de S. Cyr n'étoient tenues d'abord qu'à des vœux ſimples dont l'Evêque pouvoit diſpenſer. Pluſieurs profitoient de cette liberté pour paſſer dans des maiſons plus auſtéres : pour les retenir à S. Cyr il fallut des vœux abſolus. On les mit ſous la régle de S. Auguſtin. Madame Priolo, Religieuſe de la Viſitation de Chaillot, vint les former aux exercices du Cloître.

Louis XIV. avoit fixé leur nombre à 36, & celui des Converſes à 24, en tout 60. Louis XV. a permis d'augmenter ce nombre juſqu'à 80. Quand il vaque une place parmi les Dames, elle ne peut être remplie que par une Demoiſelle élevée dans la Maiſon. C'eſt la Communauté qui la choiſit à la pluralité des ſuffrages.

La Supérieure eſt élective, & change tous les trois ans. Elle étoit d'abord perpétuelle. Madame de Maintenon fut la premiere : elle abdiqua en faveur de Madame de Brinon : mais elle lui fit quitter cette charge quelques années après pour la rendre triennale.

La Maiſon eſt dirigée pour le ſpirituel par des Prêtres de S. Lazare, ſous l'autorité de l'Evêque de Chartres, en qualité d'Evêque Diocéſain. Le temporel eſt gouverné par un Directeur général, & par un Conſeil établi par Louis XIV.

Le nombre des éleves est de 250. Elles sont preuve de quatre dégrés de Noblesse du côté paternel. On n'est admis à S. Cyr que depuis sept ans jusqu'à douze, & l'on n'y demeure que jusqu'à vingt. La Communauté peut renvoyer les Demoiselles à leurs parens quand elle le juge à propos, & les parens peuvent les retirer à leur volonté.

Les deniers des épargnes sont employés à dotter les Demoiselles. Celles qui sont appellées à l'état Religieux, entrent gratuitement dans les Abbayes à nomination Royale.

Les plus petits détails de l'éducation de S. Cyr deviennent importans par la noblesse de leur objet. Les Demoiselles ont un habit uniforme d'étamine brune : il est encore selon la mode du tems où S. Cyr fut établi. Elles sont partagées en plusieurs classes distinguées par la couleur du ruban de la coëffure, & soudivisées en brigades.

On leur apprend la Géographie, la Musique, l'Histoire ancienne & moderne : on les corrige des prononciations de provinces : on forme leur style par des compositions proportionnées à leur sexe & à leur âge : leurs exercices sont entrecoupés par le travail des mains : afin de prevenir la dissipation on ne leur permet d'aller au parloir que les quinze derniers jours de chaque quartier.

Le Fondateur & l'Institutrice n'épargnerent rien pour perfectionner cette éducation. Louis XIV. honoroit souvent cette Maison de ses visites. Dès que Madame de Maintenon pouvoit s'échaper de la Cour elle voloit à S. Cyr ; elle y menoit souvent avec elle la

jeune Duchesse de Bourgogne, mere de Louis XV. Pour former l'esprit des Demoiselles de S. Cyr, elle leur faisoit répéter des conversations qu'elle avoit elle-même composées. Elle leur faisoit aussi réprésenter des Tragédies. Racine composa pour elles *Esther* & *Athalie*. Le Roi assistoit avec une Cour choisie à ces spectacles innocens. Ils succéderent aux fêtes brillantes qu'il donnoit auparavant à sa Cour.

A la mort de Louis XIV. Mad. de Maintenon fixa sa retraite à Saint Cyr, où elle jouit, selon les intentions du Fondateur, de toutes les prérogatives de Fondatrices. Elle y reçut en 17.. la visite du Czar Pierre le Grand. Elle y mourut en 1719, âgée de 83 ans. Sa tombe est au milieu du Chœur.

Supérieures de S. Cyr depuis l'institution.

Madame DE MAINTENON.

MESDAMES,

de Brinon, *Morte à Maubuisson en* 1701.
de Loubert. *Elle se retira aux Ursul. de Poissy en* 1698.
Priolo, *Relig. de la Visitation de Chaillot.*
de Fontaines, *Morte en* 1743. *Agée de* 85.
Travers du Perrou, *M.* 1748. *A.* 83.
Hallé, *M.* 1703. *A.* 50.
de la Poype de Vertrieux, *M.* 1716. *A.* 55
de Glapion, *M.* 1729. *A.* 55.
de Roquiny de Bulonde de Linemare, *M.* 1749. *A.* 65.
de Boufflers de Remiencourt. *M.* 1751. *A.* 69.
de Mornay de Montchevreuil, *née en* 1700.
de Crevecœur, *née en* 1701. *élue le* 13 *Mai* 1755.

ART. IV. *L'Ecole Militaire.*

QUOIQU'ELLE ait peu de rapport avec cet ouvrage : elle en a trop avec les deux fondations précédentes pour l'en séparer.

C'est le Fondateur qui va exposer lui même les motifs & l'objet de cet établissement.

" Après l'expérience (dit le Roi dans le „ préambule de l'Edit de création) que nos „ prédecesseurs & nous-même avons faite, „ de ce que peuvent sur la Noblesse Fran- „ çoise les seuls principes de l'honneur ; que „ n'en devrions-nous pas attendre, si tous „ ceux qui la composent y joignoient des lu- „ mieres acquises par une heureuse éduca- „ tion ? Mais nous n'avons pu envisager, sans „ attendrissement, que plusieurs d'entr'eux, „ après avoir consommé leurs biens à la dé- „ fense de l'Etat, se trouvassent réduits à „ laisser sans éducation des enfans qui au- „ roient pû servir un jour d'appui à leur fa- „ mille, & qu'ils éprouvassent le sort de périr „ ou de vieillir dans nos armées, avec la „ douleur de prévoir l'avilissement de leur „ nom dans une posterité hors d'état d'en „ soutenir le lustre..... Nous avons résolu „ de fonder une *Ecole Militaire*, & d'y faire „ élever sous nos yeux *cinq cens* jeunes Gen- „ tilshommes nés sans bien, dans le choix „ desquels nous préférerons ceux qui, en per- „ dant leurs peres à la guerre, sont devenus „ les enfans de l'Etat. „

Comme le Roi s'eſt particulierement propoſé dans cet établiſſement de ſecourir la Nobleſſe, qui eſt hors d'état de procurer à ſes enfans une éducation convenable; il partage les prétendans en huit claſſes, dont la premiere doit être préférée à la ſeconde; celle-ci à la ſuivante; ainſi des autres.

La Ire. eſt des orphelins dont les peres auront été tués au ſervice, ou ſeront morts de leurs bleſſures, ſoit au ſervice, ſoit après s'en être retirés à cauſe de leurs bleſſures.

La IIe. des orphelins dont les peres ſont morts au ſervice d'une mort naturelle, ou qui ne s'en ſeront retirés qu'après trente ans de commiſſion de quelque eſpéce que ce ſoit.

La IIIe. des enfans qui ſeront à la charge de leurs meres, leurs peres ayant été tués au ſervice, ou étant morts de leurs bleſſures, ſoit au ſervice, ſoit après s'en être retirés, à cauſe de leurs bleſſures.

La IVe. des enfans qui ſeront à la charge de leurs meres, leurs peres étant morts au ſervice d'une mort naturelle, ou s'étant retirés du ſervice, après 30 ans de commiſſion, de quelque eſpéce que ce ſoit.

La Ve. des enfans dont les peres ſe trouveront actuellement au ſervice.

La VIe. des enfans dont les peres auront quitté le ſervice par rapport à leur âge, leurs infirmités, ou pour quelque autre cauſe légitime.

La VIIe. des enfans dont les peres n'auront pas ſervi, mais dont les ancêtres auront ſervi.

La VIIIe. enfin des enfans de tout le reſte

de la Nöblesse qui, par son indigence, se trouvera dans le cas d'avoir besoin de ce secours.

Le même Edit exige des prétendans quatre dégrés de Noblesse du côté paternel : on les reçoit depuis huit à neuf ans, jusqu'à dix à onze : à l'exception des orphelins qui peuvent être reçus jusqu'à treize. Ils doivent savoir lire & écrire, de façon qu'on puisse les appliquer tout de suite à l'étude des langues.

Leur éducation comprend toutes les sciences qui ont r[illegible]t à la guerre, & toutes celles qui doivent entrer dans l'éducation d'un Gentilhomme.

Le Roi veut que ceux qui auront atteint l'âge de 18 à 20 ans, ou qui seront assez formés, soient employés dans ses troupes & dans les autres parties de la guerre, suivant les talens & les dispositions qu'on remarquera en eux ; & qu'ils jouissent alors d'une pension de 200 l. sur les fonds de l'Ecole Militaire.

L'Ecole Militaire est dirigée pour le spirituel par des Docteurs de la Maison & Société de Sorbonne. Le Roi y a uni l'Abbaye de S. Jean d'Amiens.

Directeurs du Spirituel, MM.

de Loiré, Varé, Cheffimont, Hubert & Troüillet, *Doct. de la M. & S. de Sorbonne.*

Fin de la quatriéme & derniere Partie.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit qui a pour titre : *l'Europe Ecclésiastique*, & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'Impression. A Paris le 15 Décembre 1756.

Signé, GUIROY.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requetes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amé l'Abbé * * *, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un ouvrage qui a pour titre *l'Europe Ecclésiastique*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par-tout notre Royaume pendant le temps de six années consécutives à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse etre, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui ; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & interets. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs en bon papier & beaux caractères, conformément à la feuille imprimée attachée pour modèle sous le contrescel des Présentes ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; qu'avant de les exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le sieur DE LA MOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux Exem-

plaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sr DE LA MOIGNON : le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes pleinement & paisiblement sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secrétaires, foi soit ajoutée comme a l'original : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Versailles le dix-huitieme jour du mois de Mars, l'an de grace mil sept cens cinquante-sept, & de notre Regne le quarante-deuxieme. Par le Roi en son Conseil. LE BEGUE.

Registré sur le Registre Quatorzième de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N.° 181. fol. 166. conformément au Réglement de 1723. qui fait défenses, Article 4, à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms ; soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires, prescrits par l'Article 108. du même Réglement. A Paris le 17. Mai 1757.

Signé, SAVOYE, *Adjoint.*




DEC 14 19